

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 20 DECEMBRE 2013

Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a été convoqué le vendredi 13 décembre 2013 pour le vendredi 20 décembre 2013 à 18 heures.

L'ORDRE DU JOUR PORTE :

- M. le Maire** n° 1 - Désignation du Secrétaire. (page 1978).
- M. le Maire** n° 2 - Pouvoirs. (page 1978).
- M. le Maire** n° 3 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du vendredi 25 octobre 2013. (page 1978).
- M. le Maire** n° 4 - Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs. (page 1978).
- M. le Maire** n° 5 - Communications diverses. (page 1986).

FINANCES

- M. MARTIN** n° 6 - Budget primitif 2014. Approbation (page 1987) :
- a) Budget principal (page 2060),
 - b) Opérations funéraires (page 2061),
 - c) Opérations soumises à T.V.A. (page 2061),
 - d) Parc Floral (page 2062).
- M. MARTIN** n° 7 - Clôture et suppression du budget annexe Z.A.C. en régie. Approbation. (page 2063).
- M. MARTIN** n° 8 - Budget 2013. Décision modificative n° 4. (page 2063).
- M. MARTIN** n° 9 - Fiscalité directe locale. Fixation des taux d'imposition pour l'année 2014. (page 2070).
- M. MARTIN** n° 10 - Scott Paper - Kimberly Clark. Reprise d'une provision. Approbation. (page 2071).
- M. MARTIN** n° 11 - Ligne de trésorerie. Approbation d'une convention à passer avec B.N.P. Paribas. (page 2072).

- M. MARTIN** n° 12 - Ligne de trésorerie. Approbation d'une convention à passer avec La Banque Postale. (page 2073).
- M. MARTIN** n° 13 - O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Réhabilitation de 78 logements situés 1 rue Gabriel Fauré. Garantie d'un emprunt de 1 447 510 €. Approbation d'une convention. (page 2074).
- M. MARTIN** n° 14 - S.A. Immobilière Val de Loire. Transfert d'un prêt au profit de la filiale Résidences Sociales de France. Approbation d'une convention. (page 2075).

DEVELOPPEMENT URBAIN, COMMERCE,
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- Mme SAUVEGRAIN** n° 15 - Quartier Saint-Marceau. Projet Dauphine Georges Chardon. Choix de l'attributaire. Approbation du contrat de partenariat et de la convention tripartite. Demande de subventions. (page 2077).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 16 - Quartier Saint-Marceau. Projet Dauphine Georges Chardon. Approbation d'un accord autonome. (page 2101).
- M. CARRE** n° 17 - Révision du Plan de Prévention du Risque d'Inondation. Avis à émettre. (page 2102).
- M. CARRE** n° 18 - Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Approbation de conventions. Attribution de subventions. (page 2104).
- M. CARRE** n° 19 - Quartier intra-mails. Mise en vente d'une place de stationnement rue de la Chèvre qui Danse. Approbation du cahier des charges de cession. (page 2108).
- M. CARRE** n° 20 - Quartier de La Source. Acquisition d'une bande de terrain. Régularisation d'un trottoir. (page 2108).
- M. CARRE** n° 21 - Quartier de la Barrière Saint-Marc - La Fontaine. Acquisition d'une parcelle sentier du Grand Champ de l'Echo. (page 2109).
- M. FOUSSIER** n° 22 - Indemnisation exceptionnelle des commerçants riverains du chantier de la Place du Martroi. Approbation d'une transaction avec la S.A.R.L. La Brit. (page 2110).
- Mme BARRUEL** n° 23 - Pôle de compétitivité Cosmetic Valley. Approbation du contrat de performance 2013/2018. (page 2111).
- Mme BARRUEL** n° 24 - Forum de l'orientation. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention. (page 2125).

DEVELOPPEMENT DURABLE

- M. MAGNIER** n° 25 - Journées du Développement Durable 2014. Tarifs et modalités d'occupation du domaine public. Approbation d'une convention type. (page 2125).
- Mme d'AUX** n° 26 - Eau potable. Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable et examen du rapport d'activités 2012. (page 2128).

VIE EDUCATIVE, CULTURELLE, SPORTIVE ET SOCIALE

- Mme MARECHAL** n° 27 - Quartier de La Source. Révision des périmètres scolaires. (page 2155).
- Mme MARECHAL** n° 28 - Marché de transport de personnes. Lots n° 1, 2 et 3. Approbation d'avenants n° 2. (page 2158).
- Mme MARECHAL** n° 29 - Marché de transport de personnes. Lot n° 4. Approbation d'un avenant n° 1. (page 2158).
- M. GABELLE** n° 30 - Fêtes de Jeanne d'Arc 2014. Approbation des redevances et d'une convention type d'occupation du domaine public pour les exposants de la fête médiévale et du marché médiéval. (page 2159).
- M. GABELLE** n° 31 - Fêtes de Jeanne d'Arc 2014. Conception et production du son et lumière. Approbation d'un marché après procédure adaptée. (page 2162).
- M. VALETTE** n° 32 - Orléans'Jazz 2014. Approbation des tarifs, des redevances et d'une convention type d'occupation du domaine public. (page 2162).
- M. VALETTE** n° 33 - E.S.A.D. Associations Antirouille et Polysonik. Attribution de subventions. Affiliation au Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz. (page 2165).
- Mme GRIVOT** n° 34 - Associations sportives. Acomptes sur les subventions 2014. (page 2166).
- M. SANKHON** n° 35 - Jour J. Redevances d'occupation du domaine public. Approbation. (page 2171).
- M. SANKHON** n° 36 - Bourses Projet Jeune. Attribution d'une subvention. (page 2171).
- M. SANKHON** n° 37 - C.R.I.J. Adhésion 2014. (page 2172).
- M. MONTILLOT** n° 38 - Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance. Approbation d'une convention d'attribution d'une subvention 2013 – 2014. Rectificatif. (page 2172).

Mme PILET-DUCHATEAU n° 39 - Office de Tourisme et de Congrès d'Orléans. Approbation d'un avenant n° 2. Attribution de subventions. (page 2173).

Mme GRIVOT n° 40 - Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions. (page 2174).

PROXIMITE ET ESPACE PUBLIC

Mme DE QUATREBARBES n° 41 - Echange de voiries avec le Département du Loiret et la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Approbation d'une convention. (page 2177).

Mme DE QUATREBARBES n° 42 - Amélioration de la propreté et de l'environnement des ouvrages concédés de distribution publique d'électricité. Approbation d'une convention à passer avec E.R.D.F. (page 2180).

Mme DE QUATREBARBES n° 43 - Salage et déneigement des voies dans l'enceinte du C.H.R.O. Approbation d'un avenant. (page 2181).

Mme DE QUATREBARBES n° 44 - Prestations de propreté sur l'espace public. Approbation d'un marché après appel d'offres. (page 2181).

Mme DE QUATREBARBES n° 45 - Travaux d'élagage, de dessouchage, de traitements phytosanitaires et d'haubanage des arbres. Approbation d'un marché après appel d'offres. (page 2183).

Mme DE QUATREBARBES n° 46 - Rue de Vauquois. Travaux d'enfouissement des réseaux. Approbation d'un marché après procédure adaptée. (page 2184).

Mme DE QUATREBARBES n° 47 - Travaux de requalification de la rue de Coulmiers. Lot n° 1. Approbation d'un avenant n° 2. (page 2184).

Mme DE QUATREBARBES n° 48 - Géolocalisation des réseaux, marquage et/ou piquetage au sol et récolement des ouvrages souterrains. Approbation d'un avenant n° 1. (page 2185).

Mme DE QUATREBARBES n° 49 - Quartier Gare. Requalification des rues, des promenades et jardins publics. Lot n° 1. Approbation d'un avenant n° 1. (page 2185).

Mme DE QUATREBARBES n° 50 - Quartier Gare. Requalification des rues, des promenades et jardins publics. Lot n° 2. Approbation d'un avenant n° 1. (page 2186).

Mme DE QUATREBARBES n° 51 - Quartier Gare. Requalification des rues, des promenades et jardins publics. Lot n° 3. Approbation d'un avenant n° 1. (page 2187).

Mme DE QUATREBARBES n° 52 - Quartier Gare. Requalification des rues, des promenades et jardins publics. Lot n° 4. Approbation d'un avenant n° 1. (page 2187).

- Mme DE QUATREBARBES** n° 53 - Quartier intra-mails. Dénomination d'une impasse. (page 2188).
- Mme CHERADAME** n° 54 - Système de jalonnement dynamique des parkings. Approbation de deux conventions à passer avec Orléans-Gestion et Vinci Park. (page 2190).
- Mme CHERADAME** n° 55 - Stationnement en ouvrage. Fixation d'un tarif. Approbation de l'avenant n° 16 et d'une grille tarifaire. (page 2191).

RELATIONS HUMAINES

- Mme SAUVEGRAIN** n° 56 - Relations humaines. Mise à disposition partielle du service d'accompagnement social. Approbation d'une convention à passer avec la Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire ». (page 2194).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 57 - Renouvellement de la mise à disposition individuelle d'un agent titulaire. Approbation de deux conventions à passer avec l'association pour l'Accompagnement et l'Hébergement Urbain et l'association MASTIC. (page 2195).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 58 - Tableau des effectifs. Modifications. Approbation. (page 2195).

MOYENS GENERAUX

- Mme SAUVEGRAIN** n° 59 - Maintenance et dépannage des ascenseurs. Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec le C.C.A.S. et la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». (page 2202).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 60 - Remise gracieuse de dette. Approbation. (page 2203).

ACTUALISATION DES TARIFS

- Mme GRIVOT** n° 61 - Maisons des Associations. Actualisation des tarifs. (page 2204).
- M. FOUSSIER** n° 62 - Révision annuelle des tarifs des emplacements sur les marchés de plein air. (page 2207).
- M. VALETTE** n° 63 - Événementiel. Service de la Régie. Fixation des tarifs 2014. (page 2209).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 64 - Droits de voirie. Décorations florales. Travaux effectués en régie et prestations de service. Prestations de désinfection. (page 2217).
- M. CARRE** n° 65 - S.I.G.O.R. Prestations. Actualisation des tarifs. (page 2224).

- Mme SAUVEGRAIN** n° 66 - Location des salles municipales. Concessions et taxes funéraires dans les cimetières. Régie des opérations funéraires. Actualisation des tarifs. (page 2226).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 67 - Garage municipal. Actualisation du coût horaire des interventions extérieures. (page 2249).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 68 - Atelier numérique mutualisé. Prestations. Actualisation des tarifs. (page 2249).

Le Maire : M. Serge GROUARD

Le Maire de la Ville d'Orléans certifie que le compte-rendu de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la Mairie, le 27 décembre 2013.

Il certifie, en outre, que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.

Le Maire : M. Serge GROUARD

PROCES - VERBAL

Le vendredi vingt décembre deux mille treize, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents :

M. GROUARD, Maire, Président ;

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint (à partir de 18 h 20), Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint (à partir de 18 h 21) ;

Mme LECLERC, M. LEMAIGNEN (à partir de 18 h 13 jusqu'à 20 h 14 et de 22 h 19 à 23 h 40), Mme CHERADAME, M. VALETTE, Mmes de QUATREBARBES, SAUVEGRAIN (secrétaire), BARRUEL, MM. FOUSSIER, SANKHON, Mme PILET-DUCHATEAU, MM. LANGUERRE, GAINIER, Mme MAUROY-PREVOST (à partir de 20 h 32), M. POISSON, Mme LABADIE, M. GABELLE, Adjoint ;

MM. BESSON, MONTEBELLO, MOITTIE, Mme SUIRE, M. TORREILLES, Mmes BARANGER, HEAU (à partir de 18 h 12 et jusqu'à 23 h 14), M. BEN CHAABANE, Mmes d'AUX DE LESCOUT (jusqu'à 23 h 29), PARAYRE (à partir de 18 h 37 et jusqu'à 22 h 30), CARRE (jusqu'à 20 h 32), RICARD, CARPENTIER DE CHANGY, MM. BLANLUET (jusqu'à 22 h 15), MAGNIER (à partir de 21 h 33), Mme CASTERET (à partir de 18 h 36), MM. PEZET, VALLE (jusqu'à 22 h 32), RICOUD, REISSER, BRIAND (à partir de 18 h 21), Mme KOUNOWSKI, MM. LEBRUN, BRARD (à partir de 18 h 32 et jusqu'à 22 h), Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, M. GRAND, M. CHAPUIS.

Etaient absents mais avaient donné pouvoir :

M. LEMAIGNEN	à	M. VALETTE (jusqu'à 18 h 13 ; à partir de 20 h 14 jusqu'à 22 h 19 et à partir de 23 h 40)
Mme MARECHAL	à	Mme SAUVEGRAIN
Mme MAUROY-PREVOST	à	M. GABELLE (jusqu'à 20 h 32)
Mme CUGNY-SEGUIN	à	Mme DE CHANGY
Mme HEAU	à	M. MOITTIE (jusqu'à 18 h 12 et à partir de 23 h 14)
Mme D'AUX	à	Mme DE QUATREBARBES (à partir de 23 h 29)
Mme PARAYRE	à	Mme CASTERET (à partir de 22 h 30)
Mme CARRE	à	M. POISSON (à partir de 20 h 32)
M. BLANLUET	à	Mme RICARD (à partir de 22 h 15)
M. MAGNIER	à	Mme BARRUEL (jusqu'à 21 h 33)
M. LABED	à	M. PEZET
M. DELOIRE	à	M. GRAND
M. BRARD	à	M. CHAPUIS (jusqu'à 18 h 32 et à partir de 22 h)
Mme NGANGA	à	M. RICOUD
Mme MIKO	à	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA

Absente et excusée :

Mme SOUAID

La séance est ouverte à 18 h 09.

N° 1 – **Désignation du secrétaire.**

Mme SAUVEGRAIN est désignée en qualité de secrétaire.

N° 2 – **Pouvoirs**

M. LEMAIGNEN	à.....	M. VALETTE (jusqu'à 18 h 13 ; à partir de 20 h 14 jusqu'à 22 h 19 et à partir de 23 h 40)
Mme MARECHAL	à.....	Mme SAUVEGRAIN
Mme MAUROY-PREVOST	à.....	M. GABELLE (jusqu'à 20 h 32)
Mme CUGNY-SEGUIN	à.....	Mme DE CHANGY
Mme HEAU	à.....	M. MOITTIE (jusqu'à 18 h 12 et à partir de 23 h 14)
Mme D'AUX	à.....	Mme DE QUATREBARBES (à partir de 23 h 29)
Mme PARAYRE	à.....	Mme CASTERET (à partir de 22 h 30)
Mme CARRE	à.....	M. POISSON (à partir de 20 h 32)
M. BLANLUET	à.....	Mme RICARD (à partir de 22 h 15)
M. MAGNIER	à.....	Mme BARRUEL (jusqu'à 21 h 33)
M. LABED	à.....	M. PEZET
M. DELOIRE	à.....	M. GRAND
M. BRARD	à.....	M. CHAPUIS (jusqu'à 18 h 32 et à partir de 22 h)
Mme NGANGA	à.....	M. RICOUD
Mme MIKO	à.....	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA

N° 3 – **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du vendredi 25 octobre 2013.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 4 – **Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**

M. le Maire s'exprime ainsi :

« Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées au cours des mois de novembre et décembre 2013 :

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<u>MARCHES</u>		
13-460	29/11/13	Muséum. Exposition «Safari urbain ». M. Laurent GESLIN. Montant global 8 590 € net de T.V.A.
13-503	15/11/13	Direction de la Culture et de la Création Artistique. Orléanoïde 2013. Approbation d'un contrat de cession de droits d'exposition à passer avec l'Association de Gestion de la Maison des Arts et de la Culture de Créteil. Montant global maximal 32 632,90 € T.T.C.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
13-504	15/11/13	Direction de la Culture et de la Création Artistique. Orléanoïde 2013. Approbation de deux contrats de cession de spectacles avec les producteurs : A.P.R.E. pour une somme globale de 4 867,20 € T.T.C. OMPRODUCK pour une somme globale de 2 858,40 € net de T.V.A.
13-506	22/11/13	Contrat de location de batteries pour un véhicule Kangoo. DIAC Location. 7 688 € T.T.C.
13-507	15/11/13	Concerts. Bibliothèques de la Madeleine et de l'Argonne. Approbation d'un contrat de spectacles. Compagnie Not'Ebène. Montant maximum global 1 500 € net de T.V.A.
13-516	29/11/13	Spectacle « Le Lai du Chèvrefeuille et autres contes du Moyen Age ». Médiathèque. Association « Dis Raconte ». Montant maximum global 750 € net de T.V.A.
13-517	29/11/13	Spectacle « Grandir ! ». Médi@thèque Maurice-Genevoix. Association Acteurs, Pupitres et Compagnie. Montant maximum global 1 000 € net de T.V.A.
13-518	27/11/13	Direction de l'Événementiel. Marché de Noël 2013. Contrats de cession de spectacles. Montant global maximum 7 320 € net de T.V.A. Association Espace Culturel Marico 700 € net de T.V.A. Association Enclume Production 300 € net de T.V.A. Association Marching Band Galaxy 800 € net de T.V.A. Association La Troupe des Salopettes 1 300 € net de T.V.A. Association Compagnie Roule Caillou 2 400 € net de T.V.A. Association Pomme d'Or 1 820 € net de T.V.A.
13-519	10/12/13	Direction de l'Événementiel. Marché de Noël 2013. Approbation de contrats de prestations de services. Montant global maximum 7 190 € T.T.C. Kid Evenementiel 4 790 € T.T.C. Cavaliers Chapellois de Maison Rouge 2 000 € net de T.V.A. Association Saquagrין 400 € net de T.V.A.
13-523	12/12/13	Direction de l'Événementiel. Marché de Noël 2013. Approbation de contrats de cession de spectacle à la charge partielle de partenaires mandataires. Association Liz et compagnie 520 € net de T.V.A. Association O'Poulailler Théâtre 500 € net de T.V.A. Association Alors on le Fait... ?! 2 100 € net de T.V.A.
13-524	3/12/13	Direction de l'Événementiel. Marché de Noël 2013. Contrat de cession de spectacle. Association Allo Maman Bobo. Montant global maximum 1 600 € net de T.V.A.
13-528	5/12/13	Spectacle « D'Artagnan et Cie ». Médiathèque. Association « La Rêveuse ». Montant maximum global 1 000 € T.T.C.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
13-530	3/12/13	Mise en place d'ateliers-découverte pour les anniversaires d'enfants et d'animations pédagogiques pour les groupes scolaires et les centres de loisirs au Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret. Lot 1 : Ateliers-découverte pour les anniversaires. Association « J'ai descendu dans mon Jardin » sans montant minimum et un montant maximum de 4 000 € H.T. par période. Lot 2 : Animations pédagogiques « nature et jardin » dans le cadre de l'accueil des groupes scolaires et de centres de loisirs. Association Sologne Nature Environnement sans montant minimum et un montant maximum de 16 000 € H.T. par période. Lot 3 : Animations pédagogiques « art et nature » dans le cadre de l'accueil des groupes scolaires et de centres de loisirs. Association « J'ai descendu dans mon Jardin » sans montant minimum et un montant maximum de 4 000 € H.T. par période.
13-535	11/12/13	Spectacle « A Vue de nez ». Théâtre Gérard Philipe. Association La Rousse. 4 980 € T.T.C.
13-536	4/12/13	Analyse globale (qualitative, organisationnelle et financière) de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à la Mairie d'Orléans. Définition de scénarios qualitatifs, optimisés et efficients de l'offre et de l'organisation des temps périscolaires. Société PUBLIC IMPACT MANAGEMENT, pour un montant total de 38 750,40 € T.T.C.
13-537	3/12/13	Etude stratégique de la Société d'Economie Mixte pour le Développement Orléanais (S.E.M.D.O.). Société KPMG. 17 910 € T.T.C.
13-539	5/12/13	Prestations de restauration pour les membres des bureaux de vote dans le cadre des élections 2014. Saveurs d'Evénements Casino Restauration. Montant minimum 10 000 € H.T. et montant maximum 40 000 € H.T.
13-540	11/12/13	Direction de la Culture et de la Création Artistique. Orléanoïde 2013. Approbation de deux contrats de cession de spectacles avec les producteurs. Recyclism Hacklab pour une somme globale de 1 315,20 € T.T.C. AADN pour une somme globale de 10 598,74 € T.T.C.
13-552	12/12/13	Direction de l'Événementiel. Marché de Noël 2013. Contrats de cession de spectacles. Montant global maximum 2 708 € T.T.C. Société AGORA PRODUCTION 1 738 € T.T.C. Association 45 Crew 250 € net de T.V.A. Association Cie Idées Mobiles 720 € net de T.V.A.
13-553	12/12/13	Ex-logement d'instituteur 8 rue Guillaume. Approbation d'un contrat de vente de gaz à passer avec G.D.F. Suez Energies France.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
----------------------	------------------------	---------

AFFAIRES FINANCIERES

13-526	4/12/13	Direction de l'Espace Public. Régie de recettes : redevance pour occupation du sol de la voie publique. Modifications diverses.
--------	---------	---

ATTRIBUTIONS ET DESISTEMENTS DE LOCATION

13-505	19/11/13	Palais des Sports. S.A.S.P. Fleury Loiret Handball. Approbation d'une convention de mise à disposition.
13-513	26/11/13	Salle des Chats Ferrés. Association Le Patio Flamenco. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de danse.
13-514	26/11/13	Salle Belle Croix. Comité des Fêtes de la Barrière Saint-Marc. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des réunions et des lotos.
13-520	26/11/13	Garage situé Résidence Val de Loire, bâtiment E «Les Mauves » 3 rue le Moyne de Bienville. M. X. Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition.
13-525	28/11/13	Immeuble des Fontainiers sis 22 rue Moine. M. X. Approbation d'une convention de mise à disposition.
13-534	3/12/13	86 rue des Carmes. Mise à disposition de locaux commerciaux. Avenant n° 1 à la convention d'occupation précaire et révocable « Métiers d'art, du design et de la décoration ».

DONS ET LEGS

13-527	5/12/13	Archives municipales. Acceptation d'un don.
--------	---------	---

ASSURANCES

13-512	21/11/13	Assurance de la machine à affranchir. Contrat d'assurance n° F099963.013Z. Période du 1er janvier 2014 au 31 août 2014. G.M.F. Prime de 78,60 €
13-515	5/12/13	Acceptation d'une indemnité d'assurance. Sinistre automobile. Véhicule 8387 WQ 45. SMACL. 74,69 €T.T.C.
13-529	4/12/13	Acceptation d'indemnités de sinistre. Tiers ou assureur (débiteur de l'indemnité).
13-549	10/12/13	Domages aux biens. Acceptation d'indemnités d'assurance.

CONTENTIEUX

13-508	21/11/13	Outrages d'un agent municipal. Acceptation d'un remboursement partiel de la facture d'honoraires d'avocat par la compagnie CFDP.
--------	----------	--

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
13-509	21/11/13	Accident de trajet. Acceptation d'une indemnité d'assurance.
13-510	19/11/13	Constitution de partie civile. Dégradations volontaires de six potelets et trois bacs à fleurs en béton 5 route d'Olivet. Mairie d'Orléans contre M. X.
13-511	19/11/13	Introduction d'une instance. Problème d'insalubrité dans la cour intérieure de l'immeuble sis 274 rue de Bourgogne. Action en référé devant le Tribunal de Grande Instance d'Orléans. Mairie contre M. X. Décision modificative.
13-521	2/12/13	Défense à une instance. Référé expertise. Tribunal Administratif d'Orléans. Société La Renaissance contre Mairie d'Orléans.
13-522	29/11/13	Constitution de partie civile. Agression d'un policier municipal. Mairie d'Orléans contre M. X.
13-531	2/12/13	Défense à une instance. Référé expertise. Tribunal Administratif d'Orléans. Société La Chancellerie contre Mairie d'Orléans.
13-532	2/12/13	Défense à une instance. Référé expertise. Tribunal Administratif d'Orléans. Société Le Bistrot contre Mairie d'Orléans.
13-533	2/12/13	Défense à une instance. Référé expertise. Tribunal Administratif d'Orléans. Société Le Grand Martroi contre Mairie d'Orléans.
13-538	3/12/13	Défense à une instance. Référé expertise. Tribunal Administratif d'Orléans. Société Le Brin de Zinc contre Mairie d'Orléans.
13-544	10/12/13	Accident de trajet. Acceptation d'une indemnité d'assurance. M. X.
13-545	10/12/13	Accident de trajet. Acceptation d'une indemnité d'assurance. Mme Y.
13-546	10/12/13	Accident de trajet. Acceptation d'une indemnité d'assurance. M. X.
13-547	10/12/13	Charrette de propreté endommagée le 14 octobre 2011. Acceptation du remboursement par la Société NAMO TRANSPORTS.
13-548	10/12/13	Parc des Sports des Montées. Acceptation d'une indemnité provisionnelle d'assurance. S.M.A.B.T.P. 290 152,24 €
13-550	10/12/13	Policiers municipaux outragés le 30 mars 2012. Acceptation d'un disponible de 60 €
13-551	10/12/13	Tags et affichages sauvages à La Source. 8 août 2013. M. X.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 13 novembre 2013 et le 12 décembre 2013 :

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 13 0919	AE0346	115 ter Boulevard de Châteaudun	Non préemption
DA 45234 13 0971	BH0103 BH0125	28 Rue Jeanne d'Arc (lots 1-3 à 6)	Non préemption
DA 45234 13 0996	CY0106 (lot 26)	95 Rue Vieille Levée	Non préemption
DA 45234 13 0997	AB0852 AB0732 (lot 2)	41 Rue des Aydes	Non préemption
DA 45234 13 0998	AM0163 AM0531 (lot 33)	66 Rue des Beaumonts	Non préemption
DA 45234 13 0999	EO0091 (lots 58-60-77)	1 Rue Dominique Ingres	Non préemption
DA 45234 13 1000	AI0764	5 Impasse André Chenal	Non préemption
DA 45234 13 1001	CW0147 (lots 6-7)	47 Rue du Coq Saint-Marceau	Non préemption
DA 45234 13 1002	CL0065	110 Rue Malakoff	Non préemption
DA 45234 13 1003	AH0230 AH0637	37 Rue des Hauts Champs	Non préemption
DA 45234 13 1004	BS0088 (lots 25-7-74)	45 Boulevard Guy Marie Riobé	Non préemption
DA 45234 13 1005	AC0013 AC0014	89 Rue des Aydes	Non préemption
DA 45234 13 1006	BI0362 (lot 47)	23 Rue Sainte Catherine	Non préemption
DA 45234 13 1007	BH0056 (lots 10-14-18-5-6-7)	11 Rue de la Bretonnerie	Non préemption
DA 45234 13 1008	BH0056 (lots 12-19-23-24)	11 Rue de la Bretonnerie	Non préemption
DA 45234 13 1009	AL0011 AL0012 AL0075 (lot 2)	46 Quai Saint-Laurent	Non préemption
DA 45234 13 1010	BE0093 BE0091 BE0134 BE0135 BE0136 BE0137 BE0138 (lots 15-16)	5 Rue de Gourville	Non préemption
DA 45234 13 1011	BK0199 (lots 1-2-6)	56 Quai du Châtelet	Non préemption
DA 45234 13 1012	DN0037	75 Rue de Vaucouleurs	Non préemption
DA 45234 13 1013	AV0229 AV0230 AV0231 AV0232 AV0556 (lots 29-30)	21 Avenue de Paris	Non préemption
DA 45234 13 1014	AY0018	10 Rue des Cures	Non préemption
DA 45234 13 1015	CI0790	16 Rue Marguerite Durand	Non préemption
DA 45234 13 1016	CR0542 CR0543 (lot 5)	77 bis rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 13 1017	CR0542 CR0543 (lots 1-4)	77 bis rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 13 1018	CN0111	3 Rue Gaston Couté	Non préemption
DA 45234 13 1019	CR0178	27 ter Rue de l'Ecole Normale	Non préemption
DA 45234 13 1020	BO0122 (lot 8)	8 Rue Parisie	Non préemption
DA 45234 13 1021	CW0146	56 Quai des Augustins	Non préemption
DA 45234 13 1022	DV0004 DV0028 (lots 25-3-57)	46 Rue des Montées	Non préemption
DA 45234 13 1023	EK0210 EK0214 EK0218 (lot 8)	Avenue du Président John Kennedy	Non préemption
DA 45234 13 1024	BT0057	44 Faubourg Saint-Vincent	Non préemption
DA 45234 13 1025	BV0025	30 Rue Moine	Non préemption
DA 45234 13 1026	AS0180 AS0181	1 Boulevard de Québec	Non préemption
DA 45234 13 1027	CX0169	13 Place du Jardin des Plantes	Non préemption

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 20 décembre 2013 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 13 1028	DS0628	6 Rue des Lilas	Non préemption
DA 45234 13 1029	EO0166 (lots 106-35)	1 Rue Edouard Manet	Non préemption
DA 45234 13 1030	BK0257 (lots 31-58)	1 Rue Courcaille	Non préemption
DA 45234 13 1031	BC0089 (lots 19-25)	20 Place du Vieux Marché	Non préemption
DA 45234 13 1032	BI0112	13 Rue Saint-Eloi	Non préemption
DA 45234 13 1033	AP0583	47 Rue Maurice Dubois	Non préemption
DA 45234 13 1034	CT0121 (lots 18-41)	4 Rue de l'Abreuvoir	Non préemption
DA 45234 13 1035	AO0640 (lots 1-16-5-8)	38 Rue de Patay	Non préemption
DA 45234 13 1036	BH0056 (lot 26)	11 Rue de la Bretonnerie	Non préemption
DA 45234 13 1037	BE0031 (lots 1-8)	31 Rue de la République	Non préemption
DA 45234 13 1038	EM0071 EM0063 (lots 16-47)	Avenue Voltaire	Non préemption
DA 45234 13 1039	AB0622 AB0624 AB0856	417 bis Rue du Faubourg Bannier	Non préemption
DA 45234 13 1040	ET0937 ET0078	Rue Auguste Rodin	Non préemption
DA 45234 13 1042	AV0329 (lot 3)	53 Rue du Faubourg Bannier	Non préemption
DA 45234 13 1043	BY0339	7 Avenue de la Marne	Non préemption
DA 45234 13 1044	AV0329 (lot 4)	53 Rue du Faubourg Bannier	Non préemption
DA 45234 13 1045	BM0231 (lot 8)	22 Rue de la Tour Neuve	Non préemption
DA 45234 13 1046	CE0662 CE0663	12 Rue du Clos de la Motte	Non préemption
DA 45234 13 1047	BI0362 (lots 32-99)	18 Rue Charles Sanglier	Non préemption
DA 45234 13 1048	BM0043 (lots 10-5)	85 Rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 13 1049	EP0190 (lots 21-24)	24 Rue Gaston Planté	Non préemption
DA 45234 13 1050	BK0231	7 Rue au Lin	Non préemption
DA 45234 13 1051	AP0076 (lot 13)	186 Rue des Murlins	Non préemption
DA 45234 13 1052	CR0405 CR0408	25 Rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 13 1053	BO0063	148 Rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 13 1054	BK0341 (lot 4)	33 Rue de l'Empereur	Non préemption
DA 45234 13 1055	DM0412 DM0413 DM0411 DM0055 (lots 19-8)	118 bis Route d'Olivet	Non préemption
DA 45234 13 1056	DS0859	12 Rue de la Binoche	Non préemption
DA 45234 13 1057	BK0348 (lots 21-22-27)	74 Quai du Châtelet	Non préemption
DA 45234 13 1058	AY0018	10 Rue des Cures	Non préemption
DA 45234 13 1059	CZ0262	4 Rue Piedgrouille	Non préemption
DA 45234 13 1060	BK0300 BK0345 BK0353 (lot 13)	41 Place du Châtelet	Non préemption
DA 45234 13 1061	BK0337 (lot 2)	38 Rue du Poirier	Non préemption
DA 45234 13 1062	BT0296	16 bis Boulevard Aristide Briand	Non préemption
DA 45234 13 1063	AL0105 (lots 10-3-9)	1 Boulevard Jean Jaurès	Non préemption
DA 45234 13 1064	DS0387	36 Rue de la Binoche	Non préemption
DA 45234 13 1065	BK0208	1 bis Rue du Petit Puits	Non préemption
DA 45234 13 1066	DI0050	Rue Corne de Cerf	Non préemption
DA 45234 13 1067	CX0202 CX0207	37 bis Quai de Prague	Non préemption
DA 45234 13 1068	BD0119 BD0113 (lots 12-3)	9 Rue du Colombier	Non préemption
DA 45234 13 1069	AV0701 AV0703 (lots 17-5)	45 Rue du Faubourg Bannier	Non préemption
DA 45234 13 1070	AM0101	35 Rue de Vauquois	Non préemption
DA 45234 13 1071	DO0397 DO0400 DO0401	Venelle des Badinières	Non préemption

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 13 1072	CE0374	16 Rue Eugène Fauguin	Non préemption
DA 45234 13 1073	BL0300 (lot 2)	8 Rue de la Poterne	Non préemption
DA 45234 13 1074	AT0100 AT0231 AT0234 (lots 111-116-142 à 147)	9001 Allée Germain Audebert	Non préemption
DA 45234 13 1075	AW0086	16 Rue de la Lionne	Non préemption
DA 45234 13 1077	DI0405	Rue du Clos Saint-Hilaire	Non préemption
DA 45234 13 1078	BS0086	94 Rue Emile Zola	Non préemption
DA 45234 13 1079	DL0148	26 Rue Nicolas Flamel	Non préemption
DA 45234 13 1080	BK0300 BK0345 BK0353 (lots 67-68-71-111-118- 171-172-232-236-237)	41 Place du Châtelet	Non préemption
DA 45234 13 1081	CI0125	42 Rue du Belneuf	Non préemption
DA 45234 13 1082	EM0003 (lot 39)	1 Place du Bois	Non préemption
DA 45234 13 1083	BW0067	48 Boulevard Lamartine	Non préemption
DA 45234 13 1084	AO0605 (lots 6-7-19)	37 Rue des Murlins	Non préemption
DA 45234 13 1085	CZ0148 CZ0135 CZ0179	25 Rue François Mansart	Non préemption
DA 45234 13 1086	DN0048	53 Rue de Vaucouleurs	Non préemption
DA 45234 13 1087	BH0137 (lots 104-108- 110)	10 Rue Adolphe Crespin	Non préemption
DA 45234 13 1090	CX0075	5 Rue Fougereau	Non préemption
DA 45234 13 1091	BK0076	235 Rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 13 1092	CR0097 (lot 66)	36 bis Rue Saint-Marc	Non préemption
DA 45234 13 1094	AD0011 AD0140	209 Rue des Murlins	Non préemption
DA 45234 13 1095	BL0276 (lots 5-8)	4 Rue du Chêne Percé	Non préemption
DA 45234 13 1096	BI0357 (lots 101-105- 106-111)	4 Rue des Trois Maries	Non préemption
DA 45234 13 1097	CY0200	49 Rue Vieille Levée	Non préemption
DA 45234 13 1098	BS0020 (lot 102)	50 Boulevard Alexandre Martin	Non préemption
DA 45234 13 1100	CI0990	3 Rue du Paradis	Non préemption
DA 45234 13 1108	BD0227 BD0269 BD0270 (lots 1-2-5)	15 et 15 bis Rue des Grands Champs	Non préemption
DA 45234 13 1110	BO0146 BO0027 BO0145	126-128 Rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 13 1112	BR0128	34 Rue Sainte Anne	Non préemption
DA 45234 13 1122	AB0656	37 Rue des Aydes	Non préemption
DA 45234 13 1126	BK0348 (lot 7)	74 Quai du Châtelet	Non préemption

**EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, LES FONDS DE
COMMERCE ET LES BAUX COMMERCIAUX**

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 et du 5 mars 2010, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 29 octobre et le 1^{er} décembre 2013 :

Dossier	Numéro de voie	Type de voie	Libellé de voie	Décision
FC 45234 13 0050	2	rue	d'Alibert	Non préemption

Dossier	Numéro de voie	Type de voie	Libellé de voie	Décision
FC 45234 13 0052	25	rue	Royale	Non préemption
FC 45234 13 0053	1	rue	du Tabour	Non préemption

N° 5 – **Communications diverses.**

M. le Maire - A l'occasion de l'attribution de subventions, j'ai reçu les remerciements suivants de :

- Club Japonisant du lycée Jean Zay ;
- Université d'Orléans ;
- Sport et Avenir Entreprise ;

ainsi que les remerciements suivants de :

- Union des Amicales Régionalistes du Loiret (réfection du carrelage de la salle de théâtre de la Maison des Provinces) ;

- C.N.F.P.T. (visite pédagogique des services de la Police Municipale organisée pour un groupe de chefs de service police municipale stagiaires) ;

- U.S. Orléans Tennis de Table (aides diverses apportées pour le bon fonctionnement du club) ;

- M. JAVOY, Responsable CP Téléthon Orléans (mise à disposition de locaux et de matériel pour l'édition 2013 du Téléthon) ;

- Centre de Gestion Agréé Val de France (prêt de 2 urnes) ;

- Mme POIGNARD, Présidente du Foyer Club du 3^{ème} âge des Acacias (mise en place du chauffage pour le repas des clubs le 5 décembre 2013) ;

- les Amis des Orgues de Saint-Marceau (mise à disposition de praticables pour le concert du 3 novembre 2013 et pose de mâts pour le concert du 8 décembre 2013) ;

- Orléans Image (don de lots publicitaires pour l'organisation des 35^{èmes} Rencontres Nationales de Diaporama du Club Objectif Image – Orléans Image) ;

- Mairie de Parakou (résultats obtenus suite aux partenariats et divers appuis apportés) ;

pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de diverses manifestations.

FINANCES

N° 6 – Budget primitif 2014. Approbation.

*
* *
*

Présentation d'un power point par M. MARTIN.

*
* *
*



M. MARTIN – M. le Maire, mes chers collègues, j'ai l'honneur de vous présenter le budget de l'année 2014 de la Ville d'Orléans dont le montant s'élève à 256 millions d'euros. C'est un montant qui est en baisse de 2 % par rapport à l'année 2013 et je dois dire que, de mémoire d'élu au sein de cette enceinte, c'est la première fois, malheureusement, que je présente un budget en baisse pour la Ville d'Orléans.

Cette baisse est la conséquence directe de celle des dotations de l'Etat et des augmentations de charges subséquentes qui sont venues s'ajouter pour un montant de l'ordre de 4,5 millions d'euros. En ce qui concerne l'année 2014, je précise d'ores et déjà qu'on peut craindre, puisque c'est annoncé, pratiquement le même montant pour l'année 2015.

En ce qui concerne la Ville, nos fondamentaux restent solides. Nos bases fiscales

progressent de façon régulière notamment pour les logements neufs. Nous avons donc pu construire ce budget en respectant un principe qui pour nous est apparu comme fondamental : le principe de non compensation. Si les recettes que nous recevons de l'Etat baissent, ce n'est pas pour autant que nous devons augmenter les impôts. Le budget qui est présenté ce soir se fera donc à taux d'impôt constants.

Dans le même temps, le financement des pertes de subventions qui peuvent être constatées dans tel ou tel budget seront financées par des redéploiements de dépenses et non pas par des augmentations. Donc, nous n'avons sacrifié aucune marge de manœuvre. La dette restera stable et la capacité d'autofinancement est préservée.

Nous avons maintenu un investissement en 2014 élevé bien qu'inférieur à 2013, mais nous voulons continuer à soutenir l'économie des entreprises. Nous avons réduit nos charges de fonctionnement tout en maintenant notre politique de proximité. Ce budget est donc responsable pour une année de transition et conserve le mieux possible les marges de manœuvre de la Ville d'Orléans.

Des actions et des projets de proximité pour les Orléanais

2



Présentation budget 2014 – 20 décembre 2013

M. MARTIN - *C'est ce que je vais vous présenter maintenant dans le détail, ce budget étant intitulé des actions et des projets de proximité pour les Orléanais.*

La politique de proximité

- la participation citoyenne avec :
 - les 12 Comités de Mobilisation et d'Animation,
 - le Forum citoyen et les concertations sur les projets de la ville,
 - les réunions des conseils consultatifs de quartiers,
 - les réunions et visites de quartiers proposées aux habitants,
 - les animations organisées dans les quartiers

- la 12^{ème} édition de Rentrée en fête, en septembre 2014
- les projets d'aménagement de proximité (1 M€), utiles au quotidien (végétalisation, jeux, accessibilité, sécurisation, stationnement...) → en moyenne plus de 150 projets /an
- les 17 marchés de plein air, au cœur des quartiers

3



Présentation budget 2014 – 20 décembre 2013

M. MARTIN – *En ce qui concerne la politique de proximité, nous allons bien sûr poursuivre la participation citoyenne avec un budget de 70 000 € pour :*

- les Comités de Mobilisation et d'Animation,
- le Forum citoyen,
- les réunions des conseils consultatifs de quartiers,
- les réunions et les visites de quartiers,
- les animations organisées dans les quartiers.

- La 12^{ème} édition de Rentrée en fête bien sûr.
- Les projets d'aménagement de proximité. Ce budget d'investissement qui est très utile est intégralement maintenu : 150 projets réalisés en moyenne par an, le budget total étant de 1 million d'euros : végétalisation, jeux, accessibilité, sécurisation et stationnement.
- Les 17 marchés de plein air au cœur des quartiers.

La poursuite des projets d'aménagement

- **Grand Projet de Ville de La Source (1,77 M€) : réalisé à 98%**
 - derniers travaux de résidentialisation
 - aménagement de la place Sainte-Beuve et finition du jardin de la Renaissance
 - achèvement de l'aménagement du Mail des Genêts
 - finalisation des travaux d'espace public

- **Convention Territoriale de l'Argonne (2,27 M€) : réalisée à 40%**
 - requalification des avenues Wichita et Marne
 - aménagement des abords du CC Marie Stuart
 - projet de création d'un équipement de quartier
 - maillage autour du centre commercial Marie Stuart
 - création d'un site de jeux d'enfants rue des Jacobins
 - requalification de voirie, création de la voie des écoles, réaménagement des abords du gymnase Landré

4



Présentation budget 2014 – 20 décembre 2013

M. MARTIN – *En ce qui concerne la poursuite des projets d'aménagement, nous attirons votre attention sur le Grand Projet de Ville à La Source. Je vous rappelle que ce projet représentait une enveloppe globale de 200 millions d'euros et qu'il est réalisé à 98 %. En 2014, la Ville d'Orléans investira 1,77 million d'euros pour des travaux de résidentialisation et différents aménagements que vous pouvez voir sur la présentation qui vous est projetée.*

En ce qui concerne la Convention Territoriale de l'Argonne, le taux de réalisation est à ce jour de 40 % et nous proposons d'investir un montant de 2,27 millions d'euros pour, dans un premier temps, la requalification des avenues Wichita et de la Marne pour 1 million d'euros et ensuite les aménagements des abords du centre commercial Marie Stuart et différents autres projets d'équipements de quartier que vous pouvez également voir sur la diapositive.

Le soutien aux acteurs de la politique sociale et du logement

Fonctionnement : 22,5 M€ (dont frais de personnel)

Investissement : 0,4 M€

Budget total : 22,9 M€

▪ Subventions aux acteurs du domaine social : 9 M€

en K€	CA 2006	CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	BP 2013	BP 2014
SUBVENTIONS	8 316	8 373	8 589	8 681	8 937	8 974	8 954	8 966	8 975
évolution n/n-1	2,1%	0,7%	2,1%	1,1%	2,9%	0,4%	-0,2%	0,1%	0,1%

Budget CCAS (K€)	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013 / 2003
Fonctionnement	11 180	11 589	11 883	12 358	12 992	13 360	13 510	13 791	13 976	14 019	14 078	26%
subvention ville	7 840	8 400	7 820	7 974	8 037	8 160	8 241	8 336	8 336	8 336	8 336	

→ poursuite des actions du CCAS et des aides facultatives pour soutenir les familles Orléanaises (petite enfance, solidarité et action sociale, aînés, réussite éducative et prévention)

→ maintien des subventions à la réussite éducative et aux associations actives au sein des quartiers (La vie devant soi, le Relais Orléanais...)

→ maintien du soutien financier aux Résidences de l'Orléanais (0,4 M€)



M. MARTIN – *En ce qui concerne la politique sociale et le logement, ce budget est de 23 millions d'euros en fonctionnement, y compris les frais de personnel, et de 400 000 € en investissement, soit un total de 23 millions d'euros. Les subventions aux acteurs du secteur social s'élèveront à 9 millions d'euros.*

En ce qui concerne le budget du C.C.A.S., il sera au total de 14 078 000 €, soit en légère augmentation par rapport à l'année précédente c'est-à-dire 14 019 000 €. Je précise que sur la période de 10 ans, de 2003 à 2013, le budget du C.C.A.S. a progressé de 26 %, soit près de 3 % par an et que la subvention de la Ville sera maintenue à 8 336 000 €, ceci afin que le C.C.A.S. puisse poursuivre ses actions dans tous les domaines que vous connaissez.

Nous aurons également le maintien des subventions à la réussite éducative et aux associations actives au sein des quartiers, ainsi que le maintien financier aux Résidences de l'Orléanais qui représentera en 2014, la somme de 400 000 €.

Santé et intégration citoyenne

- **2 maisons de santé pluridisciplinaire en projet :**
 - à l'Argonne : maison de santé pluridisciplinaire créée au sein du centre commercial Marie Stuart restructuré (1,1 M€),
 - à La Source : maison de santé pluridisciplinaire hébergée dans des locaux propriété des Résidences de l'Orléanais (participation de la Ville de 0,2 M€ sur 2014)
- **Actions et projets de promotion de la santé (0,13 M€) :**
 - favoriser l'intégration des personnes handicapées,
 - améliorer et de faciliter l'accès de tous les citoyens aux services et équipements publics,
 - actions de sensibilisation,
 - soutien aux associations

6



Présentation budget 2014 – 20 décembre 2013

M. MARTIN – *Un évènement je crois très important concernant la politique de proximité et plus particulièrement la santé et l'intégration citoyenne : l'inscription d'un budget de 1 090 000 € pour une maison de santé pluridisciplinaire en projet à l'Argonne au sein du centre commercial Marie Stuart en cours de restructuration et une deuxième maison de santé pluridisciplinaire qui sera hébergée dans des locaux appartenant aux Résidences de l'Orléanais et pour laquelle nous inscrivons en 2014 la somme de 200 000 €.*

Par ailleurs, des actions et des projets de promotion de la santé pour lesquels nous inscrivons 130 000 €.

La priorité donnée à l'éducation

Fonctionnement :	21,4 M€ (dont frais de personnel)
Investissement :	1,5 M€
Budget total :	22,9 M€

- des dépenses de fonctionnement en hausse (+0,6 M€):
 - restauration et transports scolaires (indexation et effectifs),
 - dépenses de fournitures et de manuels scolaires,
 - participation obligatoire à l'enseignement privé,
 - impact de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014
- programme d'investissement et de rénovation des écoles :
 - Grosses réparations sur bâtiments scolaires (0,5 M€)
 - Equipements scolaires (jeux, mobilier) et informatiques (0,28 M€)
 - Rénovation du restaurant scolaire école Marcel Proust (0,25 M€)
 - Aménagement des cours d'écoles (0,20 M€)
 - Adaptation de locaux disponibles de l'école Gutenberg (0,15 M€)
 - Projet de reconstruction de l'école Georges Chardon + gymnase



7

Présentation budget 2014 – 20 décembre 2013

M. MARTIN – La priorité sera également donnée à l'éducation. En effet, ce budget qui s'élève à 22 900 000 € va progresser de 600 000 € au cours de l'année 2014, notamment parce que les effectifs accueillis augmentent dans nos écoles – ce qui est un bon signe. Cela induit bien sûr des frais supplémentaires de restauration et aussi de transports scolaires.

Nous prévoyons également une augmentation des dépenses de fournitures et de manuels scolaires. Il y a aussi bien sûr la participation obligatoire à l'enseignement privé. Enfin, nous avons pris en compte l'impact de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014. Pour un quadrimestre, nous l'avons estimée, au moment où nous faisons le budget, à 213 000 €. Je crains que ce montant soit très provisoire et qu'il faille malheureusement peut-être, en fonction des éléments qui viendront, le compléter.

Le programme d'investissement et de rénovation des écoles :

- les grosses réparations : 500 000 €
- les équipements scolaires et informatiques : 280 000 €
- la rénovation du restaurant scolaire de l'école Marcel Proust : 250 000 €
- l'aménagement des cours d'écoles : 200 000 €
- l'adaptation des locaux disponibles de l'école Gutenberg : 150 000 €

Réussite éducative et prévention

▪ Maintien de l'ensemble des dispositifs :

- Réussite éducative : budget global CCAS/Ville (0,6 M€)
 - partenariat avec l'Education nationale et la CAF
 - lutte contre le décrochage scolaire : 27 clubs coup de pouce
 - suivi individuel de près de 600 enfants et de leur famille
- Programme de prévention de la délinquance :
 - accompagnement parental,
 - dispositif d'accueil de jeunes exclus définitivement d'un collège
 - chantiers éducatifs, insertion des jeunes par le travail
- Dispositif parents-relais (0,1 M€)

8



Présentation budget 2014 – 20 décembre 2013

M. MARTIN – *La réussite éducative est gérée avec le budget global du C.C.A.S. pour 600 000 € et le programme de prévention de la délinquance avec le dispositif parents-relais pour 100 000 €*

Animation urbaine, projets pour la jeunesse

Budget total : 3,6 M€ (hors personnel)

- Poursuite des projets d'animation urbaine et des actions d'insertion dédiés à la jeunesse :
 - ➔ Jour J, Festival Hip Hop, Soirée Jeunes Talents ...
 - ➔ Insertion des adolescentes (Equilibre et bien être)

- 3,2 M€ de subventions versées aux associations spécialisées :
 - ASELQO (animations dans les quartiers) : 2,7 M€
 - associations spécialisées : 0,5 M€

- Etudes et premiers travaux de construction d'un Street Park

9



Présentation budget 2014 – 20 décembre 2013

M. MARTIN – *En ce qui concerne l'animation urbaine et les projets pour la jeunesse, le budget est de 3,6 millions d'euros, hors frais de personnel.*

Je rappelle qu'il s'agit de poursuivre des projets d'animation urbaine et des actions d'insertion dédiés à la jeunesse :

- *Jour J, Festival Hip Hop, Soirée Jeunes Talents pour les actions principales ;*
- *Insertion des adolescentes (Equilibre et bien être) ;*
- *surtout et principalement en termes budgétaire : 3,2 millions de subventions versées aux associations spécialisées au premier rang desquelles l'A.S.E.L.Q.O. bien sûr, une association qui est bien gérée et qui donne satisfaction dans ses animations et ses actions. L'A.S.E.L.Q.O. recevra 2,7 millions d'euros et les autres associations spécialisées 500 000 € ;*
- *Etudes et premiers travaux de construction d'un street park.*

Soutien à la pratique sportive et aux associations

Budget total : 7,6 M€ (hors personnel)

▪ Soutien aux clubs et associations :

en M€	BP 2013	BP 2014
TOTAL	3,21	3,28
Orléans Loiret Basket	1,01	1,01
BASP Orléans Loiret Football + USO Foot	0,33	0,36
USO Judo	0,29	0,30
Sté Municipale Orléans Gym	0,23	0,23
Rugby Club Orléanais	0,16	0,20

- **Accueil d'évènements sportifs majeurs** : Open d'Orléans, Master's de Patinage Artistique, coupe du monde de Sabre Dames, French-International Challenge de Badminton ...
- **Rénovation des équipements sportifs (0,5 M€), Palais des sports** (ravalement, isolation : 0,35 M€; éclairage et installations techniques : 0,42 M€), poursuite de l'aménagement du **site du Belneuf (0,23 M€)**



10

Présentation budget 2014 – 20 décembre 2013

M. MARTIN – *En ce qui concerne le soutien à la pratique sportive aux associations, le budget sera de 7,6 millions d'euros.*

Je rappelle que la politique générale de subventions que nous avons retenue est de maintenir les subventions sur l'ensemble des politiques publiques aux mêmes montants que l'année 2013. Je crois que c'est important de le signaler et on le retrouve donc au niveau des subventions pour la jeunesse comme je l'ai dit. On le retrouve également au niveau de la subvention pour le C.C.A.S. comme je l'ai indiqué précédemment.

On le trouve maintenant en ce qui concerne les budgets au secteur sportif avec le soutien aux clubs, l'accueil des évènements sportifs majeurs : Open d'Orléans, Master's de Patinage, coupe du monde de Sabre, autant de manifestations que vous connaissez bien, et aussi pour la rénovation des équipements sportifs : le Palais des Sports et autres opérations d'entretien.

Une Ville de culture et de mémoire

Fonctionnement :	23,4 M€ (dont frais de personnel)
Investissement :	2,0 M€
Budget total :	25,4 M€

- **Lieux et acteurs culturels financés par la Ville :** Musée des Beaux arts, Muséum, Théâtres, Scène nationale, Centre Chorégraphique National, Centre Dramatique National, CADO, Maison des Arts et de la Musique, Conservatoire, Astrolabe, Le 108, Polysonic, centre Charles Péguy, Maison Jeanne d'Arc, médiathèques et bibliothèques de quartiers, le CERCIL, l'orchestre d'Orléans
- **Subvention à l'ESAD (2,7 M€), aux associations culturelles (1,2 M€)**
- **Investissements sur le patrimoine culturel et historique, et poursuite du projet de bibliothèque numérique (2 M€)**
- **Service d'Archéologie Municipale :** au-delà des chantiers municipaux, activité annexe de réalisation de diagnostics ou de fouilles pour le compte de tiers (recette de 0,1 M€)



11

Présentation budget 2014 – 20 décembre 2013

M. MARTIN – *En ce qui concerne le budget culturel, il représente un montant de 25,4 millions d'euros. Vous connaissez les lieux et les acteurs culturels financés par la Ville, mais ils vous sont rappelés. Ils sont nombreux et l'offre est d'un niveau exceptionnel et très importante. Cela représente un budget évidemment très conséquent.*

La subvention à l'E.S.A.D. (l'ancien Institut d'Arts Visuels) représente 2,7 millions d'euros et les subventions aux associations culturelles représenteront 1,2 millions d'euros.

Il y aura des investissements importants sur le patrimoine culturel et historique notamment pour la bibliothèque numérique. L'ensemble des investissements sur le patrimoine culturel représente 2 millions d'euros et nous continuons bien sûr à accompagner le Service d'Archéologie Municipale que nous avons créé.

Evènements et animations 2014

- **Commémorations exceptionnelles** relatives à la Grande Guerre (mobilisation, début des combats, hommage à Maurice Genevoix, mort de Charles Péguy) et à la seconde Guerre Mondiale (décès de Max Jacob et Jean Zay, Libération de la ville)
- **Fêtes de Jeanne d'Arc** (budget net 0,72 M€)
- **Festival de jazz** (subvention d'équilibre 0,23 M€)
- **Marché de Noël** (budget net 0,2 M€)
- **Expositions** consacrées à Roger Toulouse et à Max Jacob, expositions de plein air, préparation d'Orléanoïde 2015
- **Animation des quais 2014 et préparation de la 7^{ème} édition du Festival de Loire** (2015)
- **Office du tourisme et de congrès** (0,43 M€)



12

Présentation budget 2014 – 20 décembre 2013

M. MARTIN – *En ce qui concerne les évènements et les animations de l'année 2014, premier point qui a été retenu : les commémorations exceptionnelles relatives à la Grand Guerre. On m'a posé la question de savoir quel était le montant du budget que nous allions consacrer à ces commémorations. Il s'agit d'un budget de 100 000 € :*

- Fêtes de Jeanne d'Arc : 720 000 €
- Festival de Jazz : 230 000 € de subvention d'équilibre
- Marché de Noël : 200 000 €
- Expositions consacrées à Roger Toulouse et à Max Jacob
- Animation des quais 2014 et préparation de la 7^{ème} édition du Festival de Loire qui a lieu, vous le savez, de façon bi-annuelle, c'est-à-dire en 2015
- Office du tourisme et de congrès : 430 000 €

Achèvement des projets de voirie dans les quartiers

11.2 M€ d'investissement pour améliorer l'espace public

- **Circulation et stationnement :**
 - fin de la rénovation du Poste Central de régulation du trafic (0,21 M€), poursuite des travaux de jalonnement (0,21 M€)
 - stagnation des recettes de stationnement et baisse du produit des amendes de police (répartition modifiée par l'Etat)
- **Travaux de voirie et d'espace public (7,3 M€ :** rues Basse d'Ingré, de Patay, de Vauquois, des Maltotiers, aux Ligneaux, des Anguinis, de l'Ecole normale, av. de l'hôpital...), résidentialisation du quartier Gare (1 M€), travaux dans les quartiers (0,4 M€)... fleurissement, éclairage et plan lumière
- **Gestion quotidienne et entretien :** achèvement du réaménagement de la serre du jardin des plantes, rénovation des fontaines, de l'éclairage public (lampes à économies d'énergie), renouvellement des aires de jeux...
- **Investissement du Parc Floral (0,210 M€)**



13

Présentation budget 2014 – 20 décembre 2013

M. MARTIN – *En ce qui concerne l'achèvement des projets de voirie dans les quartiers, ce sont 11,2 millions d'euros d'investissement pour améliorer l'espace public.*

Pour ce qui est de la circulation et du stationnement, la fin de la rénovation du poste central de régulation du trafic. A noter la stagnation des recettes de stationnement et la baisse du produit des amendes de police. Là, je fais une parenthèse : nos amendes de police qui servent à financer nos investissements ont été réduites en raison du financement des prêts toxiques que certaines collectivités avaient contractés. Bien sûr, ce n'était pas le cas de la Ville d'Orléans, mais nous avons perdu à cette occasion 200 000 € de nos recettes de stationnement et le produit des amendes de police, répartition modifiée par l'Etat.

7,3 millions d'euros seront consacrés aux travaux de voirie et d'espace public. Vous avez là la liste de ces travaux ainsi que la résidentialisation du quartier Gare qui est en cours. Travaux dans les quartiers pour 400 000 €.

Gestion quotidienne et entretien avec l'achèvement du réaménagement de la serre du Jardin des Plantes, la rénovation des fontaines.

Investissement du Parc Floral pour 210 000 €.

Tranquillité publique et prévention

Budget global (dont frais de personnel) : 6,4 M€

- **Investissement** : programme d'équipement des quartiers en vidéo protection et sécurisation des bâtiments publics (0,27 M€)
- **Dispositif de Prévention Médiation** (1,02 M€)
- **Dispositif de prévention spécialisée (IPSIS OPELIA)**
 - convention de délégation dénoncée par le département du Loiret
 - le coût du dispositif (0,660 M€) était financé à 83% (0,545 M€) par le département et à 17% par la Ville d'Orléans (0,115 M€)
 - Budget 2014 : la Ville maintient inchangée sa participation (0,115 M€) → des réflexions en cours sur les modalités de poursuite du dispositif (financement par des redéploiements de crédits)
- **Dispositif « Carrefours des parents » (CCAS)**



14

Présentation budget 2014 – 20 décembre 2013

M. MARTIN – *Pour la tranquillité et la prévention, le budget global, dont les frais de personnel, est de 6,4 millions d'euros. C'est donc un budget particulièrement conséquent qui concerne, pour l'investissement, la programmation d'équipements des quartiers en vidéo protection. Nous continuons cet investissement de façon régulière, mais aussi pour la sécurisation des bâtiments publics pour un investissement de 270 000 €.*

Dispositif de prévention médiation : 1 million d'euros.

Dispositif de prévention spécialisée : vous savez que la convention de délégation que nous avons a été dénoncée par le Département du Loiret. Le coût du dispositif total était de 670 000 € financé à hauteur de 17 % par la Ville et 83 % par le Conseil Général. C'est donc pour nous une perte de recettes de 545 000 €. A ce stade, la Ville maintient à changer sa participation : 115 000 €. Des réflexions sont en cours sur les modalités de poursuite du dispositif et notamment du financement par des redéploiements de crédits. A ce stade, nous avons inscrit 115 000 € pour cette politique.

Le dispositif du carrefour des parents, j'en ai parlé précédemment.

Les aides apportées aux associations

→ des aides financières maintenues (14 M€)

- Chaque année, la Ville aide financièrement ou matériellement près de 500 associations
- Les associations sont sources d'animation et de cohésion sociale au sein des quartiers
- La Ville est très attentive au maintien de la dynamique associative et réalise un énorme travail de suivi, d'écoute et d'accompagnement des associations

→ les deux maisons des associations et autres lieux d'accueil permettent à de nombreuses associations de fonctionner (domiciliation, lieu de réunion et d'exposition, entr'aide...)

M. MARTIN – *En ce qui concerne les aides apportées aux associations, je vous ai indiqué que les aides financières seront intégralement maintenues. Ceci représente un budget de 14 millions d'euros dont j'ai eu l'occasion de vous présenter le détail.*

Un budget de soutien à l'emploi et à l'économie locale

16



Présentation budget 2014 – 20 décembre 2013

M. MARTIN – *Les projets d'aménagement dans les quartiers permettent de soutenir l'emploi et l'économie locale. Ainsi que nous le verrons plus loin, nous avons maintenu un budget d'investissement très important, notamment pour Carmes-Madeleine*

Les projets d'aménagement dans les quartiers

- **Carmes-Madeleine** : participation au financement du parking (2,8 M€) et achèvement de la place (1,75 M€) du Cheval rouge, participation à la ZAC Carmes-Madeleine (1 M€),
- **Halles** : participation à la ZAC des Halles (0,9 M€) et à la ZAC Charpenterie (0,59 M€)
- **Bourgogne** : jardin public de la Motte Sanguin (0,5 M€)
- **Nord-Ouest** : participation à la ZAC Sonis (0,54 M€), études de requalification du Faubourg Bannier (0,04 M€), ZAC Coligny,
- **Sud-Loire** : travaux de réseau et de requalification des voies de la résidence Dauphine (0,25 M€), réfection de la place Renan à La Source (0,2 M€), études Val Ouest (0,04 M€),
- **Nord-Est** : aménagement du Parc de l'Etuvée (0,1 M€), ZAC du Clos de la Pointe (0,05 M€)
- **Centre ancien** : achèvement des travaux autour de la Place du Martroi (1,35 M€), campagne de ravalements (0,96 M€)



17

Présentation budget 2014 – 20 décembre 2013

M. MARTIN – *Ainsi que nous le verrons plus loin, nous avons maintenu un budget d'investissement très important notamment :*

- *Carmes-Madeleine avec la participation au financement du parking, l'achèvement de la place du Cheval Rouge, la participation à la Z.A.C. du même nom pour 1 million d'euros d'acquisitions foncières ;*

- *Les Halles 1 et 2 avec des crédits complémentaires pour accompagner ces projets qui se commercialisent bien ;*

- *Bourgogne avec le jardin public de la Motte Sanguin pour 500 000 € ;*

- *Nord-Ouest. Participation à la Z.A.C. Sonis pour 540 000 € et études de requalification du faubourg Bannier ;*

- *Sud-Loire. Travaux de réseau et requalification des voies de la Résidence Dauphine, réfection de la place Renan à La Source, études Val Ouest ;*

- *Nord-Est. Aménagement du Parc de l'Etuvée pour 100 000 €, Z.A.C. du Clos de la Pointe pour 50 000 € ;*

- *Centre ancien. Achèvement des travaux autour de la place du Martroi qui ont déjà été financés, je dirais, à plus de 80 % : 1 350 000 € ; la campagne de ravalements qui représente un investissement annuel pour laquelle, en 2014, il est proposé d'inscrire 960 000 €.*

Enseignement supérieur et recherche

- **Investissement - Centre universitaire de recherche** : achèvement de l'opération Dupanloup (2,2 M€)
- **Actions en faveur de l'enseignement supérieur** : soutien à l'organisation de colloques universitaires, Journée d'Accueil des Nouveaux Etudiants (JANE 2014), Salon de l'Etudiant, soutien aux pôles de compétitivité Cosmetic Valley et DREAM, ainsi qu'au STUDIUM.
- **Orléans Val de Loire Technopole** (0,114 M€)
→ FabLab labellisé par l'Etat en décembre 2013

18



Présentation budget 2014 – 20 décembre 2013

M. MARTIN – *En ce qui concerne l'enseignement supérieur et la recherche, l'achèvement de l'opération du centre universitaire de recherche installé à Dupanloup pour 2,2 millions d'euros.*

Actions en faveur de l'enseignement supérieur : organisation de colloques.

Orléans Val de Loire Technopole : subvention de la Ville pour 114 000 €.

Politique en faveur de l'insertion professionnelle

- **Nombreux projets développés en partenariat avec les associations et les acteurs institutionnels**
- **Soutien des associations (0,228 M€):** ORLEANS INSERTION EMPLOI, École de la Deuxième Chance, PLANET ADAM Orléans, Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans
- **4ème édition du forum emploi « Orlé'emploi » à La Source**
- **nouveau chantier d'insertion**
- **Politique de la Ville (0,198 M€) :** soutien financier et prise en charge des loyers des associations œuvrant dans les quartiers prioritaires
 - 2014 : dernière année du **Contrat Urbain de Cohésion Sociale** et du dispositif de **Zone Franche Urbaine**
 - **190 entreprises installées en ZFU fin 2012** (81 en 2009)



19

Présentation budget 2014 – 20 décembre 2013

M. MARTIN – *La politique en faveur de l'insertion professionnelle. De nouveaux projets sont développés en partenariat avec les associations.*

Le soutien des associations représente pour la Ville d'Orléans 228 000 € avec Orléans Insertion Emploi, l'École de la Deuxième Chance, Planet Adam Orléans, la Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans.

Il est prévu également une 4^{ème} édition du forum emploi, un nouveau chantier d'insertion. La politique de la Ville reçoit un soutien financier de 198 000 €.

En 2014, c'est la dernière année du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et du dispositif de Zone Franche Urbaine. 190 entreprises sont aujourd'hui installées dans la Z.F.U. de l'Argonne. Je rappelle qu'il y en avait 81 en 2009. Vous voyez donc la progression qui est plus qu'un doublement sur 3 ans.

Le développement durable

→ Agenda 21 adopté en 2006 : Orléans ville pionnière

- **Sensibiliser les Orléanais** → informer, éduquer
- **Protéger les ressources** (eau, air, foncier disponible...)
- **Préserver l'environnement** → biodiversité, ville « verte »
- **Réduire les consommations (fluides, consommables...)**
→ modifier les pratiques au quotidien, investir pour l'avenir
(lampes basse consommation, dématérialisation, véhicules propres, isolation des bâtiments...)
- **Mobiliser les partenaires** : délégataires (eau, chauffage urbain), les bailleurs (isolation, récupération, BBC), les fournisseurs (marchés publics), les clubs et les associations

→ Orléans lauréate par 3 fois des « Rubans du développement durable »



21

Présentation budget 2014 – 20 décembre 2013

M. MARTIN – *En ce qui concerne le développement durable, je vous rappelle que l'Agenda 21 a été adopté en 2006 et qu'Orléans est une ville pionnière en la matière.*

Les objectifs sont multiples :

- *Sensibiliser les Orléanais, les informer, participer à leur éducation*
- *Protéger les ressources en eau*
- *Préserver l'environnement : biodiversité, Orléans ville verte*
- *Réduire les consommations, nous y travaillons beaucoup : fluides, consommables, pratiques au quotidien*
- *Mobiliser les partenaires au premier rang desquels nos délégataires, mais aussi les fournisseurs à travers les marchés publics, les clubs, les associations.*

Il est rappelé qu'Orléans a été lauréate, par trois fois, des « Rubans du développement durable ».

Le développement durable

→ Prise en compte du développement durable dans tous les projets d'Orléans

- Journées du développement durable (0,125 M€)
- Protection de la ressource en eau (0,074 M€)
- Protection de la biodiversité : animation autour du rucher pédagogique du jardin des plantes, sensibilisation à la charte zéro pesticide...
- Soutien de projets de développement durable : sensibilisation à la lutte contre le changement climatique, promotion du commerce équitable et des achats durables, soutien aux projets d'éducation à l'environnement, aides aux associations...
- Gestion de l'animal en ville et police sanitaire (0,094 M€)



22

Présentation budget 2014 – 20 décembre 2013

M. MARTIN – Différentes actions seront poursuivies au titre du développement durable :

- Les journées du développement durable avec un budget de 125 000 €
- La protection de la ressource en eau : 74 000 €
- La protection de la biodiversité
- Le soutien de projets de développement durable pour 43 000 €
- La gestion de l'animal en ville et la police sanitaire pour 94 000 €

Les équilibres financiers du budget principal

23



Présentation budget 2014 – 20 décembre 2013

M. MARTIN – *J'ai donc été assez vite pour vous présenter les politiques publiques. Vous avez évidemment un rapport beaucoup plus détaillé, mais en ce qui concerne les éléments essentiels, voilà comment ils se présentent de façon synthétique.*

Je vais maintenant vous donner quelques chiffres budgétaires. Ce sont donc les équilibres financiers du budget principal. Alors, quels sont les éléments de contexte économique et financier ?

Le contexte économique et financier

Projet de Loi de Finances pour 2014 : → des baisses brutales décidées par l'Etat

Perte de recettes pour Orléans : - 2,3 M€

- dont dotation forfaitaire	- 0,970 M€
- dont fiscalité et compensations fiscales	- 0,600 M€
- dont amendes de police	- 0,200 M€
- dont subvention de l'Etat (Conservatoire)	-0,150 M€
- dont arrêt du FISAC	- 0,240 M€
- dont baisse du CUCS et incertitudes sur divers engagements (renouvellement urbain, contrat de réussite éducative...)	

24



M. MARTIN – Comme je l'ai indiqué dans mon propos introductif, le projet de Loi de Finances pour 2014 prévoit des baisses brutales de recettes.

Les pertes de recettes pour Orléans représentent 2,3 millions d'euros :

- La dotation forfaitaire de l'Etat baissera de 970 000 € ;
- Les fiscalités et les compensations fiscales reçues de l'Etat baisseront de 600 000 € ;
- Les amendes de police, je l'ai dit précédemment, baisseront de 200 000 € ;
- La subvention de l'Etat pour le Conservatoire baissera de 150 000 € ;
- La politique du F.I.S.A.C. qui concernait l'aide au commerce est stoppée et arrêtée définitivement : - 240 000 € ;

Je rappelle aussi la baisse du C.U.C.S., les incertitudes sur divers engagements comme le renouvellement urbain, le contrat de réussite éducative.

Donc ceci représente une perte tout à fait conséquente, je dirais même inquiétante de plus de 2,3 millions d'euros.

Le contexte économique et financier

Projet de Loi de Finances pour 2014 :

→ des hausses de charges décidées unilatéralement par l'Etat

Augmentation de dépenses pour Orléans : + 2,2 M€

- dont frais de personnel (hausse des cotisations)	+0,784 M€
- dont frais de personnel (revalorisation catégorie C)	+0,500 M€
- dont contribution au Fonds de péréquation (FPIC)	+0,250 M€
- dont impact réforme des rythmes scolaires (4 mois)	+0,213 M€
si restauration scolaire	+0,400 M€
-dont hausse des taux de TVA	+0,100 M€

→ une perte de ressources de 4,5 M€ pour la Ville d'Orléans



CM du 22 novembre 2013

25

M. MARTIN – *En ce qui concerne les hausses des charges qui, corrélativement sont venues impacter le budget de la Ville d'Orléans, décidées unilatéralement par l'Etat, il y a une augmentation de 2,2 millions d'euros :*

- Pour les frais de personnel, il s'agit de la hausse des cotisations (784 000 €) pour le rattrapage sur les cotisations retraite. On parle des réformes des retraites, mais en fait ce sont les employeurs qui payent ;

- La revalorisation de la catégorie C : 500 000 € ;

- La contribution au fonds de péréquation : + 250 000 € ;

- Impact de la réforme des rythmes scolaires que nous avons commencé à prendre : 213 000 € et s'il y avait la restauration scolaire, ceci représenterait 400 000 € pour un quadrimestre seulement. Vous mesurez donc l'impact budgétaire que pourrait avoir, en année pleine, les rythmes scolaires pour la Ville d'Orléans. Ce sont environ 600 000 € multipliés par trois, c'est-à-dire de l'ordre de 2 millions d'euros, ce qui est une somme évidemment énorme ;

- La hausse des taux de T.V.A. pour 100 000 €.

Donc, la perte de ressources pour la Ville d'Orléans est de 4,5 millions d'euros.

La volonté d'inscrire les actions dans la durée

- Le budget 2014 respecte les priorités du mandat :
 - la proximité avec et pour les Orléanais,
 - le rayonnement d'Orléans,
 - le développement durable, fil rouge de l'action municipale
- Malgré les pertes de ressources imposées par l'Etat, le budget 2014 est élaboré dans le respect des règles de bonne gestion :
 - Stabilité des taux d'imposition
 - Réduction de la dépense publique
 - Préservation de l'autofinancement et de l'investissement
 - Maintien de la dette à niveau très faible

Les engagements du mandat sont respectés



26

Présentation budget 2014 – 20 décembre 2013

M. MARTIN – *Le budget 2014 respecte les priorités du mandat :*

- *Tout d'abord la proximité. Vous avez vu l'investissement et les dépenses qui sont engagés. C'est effectivement avec et pour les Orléanais.*
- *Bien sûr le rayonnement d'Orléans.*
- *Le développement durable qui est le fil rouge de l'action municipale.*

Ainsi, malgré les pertes de ressources imposées par l'Etat, le budget 2014 est élaboré dans le respect des règles de bonne gestion :

- *La stabilité des taux d'imposition. Ne pas augmenter les impôts, c'est l'engagement qui a été pris. C'est une stratégie de long terme. Je rappelle que les taux d'imposition n'ont pas été augmentés depuis 1996 à Orléans et que cette politique de rigueur doit être poursuivie.*

- *La réduction de la dépense publique. Nous avons fait des efforts importants comme vous allez le voir sur les dépenses de gestion courante. Etre vertueux sur la dépense quotidienne et sur les frais de fonctionnement. Surveiller toutes les dépenses qui pourraient apparaître comme superfétatoires.*

- *La préservation de l'autofinancement et de l'investissement. C'est avec l'autofinancement qu'on investit. Sans autofinancement, on perd sa capacité et donc son indépendance. Donc l'autofinancement doit absolument être préservé et c'est ce que nous avons fait.*

- *Enfin le maintien de la dette doit être engagé à un niveau très faible.*

J'ouvre une parenthèse. La dette du 31 décembre 2013 sera, M. le Maire, de 100 millions d'euros. Elle sera exactement au niveau où vous l'avez reçue en 2001. Il n'y aura pas un euro de dette de

plus. Autrement dit, sur une période de 13 ans, vous aurez réalisé les investissements, dont on va voir tout à l'heure la progression, sans impacter en quoi que ce soit la dette de la Ville d'Orléans. Je le dis alors même que j'ai eu, il y a quelques jours avant cette séance, le taux de réalisation des investissements pour l'année 2013.

Je rappelle que pour la Ville d'Orléans, les investissements de l'année 2013 sont le montant le plus important qu'elle s'est fixé comme objectif : 57 millions d'euros. Le taux de réalisation des investissements est de 96 %. Alors, vous me direz que parfois cela a chahuté un petit peu certaines voiries, j'en conviens, mais globalement c'est quand même un taux de réalisation tout à fait exceptionnel.

Un budget élaboré à taux constants de fiscalité...

- **Taxe d'habitation : taux inchangé depuis 1996,**
→ le maintien d'une politique volontariste d'abattements représente un allègement de 22% de l'imposition
- **Taxe sur le foncier bâti : taux inchangé depuis 1996,**
→ Le logement social bénéficie d'exonérations
- **L'évolution du produit des impôts est liée aux seules évolutions physique (constructions) et nominale (indice national) des bases**
→ de budget à budget, les recettes fiscales évoluent de + 0,8% (les versements de l'Agglo sont figés en valeur), soit une évolution inférieure à l'inflation

27



Présentation budget 2014 – 20 décembre 2013

M. MARTIN – Les taux de fiscalité, c'est important bien sûr. Pour la taxe d'habitation, son taux demeurera inchangé. Il l'est depuis 1996 comme je l'ai dit. Le maintien d'une politique volontariste d'abattements représente un allègement de 22 % de l'imposition. Nous n'avons pas touché à la politique d'abattements.

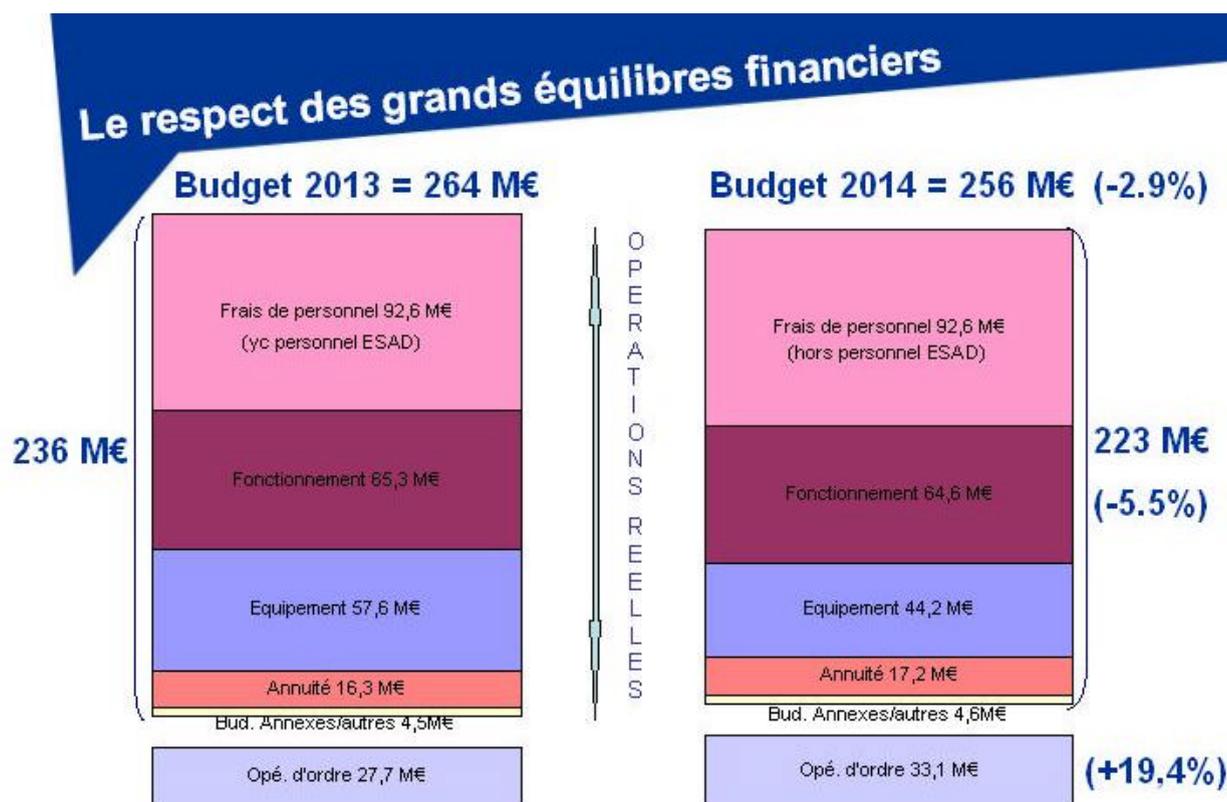
La taxe sur le foncier bâti, le taux est également inchangé depuis 1996 et le logement social bénéficie d'exonérations.

L'évolution du produit des impôts est liée aux seules évolutions physiques, mais c'est une évolution qui est vertueuse, car chaque année, la construction du logement neuf sur la Ville d'Orléans apporte sa contribution à l'augmentation de nos valeurs fiscales. Cette année, nous avons prévu une augmentation comprise entre 0,5 et 1 % de logements neufs, ce qui mérite d'être signalé. Nous ajoutons bien sûr aux constructions neuves sur Orléans l'indice nationale et nominale des bases. Nous avons été prudents parce que nous avons retenu en évolution nominale : 0,9 dans le budget. Or, je crois que c'est confirmé maintenant par l'Etat dans la présentation du projet de loi de finances. Cela ne sera donc pas, comme pour les années antérieures, le taux prévisionnel d'inflation qui sera pris en compte, qui aurait été

de 1,3 %, plus favorable pour les collectivités, moins favorable pour le contribuable, mais ce sera 0,9 qui est le taux de l'inflation de l'année 2013. Là aussi, nous avons un impact pour notre budget, mais ce sera pour le bénéfice de tous les contribuables. Donc, d'une certaine manière, on peut s'en réjouir.

L'évolution du produit des impôts est liée aux seules évolutions physiques, je l'ai dit, et aux évolutions nominales.

De budget à budget, les recettes fiscales évoluent de 0,8 %. Vous savez bien sûr que les reversements de l'Agglo sont figés en valeur, mais c'est la règle. Lorsqu'on passe en agglomération avec la taxe professionnelle unique, il est convenu, et c'est le cas depuis 2002, qu'il n'y a plus d'évolution concernant les impôts économiques.



Recettes de fonctionnement (- 1,9%)

- **Dotations et compensation de l'Etat : en baisse**
 - DGF (34,80 M€) : - 3%
 - dotation forfaitaire (31,29 M€),
 - dotation de Solidarité (3,23 M€)
 - dotation Nationale de péréquation (0,28 M€)
 - Compensations fiscales (2,77 M€) : - 10%
- **Reversements de l'Agglo (28,23 M€) : stabilité**
- **Autres subventions de fonctionnement Etat, département, région, communes (3,63 M€) : - 28% (- 1,4 M€)**
- **Droits de mutation (3,5 M€) : - 12,5% (-0,5 M€)**
- **Autres produits d'exploitation (renégociations des DSP): +13%**

29



Présentation budget 2014 – 20 décembre 2013

M. MARTIN – *En ce qui concerne nos recettes de fonctionnement, elles seront en baisse de 1,9 %. Comme je l'ai dit, la dotation globale de l'Etat baissera de 3 %. J'ai précisé qu'elle baisserait encore de 3 % en 2015, c'est déjà annoncé.*

La dotation forfaitaire sera donc de 31,29 M€, la dotation de solidarité de 3,23 M€ et la dotation nationale de péréquation de 280 000 €.

Les compensations fiscales reçues de l'Etat seront en baisse de 10 %.

Les reversements de l'Agglo sont stables, je l'ai dit.

Les autres subventions de l'Etat, Département, Région, Communes baissent de 28 %. Nous perdons 1,4 M€ de subventions cette année. Sur la prévention spécialisée, ce sont 540 000 €, sur le Conservatoire, ce sont 150 000 €, etc mais je ne vais pas refaire la liste.

Nous avons également des droits de mutation en baisse. Il y a, à l'heure actuelle, moins de mutations sur le logement ancien. Le marché de l'immobilier est un marché fragile, qui est impacté par la crise. Donc aujourd'hui, nous avons des droits de mutation que nous prévoyons en baisse de 12,5 %, c'est-à-dire – 500 000 €.

En revanche, nous aurons une hausse sur les autres produits d'exploitation renégociés dans les délégations de service public pour 13 %.

Dépenses de fonctionnement (-0,3%)

- **Charges de personnel (92,62 M€) : + 1,5%** (à périmètre constant, hors ESAD)
→ conséquences des décisions nationales : hausse des cotisations patronales et évolution des grilles indiciaires des agents de catégorie C
- **Charges générales (35,06 M€) : - 1,6%**
- **Contribution au FPIC (0,49 M€) : doublement de budget à budget**
- **Subventions apportées par la Ville à ses satellites et partenaires (25,80 M€) : en stabilité par rapport à 2013 (hors dispositif de prévention spécialisé)**

30



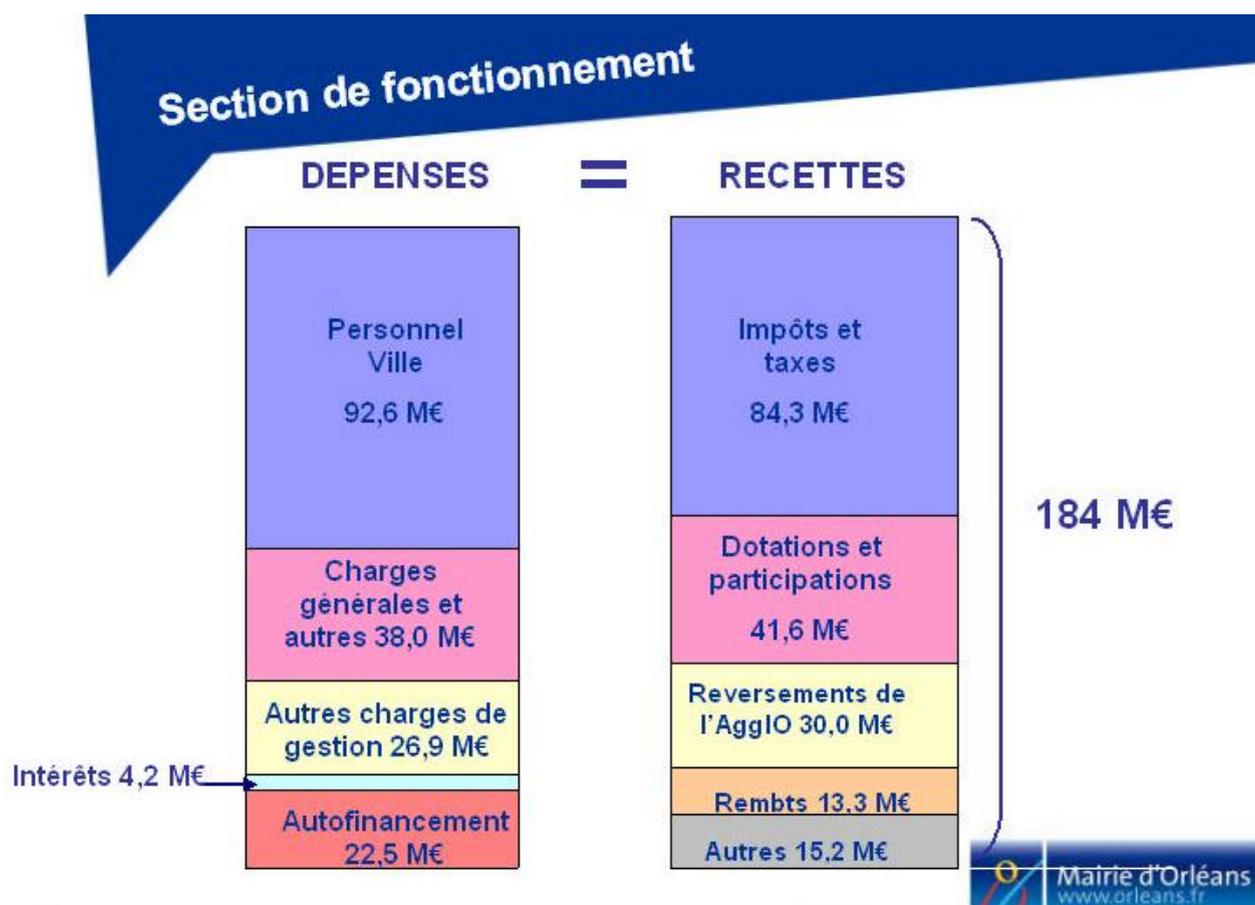
Présentation budget 2014 – 20 décembre 2013

M. MARTIN – *Les charges de personnel s'élèveront à 92,62 M€, en progression de 1,5 %. C'est la conséquence des décisions nationales dont j'ai parlé précédemment : hausse des cotisations patronales, évolution des grilles indiciaires des agents de catégorie C, alors même qu'au niveau de la Ville d'Orléans, les agents de cette catégorie avaient bénéficié de régime indemnitaire important avant cette mesure gouvernementale.*

Les charges générales, je l'ai dit en introduction, ce sont les charges de fonctionnement. Elles vont baisser de 1,6 %, ce qui représente un gros effort.

La contribution au Fonds de Péréquation des Impôts Communaux (F.P.I.C.) va par contre augmenter de 490 000 €, c'est-à-dire un doublement de budget à budget.

Les subventions apportées par la Ville à ses satellites et aux partenaires représentent 25,80 M€ : 14 M€ aux associations et un peu plus de 8 M€ pour le C.C.A.S.



31

Présentation budget 2014 – 20 décembre 2013

M. MARTIN – *En ce qui concerne la section de fonctionnement, elle représente 184 M€ en recettes et en dépenses. Elle permet de dégager un autofinancement de 22,5 M€ et je ne reviens pas sur les éléments que j'ai détaillés précédemment dans les commentaires.*

Capacité d'autofinancement

	BP 2013	BP 2014	Evol
Recettes de gestion	184,41 M€	183,65 M€	-0,76 M€
- Dépenses de gestion	156,49 M€	155,82 M€	-0,68 M€
Epargne de gestion	27,92 M€	27,83 M€	-0,19 M€
- Intérêts de la dette	3,92 M€	4,17 M€	0,25 M€
+ Produits exceptionnels	0,35 M€	0,16 M€	-0,19 M€
- Charges exceptionnelles	1,41 M€	1,36 M€	-0,05 M€
Epargne brute	22,94 M€	22,47 M€	-0,47 M€
- Remboursement de capital	12,35 M€	13,00 M€	0,65 M€
Epargne disponible	10,59 M€	9,47 M€	-1,12 M€
+ Produits occasionnels	2,69 M€	0,00 M€	-2,69 M€
Epargne disponible totale	13,28 M€	9,47 M€	-3,81 M€

→ l'autofinancement prévisionnel (22,5 M€) reste élevé, mais en repli de 0,50 M€ par rapport à 2013, malgré les efforts de maîtrise des dépenses



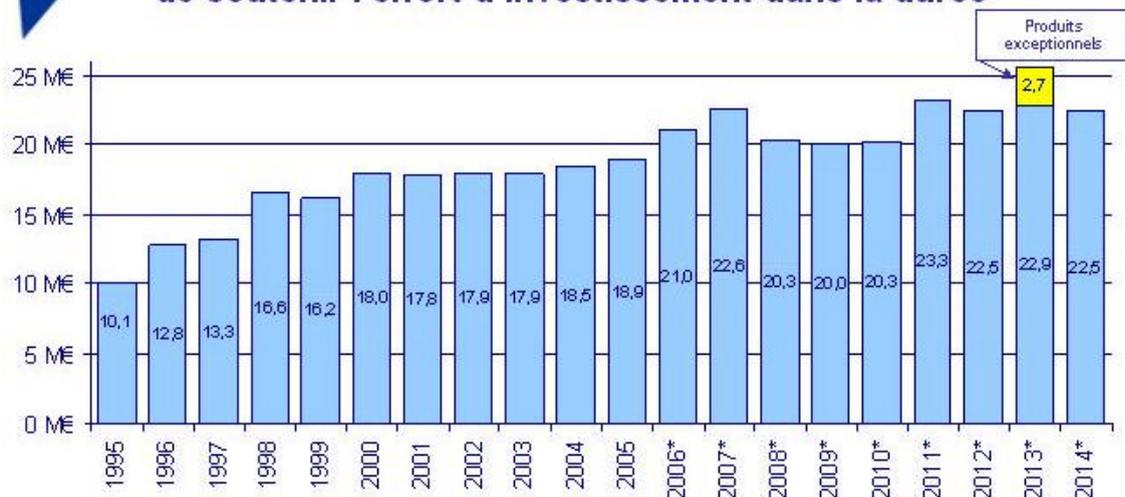
M. MARTIN – La capacité d'autofinancement représentera en épargne brute : 22,47 M€ contre 22,94 M€.

L'épargne brute, c'est ce qui permet de rembourser le capital emprunté et d'investir. Vous voyez que nous n'avons pas choisi de rogner la capacité d'autofinancement de la Ville et ainsi de ne plus pouvoir faire les investissements. Ce n'est pas le choix qui a été fait, mais c'est de faire des économies sur le fonctionnement et la gestion, et donc d'essayer tant que faire se peut de maintenir l'épargne brute et à 500 000 € près – ce qui est un tour de force -, elle a été maintenue.

L'autofinancement prévisionnel de 22,5 M€ restera donc élevé et je crois que c'est une bonne chose.

Le maintien d'un autofinancement élevé

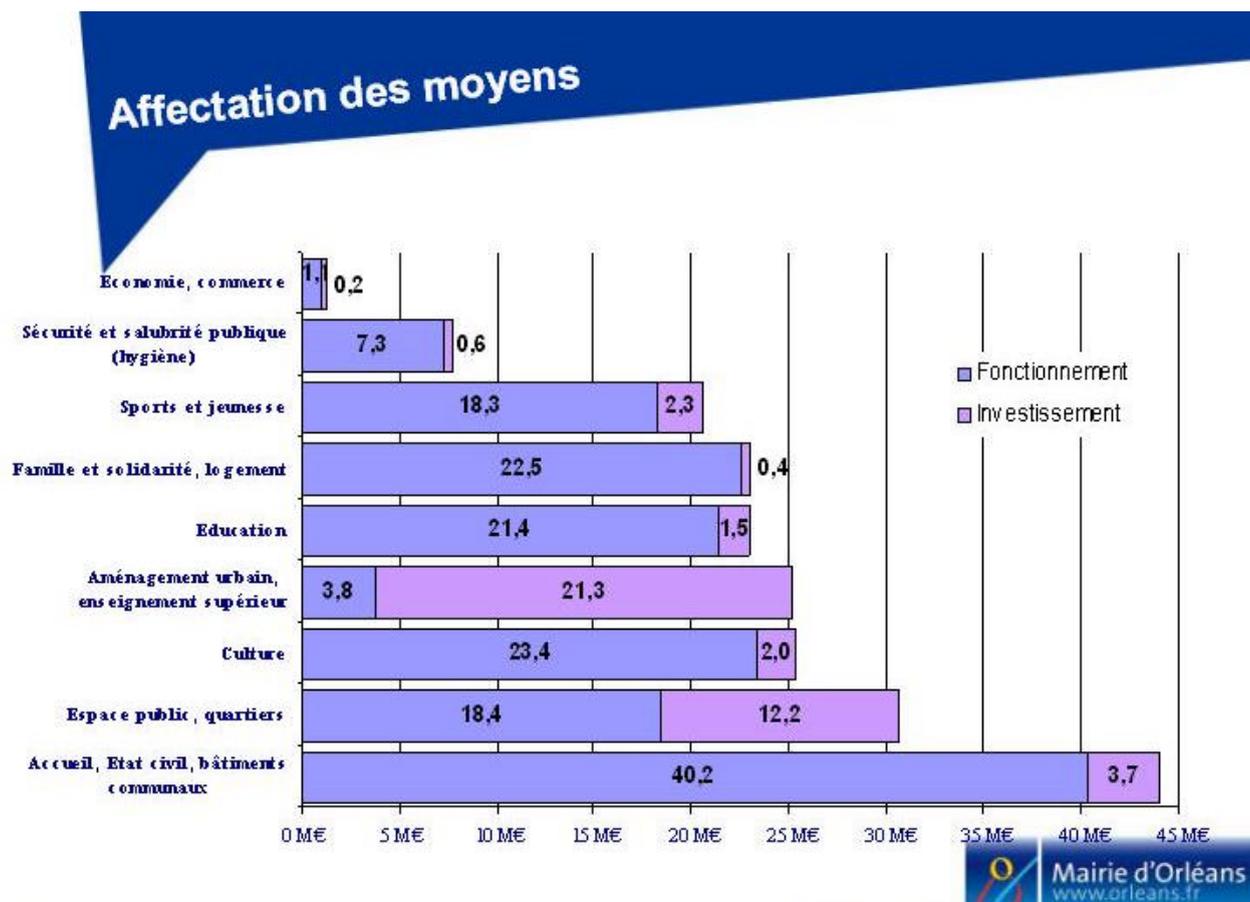
Un autofinancement élevé permettant de soutenir l'effort d'investissement dans la durée



* Nouvelle définition de l'autofinancement en 2006 : les subventions d'équipement sont inscrites en section d'investissement



M. MARTIN – *Un autofinancement élevé permet de soutenir l'effort d'investissement dans la durée. La tendance d'autofinancement de la Ville sur une longue période, c'est ce qui vous permet de voir comment la Ville finance ses investissements.*



34

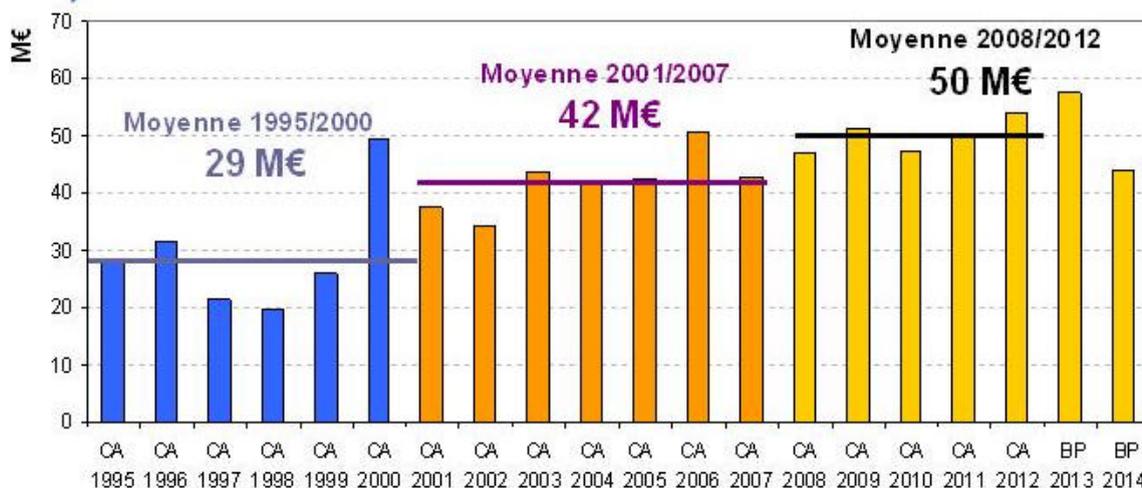
Présentation budget 2014 – 20 décembre 2013

M. MARTIN – *L'affectation des moyens par politique publique a été reproduite dans un tableau où il est démontré que nous consacrons un peu plus de 40 millions aux bâtiments communaux, à l'ensemble des politiques d'accueil et d'état-civil. Viennent ensuite les politiques publiques directes :*

- *l'espace public, les quartiers, représentant un peu plus de 30 millions d'euros*
- *la culture, on l'a vue tout à l'heure, avec plus de 25 millions d'euros*
- *l'aménagement urbain, l'enseignement supérieur pour environ 25 millions d'euros*
- *l'éducation avec presque 23 millions d'euros*
- *la famille et la solidarité, le logement 22 millions d'euros*
- *les sports et la jeunesse 20 millions d'euros*

Vous avez là les grandes politiques publiques résumées dans ce tableau.

Un effort d'investissement élevé, mais inférieur à 2013
→ 44,2 M€ de dépenses d'investissement sur 2014



M. MARTIN – *En ce qui concerne les investissements, nous vous proposons un budget élevé même s'il sera inférieur à celui de 2013.*

A l'écran, vous pouvez voir le tableau des investissements réalisés par mandature :

- *La mandature 1995-2000 avec en moyenne 29 millions d'euros.*
- *La mandature 2001-2007 avec en moyenne 42 millions d'euros.*
- *La mandature 2008-2012 qui s'achève était en moyenne de 50 millions d'euros.*

Et dans cette année budgétaire de transition, nous prévoyons malgré tout un effort d'investissement élevé de 44,2 M€. On va se situer, je dirais, au-dessus des années moyennes et en deçà des années exceptionnelles de 2012 et de 2013.

Les principaux projets 2014 > 1 M€

Libellé du programme	Investissement 2014
AMELIORATION DE LA VOIRIE - ESPACE PUBLIC	7,34 M€
TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE MUNICIPAL	4,60 M€
PARKING CHEVAL ROUGE DSP	2,81 M€
CONVENTION TERRITORIALE ARGONNE	2,27 M€
UNIVERSITE EN CENTRE-VILLE - SITE DUPANLOUP	2,23 M€
GRAND PROJET DE VILLE LA SOURCE	1,77 M€
AMENAGEMENT PLACE DU CHEVAL ROUGE	1,75 M€
PLACE DU MARTROI - VOIES ADJACENTES	1,35 M€
MAISON SANTE FLURIDISCIPLINAIRE - ARGONNE	1,09 M€
ACTIONS DE PROXIMITE	1,00 M€
CARMES MADELEINE ZAC	1,00 M€



36

Présentation budget 2014 – 20 décembre 2013

M. MARTIN – Les principaux projets d'investissement par nature sont :

- la voirie bien sûr pour 7 millions d'euros ;
- les travaux sur le patrimoine municipal pour 4,6 millions d'euros ;
- le parking du Cheval Rouge pour 2,8 millions d'euros ;
- la Convention Territoriale de l'Argonne pour 2,2 millions d'euros, nous en avons parlé bien sûr ;
- l'Université en centre ville sur le site Dupanloup pour 2,2 millions d'euros ;
- le Grand Projet de Ville à La Source ;
- l'aménagement de la place du Cheval Rouge ;
- la place du Martroi et les voies adjacentes pour 1,35 millions d'euros ;
- la maison de santé pluridisciplinaire de l'Argonne ;
- les actions de proximité avec son budget d'un million d'euros ;
- la Z.A.C. Carmes-Madeleine avec un budget d'un million d'euros.

Budget 2014 : les principaux projets par quartier



37

Présentation budget 2014 – 20 décembre 2013

M. MARTIN – Les principaux projets se répartissent dans tous les quartiers et vous pouvez voir à travers la projection qui est faite maintenant qu'il y a réellement une politique équilibrée en ce qui concerne le nord, le nord-est, l'ouest, Saint-Marceau ou La Source.

Au nord, c'est Coligny, le quartier Gare, les voiries, le Palais des Sports, le site des Groues.

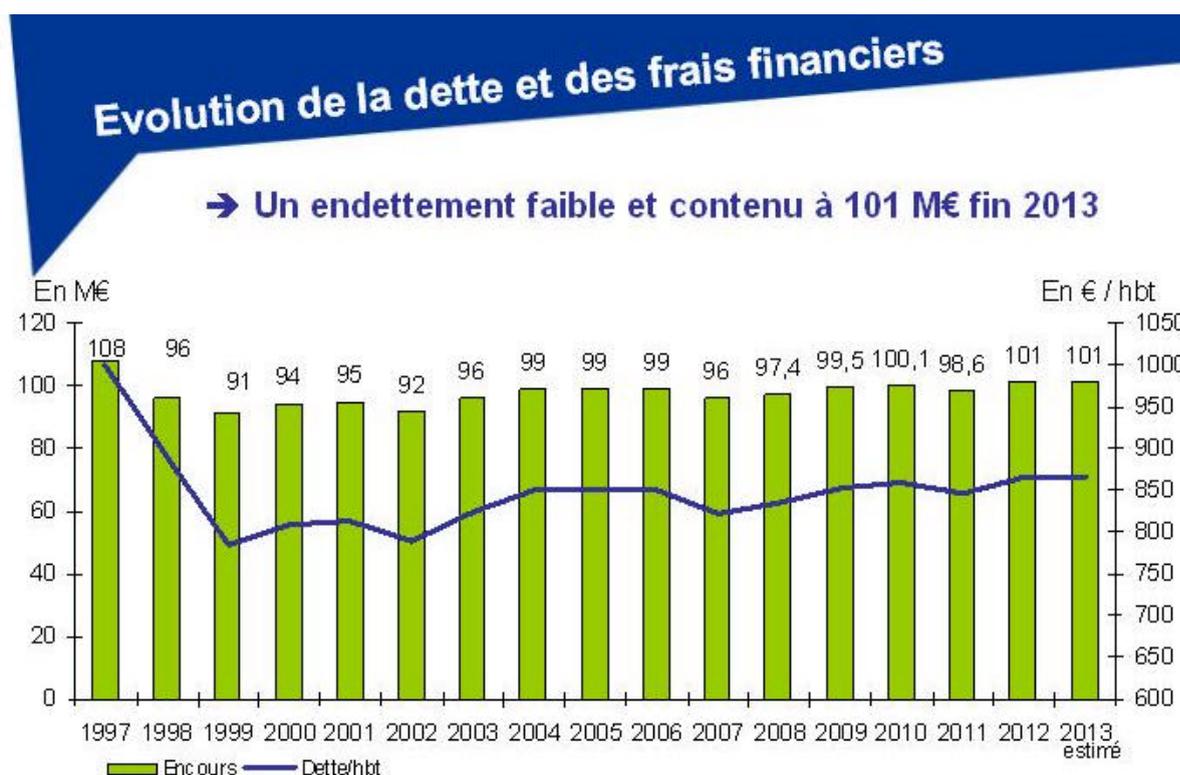
A l'ouest, ce sont les voiries et le quartier Sonis.

Au centre ville, c'est la place du Martroi, l'Université sur le site Dupanloup, le quartier des Halles bien sûr, le parking du Cheval Rouge.

Au nord-est, c'est la Convention Territoriale de l'Argonne, la maison de santé de l'Argonne, les voiries, le parc de l'Etuvée, le site du Belneuf et la Z.A.C. du Clos de la Pointe.

A Saint-Marceau, ce sont les travaux dans la résidence Dauphine, les voiries, l'Ile Charlemagne, le Jardin des Plantes et le Val Ouest.

A La Source, c'est le Grand Projet de Ville, la maison de santé de La Source, la place Renan, les voiries et le Parc Floral.



→ Taux moyen de la dette au 31/12/2013 : 2,2%



38

Présentation budget 2014 – 20 décembre 2013

M. MARTIN – Pour terminer, voici l'évolution de la dette et comme je vous l'ai dit précédemment, nous voulons tenir la dette car en la tenant, on tient les investissements et les impôts du futur.

Ce graphique montre l'évolution de la dette sur une longue période et cela vous permet de savoir si la gestion est vertueuse par rapport à l'endettement d'une collectivité. Au 31 décembre 2013, nous serons à 101 millions de dette, comme nous l'étions l'an dernier en 2012 et dans les années antérieures.

Voilà M. le Maire, je vous remercie.

M. le Maire – Merci et bravo M. MARTIN. C'est clair, net, précis, synthétique. Alors, qui souhaite intervenir ? Je vais noter et Mme SAUVEGRAIN me souffle.

(M. le Maire fait le tour de l'assemblée pour noter le nom des intervenants).

M. le Maire – Remarquez, si je prenais tout le monde, cela irait plus vite ! J'ai une vingtaine d'inscrits. Alors, à raison d'une minute par inscrit, cela fait 20 minutes !

Mme GRIVOT, vous avez la parole.

Mme GRIVOT – M. le Maire, mes chers collègues. Mon intervention portera sur le soutien fort de notre équipe municipale au monde associatif orléanais avec des montants de subventions 2014 identiques à ceux de 2013.

Je rencontre sur le terrain, comme beaucoup d'élus sans doute dans cette enceinte,

beaucoup de dirigeants inquiets pour l'avenir de leur association. Cette inquiétude est due principalement au désengagement de l'Etat dans les aides qu'ils sont amenés à recevoir et éventuellement aussi des baisses de subventions des collectivités territoriales.

La baisse du pouvoir d'achat des familles impacte également les associations qui, de ce fait, ont des difficultés pour équilibrer leur budget.

J'ai particulièrement des craintes pour l'avenir du monde sportif avec le désengagement fort de l'Etat – j'en ai déjà parlé la dernière fois – sur le haut niveau, mais aussi sur les équipements, équipements structurants mais également petits équipements sportifs de proximité et de plus, à travers le C.N.D.S., au titre du projet associatif des clubs. En effet, les clubs peuvent recevoir au titre du C.N.D.S. des subventions et du fait de nouveaux critères, ils ne pourront plus les recevoir.

Alors oui, M. le Maire, mes chers collègues, le budget qui nous est présenté aujourd'hui est un budget très fort qui démontre toute l'attention que nous portons au monde associatif très nombreux ici à Orléans et surtout la reconnaissance de notre équipe municipale à ces nombreux bénévoles qui oeuvrent au quotidien sur notre territoire et dans tous les domaines. Je vous remercie.

M. le Maire – La parole est à M. RICOUD.

M. RICOUD – *Dominique LEBRUN interviendra tout à l'heure sur la position de notre groupe sur le budget. Pour ma part, je voulais intervenir sur deux points. Tout d'abord, un élément national. J'étais au Conseil Général ces deux derniers jours et j'ai entendu le discours juste, si je puis dire, du désengagement de l'Etat par rapport aux collectivités. La réalité est là, on ne l'a nie pas. Mais, je regrette qu'il n'y ait pas de propositions qui soient faites pour justement faire en sorte que les collectivités retrouvent plus de moyens pour mener leur politique.*

On va redire ce qu'on a déjà dit lors du débat d'orientations budgétaires. Si on continue sur cette spirale de l'austérité au niveau national, avec les conséquences que l'on a au niveau de notre Ville comme pour d'autres collectivités, je suis inquiet pour l'avenir. Le mois dernier, M. MARTIN avait évoqué, je cite : « La brutalité des décisions ». Pour nous, ce n'est pas la brutalité ou pas, c'est qu'il y a d'autres choix à faire dans ce pays pour que les collectivités retrouvent leurs moyens d'intervention. J'essaye ou plutôt je suis cohérent, nous sommes cohérents avec ce que nous avons dit hier au Conseil Général et au mois de novembre lors du débat d'orientations budgétaires : il y a des possibilités qui existent pour que l'on redonne aux collectivités les moyens.

Je voudrais quand même vous citer deux chiffres. En 2014 – et vous allez me dire que cela ne nous concerne pas car on est à Orléans –, l'impôt sur les sociétés perçu par l'Etat sera inférieur aux dividendes qui seront versés aux actionnaires des entreprises du C.A.C. 40 ! N'y a-t-il pas à gratter un peu là ? Pour nous, oui.

Il y a également toujours cette question qui taraude les débats : l'évasion fiscale. Un rapport à ce sujet a été fait par un sénateur communiste, M. Eric BOCQUET, qui a travaillé avec des sénateurs de toutes les tendances politiques et qui chiffre entre 60 et 80 milliards cette question de la fraude et de l'évasion fiscale. Donc, tant qu'on n'aura pas pris les mesures sur ces questions là, et bien d'année en année, on dira : « On a moins d'argent pour notre collectivité ». Donc, je suis conscient des réalités mais nous avançons également des propositions sur les finances des politiques en direction des collectivités.

La T.V.A. au 1^{er} janvier va impacter les collectivités, le contribuable et le citoyen, mais Dominique LEBRUN y reviendra.

Pour revenir au monde orléano-orléanais et si j'ai bien compris, les négociations avec le Conseil Général sur la prévention spécialisée n'ont pas abouti et on va être obligé de redéployer des financements pour poursuivre cette politique. Vous me répondez, M. MONTILLOT ou M. MARTIN.

Toujours dans ce contexte orléano-orléanais, Martine GRIVOT a indiqué par rapport aux politiques des clubs sportifs, les difficultés, le pouvoir d'achat, le désengagement. Moi, j'ai été interpellé récemment par rapport au gymnase Cathelineau à La Source qui n'est pas en bon état et je souhaite

qu'on y pense en termes de travaux pour 2014. J'en ai parlé à Michel LANGUERRE récemment, mais je crois qu'il serait important de veiller à ce qu'on rénove ce gymnase.

On a ensuite parlé du G.P.V. et avant de rentrer en séance, je discutais avec mon excellent ami Baptiste CHAPUIS sur la question de l'A.N.R.U. 2. Etant donné qu'il y a deux députés dans la salle, Olivier CARRE et Serge GROUARD, pouvez-vous éclairer notre lanterne par rapport à cette possibilité d'A.N.R.U. 2 ? Si c'est un projet à court terme, on va s'en réjouir, mais je souhaiterais des précisions sur cette question.

Vous avez également évoqué le maintien des taux d'imposition pour 2014, mais les bases augmentent et Dominique LEBRUN y reviendra.

Enfin, je me permettrais d'intervenir tout à l'heure sur cette question des taux et sur ce qui a été obtenu par l'action conjuguée des requérants à La Source, du groupe de travail appuyé par le Sénateur Jean-Pierre SUEUR. Quand la gauche travaille pour faire avancer les choses, je m'en réjouis et donc je reviendrais sur cette question là tout à l'heure. M. le Maire, mes chers collègues, merci.

M. le Maire – C'est à votre tour, Mme LECLERC.

Mme LECLERC – M. le Maire, chers collègues, tout d'abord je tiens à dire qu'à la fin de la présentation de M. MARTIN, je suis toujours quelques secondes dans le silence, parce que je suis assez ...

M. le Maire – Admirative !

Mme LECLERC – Je n'osais pas aller jusque là, mais presque en effet. Ce n'est pas dans ma compétence, mais il est vrai que j'écoute toujours avec grand intérêt cette présentation.

D'autre part et M. RICOUD semblait le dire comme cela de façon légère ...

M. RICOUD – Je ne suis jamais léger moi !

Mme LECLERC – La réduction des dépenses publiques est une nécessité pour notre pays. Alors certes, on s'éloigne un peu du budget de la commune, mais on le dit depuis longtemps. Il nous faut réduire la dépense publique et il nous faut se désendetter car effectivement, la dette plombe finalement les marges de manœuvre qui deviennent très étroites dans notre pays et on voit aujourd'hui le résultat. Donc réduire la dépense publique, nous le faisons nous dans la présentation de ce budget en ayant veillé à la gestion courante, aux charges dites de caractère général. Néanmoins, la difficulté qui s'ajoute à cela, ce sont les charges qui nous sont finalement imposées, et cela a été dit, de façon brutale pour construire ce budget. Donc, il a fallu le construire en l'état.

Comme M. MARTIN nous l'a dit à chacun des élus que nous sommes : « Vous avez construit votre budget par délégation avec responsabilité ». Cela fait plaisir mais il est vrai qu'il a fallu que l'on présente nos budgets avec responsabilité. Aussi, pour le C.C.A.S., il a été présenté un budget d'un peu plus de 14 millions et si l'on ajoute les budgets annexes des foyers-logements, nous en sommes à plus de 16 millions. Donc, le budget du C.C.A.S. est en augmentation pour l'année 2014 et c'est un fait. Il nous permettra de répondre aux besoins sociaux que nos concitoyens vont connaître parce qu'on le sait, la crise est là. Nous faisons tout pour limiter ou essayer de compenser les pertes de pouvoir d'achat que les Orléanais connaissent par l'augmentation des impôts. Dans le budget de l'Etat, j'ai vu qu'il va y avoir un abaissement du plafond du quotient familial - ce qui signifie un abattement moindre pour les familles qui ont des enfants - au niveau de l'impôt et donc la perte de pouvoir d'achat.

Autre exemple : pour les retraités qui ont eu trois enfants au moins, ils bénéficiaient jusqu'à présent de 10 % d'abattement sur leur impôt. C'est terminé et donc, les retraités vont payer plus d'impôts. C'est d'ailleurs déjà le cas cette année car nous sommes nombreux à avoir rencontré des retraités non imposables auparavant, qui le sont cette année et qui paieront davantage l'année prochaine. Aussi, cet abattement de 10 % qui n'existera plus va encore à nouveau peser sur l'impôt des retraités, ce qui va signifier une perte de pouvoir d'achat.

Par rapport à ce budget du C.C.A.S. que nous voterons fin janvier, les choix ont été faits en compensation et vous parliez, M. RICOUD, je crois lors d'un précédent Conseil Municipal, d'amortisseur social. Je peux vous assurer que nous essayons et un des choix par exemple qui a été fait sur le budget 2014, est de geler tous les tarifs pour les seniors : l'hébergement, la restauration, le portage, plus d'autres mesures que nous expliciterons au Conseil d'Administration du C.C.A.S.

M. le Maire – *Merci. La parole est à M. CHAPUIS.*

M. CHAPUIS – *M. le Maire, mes chers collègues, Mme LEVELEUX-TEIXEIRA reviendra sur l'ensemble du budget et donc je n'en aborderai qu'une partie.*

En introduction, étant très exceptionnellement absent à la dernière commission des finances - ce n'est pas bien, je l'avoue, mais j'en ai ratées très peu, et il semble que vous étiez déçus -, c'est pourquoi j'essaierai de me rattraper dans mon intervention. J'en profite puisque c'est peut-être - mais là je ne veux vraiment pas rentrer dans la polémique - la dernière construction budgétaire de M. MARTIN et je voulais saluer les échanges cordiaux que l'on avait en commission.

Le budget primitif est un document budgétaire qui va plus loin qu'une simple construction financière. Cela définit des orientations, un cap, des choix qui sont parfois complexes à tenir dans un contexte particulier. C'est donc un document très politique qui engage la Ville, mais aussi ses habitants pour une année complète.

Ce budget s'inscrit dans un contexte particulièrement difficile, on en a tous conscience. La reprise économique est encore faible, le chômage encore trop élevé, même si on peut espérer une amélioration dans les mois qui viennent. Et donc dans ce contexte, vous l'avez évoqué, le Gouvernement fait des choix, il entreprend des réformes, suivies ou non par vos formations politiques, des réformes structurelles et fait des économies. C'est vrai qu'aujourd'hui, la dette publique pèse sur les comptes de notre société et doit être stabilisée. Donc, on doit collectivement se saisir de cette question là. Il y a en effet un plan d'économies qui a été mis en place par le Gouvernement : 18 milliards d'économies et les collectivités territoriales ont été impactées par ce plan d'économies avec, pour notre Ville, une baisse des dotations de 3 %. On peut le regretter, c'est vrai, mais je pense qu'aujourd'hui, les collectivités territoriales doivent participer à cet effort de solidarité nationale pour réduire les déficits publics qui sont la conclusion, la succession des politiques qui ont été menées depuis ces dernières années. En effet, vous allez me dire que les collectivités ne sont responsables que de 20 % des dépenses publiques, mais les collectivités doivent pouvoir répondre à cette ambition nationale qui est de réduire les déficits de notre pays.

Avec un esprit un peu taquin, je pourrais comparer cette baisse de 3 % des dotations de l'Etat pour notre collectivité à celle, en 2010 et 2011, de 5 % aux associations de notre Ville où là, on leur avait demandé d'optimiser leur fonctionnement et de revoir leur périmètre d'actions. Aujourd'hui, c'est ce que demande l'Etat : optimiser notre fonctionnement pour pouvoir permettre d'impacter ses baisses de 3 % de dotations.

Vous allez me parler de désengagement, je peux l'entendre avec cette baisse de 3 % des dotations, sauf que, face à cela, il y a un engagement fort de l'Etat sur l'ensemble des dispositifs, notamment sur les questions de sécurité avec l'annonce récente de cette zone de sécurité prioritaire et donc des renforts de policiers qui vont permettre d'améliorer la lutte contre la délinquance dans nos quartiers ou en tout cas dans l'un de nos quartiers d'Orléans. Il y a également le plan de recrutement des enseignants dans les écoles de notre Ville, alors qu'il y avait une pénurie d'enseignants et où on avait des objectifs de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux. L'ambition du Gouvernement était bien d'investir dans l'éducation et donc d'accompagner les écoles avec le recrutement d'enseignants. Cela va bénéficier à la Ville d'Orléans. On évoque ensuite l'A.N.R.U. 2. C'est vrai qu'aujourd'hui, on manque peut-être de lisibilité sur cette question là. Concernant les dotations de la C.A.F., parce que, quoiqu'on en dise, la C.A.F. va accompagner les territoires pour le fonctionnement de cette belle réforme qu'est la réforme des rythmes scolaires.

Donc, je pense qu'on peut parler en effet de baisse de dotations de l'Etat – on ne peut pas la nier, on ne peut que la constater -, mais malgré tout, on peut voir que le territoire n'est pas abandonné par la puissance publique nationale et qu'il va être accompagné par différents dispositifs. C'était là le contexte

des dotations de l'Etat. Mais ce contexte national est aussi social. Il est complexe parce qu'aujourd'hui la crise touche tout particulièrement nos quartiers comme cela a été évoqué récemment dans une étude. Le chômage des jeunes est un fléau que nous devons tous combattre. Les collectivités doivent en amont de ces situations, lutter contre le décrochage scolaire, accompagner les parcours de formation. Elles doivent également accompagner et proposer des débouchés professionnels. En ce sens, nous regrettons très vivement – et on l'a déjà dit dans cette enceinte – le dogmatisme que vous faites vis-à-vis des emplois d'avenir, alors même que de nombreuses collectivités de cette agglomération, de droite comme de gauche, ont recours à ce dispositif qui permet d'accompagner les parcours professionnels des jeunes en difficultés. Ce n'est pas en effet la solution qui va résorber l'ensemble du chômage des jeunes, mais c'est une des solutions qui est proposée aujourd'hui et qui permet de répondre à certaines situations tragiques de jeunes qui sont en décrochage professionnel. Notre jeunesse a besoin ... M. SANKHON, je n'ai interrompu personne. J'ai écouté Mme GRIVOT, M. MARTIN et j'ai respecté tout le monde, donc respectez mon propos. Vous pourrez intervenir après sans problème ...

M. le Maire – M. CHAPUIS, allez-y, ne vous perturbez pas !

M. CHAPUIS – *Notre jeunesse a besoin aujourd'hui à Orléans de trouver, dans notre collectivité, un partenaire et un soutien. Dans ce sens là, je tiens à regretter également la faible ambition financière allouée à l'A.S.E.L.Q.O. En effet, le gel des subventions date de 2008. Je tiens à saluer ici l'énergie et le professionnalisme des équipes pour optimiser les financements et adapter leur activité et ce depuis 6 ans.*

Le budget 2014 devrait permettre d'accompagner le travail quotidien de ces associations, acteurs du lien social et du dynamisme de notre Ville. Il devrait également anticiper les mutations sociales en permettant notamment d'adapter la tarification de l'ensemble des services de la Ville.

Concernant le budget de l'action sociale, en fonctionnement notamment, je me suis prêté, comme l'année dernière, à une petite analyse comparée chère à M. MARTIN – que je n'ai pas retrouvée ce soir mais elle avait été faite pendant les orientations budgétaires – entre 2010 et 2014, donc en plein cœur de la crise dans les villes à la population entre 100 000 et 120 000 habitants, proche en nombre de celle d'Orléans :

Augmentation de 8,7 % à Mulhouse ; Rouen : 11 % ; Metz : 7,5 % ; Besançon : 8,2 % ; Nancy : 4,9 %. Pour Orléans, c'est gel de la subvention pour le C.C.A.S. depuis 4 ans et la part du budget est en légère augmentation, mais de 0,4 % et ce sans évoquer les excédents du C.C.A.S. réguliers.

Est-ce une situation acceptable dans ce contexte social, très sincèrement ? Est-ce que vous, vous pensez que l'action sociale est suffisante à Orléans, alors même que l'analyse des besoins sociaux nous identifie 10 000 familles pauvres à Orléans ? Nous devons retrouver une ambition sociale. Pouvoir répondre aux conséquences de cette crise qui entraînent des situations personnelles complexes et parfois tragiques. Le C.C.A.S. doit retrouver son rôle d'amortisseur social.

Je terminerai mon propos sur les questions liées à la petite enfance. Dès 2008, nous vous alertions sur la saturation des accueils collectifs. En 2011, nous vous proposons de financer une étude sur cette question. Nous aurions pu, dès cette année - et vous auriez pu en profiter pour alimenter votre campagne - poser la première pierre de cet accueil collectif et permettre de proposer une réponse à une partie des 350 familles en attente de places. Les Orléanais attendaient beaucoup sur cette question là.

En conclusion, je dirais qu'en effet, nous n'avons pas la même conception de l'action politique sur Orléans. Quand vous parlez aux Orléanais de démocratie locale, vous faites beaucoup de communication descendante, des réunions d'information comme on a pu le voir hier, alors que nous, la démocratie locale, nous la concevons comme de la co-construction, de la participation des habitants, une vision globale avec des impacts locaux. Quand vous parlez aux Orléanais de proximité, et je l'avais déjà dit l'année dernière, vous entendez principalement les questions de voirie, en effet importantes, mais pas suffisantes. Nous, nous défendons le lien social, le travail des associations, l'accompagnement au quotidien. Enfin, quand vous parlez du social, vous nous dites que vous accueillez les personnes en difficultés et que vous répondez à leurs demandes. Aujourd'hui, je pense qu'il faut aller beaucoup plus loin et cela avait déjà été évoqué précédemment. Nous devons vraiment être acteurs de la lutte contre la

pauvreté sur Orléans.

C'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce budget car en effet aujourd'hui, à Orléans, d'autres choix sont possibles.

M. le Maire – *Mes chers collègues, vous êtes encore au moins une vingtaine d'inscrits. Je ne veux brimer personne, mais si vous aviez l'obligeance de synthétiser vos interventions, je pense que ce serait encore plus intéressant pour le débat.*

Je donne la parole à Mme SAUVEGRAIN.

Mme SAUVEGRAIN – *Merci M. le Maire. Quelques mots sur les ressources humaines et plus particulièrement sur les agents de la mairie qui interviennent toute l'année au service des Orléanais, qu'ils soient petits ou grands. Michel MARTIN les a présentées tout à l'heure, les dépenses de personnel imposées par l'Etat qui augmentent de 1,2 M€ cette année. C'est un coût énorme pour la Mairie d'Orléans. L'Etat a fait le choix d'augmenter les cotisations sociales des employeurs et donc on y est confronté. On n'a pas d'autre choix que de le faire. Mais nous, nous avons fait le choix de maintenir les engagements que l'on avait pris auprès des agents et de toutes les organisations syndicales de la Ville. On aurait pu dire : « L'Etat nous impose ces dépenses en plus, trouvons l'argent et arrêtons de subventionner la mutuelle pour les dépenses de santé des agents ; arrêtons de faire des promotions de nos agents qui travaillent au quotidien pour les Orléanais. » Ce n'est pas le choix que nous faisons. Nous avons fait le choix de la confiance avec les agents, de la maintenir et de pouvoir financer tout cela. Les dépenses de personnel représentent 94 millions d'euros, mais derrière c'est quoi ? Ce sont près de 600 agents qui tous les jours interviennent dans toutes nos écoles, des animateurs aux agents d'entretien, des A.T.S.E.M. Le premier budget de personnel de la mairie est pour l'éducation. Ensuite, c'est l'espace public, les crèches, la culture. Voilà les grandes masses et derrière ce sont des agents qui interviennent dans tous nos établissements.*

Ensuite, M. le Maire, je voudrais apporter quelques éléments de réponse suite à la dernière intervention relative à la question des emplois d'avenir. Ces emplois d'avenir n'ont que le nom « d'avenir », car ce ne sont pas des emplois pérennes. Un emploi n'a de l'avenir que s'il est pérenne. Aujourd'hui, nous faisons un autre choix pour l'emploi des jeunes : l'apprentissage. Nous avons fortement augmenté le nombre d'apprentis présents à la mairie d'Orléans chaque année, du C.A.P. au bac + 5, dans tous les domaines. Nous avons fait aussi le choix d'aider l'insertion des plus jeunes et des moins jeunes via nos contrats uniques d'insertion (C.U.I.). Et puis surtout, dans les actions de la mairie - et Michel MARTIN a présenté le budget d'investissement tout à l'heure -, il y a un élément important : les clauses d'insertion sociale dans les marchés publics. Tous les marchés publics de la mairie d'Orléans ont ces clauses. De quoi s'agit-il ? Des jeunes viennent travailler via ces clauses dans les entreprises et ensuite, ces entreprises peuvent les embaucher. C'est cela de l'emploi pérenne, ce n'est pas un emploi d'avenir qui va durer un an à la mairie d'Orléans !

Autre point : les rythmes scolaires. J'entendais précédemment que la C.A.F. va venir financer. Actuellement, on n'a aucun chiffre acté par la C.A.F. Il y a des orientations, mais pour la mairie d'Orléans, on n'a aucun document de la C.A.F. disant le chiffre exact. De toute façon, la C.A.F. ne vient qu'en complément et la dépense pour la mairie d'Orléans est importante. Aujourd'hui, c'est une provision qui est dans le budget parce qu'on est en pleine concertation. Celle-ci est nécessaire vu la complexité du dossier et, M. le Maire, on le voyait encore hier soir avec les parents élus des conseils d'écoles. Finalement, tout le monde reconnaît que la mise en place de cette réforme, on aurait peut-être pu s'en passer. Il faut le faire car on n'a pas le choix, c'est un décret et on va le faire, mais la question du coût reste très présente.

Dernier point à propos de la concertation. J'entends la concertation qui monte et qui descend. Mais, c'est ce que l'on fait au quotidien dans les ateliers, dans les conseils de quartiers, dans les visites de terrain, dans les réunions avec les parents élus, dans les réunions avec les parents dans les crèches. Chaque semaine, il y a des réunions où l'on échange avec les Orléanais et on prend en compte leur avis. Voilà, M. le Maire, ce que je voulais dire.

M. le Maire – *Merci. La parole est à Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Bonsoir à tous. Je vais commencer mon propos par une remarque que je fais à chaque fois mais qui, à mon avis, s'impose toujours quand on débat ensemble du vote du budget. Le budget est d'abord et avant tout un document politique puisqu'il permet d'afficher une ambition ou un programme d'actions publiques pour l'année à venir. A ce titre là, c'est une lecture politique qu'il convient d'avoir.*

S'agissant du budget qui nous est présenté, ma première remarque est qu'il s'agit d'un budget de transition. Il porte la trace des projets qui ont été menés ou parfois avortés d'ailleurs de la mandature qui se termine. Il porte aussi la trace de l'année électorale qui s'annonce et je vais y revenir.

Le budget 2014 porte d'abord la trace de certains projets avortés ou incertains de la mandature qui s'achève. On trouve par exemple un million d'euros pour la Z.A.C. Carmes-Madeleine, alors que l'on ne sait toujours pas ce qu'il adviendra de ce projet et que deux immeubles de la rue des Carmes ont été classés, ce qui rend pour le moins extrêmement hypothétique la perspective d'un alignement de la rue des Carmes. Néanmoins, cela coûte encore un million d'euros ! Même observation pour l'ARENA qui, en 2014, coûtera encore au moins un million d'euros aux Orléanais, tout cela pour rien puisque, je vous rappelle que ce projet a été abandonné, ce qui est d'ailleurs plutôt une bonne chose. Ainsi, le cumul des dépenses réalisées à ce jour sur l'ARENA représente 11 millions d'euros.

Il s'agit aussi d'un budget d'année électorale avec par exemple une baisse de 23 % du montant des dépenses d'équipement. M. MARTIN, vous soulignez que les années précédentes, il y avait beaucoup de dépenses d'investissement, or cette année il y en a sensiblement moins. Sans doute, est-il souhaitable de ménager les Orléanais qui ont été accablés de travaux, sur la voirie en particulier, dans les années précédentes et qui semble t-il, en ont un peu assez, notamment les commerçants qui se plaignent de ces travaux de voirie coûteux pour tout le monde et peu favorable à l'expansion du commerce ? Vous évoquez également dans ce budget un projet de street park, qui est effectivement une vieille promesse électorale qui avait été un petit peu oubliée et qui réapparaît opportunément.

Ceci étant, je vais dire quelques mots sur la baisse des dotations de l'Etat, puisque c'est le sujet du soir, pour rappeler certains éléments que j'avais eu l'occasion d'évoquer lors du débat d'orientations budgétaires et pour préciser quand même un certain nombre de choses.

Le premier point est que cette baisse des dotations de l'Etat – cela a été dit par mon collègue Baptiste CHAPUIS et Michel RICOURD avant moi -, est réelle et on doit la déplorer puisque, je le rappelle, les dépenses des collectivités locales sont un stimulant important de l'activité économique locale mais aussi un facteur de cohésion sociale. Néanmoins, je souhaite remettre cette baisse des dotations en perspective et rappeler quelques chiffres :

- Lors du budget primitif 2009, le montant des dotations de l'Etat était de 46 millions d'euros ;
- Lors du budget primitif 2010, ce montant était en baisse à 44,8 millions d'euros ;
- En 2011, il était également en baisse avec 44,1 millions d'euros ;
- En 2012, toujours en baisse : 43,9 millions d'euros ;
- En 2013 : en baisse avec 43,2 millions d'euros et également en baisse cette année.

Je veux dire par là que la baisse des dotations de l'Etat n'est pas un phénomène récent, mais un phénomène récurrent qui n'a pas suscité d'émois particuliers de la part des élus de la majorité jusqu'à présent. En 2009, je relis ce que vous disiez M. MARTIN : « C'est peut-être la première fois que je présente des baisses de recettes par rapport à l'année précédente. » Or, voyez-vous, c'était la première fois tout à l'heure, mais c'était aussi la première fois en 2009 ! Vous poursuiviez en disant : « Nous prévoyons une baisse importante de plus d'un million d'euros. Cela joue effectivement de façon sensible sur notre budget. Ce sont des éléments de mise en perspective pour rappeler que nous sommes dans une continuité. »

Je tiens aussi à rappeler que la baisse des recettes est également fortement affectée, pas seulement par la baisse des dotations de l'Etat, mais aussi par la baisse des produits exceptionnels. Ils sont passés de plus de 3 millions d'euros en 2013 à 550 000 € en 2014. Donc, il n'y a pas que la baisse des dotations de l'Etat qui joue sur la baisse des recettes !

Je rappelle enfin que la situation dans laquelle nous nous trouvons – cela a été rappelé par M. CHAPUIS avant moi – est due à l'état déplorable des comptes publics et le résultat d'une certaine négligence des politiques depuis des années. Le mandat de M. SARKOZY a été marqué par une augmentation spectaculaire de 500 milliards d'euros de la dette de l'Etat et à ce titre là, il est absolument nécessaire et indispensable de mettre de l'ordre dans la maison. Donc, encore une fois, si l'on doit déplorer ces baisses de dotations, elles sont aussi le produit d'une politique, que nous avons combattue nous à gauche, et qui a conduit justement à une augmentation très importante de la dette de l'Etat. Il importe maintenant d'opérer un certain nombre de redressements à cet égard.

Toujours à propos du budget, je voudrais également faire une remarque. On nous dit que le budget est en situation tendue et qu'il est compliqué pour nous de réaliser une construction budgétaire dans la situation que nous avons à déplorer. Or, je constate que le montant affecté aux dépenses imprévues, qui était traditionnellement de 500 000 € - et dont on sait que ces 500 000 € ne sont jamais dépensés en totalité -, a été porté à 700 000 € pour 2014, soit une augmentation de 40 % du montant des dépenses imprévues. C'est assez curieux, alors que l'on nous dit que la Ville manque de ressources, d'augmenter aussi massivement le montant des dépenses imprévues. C'est comme si on voulait gonfler le montant des dépenses de manière un peu artificielle. Nous verrons bien sûr au compte administratif 2014 de ce qu'il en est de la réalité de ces dépenses imprévues.

Je formulerais ensuite quelques remarques sur la politique sociale puisqu'on a beaucoup parlé du service aux Orléanais. Je pense que c'est quand même un point d'entrée important pour mesurer le service qui est offert eu égard à la politique sociale qui est réalisée.

Quelques mots sur l'A.S.E.L.Q.O. et là aussi pour regretter que la subvention à l'A.S.E.L.Q.O. demeure stable depuis maintenant 7 ans. En réalité, cela correspond à une baisse de la dotation affectée à cette association. C'est dommage car l'A.S.E.L.Q.O. est une des seules institutions à la Ville d'Orléans à se préoccuper de l'animation et de l'occupation des jeunes. C'est dommage que cette subvention soit inscrite en stabilité depuis 7 ans. Cela pourrait être justement un signal que de vouloir supporter et aider davantage l'A.S.E.L.Q.O.

En ce qui concerne la politique d'insertion, je rejoins ce qu'à dit M. CHAPUIS s'agissant des emplois d'avenir. Pour Mme SAUVEGRAIN, ce n'est pas un an, mais trois ans les contrats en emplois d'avenir. C'est dommage que la Ville d'Orléans, qui est l'un des principaux employeurs du Loiret, rechigne à engager des jeunes en emplois d'avenir, car en effet la plupart des collectivités, de droite comme de gauche dans le Loiret, ont fait cet effort là. C'est un signal positif qui est donné à des jeunes, notamment sans qualification.

S'agissant des clauses d'insertion, je rappelle – on l'a déjà fait ici à plusieurs reprises – que le chantier du nouvel hôpital d'Orléans ne comporte pas de clauses d'insertion. Par ailleurs, la deuxième ligne de tram, si elle en a comportées, elle l'a fait en nombre insuffisant car peu de personnes étaient en insertion.

Venons en au C.C.A.S. qui est un sujet à lui tout seul et sur lequel on va en reparler au mois de janvier avec Mme LECLERC. La subvention de la Ville d'Orléans est inchangée à l'égard du C.C.A.S. On aurait pu attendre peut-être un effort supplémentaire, mais il ne vient pas. Comme l'a évoqué tout à l'heure Mme LECLERC, le C.C.A.S. est en principe un instrument de solidarité communale à l'égard des plus démunis. Je rappelle que sur 16 millions d'euros de budget du C.C.A.S., il y a un peu moins de 90 000 € qui sont dévolus aux aides facultatives. Lors du débat d'orientations budgétaires du C.C.A.S., nous avons déploré que cette somme soit aussi modeste : 90 000 € rapportés au 16 millions d'euros du C.C.A.S et Mme LECLERC nous avait dit : « Les gens ne viennent pas chercher leurs aides facultatives ! » C'est toujours la même chose, c'est-à-dire qu'il faut que la Ville joue un rôle proactif, un rôle de détection des précarités sociales. Il y a dans cette Ville d'Orléans de plus en plus de personnes en grandes difficultés. On a évoqué les 10 000 ménages pauvres, 20 % de la population d'Orléans vit en dessous du seuil de pauvreté. On ne peut pas accepter que le C.C.A.S. fasse aussi peu et continue à cumuler les excédents, année après année. On en est à presque 3 millions d'euros. Ce cas est unique en France ! La situation sociale d'Orléans n'est pourtant pas exceptionnelle. Elle mériterait d'être regardée avec un peu plus d'attention.

La situation du C.C.A.S. est tellement bonne sur le plan financier que je tiens à vous signaler que le C.C.A.S. en est à prendre à son compte des dettes de la Ville d'Orléans à l'égard du Conseil Général. En effet, lors du Conseil d'Administration du 24 septembre 2013, le C.C.A.S. s'est substitué à la Ville d'Orléans pour régler une dette que la Ville devait auprès du Conseil Général au titre du Fonds Unifié Logement. C'est une dette de 2009 qui représente 56 000 €. Bien sûr, nous avons voté contre cette délibération, mais je tenais tout de même à le signaler à cette assemblée. Voilà comment le C.C.A.S. est considéré.

Dans ces conditions, il paraît difficile de dire que le budget qui nous est présenté répond pleinement aux besoins des Orléanais. Ce que l'on trouve dans ce budget, comme dans les précédents d'ailleurs, ce sont essentiellement des dépenses affectées à l'espace public en nombre et en volume importants, même si c'est moins que les autres années, comme je l'ai indiqué tout à l'heure et pour les raisons que j'ai évoquées également. L'espace public, c'est bien, mais ce n'est pas la vie de tous les jours des personnes qui habitent cette Ville. Par ailleurs, ce sont des dépenses qui ont plutôt pour effet de favoriser la rente, d'augmenter les loyers des baux des commerçants et non pas de favoriser l'activité économique.

On voit peu de choses dans ce budget en termes de service, peu de choses en terme de développement économique, peu de choses en termes de développement commercial, peu de choses en termes d'éducation et de culture, en tout cas pas de vraies politiques volontaristes dans ces secteurs. Or à Orléans, il y a des gens qui souffrent, des personnes âgées qui se sentent seules, des jeunes qui veulent partir et quitter la Ville parce qu'ils trouvent qu'elle n'est pas suffisamment animée ...

(rires dans l'hémicycle).

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Absolument, il y a des jeunes qui veulent quitter la Ville parce qu'ils trouvent qu'elle n'est suffisamment animée, je persiste et signe. Il y a une population qui peine à se soigner, des personnes à mobilité réduite qui ont du mal à se déplacer, de plus en plus de commerces qui ferment particulièrement en centre ville, des associations qui peinent aussi. Mme GRIVOT, vous avez souligné le fait que la Ville d'Orléans soutenait les associations. Vous savez très bien qu'il y a 3 ans de cela, la Ville a baissé de 5 % les subventions allouées aux associations. Donc, on ne peut pas dire que la Ville soutienne activement les associations !*

Enfin, s'agissant de la question du pouvoir d'achat, M. MARTIN, vous tenez un discours un peu contradictoire. D'un côté, vous considérez qu'en vous forçant à augmenter et à revaloriser les catégories C, vous trouvez que c'est une dépense supplémentaire pour la Ville d'Orléans. C'est vrai que c'est une dépense supplémentaire, mais d'un autre côté, c'est aussi du pouvoir d'achat en plus pour les agents de la Ville d'Orléans et donc de l'activité économique en plus. Mais oui, si les gens ont un peu plus d'argent, ils vont dépenser un peu plus. Donc, on doit s'y retrouver au final.

De même, comment parler du pouvoir d'achat des Orléanais alors que l'on augmente constamment le prix des services qui sont offerts aux Orléanais. En cela, où est donc l'amortisseur social ? Si on veut vraiment avoir une politique d'amortisseur social, il faut faire comme on l'a fait pour le gel des tarifs aux personnes âgées. Il faut avoir une politique volontariste de solidarité. Or, la Ville d'Orléans continue à augmenter ses tarifs et comme on l'a déjà souligné, la fiscalité à Orléans est particulièrement élevée. Donc, dans ces conditions, comme cela a été souligné tout à l'heure, nous ne pouvons pas voter ce budget parce que précisément il n'est pas au service des Orléanais. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Maire – *M. LEMAIGNEN, vous avez la parole.*

M. LEMAIGNEN – *M. le Maire, chers collègues, incontestablement Mme LEVELEUX-TEIXEIRA a une imagination assez forte et on peut la féliciter.*

Je rappelle que c'est la première fois que les dotations de l'Etat sont en diminution en euros et demandez à votre ami André LAIGNEL qui est Président du Comité des Finances Locales, il a suffisamment râlé pour cela ! Il y avait un gel des dotations de l'Etat les années précédentes depuis 3 ans. C'est la première fois en 2014 que les collectivités sont ponctionnées d'un 1,5 milliard d'euros et seront

ponctionnées en 2015 de 3 milliards d'euros. Et ça en plus, je me permets de le rappeler, c'est une contradiction formelle avec l'engagement n° 54 de François HOLLANDE pendant sa campagne électorale : je ne toucherais pas aux dotations des collectivités locales. Donc, s'il vous plaît là dessus, je pense qu'il faudrait un petit peu rétablir la vérité.

Mais c'est vrai qu'on ne peut pas imaginer que les collectivités locales, qui représentent 20 % des dépenses publiques, soient une île de prospérité au milieu d'un océan de contraintes. On veut bien l'admettre. Et au Comité des Finances Locales, on avait accepté qu'il y ait cette diminution des dotations à deux conditions :

- qu'il n'y ait plus de transfert de charges ;
- qu'il y ait une diminution des normes qui pèsent sur les collectivités locales.

Or, les transferts se sont multipliés : les rythmes scolaires, les charges sociales, etc ... On peut en faire la liste, mais je n'ai pas envie d'entamer la litanie. Quant aux normes, il n'y a jamais eu autant de normes que depuis qu'il y a un moratoire sur les normes ! Quant à la proposition de loi de M. DOLIGE, on attend effectivement aujourd'hui que le Gouvernement enfin la mette en œuvre. Malgré les promesses du Premier Ministre depuis mars 2013, il ne s'est toujours rien passé.

Alors effectivement, j'en ai un petit peu assez des discours de bonne gestion de l'Etat et des élus Socialistes. Ce que propose l'Etat, c'est de moins augmenter que ce qu'on aurait pu augmenter. C'est ce qu'on appelle des économies. Les seules économies que fait l'Etat, c'est finalement faire des cadeaux avec l'argent des autres. C'est exactement ce qu'a expliqué Michel MARTIN tout à l'heure. Normalement, on augmentait de l'inflation les recettes des collectivités locales. Cette année, non, on va les augmenter moins par un tour de passe-passe totalement innovant : on baisse de 0,4 % l'ensemble des recettes fiscales des collectivités locales. Donc cela est un petit peu énervant.

Je vous rappelle que la règle d'or, les collectivités locales l'appliquent depuis longtemps contrairement à l'Etat et que les collectivités locales représentent 71 % des investissements publics, alors qu'elles représentent 9,6 % de la dette publique et 3 % des déficits publics au sens de Maastricht. La Ville d'Orléans en est un parfait exemple avec un engagement total à 96 % des engagements pris devant les électeurs en 2008. Si c'est une année de transition comme vous dites, c'est tout simplement parce que ce que l'on avait promis, on l'a fait et ce dans bus les quartiers de la Ville. La diapositive qu'a montrée Michel MARTIN est tout à fait révélatrice. Quand on a, avec M. le Maire, inauguré certains équipements sur l'Argonne, avenue de la Marne, au Belneuf, on se rend compte que la C.T.A. a modifié complètement le quartier de l'Argonne. A La Source, ce quartier a été totalement transformé par le Grand Projet de Ville qui maintenant s'achève. J'ai même rencontré des gens qui m'ont dit : on n'a pas assez d'investissements en centre ville, il n'y en a que pour La Source. Donc, il faut arrêter d'avoir des messages assez stupides ... ce n'est pas Michel RICOUD qui dit cela, je vous en donne acte ... Mais clairement, il y a eu un effort de plus de 180 millions d'euros, c'est énorme. De plus, cela a été fait aussi dans le respect des engagements financiers ...

M. le Maire – Sur quel canton de La Source, M. LEMAIGNEN ? Non, c'était une blague et pardon, M. LEMAIGNEN, de vous avoir interrompu.

M. LEMAIGNEN – La partie du canton je ne sais pas, c'est M. BRARD. Donc, avec un respect aussi des engagements financiers. Nous avons dit que nous n'augmenterions pas la dette en finançant les investissements que nous avons promis aux Orléanais. La dette est toujours de 100 millions d'euros et cela n'a pas bougé. Et c'est grâce à une épargne qui a été maintenue à 22 millions d'euros que l'on peut effectivement faire cet effort d'investissement sans augmenter la dette.

Là dessus, cela se fait comment ? Avec une vraie rigueur de gestion. Ainsi, l'exemple que vous avez pris tous les deux de l'A.S.E.L.Q.O. est particulièrement révélateur. L'A.S.E.L.Q.O., avant qu'on arrive, était mal gérée. Cette association a été reprise en mains et je félicite Philippe LELOUP et toute l'équipe de l'A.S.E.L.Q.O. qui ont fait un travail remarquable pour que l'A.S.E.L.Q.O. soit présente partout. Mais ce qui m'étonne, Mesdames et Messieurs les élus Socialistes, le seul critère, ce n'est pas l'augmentation des moyens. L'A.S.E.L.Q.O. fait un travail exceptionnel sans avoir plus de moyens alors bravo. Et c'est ainsi que l'on peut rendre des services supplémentaires, parce que je vous rappelle que si

on augmente toujours les moyens qui sont donnés, la dette va exploser et c'est ce qui nous arrive au niveau national et qui impose des politiques d'austérité.

Il faut donc, je pense, rendre hommage à l'action et à la qualité de l'action de l'administration - Muriel SAUVEGRAIN l'a fait et je le fais aussi -, aux fonctionnaires de la Ville, mais aussi à ceux qui travaillent dans les associations pour le compte de la Ville car ils font un super boulot avec des contraintes de gestion, c'est vrai, mais ils le font et je crois qu'on peut les remercier de leur sens du service public.

Avec le déclinisme émouvant de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, on a l'impression qu'Orléans avant, c'était beau et gai et que maintenant, cela devient triste et moche. Je suis désolé, mais ce n'est pas exactement ce que j'entends lorsque je me balade dans la Ville. Quant à la démocratie de proximité, vous savez que tous les projets d'aménagement et d'urbanisme sont systématiquement discutés en réunion publique. Il y en a plus de 300 par an et cela fait plus d'une chaque jour ouvrable. Il n'y a aucun projet qui ressort indemne de ces réunions de présentation et c'est bien normal. Alors pardonnez-moi, mais je me permets de rappeler deux choses. Comment c'était avant ? Faites marcher votre mémoire. Ce n'était pas tout à fait comme ça. Et par ailleurs, je connais d'autres collectivités, dont fait partie également Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, où les concertations ne se déroulent pas exactement comme cela. On le verra tout à l'heure, quoiqu'on dise en face, cela ne bouge pas d'un iota les lignes et les propositions d'autres collectivités tenues par le Parti Socialiste.

Enfin, je ne voudrais pas terminer sans relever la question des emplois d'insertion sur le chantier du tram. Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, vous avez mal regardé car dans tous les contrats qui ont été faits pour les travaux du tram, il y avait systématiquement des clauses d'insertion et vous pourrez les regarder les uns après les autres. Je vous remercie.

M. le Maire – C'est exact. La parole est à M. SANKHON.

M. SANKHON – M. le Maire, chers collègues, je remercie Charles-Eric LEMAIGNEN pour la superbe synthèse qu'il a faite en ce qui concerne l'A.S.E.L.Q.O. En effet, un énorme travail d'efficience a été engagé avec une rationalisation du travail, des effectifs, de ce qui est conduit et porté sur l'ensemble du territoire orléanais et aussi la relation que l'on a avec l'A.S.E.L.Q.O. et les différents responsables des centres. Ces relations sont très cordiales et ils apprécient l'accompagnement de la mairie, la disponibilité, la réactivité, la façon dont on les associe également aux événements organisés par la Ville. Je pense aux Journées du Développement Durable, aux différents festivals, aux fêtes de Loire. Ils sont toujours associés de façon concertée et participative. Ils nous le rendent bien et ils savent le dire lors des assemblées générales durant lesquelles d'ailleurs, je ne vois pas la présence de ceux qui critiquent la façon dont on conduit cette politique.

Je voulais dire un mot concernant les emplois car il faut vraiment être au bout du bout de l'inspiration pour arriver à la situation de dire à notre jeunesse : « Tu n'as pas de travail et bien, pas de problème, on va t'en payer un et dans trois ans, tu te débrouilles ! »

(brouhaha dans l'hémicycle).

M. SANKHON – Le raisonnement est vraiment à l'envers ...

M. le Maire – Mes chers collègues, s'il vous plaît, nous allons rester dans la zénitude maximale. La parole est à M. SANKHON et à lui seul.

M. SANKHON – De plus, ce n'est pas une succession de bons mots baignés dans des principes idéologiques, démagogiques qui font une politique efficiente. Moi, je salue quand même le travail et la présentation du budget primitif qui a été faite. C'est impressionnant en termes de valorisation de l'ensemble des missions que l'on conduit respectivement nous les élus qui sommes en charge de l'exécutif de la Ville. Concernant les subventions, le sujet a été évoqué à plusieurs reprises, elles sont attribuées avec des conventions d'objectifs, avec la définition de parcours précis, mais il y a aussi des accompagnements spécifiques qui n'apparaissent pas dans le budget. Lorsqu'on s'entretient avec les associations, avec les personnes individuellement, lorsqu'on essaye de trouver des solutions à des situations pas forcément évidentes, c'est un temps de travail, c'est une préoccupation qui n'est pas

forcément valorisée dans le budget primitif. Il y a également les investissements bien évidemment, mais aussi les mises à disposition de locaux et j'en terminerai avec ce point là. Elles sont primordiales à l'égard des associations qui travaillent sur notre territoire. Je pense à J.A.M.E, à DEFI, à l'A.S.E.L.Q.O. dernièrement avec le centre Romain Rolland, prochainement ESCALE avec 350 m² qui vont leur être attribués dans le quartier de La Source. Mais il ne faut pas perdre de vue d'autres associations avec lesquelles on travaille afin de trouver des solutions, notamment des locaux. M. le Maire et moi-même en avons rencontré une la semaine dernière et la solution n'est absolument pas évidente pour certaines associations. Cependant, je peux vous assurer que nous y travaillons toutes les semaines en toute transparence, en toute honnêteté, en se regardant droit dans les yeux avec les responsables et les acteurs associatifs. Aujourd'hui, ce qui les mettent en difficultés, ce n'est pas la politique de la Ville, c'est la politique nationale. C'est le désengagement sur le C.U.C.S., sur les opérations Ville-Vie-Vacances, tout ce maillage de financements qui aujourd'hui disparaît, car c'est le retour que nous font ces associations. J'en connais une qui va percevoir 10 % de moins sur l'ensemble de la dotation de l'Etat. Elle l'a appris il y a deux semaines et elle ne sait pas comment elle va faire. Quelle est la solution ? Et qui est là pour en trouver ? Et bien c'est « bibi », comme d'habitude, c'est la mairie d'Orléans. Ce ne sont pas des situations qui sont faciles à vivre dans la relation que l'on a avec ces associations. Elles savent bien quels sont ceux qui les accompagnent réellement. En tout cas, il n'y a pas d'esbroufe, ni d'entourloupe sur la relation que l'on peut avoir avec ces associations. On est transparent, on est honnête et elles savent le reconnaître.

M. le Maire – Merci. C'est à vous M. GRAND.

M. GRAND – M. le Maire, mes chers collègues, je me concentrerai pour ma part sur le développement durable, dont vous avez dit tout à l'heure dans votre présentation, M. MARTIN, qu'il était le fil rouge de la Ville. Donc, je pense que le problème est que vous avez perdu le fil !

(rires).

M. GRAND – C'est peut-être parce qu'il était rouge !

M. RICOUD – Il aurait été bleu, il n'y avait pas de problème, mais le fil était rouge !

M. le Maire – Ce n'est pas pour vous déplaire, mais il vaudrait bien qu'il soit vert. Allez, M. GRAND !

M. GRAND – Je pense sincèrement que le développement durable – mais je le dis chaque année à chaque présentation de budget – mérite un impact budgétaire. C'est-à-dire que lorsqu'à la Région et on a suffisamment dans cet hémicycle parlé de la Région et de la cohérence de ses politiques pour que je puisse vous donner deux exemples très concrets et très simples de ce qu'est et peut être une politique de développement durable. Il se trouve que je la mène pour la Région en tant que responsable du patrimoine et qu'à Orléans, le premier bâtiment à énergie positive, c'est-à-dire un bâtiment qui génère plus d'énergie qu'il n'en consomme, a été construit au Lycée Jean Zay ...

(réaction hors micro de M. CARRE).

M. GRAND - ... au Lycée Jean Zay. On regardera les résultats parce qu'il y a ce qu'on affiche et il y a les résultats !

Ensuite, il y aura dans deux ans un deuxième bâtiment : un internat au Lycée Voltaire pour un investissement de 19 millions d'euros, qui sera également à énergie positive, et c'est bien l'avenir de nos bâtiments et de ce qui est nécessaire en termes d'investissement qui est engagé par la Région. Aussi, j'ai essayé de comparer un petit peu les budgets. L'investissement de la Ville sur son patrimoine est 10 fois inférieur à celui que l'on peut mener à la Région. Lorsque vous faites des investissements : une rénovation d'école ou autres, vous mettez 1,3 ou 1,4 million d'euros et vous devez à peu près dépenser 300 000 à 400 000 euros pour la partie réduction de la dépense énergétique. C'est ridiculement faible par rapport aux enjeux et aux besoins que nous avons pour nos écoles et pour notre commune.

Lorsque vous affichez une ambition de 9 % de diminution de vos consommations, vous êtes là aussi dans un niveau très faible par rapport aux 38 % que nous réalisons lorsque nous engageons nos politiques à la Région.

Ce que je veux vraiment montrer ici, c'est qu'on ne peut pas dire que l'on fait une politique de développement durable et dans le même temps trouver des sommes dans votre budget qui représentent quelques dizaines de milliers d'euros pour les aides aux associations environnementales et à peine quelques centaines de milliers d'euros pour toutes les autres politiques.

Alors, il y a un point positif car je ne me contente pas d'expliquer que ce qui ne fonctionne pas. Une chose a été mise en place : la politique du zéro pesticide. Et là, il se trouve, après des études menées, que l'engagement a été fort et à Orléans, nous sommes pratiquement à zéro pesticide. C'est un engagement important qui est à noter, mais qui là aussi, malheureusement, ne représente qu'une infime partie de ce qui doit être fait. Lorsqu'on fait des études sur les plantes biodiversité, il faut aussi mettre en face des investissements qui permettent réellement de les préserver et pas uniquement constater ce qu'est la politique de la Ville aujourd'hui.

D'autre part, lorsque vous nous expliquez que vous mettez les clauses environnementales ou sociales pour tout ce qui concerne les achats de la Ville, je dirais aujourd'hui qu'il faut non seulement inclure les clauses environnementales, mais également les clauses sociales sur l'ensemble des marchés et ne pas se contenter de choisir l'un ou l'autre. Il est important d'être en complémentarité dans ce domaine.

Enfin, concernant les actions que vous menez, on a eu un inventaire à la Prévert. Cela a permis en effet d'obtenir un ruban trois fois de suite pour la Ville. Il faut savoir que c'est tout simplement ces inventaires du type « on fait les contre sens cyclables » ; « on a fait les bandes cyclables » ; on a mis en place un certain nombre de choses, on a en effet cocher la case, mais en aucun cas, il n'y a de cohérence globale. Il n'y a pas de maillage des pistes cyclables pour notre Ville. Il n'y a pas de coulée verte. Bref, il y a un grand nombre d'actions qui doivent être menées et qui le seront à partir de mars prochain, parce que je vous garantis que l'on peut arriver à mettre en place cette cohérence lorsqu'on y met les moyens financiers en face.

Dernier point. Il est vrai que depuis deux ans, je le reconnais, les enjeux de développement durable sont passés en second plan, les difficultés économiques y sont pour beaucoup. Mais, je pense en fait sincèrement que le développement durable est une chance, aussi bien pour une ville que pour toute collectivité, y compris pour la France. Ce n'est absolument pas une contrainte. Et c'est surtout cela qu'il faut retenir de l'importance du développement durable et de la transversalité de cette politique. On arrivera, y compris d'un point de vue économique, à sortir de nos difficultés lorsqu'on aura pris conscience que le développement durable nous y aide et en aucun cas affaiblit la France ou les différentes collectivités. Voilà ce que je pense malheureusement de ce budget. Il n'y a pas une véritable volonté politique en matière de développement durable, mais simplement l'envie de donner un petit coup de peinture verte sur Orléans et je le regrette. Je vous remercie.

M. le Maire – *Voyez, M. GRAND, je partage ce que vous dites, et vous le savez, sur l'utilité du développement durable au regard de la situation économique et sa faculté de proposer, d'aider à la transition économique de nos sociétés.*

Je ne comprends pas pourquoi vous êtes dans cette attitude d'opposition systématique, de négation au regard de ce que l'on fait. Mais vous le savez en plus ! Les deux chaufferies biomasse, alors évidemment, elles ne sont pas dans la présentation de M. MARTIN parce qu'il était bien marqué que dans tous les projets, le développement durable était présent. Alors, on ne va pas faire une liste de 25 pages pour reprendre tous les projets et montrer comment, dans chaque projet, nous intégrons cette problématique. Rien que les deux chaufferies biomasse, cela représente 100 millions d'euros, c'est-à-dire plus de deux fois le budget d'investissement annuel de la Ville d'Orléans. Si ça, ce n'est pas du lourd, je ne sais pas ce que c'est. Après, on peut discuter sur les choix techniques, mais il n'empêche qu'on sait bien les économies que l'on fait en matière d'émission de gaz à effets de serre grâce à ces deux chaufferies biomasse.

Ensuite, vous dites : pas de coulée verte. C'est complètement faux, y compris M. le Président de l'Agglomération, avec les aménagements qui ont été faits au travers de la deuxième ligne de tram. Enfin, je n'aurais pas la désobligeance, M. GRAND, de vous rappeler quand même qui s'est opposé à la coulée verte que l'on voulait faire : le mail Jaurès ? D'ailleurs, je n'ai pas compris pourquoi les écolos s'opposent à la transformation du mail Jaurès. On a expliqué pourquoi on l'avait retardé. Il y avait en effet trop de chantiers dans la Ville et cela aurait embolisé la Ville. Mais pourquoi sur le principe s'opposer à la suppression de ces trémies qui datent d'un autre âge, qui mettent une autoroute en plein cœur d'Orléans, le mail Jaurès, un aspirateur à voitures, alors que nous voulions - et qu'il y a la perspective qui est toujours là - le transformer précisément en coulée verte ? Entre nous - parce qu'on est entre nous là -, vous auriez plutôt dû m'aider à le faire ce projet ! Moi, c'est ce que je pense au fond.

Enfin, pourquoi la Ville d'Orléans a-t-elle été reconnue, par trois fois au plan national et qu'elle l'est d'ailleurs au plan européen, par ses « récompenses » que sont les rubans du développement durable ? On doit être une des seules villes à être dans ce cas là. Je ne pense pas c'est parce qu'on ne fait rien ou parce que l'on fait n'importe quoi ! Je ne le crois pas. C'est au contraire parce qu'il y a une politique qui a été engagée. On est parmi les premiers à faire un Agenda 21. Vous parlez de la biodiversité, on y est tous les deux sensibles, et honnêtement, ce n'est pas le cas de tout le monde. Mais qui fait le plan biodiversité en ville ? Qui a un plan de protection d'un certain nombre d'espèces justement qui doivent être protégées et qui ne le sont pas toujours ? Je crois qu'on en fait beaucoup. Alors, on n'en fait pas assez, oui, vous avez raison : on n'en fait jamais assez, on est d'accord, surtout sur ce sujet qui est urgentissime.

J'arrête là et je reprends ma liste parce que j'ai un truc terrible avec cette liste, où j'ai noté tous celles et ceux qui veulent intervenir : je donne la parole au fur et à mesure, mais il y a toujours autant d'inscrits ! Mme DE QUATREBARBES, vous avez la parole.

Mme DE QUATREBARBES – Cela doit diminuer quand même. Je suis au moins la 10^{ème} !

M. le Maire – Je vous rassure, au bout de 55, ce sera bon. Je tiens à dire que nous avons encore un certain nombre de délibérations après, mais comme le dit la pub, on peut aller jusqu'au bout de la nuit !

Mme DE QUATREBARBES – Je vais faire court. Pour moi, il y a quelque chose qui me gêne. D'un côté, j'entends dire qu'on fait trop de travaux de voirie et de l'autre, je lis que les quartiers sont laissés à l'abandon. Alors, il faut choisir. On fait trop de travaux et on ne laisse rien à l'abandon ou au contraire, on ne fait pas de travaux de voirie et de ce fait, on laisse les quartiers à l'abandon.

Je dis que cela fait plus de 10 ans que l'on fait des travaux et ce dans tous les quartiers. Je suis bien placée pour le dire car depuis 2008, je m'occupe des quartiers et ils ont commencé avant 2008. Par exemple, aux Blossières, on a pratiquement refait tous les parkings en pied d'immeubles.

(réaction hors micro de M. BLANLUET).

Mme DE QUATREBARBES – Je maintiens qu'on a plus qu'amorcer, mais on en a encore pour deux ans ! On résidentialise en même temps les pieds d'immeubles. Je vous le fais court parce qu'aux Blossières, on a fait aussi plein d'autres choses.

Le petit quartier des Acacias : on a refait la place principale portant le même nom.

Quartier Dunois : on a pratiquement requalifié toutes les rues.

Quartier Gare : je vous invite à y aller, parce que c'est spectaculaire. Il faut voir le changement pour les habitants des immeubles de ce quartier qui donnaient sur une dalle en goudron étanche et qui maintenant ont vue sur des jeux, une pergola avec de la glycine, des sols souples, des bancs. De plus, trois jardins sont en train d'être réalisés. Rien n'avait été fait depuis 40 ans dans ce quartier.

Quartier Saint-Marceau : beaucoup de rues ont été refaites. On en a encore six programmées en 2014.

Quartier de La Source : rénovation du quartier dans le cadre du G.P.V. pratiquement terminée.

Quartier de l'Argonne : rénovation urbaine dans le cadre de la C.T.A. déjà bien enclenchée.

Quartier Madeleine : il faut aller voir les allées Pierre Chevalier, car cela faisait plus de 40 ans que rien n'avait été fait. Et ce n'est pas une couche de roulement ou un dépoussiérage, c'est une requalification complète de bâti à bâti, jardin compris.

12 millions d'euros ont été dépensés en travaux de voirie en 2013. C'est pour vous dire qu'on a fait des choses et ce dans tous les quartiers, j'insiste là dessus. 7 millions d'euros de travaux de voirie pour 2014 dans les quartiers, je précise, pas du tout dans le centre ancien. A cela, on a également ajouté, car cela vient en plus des aménagements, de petits aménagements de quartiers. En 2013, ce sont 150 projets dans tous les quartiers de la Ville représentant 1 million d'euros. Cette somme est reconduite et je remercie donc Michel MARTIN de l'avoir renouvelée car tous les ans, cela permet justement de continuer tous ces petits aménagements qui accompagnent la voirie dans les quartiers.

Pour moi, c'est une politique qui me semble équilibrée et je dirais même qu'on est extrêmement exigeant pour que tout le monde soit effectivement doté d'une rue refaite, d'un aménagement et que personne ne soit laissée de côté. Merci.

M. le Maire – La parole est à M. GAINIER.

M. GAINIER – M. le Maire, merci. Je voudrais prolonger les propos d'Aude DE QUATREBARBES et je tiens également à mettre en avant l'important montant d'investissement alloué aux travaux de voirie : 7 340 000 €, dans un budget difficile on l'a vu, dû notamment au retrait financier de l'Etat dans plusieurs domaines.

Je voudrais préciser quand même que cette somme est mise à la disposition de tous les Orléanais, comme cela a été dit, et pas uniquement du centre ville, pour augmenter leur qualité de vie. Il s'agit de la qualité de vie au quotidien car lorsque nous refaisons les rues, nous sécurisons le cheminement des piétons, mais également des personnes à mobilité réduite. Quand c'est possible, nous créons des pistes cyclables favorisant ainsi le maillage vélo de la Ville, contrairement à ce qui a été dit. Nous améliorons la circulation, le stationnement, l'éclairage et en plus, nous donnons du travail aux entreprises. Donc, nous soutenons l'emploi et l'économie locale.

Plus précisément, je vais prendre l'exemple de mon quartier Saint-Marceau. Nous allons refaire complètement notamment les rues Fosse de Meule, Anguignis, Pressoir Blanc, Neuve Tüdelle pour répondre aux attentes des Marcellins. Aussi, je voudrais poser une question à la socialiste, Mme LEVELEUX – qui n'est plus là d'ailleurs, je crois - ...

Mme PILET-DUCHATEAU – Je l'appelle ?

(rires).

M. GAINIER – Mme LEVELEUX qui crie partout ...

M. le Maire – Elle a le droit de sortir quand même ! C'est gentil Mme PILET-DUCHATEAU, mais nous pouvons tous sortir un instant de la salle du Conseil. M. GAINIER, continuez !

(Mme LEVELEUX-TEIXEIRA est de nouveau sortie de la salle du Conseil).

M. le Maire – Ecoutez, on ne l'a refait pas. Oui, c'est un peu : « Au théâtre, ce soir » !

M. GAINIER – Elle qui dit partout que nos dépenses sont trop élevées pour rénover nos voiries. Aussi, je voudrais lui demander – je lui demanderais quand elle sera là ou ces collègues lui poseront la question – : Quelles sont les rues, parmi celles que je viens de citer, qu'il ne faut pas refaire dans le quartier Saint-Marceau ? Je lui demande cela pour que tout le monde entende bien sa réponse et sache qu'elle ne souhaite pas dans ce domaine améliorer le quotidien des Orléanais comme nous le faisons. J'aurais aimé avoir, M. le Maire, sa réponse à cette question. Merci.

M. le Maire – C'est au tour de Mme LABADIE.

Mme LABADIE – Je voulais avant tout répondre à l'attaque qui a été faite tout à l'heure contre notre politique de proximité en ce qui concerne la concertation. On voit vraiment que les représentants de l'opposition ne nous suivent pas dans les C.M.A. puisqu'en fait, ils pourraient constater le travail qui est effectué en amont des projets, pendant les travaux au cours des visites de chantiers, dans les ateliers. Ils s'apercevraient que finalement on construit vraiment la Ville avec les Orléanais. C'est du cas par cas et ils sont entendus.

Je voulais revenir aussi sur notre programme de requalification. Comme l'a dit Aude DE QUATREBARBES tout à l'heure, les quartiers Dunois et Madeleine ont été totalement transformés et les habitants en sont vraiment satisfaits. Ces deux quartiers avaient été oubliés depuis des dizaines d'années et rien n'avait été engagé mis à part quelques petits cache-misère. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs les rues étaient aussi bombées. Les aménagements ne correspondaient plus du tout aux contraintes actuelles et on peut même dire que certaines rues étaient devenues vraiment dangereuses à cause de leur mauvais état. Alors, dans le cadre de cette rénovation urbaine, nous avons souhaité comme l'a dit Gérard GAINIER, intégrer la sécurité des vélos, des piétons et des voitures vous m'avez troublé M. le Maire.

M. le Maire – Je fais comme M. MARTIN, je rougis, Mme LABADIE !

Mme LABADIE – Moi aussi ! Je vais essayer de reprendre le fil de mes propos. Je disais que notre ambition est de répondre, de façon qualitative, à l'attente des habitants en termes d'aménagement et comme l'a dit tout à l'heure M. GAINIER, en termes de qualité de vie. Au-delà de la sécurité, on optimise le cadre de vie des riverains avec des aménagements comme des éclairages et des stationnements mieux pensés ; l'installation de bancs, d'arceaux à vélos et la création systématique d'espaces végétalisés. Ces aménagements sont appréciés car ils contribuent vraiment à simplifier et à améliorer la vie des Orléanais au quotidien.

M. le Maire, je pense qu'on peut se féliciter de nos choix budgétaires parce que la meilleure preuve est notre plus belle récompense : aujourd'hui, on entend dire que les habitants des quartiers Madeleine et Dunois ont retrouvé une ambiance de village, que les rues et les places sont plus conviviales, qu'il est agréable de parcourir et de redécouvrir ces deux quartiers dans lesquels on s'y sent bien, que la Ville s'embellit et que les quartiers retrouvent une vraie identité, une certaine fierté.

M. le Maire – M. POISSON.

M. POISSON – Quelques mots sur trois sujets. Le premier concerne la Convention Territoriale de l'Argonne mais peut-être que Florence CARRE la développera un peu plus que moi. On a dit tout à l'heure que l'on était à 40 %. On est donc vraiment en vitesse de croisière sur le changement en profondeur du quartier de l'Argonne. Ce que je souhaite, on l'a déjà dit le mois dernier, c'est que l'A.N.R.U. 2 prenne en compte ce quartier pour permettre de prolonger et de terminer ce qui a déjà été largement commencé.

Sur la voirie, on nous dit qu'il y a trop de travaux, que cela gêne la circulation. J'aurais tendance à poser la même question que Gérard GAINIER. Mais vous savez, dans les quartiers dont je m'occupe, jamais personne ne dit qu'il y a trop de travaux. C'est plutôt le contraire : quand est-ce qu'on refait ma rue ?

Dernier point : les rythmes scolaires. Je suis dans 5 écoles et j'ai assisté aux débats lors des conseils d'écoles. A ce sujet, j'ai entendu tout à l'heure que ce projet était une belle réussite semble-t-il. Moi, je n'ai pas entendu cela, mais plutôt des gens qui se demandaient comment on allait faire et comment on allait pouvoir imaginer cette réforme. J'ai souvent entendu des critiques et pas vraiment que c'était une belle réforme. Je crains également que cette réforme nous emmène dans des choses qui posent plus de problèmes que cela n'en règle au niveau de l'éducation. Merci.

M. le Maire – M. GABELLE.

M. GABELLE – M. le Maire, chers collègues, je ne vais pas m'éterniser sur le bilan qui a été fait au niveau de la proximité en faveur des Orléanais, mais je voudrais répondre à Mme LEVELEUX

même si elle n'est pas là. Elle a évoqué tout à l'heure la dette laissée par le Gouvernement précédent qui était d'environ 500 milliards. Mais elle a oublié de dire que depuis 18 mois, on en est déjà à plus de 150 milliards. Alors, je vous laisse faire le compte pour aller jusqu'à 2017, si toutefois on y va.

Il s'agit du treizième budget présenté par Michel MARTIN et c'est toujours un plaisir d'en écouter la présentation. De plus, lorsque l'on fait chaque année le bilan, il n'y a pas l'ombre d'une feuille de cigarette, si je puis dire, entre les prévisions et les réalisations. Aussi, je crois que les Orléanais nous en sont gré et nous en serons gré encore dans le futur, car comme l'a dit très justement Jean-Luc POISSON, nous avons axé principalement nos programmes de 2001 et 2008 sur la proximité et les gens nous disent : « Il y a certes un petit peu de travaux, mais que c'est beau après ou c'est pour quand la réfection de ma rue ? ». En ce moment, avec certains collègues, nous rencontrons les personnes âgées de maisons de retraite qui ont l'occasion de se rendre en ville pour des animations et elles disent que la Ville a complètement été métamorphosée. Je pense que c'est un bon budget comme le dit M. MARTIN, en bon père de famille qu'il est, et je suis sûr que les Orléanais sauront reconnaître le travail qui est fait à la fois par tous ceux qui s'occupent de la proximité mais également au travers des autres politiques que mènent la Ville d'Orléans.

Dernière chose et toujours à l'attention de M. MARTIN - mais je ne voudrais pas qu'il soit gêné - j'étais à une session du Conseil Général et on s'aperçoit qu'il y a un système de péréquation un peu pernicieux. En effet, les départements qui gèrent bien voient leur budget ponctionné de façon très importante pour aider ceux qui ont le bonnet rouge. Je n'ai plus les chiffres en tête, mais devinez le département qui va ainsi toucher des millions : c'est la Corrèze !

M. RICOUD – *Mais les bonnets rouges, ce sont plus la droite que la gauche !*

M. le Maire – *Tout fout le camp, c'est terrible ! M. BLANLUET.*

M. BLANLUET – *Je vais revenir aux Blossières et faire un petit tour d'horizon du quartier :*

- La chaufferie, vous en avez parlé, mais il y a aussi la bibliothèque actuellement en travaux et qui va devenir une médiathèque. Ces travaux permettront de faire des économies d'énergie.

- Les travaux en pied d'immeubles aux 3, 5 et 7 rue Charles Perrault. La première tranche vient de s'achever et d'autres suivront en janvier.

- Le carrefour des rues des Trois Croissants, Jacques Groslot, Robert le Pieux.

- On vit aussi dans un quartier animé avec récemment, la fête interculturelle, salle Yves Montand, organisée via la maison de la réussite.

- La fête des Voisins instaurée par l'atelier animation du C.M.A. avec les commerçants de la place de la Nouvelle Orléans et l'A.S.E.L.Q.O. Cette année, on avait du jazz et c'était très sympathique.

Les Blossières est un quartier agréable, qui vit, qui est dynamique et qui se transforme de jour en jour. On va donc continuer comme cela.

M. le Maire – *Il y a encore quelques pieds d'immeubles, M. BLANLUET.*

M. BLANLUET – *J'ai une petite liste et je pourrais la donner !*

M. le Maire – *Je connais bien toute la liste ... ce qui n'est pas vrai d'ailleurs ! La parole est à Mme PARAYRE.*

Mme PARAYRE – *Merci M. le Maire. Quand on voit la philosophie du budget primitif qui est affichée : la maîtrise des dépenses courantes ; ne pas augmenter les impôts ; des pertes de ressources imposées par l'Etat, cela nous oblige à faire des choix politiques et je me réjouis de ces choix car sur cette présente mandature, il y a un choix qui n'aurait pas dû être fait et qui, grâce à une pression amicale faite auprès de M. le Maire, a pu voir le jour : la requalification du quartier Gare. Vous le savez, je suis quelqu'un de passionnée, je rencontre beaucoup les habitants, je vis dans ce quartier et cela fait quand même 50 ans – nous les avons fêtés cette année – qu'il n'y a pas eu de travaux majeurs. Il y a eu certes de petits aménagements mais pas de travaux majeurs et ce quartier là, de par sa configuration et sans stigmatiser un habitat social très présent, il fallait le rendre plus attractif, créer un poumon vert, mener un*

diagnostic. J'ai réagis tout à l'heure car ce travail a démarré il y a 2 ans et j'en suis très fière, mais en même temps, cela suscite d'autres attentes. Ce projet n'est pas anodin et quand je rappelais la philosophie du budget, je tiens encore à remercier Michel MARTIN, car ce projet là est porté par la Ville seule, sans aucune aide de l'Etat. Il a fallu un engagement très fort de la Municipalité pour le porter – ce qui explique la durée car il faut le programmer sur plusieurs années - en liens étroits avec les copropriétés privées et les bailleurs sociaux. Donc merci à Olivier CARRE, en tant que Président des Résidences de l'Orléanais, d'avoir pris aussi cet engagement, ainsi que les autres bailleurs du quartier : Logemloiret ou Pierres et Lumières. Il ne faut pas le prendre mal, mais il y a une attente forte et dans les années qui suivent, il faut aller crescendo. On a suscité de l'envie, les habitants nous suivent. Enfin, il y a un axe majeur dans le quartier qui interpelle : la libération du site de la maison d'arrêt. M. le Maire, vous le savez encore mieux que moi, mais tous les jours, on me demande ce que fait l'Etat. Y a-t-il des réponses de la part du Ministère de la Justice au niveau des terrains ? L'avenir du site de la maison d'arrêt fera – espérons-le assez vite – que le projet de requalification sera gagnant-gagnant ou alors ... mais il sera gagnant, je l'espère beaucoup.

M. le Maire – Non, Mme PARAYRE, je n'ai toujours pas malheureusement, malgré de nouvelles relances, la réponse de l'Etat sur la question de la prison et cela devient urgent. C'est au tour de Mme CARRE d'avoir la parole.

Mme CARRE – Je voudrais rebondir sur les propos de Mme DE QUATREBARBES et de M. POISSON. En effet, les quartiers ne sont pas oubliés, en particulier bien évidemment le quartier de l'Argonne. La transformation et l'embellissement de la Ville se font aussi dans les quartiers.

A l'Argonne, 40 % des réalisations dans le cadre de la Convention Territoriale Argonne, mais il n'y pas que cela, car la Ville investit également. Il va y avoir 3 millions d'euros consacrés au quartier, dont un peu plus de 2 millions au niveau de la C.T.A et 1 million pour la maison pluridisciplinaire de santé très attendue.

En 2014, au niveau des résidentialisations, il est prévu la Borde aux Mignons, Wichita, les Jacobins, la Tour Marie Stuart, le Clos Gauthier, le Clos Boudard. Les requalifications de l'avenue de la Marne, la rue des Jacobins, la restructuration du centre commercial, la liaison Marne-Wichita et la plaine jeux du Belneuf qui va se poursuivre avec des aménagements de proximité en lien avec les habitants. A cela s'ajoute le budget alloué au C.M.A., mais aussi celui dans le cadre de la revue de projets des petits aménagements qui rendent tellement service à nos concitoyens au quotidien. Pour moi, la concertation n'est pas un vain mot, c'est important et je peux vous dire qu'il n'y a pas un seul projet, qu'il soit grand ou petit, en tout cas sur le quartier de l'Argonne, qui ne fait pas l'objet d'une demande, d'une réunion de concertation. Bien souvent, les projets sont modifiés en fonction de l'usage quotidien des habitants. C'est ainsi que je conçois la concertation.

M. le Maire – Merci. Vous avez raison et je reprends l'exemple qui a été cité tout à l'heure car il est en cours. Une rue parmi toutes les autres : la rue Fosse de Meule. Cela a nécessité trois réunions pour refaire cette rue. Pour ma part, je suis allé à la deuxième où nous avons rencontré de nouveaux riverains qui n'étaient pas venus à la première et qui ont formulé un certain nombre de demandes. Il faut bien le dire, ces demandes étaient pertinentes. On aurait pu dire : « Ecoutez, c'est gentil mais vous auriez dû venir avant, on lance le projet. » Non, on a pris en compte les demandes, les services ont beaucoup travaillé pour voir comment on pouvait ajuster la proposition initiale. La transformation est faite dans le sens de ce qu'ils souhaitent et il y aura une nouvelle réunion pour présenter le projet final. M. GAINIER, j'espère que trois réunions suffiront tout de même.

La parole est à M. BEN CHAABANE.

M. BEN CHAABANE – Merci M. le Maire. Je voudrais commencer par deux remarques préliminaires, une sur le fond et une sur la forme.

Sur le fond, les taux d'imposition ne changent pas et je m'en félicite, sauf que je rappelle que les impôts locaux augmentent quand même et que si la fiscalité ne bouge pas, la parafiscalité augmente : parkings et autres services municipaux. Donc là, il y a un petit effet d'optique parce que sinon comment comprendre que depuis 1996, les taux ne changent pas, alors que l'inflation est là. Donc, ce qu'on

n'augmente pas ici, on l'augmente ailleurs.

Sur la forme, M. le Maire, il m'arrive dans les différents Conseils Municipaux de vous poser des questions sur les chiffres et par moment, je ne vous trouve pas respectueux, ni républicain puisque vous refusez de répondre. Par exemple, au dernier Conseil Municipal, je vous avais posé une question sur l'ARENA. Je vous avais demandé, justement pour éviter ce que vous dénoncez parfois, les insinuations, les approximations, les chiffres à la volée, qu'elles étaient l'ensemble des dépenses occasionnées par le projet de l'ARENA. Vous m'avez donné le prix d'achat et renvoyé à des délibérations. Je ne comprends pas cette attitude. Je souhaiterais une plus grande coopération, pour ne pas dire une plus grande transparence de votre part.

Je vais d'ailleurs commencer par vous poser une question sur le projet ARENA, une question très simple en espérant que cette fois-ci, j'aurais la réponse parce qu'elle intéresse beaucoup d'élus et aussi beaucoup d'Orléanais. M. le Maire, je vous demande solennellement si le projet ARENA est définitivement abandonné ou non. Je sais qu'il y a un contentieux avec l'Etat, que la Ville poursuit un contentieux pour se faire indemniser. Je ne commente pas cette évolution, mais je vous pose une question simple : le projet est-il ou non définitivement abandonné ? Je précise qu'en tant que citoyen, en tant qu' élu, je n'ai rien contre un projet de grand équipement sportif, s'il répond aux caractéristiques par exemple de la Ville de Nanterre qui va inaugurer en 2017 une ARENA financée uniquement, je dis bien uniquement, sur fonds privés. Je regrette que dans le projet que vous nous avez présenté, il ne s'agit pas du même montage financier.

Maintenant, je voudrais aborder un certain nombre de points concernant le volet social. Là aussi, certes dans le bilan de la majorité, il y a beaucoup de choses positives, de réalisations. Il y en a deux ou trois que personne n'a cités puisque les élus de la majorité se sont succédés pour égrainer tout ce qui va et ils ont oublié un dossier qui me tient à cœur, pour lequel je vous félicite, M. le Maire : le risque inondation. Je trouve que ce qui a été fait dans les dernières années est remarquable et j'en profite pour féliciter Mme D'AUX d'avoir porté ce dossier.

Concernant le volet social, il y a quelque chose que je ne comprends pas et si vous, vous-même ou les élus en charge du secteur, pouvez m'expliquer l'excédent annuel du C.C.A.S. En période de difficultés sociales, en période de précarité - je rappelle pour ceux qui ne le savent pas, que depuis 4 ans, le C.C.A.S. dégage 1 million d'excédent - cela reste un mystère. Je précise également que pour les jeunes, il n'y a aucun projet porté par le C.C.A.S., je parle pour les jeunes de 16 à 25 ans qui sont en situation de précarité. Dans cette tranche d'âge, ils ne bénéficient d'aucune prestation sociale. Ils sont condamnés à être S.D.F. pour dire les choses rapidement. De surcroît, puisqu'on parle des jeunes, je voudrais reparler des emplois d'avenir. Certes, je partage l'analyse de ceux qui disent que ce ne sont pas des emplois pérennes. C'est exact, ce ne sont pas non plus des emplois générés par l'économie, mais cela représente une opportunité pour ceux qui sont vraiment – pardon pour l'expression – en galère. Je rappelle que si le taux de chômage avoisine les 11 %, il est de 20 % dans les zones urbaines sensibles et de 30 % chez les jeunes. C'est énorme. Je voudrais attirer l'attention de tous les élus et particulièrement des parlementaires, parce que j'ai la faiblesse de penser qu'on ne prend pas en considération l'ampleur du problème. Mélenchon disait : « On est en 1788 » et je ne fais que cette citation, mais un jour ou l'autre, cette bombe sociale de 30 % de chômage des jeunes va poser un très gros problème. Donc, je regrette que pour des raisons incompréhensibles, idéologiques, la Ville d'Orléans, contrairement à l'Agglomération, refuse les emplois jeunes.

Toujours sur le volet social, je m'interroge sur deux aspects de la sincérité du budget. Tout à l'heure, M. MARTIN nous a dit, en nous présentant le volet prévention spécialisée, que la réflexion était en cours. Non, M. MARTIN, la réflexion n'est plus en cours. En ayant discuté avec des syndicalistes de la Ville, il y a eu deux commissions techniques paritaires, l'une sur la prévention spécialisée. Donc, il y a bien la création d'un service et la réflexion est arrêtée.

M. MARTIN – Ce ne sont pas les syndicalistes qui font le budget de la Ville d'Orléans !

M. BEN CHAABANE – Mais, ce sont les syndicalistes qui participent aux commissions techniques paritaires.

Je déplore comme vous le désengagement du Conseil Général concernant la prévention spécialisée. Donc ce soir, nous allons voter un budget pour la prévention spécialisée et puis dans deux mois, cela sera transféré au C.C.A.S. Idem pour la mission santé handicap. Cela porte sur un montant de 150 000 € pour la prévention spécialisée et de 300 000 € pour la mission handicap, ce qui fait un total de 450 000 €. Cela fait une petite marge d'erreur.

Concernant le handicap, je déplore un manque de volonté politique sur le dossier et surtout, je voudrais souligner l'absence de signalisation sur la place du Martroi pour les non-voyants. Pour un projet qui a coûté ... attendez, je sais qu'il y a quelque chose en cours, j'allais le dire, mais pour un projet d'une dizaine de millions d'euros, on aurait pu penser en amont ce problème ! Je ne dis pas que c'est simple, mais je pense qu'on aurait pu y penser avant. C'est la même chose que pour la deuxième ligne de tram d'ailleurs.

Concernant le problème des transports, je voudrais revenir sur le problème de l'engorgement de la ligne 7 et les transports le soir de la Saint-Sylvestre. Là aussi, le Président de l'Agglomération n'est pas là, je me félicite d'une volonté d'ouverture de sa part pour essayer de régler ces deux problèmes. Je rappelle que l'année dernière, au soir de la Saint-Sylvestre, les transports en commun sur l'agglomération d'Orléans étaient arrêtés entre 19 et 22 heures, c'est-à-dire au moment où on a besoin de se déplacer, au moment où on sait que les gens vont prendre leur voiture pour festoyer, les transports s'arrêtent. Je crois qu'il y a eu une évolution cette année et c'est tant mieux.

Concernant l'éducation, j'ai entendu beaucoup de critiques sur la réforme des rythmes scolaires. Je voudrais rappeler aux élus de la majorité une chose très simple. Cette réforme des rythmes scolaires qui a été politisée, je me souviens du titre d'un journal gauchiste qui s'appelle « Les Echos » qui disait : « Cette réforme a été plombée par la politisation voulue par l'U.M.P. » Je suis désolé de dire cela comme ça – c'est un titre des Echos – donc ce n'est pas Libération, l'Humanité. Je rappelle à ceux qui ne connaissent pas très bien le sujet, que cette réforme était déjà dans les cartons de M. Luc CHATEL, dernier Ministre de l'Education Nationale de l'ancienne majorité présidentielle. C'est parce que c'est porté par un ministre socialiste qu'elle devient tout d'un coup mauvaise. Certes, il y a eu des cafouillages, des problèmes de mise en œuvre, mais je déplore que l'on fasse de la politique avec un projet qui pourrait, s'il était mis en œuvre correctement, être bénéfique pour nos enfants. Un jour ou l'autre, il faudra que les acteurs politiques arrêtent – là, je vais citer M. le Maire – le jeu de rôle qui consiste à dire que tout ce que fait le voisin d'en face est forcément mauvais. Cette réforme est une très bonne réforme. Elle a eu des difficultés de mise en œuvre. Elle fait consensus à droite et à gauche. Elle fait consensus au sein de l'Inspection Générale de l'Education Nationale. Certains en ont profité pour critiquer le Gouvernement, pour régler des comptes. Je trouve cela dommage.

Enfin, je voudrais terminer par la situation des infrastructures sportives. Tout à l'heure, j'ai entendu Mme GRIVOT dire que c'était génial. Non, ce n'est pas génial, il y a un problème de piscines, de gymnases. Michel RICOUD a évoqué le gymnase Cathelineau. Le dernier équipement sportif qui a été inauguré en 2009 au complexe sportif de La Source, il n'y a plus une plage horaire de libre. Donc, il y a un véritable besoin et mon opinion est qu'on était tellement centré sur le projet de l'ARENA, qu'on a oublié l'infrastructure sportive de proximité pour le sport pour tous. Je vous remercie.

M. le Maire – M. BEN CHAABANE, la dernière inauguration d'un équipement sportif date d'il y a 8 jours. Il s'agit du terrain synthétique du Belneuf, mais peut-être que vous n'en aviez pas connaissance !

Par ailleurs, je pense que votre propos a dépassé, et je l'espère en tout cas, ce que vous souhaitiez dire quant à mon sens de la République. Je n'autorise personne à en douter, pas plus vous que quiconque. La parole est à M. LEBRUN.

M. LEBRUN – Je pense que si on présentait un vœu pour l'augmentation des dotations de l'Etat aux collectivités, on ne serait pas nombreux à le voter ici, car je vois bien que le souci est le niveau de la baisse et non pas le principe de la baisse pour lequel, à part nous, j'ai l'impression que tout le monde est d'accord. Nous considérons que l'on peut augmenter les dotations de l'Etat. Aujourd'hui, l'Etat fait un choix. Il donne de l'argent aux grosses entreprises avec par exemple le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, 20 milliards, qui vont servir les poches des actionnaires et cela ne va pas créer

un seul emploi. Il faut savoir que la baisse des dotations de l'Etat correspond aujourd'hui en moyenne à 75 € de moins par habitant pour la commune. Notre proposition de taxer les revenus financiers à hauteur de 0,5 %, ce sont 560 € en plus par habitant pour la commune. Donc, on voit bien la différence. Il s'agit bien d'un choix politique et ce n'est pas vrai qu'on est obligé de baisser les dotations de l'Etat. On pourrait les augmenter. Donc demain, le Front de Gauche va encore manifester et rendez-vous à 15 h, place d'Arc !

(rires).

M. RICOUD – *Oui, mais on y sera.*

M. LEBRUN – *L'an dernier, vous parliez d'un budget anti crise. Je n'ai pas retrouvé cette formulation cette année. En ce qui nous concerne, on dit depuis le début du mandat que ce serait bien qu'il y ait un peu moins d'argent pour l'investissement et un peu plus pour le fonctionnement. Notre proposition est de l'ordre de 3 à 4 millions d'euros pour prendre en compte nos propositions en matière de fonctionnement sans augmenter les impôts locaux, en sachant que nous aussi, nous avons des projets d'investissement, car on pense qu'il est nécessaire, utile et valorisant. Ce sont des équipements sportifs, une piscine, la reconstruction du Relais Orléanais, l'acquisition d'un site en Sologne, etc.*

Alors la Ville s'est embellie, mais elle s'est appauvrie aussi. Au début de la semaine, je me suis dit que j'allais en parler au Conseil Municipal. Vous savez que je circule beaucoup en ville, pour des raisons professionnelles entre autres mais pas que pour cela, et je rencontre souvent des touristes car il y a quand même des personnes qui viennent visiter la ville. Je leur explique des choses.

(réaction hors micro de M. MONTILLOT).

M. LEBRUN – *Une personne a photographié une belle façade alors qu'en bas, il y avait quelqu'un qui faisait la manche. Je lui ai dit que c'était assez symbolique du contraste que l'on vit aujourd'hui à Orléans. Et le budget 2014 ne tient pas compte de l'aggravation des difficultés. Le budget de l'action sociale n'augmente pratiquement pas. Alors, vous allez me dire qu'il y a la baisse des dotations de l'Etat, mais elle n'a aucune incidence par exemple sur le budget de la place du Martroi. Plus de 10 000 familles en dessous du seuil de pauvreté. Augmentation de 20 % de la fréquentation des associations caritatives sur Orléans. 430 familles inscrites au Secours Populaire sur le canton de La Source. Il faut, comme on le propose, que le C.C.A.S. aille au devant des gens et non qu'il attende que les gens viennent, parce qu'il y a des personnes qui n'iront jamais. Vous ne comprenez pas cela, mais il y a des gens qui souffrent d'indignité et qui ont presque honte d'y aller. L'an dernier, avec mon camarade Michel, nous étions au réveillon du Secours Populaire et ce n'est pas la première fois que l'on y allait, mais ce n'était pas pour la parade. La différence avec vous, c'est que nous les difficultés, on les vit.*

Mme LECLERC – *Vous n'avez pas le droit de dire cela !*

M. LEBRUN – *On sait même qu'il y a pire et c'est ça la réalité. M. le Maire, vous avez déclaré dernièrement votre candidature et j'ai entendu que vous aviez dit : « La campagne, on verra cela plus tard. Les gens ont bien assez de problèmes aujourd'hui. » Je pense que c'est bien ce que vous avez dit, mais faire en sorte qu'ils aient moins de problèmes, cela pourrait être mieux. Par exemple, la division par deux du prix des cantines. Si demain, le Front de Gauche est à votre place, c'est la première chose que l'on fera. Les gens n'en peuvent plus et ils sont vraiment au bout. Quand il faut se priver pour que les enfants aient tout de même quelque chose à Noël, c'est dur.*

Alors, vous n'êtes pas sans rien faire et je pense même que la présence d'élus communistes a fait évoluer les choses. Cela fait plus de 5 ans qu'on est là, mais c'est loin de faire le tour. Cela va plus vite pour construire le parking du Cheval Rouge que pour reconstruire le Relais Orléanais par exemple. On n'a pas les mêmes priorités. Cela ne veut pas dire qu'on est contre l'aménagement de l'espace public. La rue appartient à tous et quand elle est bien entretenue ou refaite, c'est bien pour tout le monde. Aussi, nous sommes pour que cela continue. Je le dis parce qu'on a les pieds sur terre. Il y a des choses qui vont bien, mais quand on voit ce qu'on pourrait faire, et qui n'est pas fait, avec 256 millions, la balance penche du mauvais côté.

Je ne vais pas reprendre dans le détail tout le budget car il y aurait beaucoup à dire et je ne suis pas sûr d'une part que cela change grand chose et d'autre part, ce budget, je ne suis pas sûr qu'il reste en l'état, en tout cas on l'espère fortement. Nous, les engagements que l'on prend, on les tient et à travers votre budget, on voit qu'on peut faire des choix différents à bien des égards avec l'argent des contribuables orléanais.

Juste une remarque tout de même. Vous commencez par la participation citoyenne et moi, je crois que pour l'élaboration du budget municipal, on peut faire mieux. Je pense que j'ai donné le ton ce de ce qu'on pense et vos choix ne nous empêcheront pas de continuer à défendre les nôtres en permanence. Pourquoi y aurait-il toujours de l'argent pour ce que vous voulez faire et qu'il n'y en aurait jamais pour ce que nous voulons faire ? Comme chaque année, je le redis, notre règle d'or à nous, c'est l'humain d'abord. Merci.

M. le Maire – *Mais, vous savez M. LEBRUN, je respecte votre propos et votre sensibilité, vous le savez bien. Simplement, si vous me le permettez, je rappelle votre première proposition : la diminution par deux du prix de la cantine scolaire. Or, le premier tarif est à 0,46 €. Donc concrètement, vous allez l'établir à 0,23 € et vous allez m'expliquer que c'est, sans mauvais jeu de mots, une révolution pour les familles ! Je ne le crois pas car ce n'est même pas un demi euro.*

M. LEBRUN – *On commence au deuxième.*

M. le Maire – *Et vous ne le faites pas pour le premier, ce n'est pas juste.*

(brouhaha dans l'hémicycle).

M. LEBRUN – *Parce qu'on est conscient peut-être qu'on ne peut pas le faire dans l'immédiat pour tous les quotients. Ceci dit, le peu que les familles peuvent gagner, pour eux c'est important.*

M. le Maire – *Mais, je ne vous le conteste pas.*

Je vous rassure, le nombre d'inscrits se réduit. Le problème est que je n'ai qu'un petit morceau de papier pour noter tout le monde et donc, je m'y perds un peu. La parole est à Mme KOUNOWSKI.

Mme KOUNOWSKI – *Bonsoir M. le Maire et chers collègues. Je vais évidemment intervenir sur un sujet que personne n'a évoqué dans cette assemblée. Il y a certes des priorités, nous sommes en temps de crise, il y a des difficultés sociales, des problèmes d'emploi, de santé, de vie dans la ville très importants, mais je voudrais tout de même revenir sur la culture. Puisque nous sommes à discuter le dernier budget de votre mandature, M. le Maire, il serait intéressant de faire un point sur celle-ci et sur sa politique culturelle. Si on prend le budget culture 2014, nous voyons qu'il est d'un montant de 25,4 millions d'euros, c'est-à-dire en diminution de 1,9 % par rapport à 2013, avec un investissement de 2 millions d'euros qui stagne et un fonctionnement qui baisse de 3 %.*

Je pense que ces chiffres sont un peu à l'image de votre politique culturelle mise en œuvre depuis 6 ans et je dirais même depuis 12 ans. Il est intéressant de faire un bilan de cette politique culturelle et il est assez édifiant.

Il faut savoir que lors de votre deuxième mandature, c'est-à-dire 2008-2014, vous avez eu une politique d'investissement qui a fait chuter l'investissement dans le domaine culturel de 60 %. Alors, quand j'entends M. MARTIN dire que la Ville d'Orléans a une politique d'investissement exceptionnel, très bien, mais en tout cas pas du tout pour la culture, sûrement pas pour la culture. C'est bien dommage, pourquoi ? 60 % en moins d'investissement en 6 ans, c'est ne pas vouloir projeter la Ville dans un avenir et dans un rayonnement que la culture permet. En effet, quand on voit aussi les budgets de fonctionnement depuis 6 ans, ils évoluent peu et quand ils évoluent – d'ailleurs, M. MARTIN l'avait reconnu il y a 2 ans – c'est parce qu'on y rajoute le budget des Fêtes de Loire qui ne sont pas de la culture, mais de l'événement, ce qui n'est pas du tout pareil. Aussi, ce constat est regrettable pour une Ville comme Orléans qui se veut être capitale régionale. Là, on a raté quelque chose.

De plus, on peut voir à travers ces chiffres, que vous avez finalement anticipé avant tout le monde un désengagement. Justement, quand on baisse un budget d'investissement culture de 60 %, en sachant que vous avez commencé très tôt à le faire lors de la deuxième mandature et je vais donner des chiffres :

- investissement culture 2009 : 4,6 millions.
- investissement culture 2011 : 2,28 millions, c'est-à-dire déjà 40 % de baisse. Nous ne sommes qu'en 2011 et l'Etat ne s'est pas du tout désengagé pour l'instant. Donc, vous êtes vous précurseur en la matière.

Avoir une politique d'investissement dans la culture, c'est vouloir projeter la Ville dans l'avenir, c'est-à-dire lui donner une image, une attractivité qu'ont choisie d'autres villes pendant cette période là, c'est-à-dire 2008-2014. Des villes se sont illustrées dans ce domaine. Je citerai Nantes, Marseille et d'autres petites villes qui ont eu cette volonté d'investir dans des équipements culturels pour projeter la ville dans le futur. En effet, je vous rappelle que cela génère du tourisme, du développement économique, de l'emploi et de l'attractivité, surtout quand on est capitale régionale. C'est dommage parce qu'Orléans aurait pu atteindre cet objectif si elle s'en était donné les moyens.

On peut maintenant regarder ce qui a été fait pendant 12 ans. J'ai entendu M. MARTIN dire « regardez l'offre culturelle exceptionnelle que nous avons à Orléans ...

M. le Maire – *Mme KOUNOWSKI, je ne veux pas vous interrompre. Mais, on n'est pas du tout dans le sujet. Il ne vous appartient pas de faire tous les bilans. Nous sommes dans le budget 2014 et il y a encore un certain nombre d'inscrits et je ne voudrais pas que ce débat lasse tout le monde à la longue, alors terminez, merci.*

Mme KOUNOWSKI – *Quand on parle d'une offre culturelle exceptionnelle, tout ce qui était cité sur les tableaux de M. MARTIN, ce sont des choses qui ont été faites entre 1989 et 2001. Et quand vous êtes arrivés en 2001, vous aviez déjà tout cela. Je veux dire par là que si on liste vos réalisations de 2001 à 2014, on n'a pas du tout la même liste. On a quelques petits points, des choses intéressantes comme le Cercil, la Maison des Arts et de la Musique à Saint-Marceau. Mais, je vous rappelle que lors de la précédente Municipalité, il y a des grandes structures qui sont venues sur Orléans : agrandissement du Théâtre, des investissements lourds dont vous bénéficiez de cette politique d'investissement qui a été courageuse du temps de Jean-Pierre SUEUR et d'Augustin CORNU.*

Pour terminer, on peut justement s'inquiéter avec votre budget 2014 de l'avenir des structures qui commencent à s'appauvrir. En effet, on voit que le budget du Musée des Beaux-Arts a diminué de plus de 50 % de 2009 à 2014. Cela veut dire qu'on réduit les expositions. Quand on voit que la grande exposition de Gérard Schneider, qui avait une portée nationale, a été refoulée dans un coin du Musée parce qu'il fallait continuer l'exposition d'urbanisme. Non, ce n'est pas cela une politique culturelle.

Il y a 3 ans, vous avez diminué les subventions aux associations de 5 % et donc, vous avez anticipé toutes ces baisses. Ensuite le constat : il n'y a plus de direction au Musée des Beaux-Arts. La conservatrice est partie à la retraite et n'est pas remplacée. Il n'y a plus de direction au Muséum. Il est parti brutalement à Nantes. Il n'y a plus de direction de la Médiathèque. Elle est partie à Tours. Mais que cela veut-il dire ? De plus, avec l'affaire Faivre d'Arcier qui a été quand même assez déplorable pour l'image de la Ville d'Orléans, on peut s'interroger sur l'image que donne Orléans sur la culture. Je trouve cela dommage parce que cette Ville a une attractivité, elle n'est pas très loin de Paris, elle est capitale régionale et visiblement, pendant 12 ans, vous n'avez pas eu la volonté d'investir dans la culture pour rendre cette ville attractive et à la hauteur d'être une capitale régionale. Voilà ce que je voulais dire.

Je reviens rapidement sur la santé où là, il y a des choses positives notamment la maison pluridisciplinaire de santé à La Source. C'est un projet difficile car il y a plusieurs financeurs, mais j'interpelle M. CARRE parce que j'ai l'impression qu'il y a quand même des problèmes de communication entre l'O.P.H., Bouygues et l'association de médecins. Ce projet doit avancer rapidement puisqu'il faut absolument qu'il soit fonctionnel en 2015.

Autre regret dans votre choix budgétaire pour la priorité à l'éducation. Vous avez diminué les

montants d'investissement pour les écoles puisqu'on est passé à 1,5 million contre 2,5 millions, je crois. C'est dommage et pour exemple, je suis au conseil d'école d'une école maternelle à La Source où ils sont obligés de mettre des seaux dans la salle principale lorsqu'il pleut car le toit fuit. Des réparations ont été demandées depuis un certain temps. Je reviens et je rejoins Jean-Philippe GRAND sur le fait que ces écoles sont des lieux où l'on dépense beaucoup d'énergie notamment l'hiver car elles sont anciennes et qu'il faudrait faire toute une rénovation énergétique pour diminuer les consommations de fuel. De plus, ce serait des économies futures et cela créerait de l'emploi local.

Dernier point. Je voudrais répondre à M. SANKHON sur les emplois d'avenir et d'ailleurs à certaines personnes qui tiennent des propos en disant : « ce sont des emplois qui n'ont pas d'avenir ». M. SANKHON, avez-vous été au chômage pendant 3 ans à ne rien faire, à rester chez vous ? Moi, je connais des jeunes à La Source qui sont dans cette situation et qui ne font rien de la journée. Aussi, il vaut mieux leur proposer quelque chose, qui peut-être dure 3 ans, mais au moins cela leur permettra d'être actif et ainsi d'éviter de ne rien faire de la journée, à être chez eux ou à traîner je ne sais où parce qu'ils ne trouvent pas de travail. Je pense qu'il vaut mieux proposer cela à ces jeunes parce que sinon, cela va faire une casse énorme. Vous dites que ces emplois n'ont pas d'avenir, mais cela leur permet d'attendre 3 ans et peut-être que dans 3 ans, on aura une reprise économique. Donc, on n'a pas le droit de dire que ces emplois n'ont pas d'avenir. C'est mieux d'être en activité que de ne rien faire. Merci.

M. le Maire – Voilà, j'ai bien compris le projet. On les prend pendant 3 ans, on attend et puis on espère la reprise. Je ne voudrais pas être désobligeant à votre égard, mais je pense que cela va très loin effectivement comme proposition.

Je veux simplement redire, car on dit toujours la même chose sur la culture, mais vous ne voulez pas le voir ou vous ne voulez pas l'admettre. Dans les grandes villes de France, nous avons l'un des budgets de la culture le plus élevé proportionnellement au budget. Il est de l'ordre de 10 %. On va voter tout à l'heure, si vous en êtes d'accord, un budget de plus de 25 millions d'euros pour la culture. Il n'y a pas beaucoup de villes en France qui passe la barre des 10 %. Alors, on peut toujours raconter tout ce que l'on veut, mais ça c'est une réalité.

M. VALETTE a la parole.

M. VALETTE – M. le Maire, je suis très heureux de prendre la parole après Mme KOUNOWSKI, car je suis un peu stupéfait de la vision qu'elle a des choses. Elle a les yeux rivés dans le rétroviseur. Elle nous explique au fond que la culture n'aurait existé à Orléans qu'avant 2001 et qu'ensuite rien n'aurait été fait.

Je vous rappelle que la période qui a précédé a été de l'institutionnalisation de la culture à outrance. C'est un territoire qui s'est complètement vidé de son activité locale, qui était totalement ignoré et mis sur la touche. Je pense que depuis, il y a eu des politiques de recentrage, de rééquilibrage. Je vous rappelle quand même certaines réalisations :

- La création des locaux de répétitions de Polysonik.
- La création du 108. En effet, le 108 n'existait pas et il n'y avait absolument rien dans cette friche.
- L'évolution des établissements. A ce sujet, vous qui êtes très attachée à l'intégration de La Source à l'espace municipal, le conservatoire de ce quartier, qui était dans une situation peu brillante, est aujourd'hui en plein exercice.
- La création de la Médiathèque.
- Egalement l'évolution fondamentale du réseau des bibliothèques en médiathèques et la révolution numérique qui est extrêmement importante. Si nous n'avions pas été vigilants par rapport à ces questions là, je pense que la fréquentation des médiathèques et des bibliothèques serait absolument en chute libre. Toutes les études le disaient.

Donc sur ces questions là, je crois franchement que vous avez une vision extrêmement dépassée et également inadaptée au contexte économique d'aujourd'hui. Voyez-vous, j'entends très bien ce qui se passe dans certains établissements créés récemment à Orléans. Ils connaissent des difficultés de budget de fonctionnement absolument colossales réduisant pratiquement à néant finalement les

investissements qui ont pu être consentis.

Je voudrais revenir également sur le problème des directions que vous avez évoqué. Moi, cela me surprend énormément que l'on puisse évoquer un départ en retraite, une évolution de carrière ou quelqu'un qui est confronté à des difficultés familiales et qui fait des choix par rapport à sa vie personnelle ou l'évolution de sa carrière. De plus, je pense que si on s'était précipité à remplacer toutes ces personnes, vous auriez été également âpre à la critique. On se donne le temps de la réflexion et elle se passe d'abord sur la nécessité de faire face à des projets d'établissements qui soient en accord avec les situations que nous connaissons aujourd'hui. Je rappelle également que les établissements ne sont pas à l'abandon. J'ai ici la liste des conservateurs présents dans chaque établissement et qui travaillent d'arrache-pied pour les faire fonctionner. C'est tout à fait considérable. Il y a en a deux au Musée des Beaux-Arts, quatre au Muséum, trois à la Médiathèque. Donc, ces établissements fonctionnent bien. Il y a des projets importants qui seront conduits à bien. Ils ont été évoqués de façon assez claire par l'exposé de M. MARTIN et je l'en remercie.

Quant aux subventions aux associations et l'évocation qui a été faite de façon un peu récurrente sur les baisses de 5 % que la Ville s'était imposée et avait imposé à tout son territoire en 2010, je me demande dans quelle situation on serait si on ne l'avait pas fait. Aussi et il faut quand même le dire, je crois qu'on a largement eu raison d'anticiper. S'il avait fallu en plus de cumuler les désengagements, qui sont multiples et qui aujourd'hui impactent et impacteront dans les temps à venir le fonctionnement de toutes ces associations, la Ville n'aurait pas été en mesure de maintenir son effort – et je remercie M. MARTIN d'avoir utilisé de façon presque récurrente le terme de « maintien », je crois que cela a été le maître mot de son exposé et aujourd'hui vous seriez les premiers à déplorer la situation faite aux associations.

Enfin, d'un point de vue plus général, je dois dire que je suis quand même un peu attristé d'entendre ces propos quand par ailleurs, on voit qu'au niveau national aucune réforme n'est engagée, de vrais réformes de structure, des réformes qui amèneront des solutions. Aujourd'hui, on est dans des réformettes. De plus, on voit apparaître des dépenses supplémentaires qu'en règle générale, on essaye de faire payer aux autres d'ailleurs. La preuve est apportée par cet exposé. Et tout ça est de toute façon gérée, je le redis, de façon extrêmement politique pour flatter certaines catégories pour des raisons purement électorales à mon sens.

M. le Maire – J'ai encore un certain nombre d'intervenants. Aussi, je vous serais vraiment reconnaissant d'être synthétique sur vos interventions. Mme SUIRE, vous avez la parole.

Mme SUIRE – Je vois que vous m'aviez oubliée finalement.

M. le Maire – Non jamais !

Mme SUIRE - Je voulais justement m'adresser à Mme LEVELEUX puisqu'elle est là. J'ai lu dans un magazine que vous disiez que « notre politique était axée sur le centre ville au détriment des quartiers laissés à l'abandon ». Alors, le mot « abandon » m'a fait bondir. Je me suis rendue compte que l'on n'habitait pas la même ville. Vous, vous habitez le centre ville et nous, les quartiers. Les quartiers, je les connais depuis un certain nombre d'années, M. RICOUD très bien aussi. A l'époque, j'étais à l'association de locataires - d'ailleurs, on était ensemble -

(rires dans l'hémicycle).

M. RICOUD – Je n'ai pas bien compris ! On était locataires, oui.

M. le Maire – Non, je ne peux pas me permettre de répéter.

M. RICOUD – On n'était pas dans le même logement !

Mme SUIRE – J'organisais des réunions dans les quartiers de l'Argonne ou de La Source. Certaines personnes ne pouvaient plus vivre dans ces quartiers et justement, à cette époque là, vous n'y êtes pas allée car vous auriez vu dans quel état étaient les quartiers, c'est certain. 9 personnes sur 10

voulaient en partir, alors que maintenant, 9 personnes sur 10 veulent y rester. Ils demandent même des échanges de logement. Leur quartier, ils y tiennent et avec tous les travaux qui ont été réalisés, que ce soit des réhabilitations ou même à l'intérieur des logements, je pense que les habitants s'y sentent bien. On a énormément de demandes de personnes qui veulent retourner dans ces quartiers, y compris à La Source dans le quartier du G.P.V.

Beaucoup d'habitants veulent également le centre ville, car on a refait aussi les façades des logements privés, de ceux de l'O.P.H. puisqu'il a racheté des logements S.E.M.D.O. dans les années 2002, je crois. Je peux vous dire que la moitié de ces logements étaient insalubres et il y avait des plafonds qui tombaient. Aujourd'hui, tous ces logements sont aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, ce qui n'avait pas été fait auparavant lorsque tous ces logements là appartenaient à la Ville d'Orléans.

Pour finir, la semaine dernière, j'ai eu une association orléanaise qui souhaite organiser une journée avec ses adhérents avec pour objectif de visiter Orléans. Le matin, une quarantaine de personnes visitera le centre ville et ensuite l'après-midi, ce sera la visite de La Source. Alors, je ne sais pas si dans les années 95, on serait allé visiter La Source ?

M. le Maire – M. TORREILLES.

M. TORREILLES – Merci M. le Maire et bonsoir tout le monde. Quand on passe après de nombreux élus, il ne nous reste plus grand chose à dire, puisque tout est dit et que tout va bien. Mais quand même, je vais donc m'en tenir à ce qui devient une habitude à chaque Conseil Municipal depuis bien longtemps.

M. MARTIN nous gratifie encore une fois de la même rengaine : la baisse des dotations de l'Etat. M. MARTIN oublie de dire et de rappeler encore une fois la dette des 10 années de l'ancien Gouvernement de 600 milliards – je viens de rajouter les 100 milliards que M. GABELLE a oublié -. Alors encore une fois, je le répète, nous regrettons bien sûr, nous aussi, cette baisse de la dotation de l'Etat, mais nous savons aussi qu'il faut payer les dettes et ce sont les Français, les Orléanais qui les payent en particulier. Cette précédente politique budgétaire laxiste dont nos deux députés sont ici présents en a fait une dette mirobolante.

Alors, je vais vous citer quand même quelques chiffres. La baisse de 5 % des subventions aux associations, ce n'était pas à cause de la baisse des dotations, alors que l'on augmente légèrement celle des clubs professionnels. L'augmentation de la C.F.E. aux entreprises, ce n'était pas non plus la baisse des dotations de l'Etat. Le débordement des dépenses des travaux comme celui de la place du Martroi, ce n'était pas non plus la baisse des dotations de l'Etat. Les dépenses inconsidérées pour l'ARENA, FAMAR, le projet Mail Jaurès, ce n'était pas non plus la baisse des dotations de l'Etat, alors que cela nous reste sur les bras, il faut le dire. Les excédents d'un million par an du C.C.A.F., excusez-moi du C.C.A.S. – M. SANKHON a le don de reprendre les gens, je le laisse à sa place -, ne sont pas redistribués et ce n'est pas la baisse des dotations de l'Etat non plus. Alors, M. MARTIN, de grâce restons à ce qui nous concerne. Faisons avec ce qui nous est alloué et arrêtez cette critique systématique, laquelle critique est la même que vous dénonciez quand vous étiez en charge de l'Etat.

Dernier point, pour rappeler à M. LEBRUN, que notre règle d'or à nous aussi, ce sont les humains. Merci.

M. LEBRUN – Ce n'est pas tout à fait ce que j'ai dit.

M. le Maire – La parole est à M. FOUSSIER.

M. FOUSSIER – Très rapidement, je voudrais réagir à ce que j'ai entendu tout à l'heure à propos des commerces qui ferment à Orléans et à écouter, ils seraient même en berne. Je voudrais quand même rappeler que 11 000 m² de surfaces commerciales viennent d'être ouvertes rue des Halles, 11 000 m² de nouvelles surfaces dans une ville où l'emprise foncière est limitée en quelque sorte, ce n'est pas négligeable. D'autre part, il y a certains commerces de proximité qui réouvrent, notamment dans les faubourgs et cela me paraît également important. Alors certes, il y en a peut-être qui ferment, mais vu la conjoncture, vu l'attractivité commerciale que l'on a en ce moment, je pense que cela méritait d'être

souligné. De plus, il y a certains autres projets qui sont encore dans les cartons.

Enfin, je voudrais faire un petit constat par rapport aux investissements. Je suis assez sidéré de voir la vitesse avec laquelle les Orléanais s'approprient ou se réapproprient les investissements importants que nous avons faits. Trois exemples :

- Le tram. La fréquentation de la seconde ligne aujourd'hui dépasse les meilleures prévisions que nous avons.

- Le Martroi. Ce projet a été critiqué, mais quand je vois le monde qui est passé sur cette place depuis le début du mois, et en particulier lors des deux derniers week-end, cela prouve que c'était quelque chose d'intéressant.

- Un troisième projet qui a été fortement critiqué : le parking du Cheval Rouge. Quand je vois qu'en 10 jours, ce sont 5 000 véhicules qui sont rentrés dans ce parking. Ces trois exemples prouvent quand même que c'était des projets attendus.

M. le Maire – M. BRIAND.

M. BRIAND – Merci M. le Maire de me donner la parole. Mes chers confrères, excusez-moi mes chers collègues, quand j'ai reçu le week-end dernier

(rires).

M. BRIAND – C'est la déformation professionnelle, je reprends donc. Quand j'ai reçu le week-end dernier les premiers documents concernant le budget 2014, j'ai découvert, comme vous tous probablement, deux ouvrages. D'une part, ce petit feuillet et d'autre part, cette brochure contenant une compilation impressionnante de chiffres.

Je dois vous dire qu'après l'avoir feuilleté, j'ai reposé cet imposant recueil avec un sentiment – franchement, je suis très sincère en le disant – de respect et d'admiration pour ceux qui sont capables de faire de tel document.

Par ailleurs, j'ai lu très attentivement et complètement ce petit fascicule d'accompagnement. Et moi qui habituellement vous l'avez remarqué, est relativement distancié vis-à-vis des débats qui se passent dans cette assemblée, je me suis senti obligé d'intervenir. Si le lecteur n'a pas compris que l'Etat diminuait ses dotations, alors c'est à désespérer. Rien que dans le premier feuillet de ce fascicule, c'est dit et répété cinq fois. Il me semble donc nécessaire quand même de remettre à plat certains éléments. Qu'une subvention, qu'une contribution, qu'une dotation, qu'une allocation – appelons-la comme on veut – soit prodiguée par l'Etat, la Région, le Département, l'Agglo ou que cette somme d'argent soit directement à la charge de la commune, dans tous les cas, ces sommes proviennent du même endroit, c'est-à-dire de la poche du contribuable. Je voulais ici le rappeler.

Et si l'Etat se désengage, c'est pour une raison que tout le monde connaît, du moins je l'espère : la France est en grande difficulté économique. A ce sujet, il serait bon de se souvenir que la droite a eu la responsabilité des finances et de l'économie de la France sans discontinu pendant 10 ans, de mai 2002 à mai 2012. Quant à la gauche, elle n'exerce cette gestion que depuis un peu plus de 18 mois. Je rappelle aussi que le précédent Président de la République, Nicolas SARKOZY, a lui-même été Ministre de l'Economie et des Finances durant plus d'une année de mars 2004 à mai 2005. Il serait aussi intéressant de se remémorer qu'une personnalité de droite, que je crois ici très appréciée, alors qu'il venait d'être nommé Premier Ministre, François FILLON, a affirmé – c'était en Corse durant l'été 2007, je crois me souvenir – « être à la tête d'un Etat en situation de faillite ». Alors, vouloir mettre les difficultés économiques d'aujourd'hui sur le dos des mauvais choix du Gouvernement actuel, c'est faire preuve soit d'amnésie, soit plus vraisemblablement d'hypocrisie, de mauvaise foi extraordinaire qui frise – allons, n'hésitons pas à le dire – l'escroquerie. En tous les cas, c'est excessif. Et je crois que c'est le grand Talleyrand qui disait « tout ce qui est excessif est insignifiant ».

Par ailleurs, j'aimerais terminé ma prise de parole sur une note plus bienveillante et amicale pour ce dernier Conseil Municipal de l'année 2013. J'aimerais donc aussi profiter de ce moment pour souhaiter à mes collègues de droite un joyeux Noël et des vœux de bonne année, surtout de bonne santé.

Je suis médecin et je sais que pour avoir la santé, il faut du repos, beaucoup de repos. Alors, je vais vous souhaiter à toutes et à tous beaucoup de repos – je n'irai pas jusqu'au repos éternel quand même - ...

(rires dans l'hémicycle).

M. BRIAND – à partir de 2014 ! Merci de m'avoir écouté.

M. le Maire – Merci Docteur ! C'est au tour de M. REISSER.

M. REISSER – M. le Maire, chers collègues, nous sommes au Conseil Municipal donc moi, je vais parler local et proximité.

Je voudrais quand même préciser à Mme DE QUATREBARBES que La Source, ce n'est pas que le G.P.V. Je vous invite à venir visiter La Source, les rues, prendre l'avenue Balzac par exemple à bicyclette ou en voiture et vous verrez dans quel état elle est.

La participation citoyenne est un axe fort, dites-vous, de votre politique de gouvernance. Le budget dédié à la concertation et à la participation est de 69 700 €. Avec ce budget, allons-nous voir publier sur le site Internet de la Ville les compte-rendus des réunions des C.M.A. et des décisions qui y sont prises ? Avec ce budget, allons-nous ouvrir les C.M.A., en tant que membre de droit du C.M.A. de leur quartier, à tous les conseillers municipaux tels qu'ils soient ? Avec ce budget, allons-nous voir rendre compte de l'utilisation de ce budget lors des assemblées générales des conseils de quartier ? Avec ce budget, allons-nous voir organiser partout des journées de quartier ? Enfin, avec ce budget, allons-nous voir réaliser une maison des projets, qu'elle soit réelle et accessible à tous ? Toutes ces questions, je me les suis posées en rapprochant le budget et les différents engagements qu'il y a dans la charte. Je vous remercie.

M. le Maire – M. REISSER, j'ai compris que vous nous demandiez de faire de la voirie en plus. Il va falloir s'ajuster avec Mme LEVELEUX.

M. REISSER – J'invitais Mme DE QUATREBARBES à venir visiter La Source.

M. le Maire – Donc des rues en plus ! Mme DE QUATREBARBES, ne la provoquez pas parce qu'elle connaît très bien Orléans et comme elle l'a dit, tous les quartiers. On va organiser un petit raid à vélo, vous allez voir.

J'ai encore quelques intervenants. Mme BARRUEL.

Mme BARRUEL – Ce sera une courte intervention. Je ne pense pas qu'on ait perdu le fil rouge du développement durable, car je crois que c'est toujours ce qui conduit notre politique. Vous avez rappelé les nombreux prix que nous avons eus. Je pourrais même citer, je crois, la Chambre Régionale des Comptes qui disait que « nous étions novateurs, en tous les cas, en matière de développement durable et d'Agenda 21 ».

Florence CARRE a dit tout à l'heure qu'il n'y avait pas de petits travaux et vous citez, M. GRAND, les grands travaux réalisés par la Région en matière de développement durable. Je pourrais également vous rappeler tout ce que nous avons fait en matière par exemple d'électricité car nous avons pratiquement changé l'ensemble des 14 000 points lumineux de l'éclairage public. Ce sont de petits travaux mais au final, ce sont beaucoup d'économies réalisées avec une baisse de + 10 % de notre consommation d'électricité. De la même façon, Mme KOUNOWSKI a évoqué l'état déplorable des écoles. Je tiens à rappeler que c'est dans cet état là que nous les avons trouvées et que depuis quelques années, nous sommes en train de les rénover. Nous citons régulièrement une rénovation assez emblématique : l'école Olympia Cormier. Dans cette école, il y a tout ce que l'on peut faire en matière de restructuration notamment énergétique.

Enfin, M. le Maire, en matière de grands travaux, vous avez effectivement parlé des deux chaufferies biomasse. Je rappelle que, outre le fait que ce sera plus de 25 000 équivalents logements qui vont être chauffés à la biomasse, qui est une énergie renouvelable, c'est également la baisse des factures

des Orléanais que nous voyons déjà d'ailleurs dans le quartier de La Source et que nous verrons sur l'ensemble de la Ville d'Orléans. Simplement, je voulais dire que tout cela, ce n'est pas que de la communication. Ce sont véritablement des faits et des chiffres. Je vous remercie.

M. le Maire – M. MONTILLOT.

M. MONTILLOT – M. le Maire, mes chers collègues, pour faire plaisir à M. BRIAND ... je n'ai pas de chance, mais vous lui glisserez à l'oreille. Je voudrais revenir deux minutes sur le désengagement de l'Etat et ensuite évoquer deux, trois points concernant l'emploi et le social.

Mme LEVELEUX et M. CHAPUIS nous ont tout à l'heure gratifié les trémolos dans la voix d'une explication sur la nécessité d'une diminution des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales. D'ailleurs, chacun a eu des phrases très cousines germanes. Je reprends pour M. CHAPUIS : « Nécessité d'une contribution des collectivités territoriales à la réduction des déficits publics » et je cite Mme LEVELEUX : « Nécessité de réagir face à la hausse de l'endettement public ». Très bien et de plus, M. BRIAND a d'ailleurs expliqué qu'elle en était la nécessité, même si ce faisant, ils sont en contradiction avec leurs anciens colistiers, MM. LEBRUN et RICOUD, si je vous ai bien suivi et je vous ai bien suivi.

M. RICOUD – Ce n'est pas un discours nouveau de notre part.

M. MONTILLOT – Rassurez-vous, j'avais bien suivi. Ce qui m'inquiète plus, c'est que tout en expliquant qu'il faut que les collectivités territoriales contribuent dans le cas à une diminution de l'endettement public, ce qui peut se comprendre et qui a déjà été évoqué ici, dans le même temps, aussi bien Mme LEVELEUX que M. CHAPUIS déclarent : « Mais il faut augmenter le budget du C.C.A.S. Mais il faut augmenter le budget de l'A.S.E.L.Q.O. Mais il faut augmenter les différentes subventions. Mais il faut augmenter les dépenses de fonctionnement. » Tout cela est une politique de gribouille. D'ailleurs, pire encore, je voudrais préciser ce que disait Mme LEVELEUX lors du débat d'orientations budgétaires : on peut couper dans les dépenses d'investissement parce qu'il y a des nécessités d'augmenter certaines dépenses de fonctionnement. D'ailleurs en se faisant, elle rejoint globalement ce que disait M. LEBRUN, il y a un instant : « Moins pour l'investissement, plus pour le fonctionnement ». C'est exactement tout l'inverse de ce qu'il faut faire et c'est probablement ce qui nous sépare et je voudrais simplement rappeler ici d'un côté, le cercle vertueux, de l'autre côté, le cercle vicieux.

Augmenter les dépenses de fonctionnement, c'est diminuer l'autofinancement, c'est augmenter la dette.

Diminuer les dépenses d'investissement. D'abord, diminuer la politique d'investissement, c'est faire perdre des emplois pérennes. Et comme à Orléans, cela pèse en dizaines de millions d'euros chaque année, mais on peut dire aussi en centaines de millions d'euros si on y rajoute l'Agglomération et les effets de levier, cela pèse en milliers d'emplois. Mais également diminuer l'investissement, c'est faire baisser le rayonnement de la Ville. Je rejoindrais quelque part ce que disait Mme KOUNOWSKI, sauf qu'elle le disait pour la culture, mais il faut le dire pour tout. C'est pour la culture, les équipements scolaires. Je voudrais rappeler concernant les dépenses en faveur des écoles en investissement que nous sommes passés, en francs à l'époque aux mêmes montants aujourd'hui en euros, c'est-à-dire que l'on a multiplié par 6,5 les dépenses d'investissement pour nos écoles. En clair, on les a augmentées de 550 % pour vous le dire d'une autre façon.

Alors effectivement, plus pour les équipements sportifs en investissement, plus pour les équipements culturels, plus pour les écoles, plus pour le transport, plus pour l'aménagement urbain, parce que l'aménagement urbain, c'est beaucoup plus que la simple voirie. Donc, tout cela participe au rayonnement de la Ville et au rayonnement de la vie. C'est ce qui fait la force d'attractivité d'un territoire. C'est ce qui fait venir des entreprises, des emplois, des salariés, des touristes, des étudiants. C'est en quelque sorte, ce qui fait effectivement le rayonnement d'une capitale régionale. Oui, moi je le dis : augmenter les dépenses d'investissement, c'est le cercle vertueux. Diminuer et augmenter les dépenses de fonctionnement, c'est le cercle vicieux.

D'ailleurs, j'ai de très bonnes lectures de personnes dont je lis les discours, les interventions assez régulièrement. J'en ai actuellement deux. Tout d'abord Laurent FABIUS et ensuite

M. Christophe CARESCHE. M. FABIUS était interviewé sur les éventuelles modifications fiscales. Il disait : « J'ai deux idées simples dans cette matière fiscale très compliquée. La bonne réforme fiscale, c'est celle qui permettra notamment un allègement des impôts. » Là, c'est le tacle. La deuxième idée : « Pour obtenir un allègement des impôts, il faut alléger aussi les dépenses. » C'est le deuxième tacle. Quant à Christophe CARESCHE, il dit : « Dans l'idéal, il faudrait diminuer les dépenses et les impôts. Faire des économies n'est pas une option, c'est un impératif. On ne doit pas non plus oublier une réflexion sur les missions de l'Etat - et là, il ne parle plus des collectivités territoriales -. La France consacre par exemple 40 milliards d'aides au logement par an avec un modèle qui montre assez peu d'efficacité puisque nous n'avons jamais aussi peu construit de logements en France. »

Cela me ramène au deuxième point : le logement. Olivier CARRE l'a évoqué, Thérèse SUIRE également, ainsi que Michel RICOUD. Des efforts considérables ont été faits sur le logement ici sur Orléans depuis maintenant 12 années consécutives – oui, on ne prête qu'aux riches, mon cher Olivier -. Et à l'inverse, contrairement à ce que je ne sais plus quelle promesse – tout à l'heure, Charles-Eric LEMAIGNEN a cité la n° 54 sur le fait qu'il n'y aurait pas de diminutions des dotations aux collectivités territoriales -, on savait également qu'il y aurait au moins la multiplication par deux du nombre de constructions de logements. On en est effectivement très loin puisqu'on est plutôt à une division par deux. Dans ce domaine là, il y a beaucoup à faire. On sait ce qui nous sépare et on sait surtout tout ce qui permettra de conserver le rayonnement de la Ville dans les années à venir.

M. CHAPUIS quand même nous rassure sur un point en disant qu'il faut aussi regarder ce que fait l'Etat. Par exemple, il y a une Zone de Sécurité Prioritaire (Z.S.P.). Cela va nous permettre d'augmenter les effectifs de police. Ecoutez, pour l'instant, nous espérons qu'il aura raison. Nous savons surtout que sur les deux dernières années très précisément, nous avons perdu près de 10 % des effectifs policiers, ce qui n'était jamais arrivé. En effet, sur Orléans, les effectifs avaient augmenté de 2002 jusqu'à 2011 sans discontinuer. Même en 2011, on avait encore augmenté de 2 policiers. En 2012 et 2013, rien et au total, nous aurons perdu plus de 40 postes de police sur la Ville d'Orléans. Je parle de la Z.S.P. d'Orléans, n'en déplaise à M. CHAPUIS.

En revanche, M. CHAPUIS nous dit : « Nous (socialistes), nous défendons le lien social » parce que nous, surtout pas bien sûr ! De plus, il faut s'occuper de l'emploi et MM. RICOUD et BEN CHAABANE nous demandent également ce qu'il en est de la prévention spécialisée.

Précisément sur l'emploi, je dirais de la même façon ce que je viens de dire sur la politique d'investissement. Comme cette politique d'investissement qui a quasiment doublé sur les 10 dernières années par rapport à ce qui se faisait à l'époque, c'est la création de plusieurs milliers d'emplois. Quand on investit des centaines de millions d'euros et si on y rajoute d'ailleurs d'autres investissements, on peut l'évaluer sur l'ensemble de la mandature à plus d'un milliard d'euros sur la Ville d'Orléans, et bien cela pèse effectivement en création de milliers d'emplois.

Il y a également toute la politique d'insertion. Certains points ont été évoqués tout à l'heure. Ce sont tous les dispositifs inser-stages que nous avons développés depuis maintenant 2005. C'est également toute la politique menée avec Orléans Insertion Emploi où là, on a fait de la vraie politique d'insertion et non pas uniquement de stabiliser des personnes sur des postes, mais de les aider à sortir de ces postes pour pouvoir ensuite insérer d'autres personnes et pour qu'il y ait un véritable turn-over. Ce sont les clauses sociales et puis c'est également, je voudrais en dire un mot, parce que cela n'a pas été évoqué : le travail d'insertion menée par l'école de la deuxième chance. Aujourd'hui, on peut s'en féliciter tous ici dans cette enceinte puisque nous venons d'avoir la labellisation enfin, après deux années d'efforts, de l'école de la deuxième chance. Mais surtout, au-delà des aspects qualitatifs, ce qu'il faut dire aussi sur le plan quantitatif, alors que nous avons un objectif d'une centaine de jeunes insérés par le biais de l'école de la deuxième chance, au bout de 2 ans, nous sommes déjà à 120, c'est-à-dire 20 % au-dessus des objectifs. C'est quand même un pas important.

Et puis le lien social, l'accompagnement des familles, des jeunes, la politique de réussite, tout cela dit avec un certain nombre de points d'interrogation. Je voudrais quand même répondre ici à des choses très simples. Le lien social, cela ne s'improvise pas, cela ne se déclame pas, cela se construit au jour le jour. Oui, nous avons créé trois maisons de la réussite sur les 5 dernières années depuis le début de cette mandature : A La Source, à l'Argonne, aux Blossières. On a d'ailleurs inauguré une nouvelle

maison de la réussite à La Source plus au cœur des besoins et des préoccupations des Sourciens. Savez-vous que sur les 12 derniers mois, ce sont 10 500 personnes, des adolescents, des enfants qui ont été accueillis dans ces trois maisons de la réussite ? Près de 10 % de toute la population orléanaise. Alors oui, on peut parler de lien social, les trémolos dans la voix, mais nous, on le construit au jour le jour. Je ne vous ferais pas l'insulte de calculer chaque jour, quel est le nombre de personnes qui passent effectivement sur ces trois maisons de la réussite.

Le programme de réussite éducative pour lequel 600 familles en bénéficient en permanence avec :

*- Les équipes pluridisciplinaires de soutien.
- Les instances de coopération inter-partenaire.
- L'opération « Groupe de suivi et d'aide aux élèves » que nous avons montée avec les collègues.*

*- Les médiateurs de la prévention médiation réussite qui font un énorme travail sur le terrain.
- Les parents-relais.
- Le carrefour des parents. Je pourrais citer également les parents bénévoles qui viennent maintenant nous aider.*

- Les clubs coup de pouce clé. A cet égard, puisqu'on parle beaucoup d'éducation ici et tout le monde s'en félicite, savez-vous qu'Orléans est la deuxième ville de France sur les 260 villes qui disposent de dispositifs clubs coup de pouce par le nombre de clubs en ratio de population ! Rien que pour avoir une indication, nous avons 150 enfants qui sont suivis chaque année dans les clubs coup de pouce clé pour une ville de 120 000 habitants. A Lyon, qui est une ville socialiste, Mme LEVELEUX, il y a 75 enfants pour 500 000 habitants. A Paris, on est à trois fois moins le ratio de la Ville d'Orléans. Il n'y a que la Ville de Drancy et elle est seule qui fasse mieux que la Ville d'Orléans.

- Les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire.*
- Le dispositif passerelle.*
- Le dispositif remise en selle.*
- L'atelier de remotivation et de civisme.*

C'est tout ce nous avons, nous, mis en place, qui n'existait pas avant. C'est simplement cela que je voudrais expliquer.

Je termine évidemment par l'éducation spécialisée. On s'est retrouvé tous ici unanimement à regretter une situation qui ne pouvait que nous handicaper dans les actions menées sur le terrain. Là dessus, nous avons mené deux combats. D'abord, la négociation. Contrairement à ce qui a été dit ici ou là, elle n'est pas terminée et on travaille avec le Conseil Général sur la mise en œuvre du plan départemental jeunesse que vous connaissez bien, M. RICOUD et qui s'appelle Mod'J. On y travaille parce que nous avons nous une ingénierie aujourd'hui et que nous voulons la mettre au profit de l'ensemble des collègues. J'ai rencontré à plusieurs reprises, avec les services concernés, aussi bien les élus que les services du Conseil Général. Ils ont aujourd'hui nos propositions, ils ont également l'épure budgétaire et nous continuerons à travailler dans les semaines à venir là dessus. La seule chose est que le Conseil Général est un navire un petit peu plus lourd peut-être que celui de la Ville d'Orléans. Et nous, on a peut-être des élus qui se mobilisent un peu plus. Alors, avec le Maire d'Orléans, avec le Maire-Adjoint aux Finances ...

(réaction hors micro des bancs de l'opposition).

M. MONTILLOT – *Ce sera amplifié, déformé, je vous en remercie. Nous avons effectivement travaillé parce que nous avons, nous, la nécessité de l'urgence. Ça, c'est pour Michel RICOUD, mais ne vous inquiétez pas Michel, c'est une blague !*

M. RICOUD – *M. RICOUD, s'il vous plaît ! Sur la prévention spécialisée, je crois que même si j'ai des divergences de vues avec Michel BRARD, on se retrouve pour justement trouver des solutions.*

M. le Maire – *Je vais vous demander un petit peu de silence, s'il vous plaît. Merci.*

M. MONTILLOT – *Vous n'étiez pas en cause. Ainsi, cela vous rassure.*

Nous avons considéré l'urgence. Nous avons considéré que la politique d'accompagnement familial, la politique d'accompagnement des adolescents, la politique d'accompagnement de la jeunesse, notamment des collégiens, nécessitaient que nous, nous prenions nos responsabilités. C'est ce que nous avons fait. C'est la raison pour laquelle à la fois, par le biais du tableau des effectifs qui sera présenté par Muriel SAUVEGRAIN, et par le vote du budget, nous avons effectivement près de 200 000 € investis pour le recrutement d'éducateurs spécialisés qui seront directement rattachés à la Ville d'Orléans. C'est un travail sur lequel nous avons mis les bouchées doubles, parce que je peux vous dire que c'était une opération qui n'était pas simple du tout.

Pour conclure sur le social, car cela nous y entraîne, tout à l'heure, Serge GROUARD évoquait les 46 centimes d'euros pour la restauration scolaire. Je représente la Ville d'Orléans à l'école Marcel Proust et un voyage de 8 jours est organisé très prochainement pour des enfants de CM 2 en Allemagne. Grâce au soutien de la Ville d'Orléans, il faut savoir que pour ces 8 jours, pour les quotients familiaux 1 et 2, les familles vont payer 33 €, c'est-à-dire 4 € par enfant par jour. Vous posiez des questions tout à l'heure sur le fait de pouvoir vivre 3 années au chômage ou de nourrir, y compris pendant les fêtes de Noël, un enfant à moins de 4 € par jour ? Je pose la question. C'est ce que cela va coûter aux familles simplement grâce à la politique de la Ville d'Orléans et du C.C.A.S. qui subventionnent à près de 300 € ce voyage pour ces enfants. Donc, cela prouve que dans ce domaine, au-delà de la restauration scolaire, on peut multiplier à l'infini les exemples sur ce sujet.

Et puis, M. LEBRUN, on se rencontre la nuit du réveillon au Secours Populaire. Mais moi, je n'y vais pas pour manger et vous le savez. J'y viens pour apporter notamment un soutien absolument nécessaire à l'ensemble des bénévoles qui, toute l'année, travaillent pour préparer ce réveillon, pour donner cette fête et cette chaleur humaine aux personnes en déshérence.

M. LEBRUN – C'est tout à votre honneur.

M. MONTILLOT – Je vous remercie du compliment, mais ce n'est pas ce que je viens chercher. Je considère qu'il est normal effectivement qu'à ce moment là, on puisse rendre hommage à tous ces bénévoles qui font ce travail là. Je vous remercie.

M. le Maire – Et je sais que M. LEBRUN y va aussi tout simplement pour être présent et accompagner les personnes qui en ont besoin, M. LEBRUN et je vous en rend hommage aussi. J'ai Mme LECLERC qui souhaitait ajouter un petit mot.

Mme LECLERC – Je ne serai pas longue, M. le Maire, seulement quelques éléments de réponse et quelques corrections aussi, parce qu'il y a des choses qui ont été dites et que je ne peux pas laisser en l'état. Certains vont au réveillon de Noël ou du Jour de l'An et d'autres au Noël des isolés comme moi.

Mme LEVELEUX, vous avez évoqué le montant de 90 000 € pour les enveloppes destinées aux secours divers. Je voulais tout de même apporter une correction parce que je n'ai pas ce chiffre de 90 000 € mais 327 000 €, lorsque l'on compte les différents secours et aussi l'épicerie sociale.

Ensuite, je voulais également apporter un autre élément. Sachez tout de même que, chaque année, nous avons aussi un budget qui aide les associations oeuvrant dans le domaine social. Le montant de ces subventions s'élève à 467 000€. C'est en plus de l'action sociale proprement dite du C.C.A.S.

Une question a été posée sur le Fonds Unifié Logement (F.U.L.). Petit rappel à tous, le F.U.L. aide à l'accès ou au maintien dans le logement. Et donc, nous contribuons par une enveloppe budgétaire à ce F.U.L. En 2009, il y a eu effectivement un petit loupé et une partie de ce montant n'avait pas été versée à temps. Ceci dit et comme vous le soulignez, Mme LEVELEUX, le C.C.A.S. se porte bien. Il a une gestion financière saine et donc, nous avons pu régler sans difficulté cette part au F.U.L. et en plus, nous étions bien dans notre mission puisque c'est l'accès et l'aide au logement.

C'est M. LEBRUN ou M. RICOURD qui disait qu'il faut aller vers les gens. Je tiens à rappeler que nous avons développé, depuis 2 ans maintenant, les permanences du C.C.A.S., car en effet elles

n'existaient pas dans les quartiers Blossières, Madeleine et Saint-Marceau. Ainsi, nous avons déployé les travailleurs sociaux sur tout le territoire.

Concernant la prise en charge des 16-25 ans, je rappelle que les 16-18 ans relèvent des mineurs et cela n'est pas du tout du ressort du C.C.A.S. Pour autant, les aides facultatives qui sont délivrées concernent les personnes de 18 ans jusqu'à malheureusement la fin de vie. Donc, les jeunes peuvent aussi en bénéficier.

Autre élément qui aide au pouvoir d'achat des familles. Nous avons déployé les change-bébés dans toutes les haltes-garderies et les crèches familiales, ce qui n'existait pas avant. Les familles n'ont plus à fournir les changes, ni les repas et goûters puisque c'est le C.C.A.S. qui les prend en charge sans augmentation des tarifs. Et cela a un coût pour le C.C.A.S.

Voilà quelques éléments de réponse.

M. le Maire – C'est très bien, Mme LECLERC. La parole est à M. CARRE.

M. CARRE – *Merci M. le Maire. En réponse à ce que viennent de dire mes deux collègues à propos de ces politiques qui touchent directement l'action sociale de la Ville, il est important qu'avec des dépenses conséquentes, on donne une articulation à toutes ces politiques qui font qu'il y a un véritable soutien. Ce n'est pas qu'une logique de guichet, de donnant-donnant où les personnes viennent, on leur donne quelque chose et puis finalement, on s'en va avec une bonne conscience. Non, il y a une prise en mains car généralement - et on le connaît bien dans le domaine du logement - une personne qui a une difficulté, c'est rarement une seule difficulté. Il y a toute une problématique, tout un environnement qui intervient. Prenons l'exemple de femmes seules avec des enfants, il y a aussi le problème de savoir comment les enfants vont être suivis. Et c'est tout cela qui a été fait au cours de ces dernières années, c'est-à-dire peut-être de stabiliser un certain nombre de moyens financiers, mais aussi de donner toute une articulation à ces moyens de façon à ce qu'il y ait un véritable soutien à ces personnes, les reconduire dans une logique d'espérance, de confiance en eux-mêmes pour essayer de se battre face à l'adversité du moment. Cela me paraît extrêmement important car cela justifie le fait qu'au-delà de la simple addition des chiffres, on mette en action tous ces moyens pour répondre à la véritable urgence sociale. Et Dieu sait si on en connaît dans le domaine de l'O.P.H. par exemple.*

Cette politique est à la fois rigoureuse sur le plan des chiffres et audacieuse sur le plan du contenu. En effet, elle permet de dégager et de maintenir des marges de manœuvre. En 6 ans, avec à peu près 50 millions d'investissement par an, ce sont donc 300 millions d'euros d'investissement sans un euro de dette de plus. 300 millions qui n'impactent pas le passif des Orléanais, mais qui en revanche se concrétisent sur leurs actifs, c'est-à-dire sur la Ville : les voiries, les équipements publics. C'est autant aussi et on l'oublie trop souvent, de l'investissement pour les entreprises. Quand on parle de l'emploi, notamment dans les travaux publics, dans le domaine de la construction, cela se réalise souvent par l'effort des collectivités et au premier rang celle de la Ville, directement à travers des équipements ou par les facilités qu'elle donne en termes de constructions, d'aménagements, de voir prospérer et derrière ces entreprises, ce sont des emplois très qualifiés, d'autres moins. Mais justement, c'est ce qui fait la diversité de la Ville et cela permet aux uns et aux autres de voir l'avenir plus sereinement que dans d'autres régions avec un taux de chômage, qui est toujours trop élevé, mais un peu moins ici qu'il ne l'est ailleurs. Donc, il est essentiel de maintenir ces axes de gestion car ce sont eux qui permettent notamment de maintenir un certain niveau d'emplois dans des domaines qui sont aujourd'hui attaqués un peu partout sur notre territoire. C'était ce que je voulais ajouter d'un point de vue général et sinon, je vais répondre à quelques questions plus particulières.

Concernant le dérapage de la place du Martroi, je ne sais pas où quelqu'un a vu cela. Cela fait plusieurs fois que l'on passe des délibérations en rappelant que le budget est contenu par rapport à ce qu'il était initialement. Aussi, je ne vois pas où est le sujet.

Quant aux non-voyants, la place a été livrée - et cela a été dit au moment de sa livraison - avec un certain nombre d'éléments, qui ont été prévus dès le départ, mais qui n'étaient pas encore installés. C'est le cas des bornes puisqu'on va installer un dispositif qui permettra aux non-voyants de mieux se localiser sur la place, car ce n'est jamais facile sur un grand espace de se repérer. C'est donc

un processus innovant qui a été vu avec la mission handicap et de futurs usagers.

La Z.A.C. des Carmes, Mme LEVELEUX, elle avance bien et je ne vois pas où elle est plantée ! Il y a effectivement un projet qui a été saboté : l'ARENA. Quant au projet Carmes, il avance très bien et il n'y a pas de souci à ce niveau là, je vous rassure. La rue sera élargie conformément aux besoins exprimés dans ce quartier lors de la déclaration d'utilité publique.

Enfin, à propos de l'A.N.R.U. 2, je me permets de le dire, c'est un débat national, mais qui nous intéresse également. Rien qu'au Conseil d'Administration de l'A.N.R.U., la proposition a évidemment été faite de s'engager dans un nouveau programme de renouvellement urbain. Cependant, il concernera beaucoup moins de quartiers du fait que les moyens ne seront pas les mêmes que ceux qui avaient été envisagés dans le premier programme. Mais comme je l'ai déjà dit, on se bat, on défend avec Serge GROUARD, le fait d'inscrire le quartier de l'Argonne dans ce nouveau programme de façon à poursuivre et à aller beaucoup plus loin. En effet et on a tous pu le constater sur le terrain, cela avance bien. De plus, les habitants ont bien pris conscience qu'ils étaient eux-mêmes maintenant engagés dans le même processus que ce qui s'est passé à La Source. De ce point de vue là, cela sert un peu de vitrine et donc il faut aller beaucoup plus loin que ce qui était prévu au départ. Ce sera probablement l'enjeu d'une nouvelle convention dans l'A.N.R.U. 2 et d'ores et déjà, on commence à esquisser l'argumentaire pour y inscrire le quartier de l'Argonne. J'espère qu'il nous permettra d'aller notamment beaucoup plus à fond dans toute la reprise du bâti et j'irai même jusqu'à dire la transformation complète de certains quartiers au-delà de ce qu'on envisageait initialement. Par exemple, en passant la délibération sur l'autorisation de démolition des bâtiments dont je ne sais jamais s'ils s'appellent Saint-Saëns, la Borde aux Mignons ou autres, car ils ont plusieurs noms - c'est la caractéristique de l'Argonne : le même endroit a plusieurs noms - en tout cas, ces bâtiments situés au pied de la Tour Marie Stuart sont voués à la démolition pour une recomposition urbaine qui va dans le sens de ce qui est fait aujourd'hui et de ce qui a commencé dans le centre commercial. Donc, c'est tout ce mouvement là qui va évidemment se dérouler dans les 6 années à venir avec l'accompagnement de l'Etat, même si aujourd'hui, on a encore quelques incertitudes sur le financement, car il n'y a pas que dans les propos tenus ici que ce n'est pas toujours clair. En effet, dans ceux du Gouvernement ou de sa majorité, on ne sait pas trop qui doit financer ce deuxième programme de renouvellement urbain.

M. le Maire – *Peut-être que M. MARTIN souhaite apporter quelques éléments synthétiques !*

M. MARTIN – *D'abord, une réaction générale sur le débat budgétaire de ce soir. Bien sûr, il est normal que les questions soient posées et je crois qu'elles l'ont été. Mais ce qui m'a frappé ce soir, c'est la qualité des réponses qui a été apportée. Je veux dire qu'on voit que la réflexion est approfondie, que le souci de la gestion est au cœur des décisions qui sont proposées. Finalement, les démarches qui sont entreprises, elles sont charpentées et vraiment construites. Je crois que c'est vraiment une force importante pour construire un budget.*

En ce qui concerne les interventions de MM. LEBRUN et RICOUD, je rejoins assez souvent les analyses, les constats que vous faites. Vous l'avez dit, du reste, M. RICOUD : « Souvent, on fait les mêmes constats, mais on n'a pas les mêmes solutions. » Mais les solutions sont difficiles et parfois, je pense qu'il faut faire un peu d'analyse comparée des finances pour s'apercevoir que même lorsqu'on n'a pas les mêmes étiquettes politiques, on emploie quand même les mêmes moyens dans la gestion budgétaire.

Lorsque la Ville de Saran a voté son budget pour 2014, il a été décidé d'augmenter les tarifs du « très social » de 1,5 %, d'augmenter les services à caractère social de 2 % et d'augmenter les autres services de 2,5 %. Je ne le reproche pas du tout aux élus de Saran, je dis qu'ils ont certainement eu aussi une vision réaliste de ce qu'est la gestion budgétaire d'une commune. Je veux vous dire simplement qu'on ne pas avoir le discours d'un côté et puis de l'autre la réalité quotidienne. Voyez-vous, le tarif de participation pour les personnes âgées .. je vous entends, il faut les aider, vous avez raison, mais le portage des repas augmente quand même de 2 % ! Ça, c'est la réalité quotidienne de la gestion d'une commune.

(tentative d'intervention de M. LEBRUN).

M. MARTIN – Je continue avec l'analyse comparée. A Tours, revalorisation moyenne des tarifs : autour de 1,5 %, ce qui veut dire, en général, que c'est plus ! C'est la réalité. Subvention du C.C.A.S. de la Ville de Tours : 5,3 millions d'euros, la Ville d'Orléans met 8,3 millions d'euros ! Alors, vous allez me dire que ce n'est pas le même périmètre, mais à Orléans, il y a moins d'habitants qu'à Tours. Ou encore, on ne compare pas les mêmes choses.

(réaction hors micro de M. LEBRUN).

M. MARTIN – En plus, vous apportez de l'eau à mon moulin ! Donc, on ne peut pas à la fois attaquer le détail des opérations et à un moment donné, s'éloigner de la réalité. C'était simplement pour vous dire que je crois qu'on a vraiment fait un budget qui est construit de façon responsable et sérieuse.

M. BEN CHAABANE, vous m'avez interpellé sur la sincérité budgétaire. C'est d'ailleurs un mot que vous aimez bien parce que ce n'est pas la première fois. A cette occasion, vous avez abordé la question de la prévention spécialisée et des rythmes scolaires. La question que vous avez posée, j'y ai répondu avec la question que posait Mme LEVELEUX-TEIXEIRA à propos du budget des imprévus. Elle m'a demandé pourquoi « nous avons mis 200 000 € de plus sur le budget des imprévus. Vous n'avez pas fait un budget sincère. Vous avez augmenté de façon factice les dépenses. » Vous lui donnez la réponse. Mettez-vous ensemble !

(rires).

M. MARTIN – Ça fonctionnera très bien puisque vous, vous faites le constat ...

M. BEN CHAABANE – Je veux rester indépendant.

M. MARTIN – Vous faites le constat que sur les rythmes scolaires, on ne sait où on en est. Mais, ce n'est pas de notre faute, c'est parce que l'Etat ne sait pas où il va.

Vous faites le constat que sur la prévention spécialisée, on n'a pas calé les choses. Est-ce de notre faute ou est-ce la faute du Département ? Je vous pose la question. Moi, sur le plan budgétaire, ce que j'ai proposé au Maire, qu'il l'a accepté, c'est de faire une provision dans les dépenses imprévues pour faire face. C'est une sincérité supplémentaire du budget.

Dernier point à l'attention de M. CHAPUIS et je n'aurais pas été très long, je pense, dans mes réponses. J'ai bien apprécié que vous regrettiez les commissions budgétaires. Vous m'en avez demandées, mais je ne vais pas toujours accepter, et on peut se dire cela à la fin d'un mandat. Je trouvais que trois par an, c'était déjà bien, surtout lorsque vous ne venez pas !

(rires).

M. MARTIN – Vous n'avez pas été absent souvent, mais c'est vrai que je suis attaché aux échanges cordiaux entre élus. Même si on n'est pas du même bord, on doit avoir un dialogue et je suis attaché aussi à la transparence. Il faut aider tout le monde à voir clair dans des masses très importantes. Je termine en disant que je voulais remercier ce soir, puisque c'est le dernier budget du mandat, la direction des finances et bien sûr la direction générale, parce que sans direction générale, il n'y a pas de direction des finances. La direction des finances est mutualisée. C'est la première direction mutualisée entre la Ville et l'Agglomération. C'est Mme JACQUES qui la dirige et c'est M. BRUNAUD qui fait le budget de la Ville d'Orléans. A eux deux, il faut qu'ils gèrent 700 millions d'euros par an, la somme des deux budgets. Je voulais donc les remercier en votre nom à tous. Merci.

M. le Maire – Merci M. MARTIN. Je vais me joindre d'abord à vos remerciements à l'égard de l'ensemble des services de la Ville, M. le Directeur Général des Services, parce que, certains d'entre vous l'ont salué, c'est un travail remarquable, rigoureux, transparent dont nous pouvons nous honorer et nous élus, nous en bénéficions parce que ce travail permet évidemment de fonder nos prises de position en toute sincérité et en toute transparence. Merci bien sûr à la direction des finances, comme l'a dit Michel MARTIN, parce que c'est elle qui, au quotidien, doit à la fois mettre en musique et en harmonie ces éléments budgétaires et c'est elle aussi qui, au quotidien, doit mettre en œuvre son application. Si nous

avons d'aussi bons résultats dans les comptes administratifs, c'est-à-dire le réalisé par rapport au budget primitif, c'est parce qu'il y a dans cette maison une très grande rigueur et un très grand professionnalisme. Donc, merci à vous.

Sur le contexte, dans ce débat qui a duré plus de 3 heures, s'il y a bien un point que personne ne conteste, c'est la situation de crise dans laquelle se trouve notre pays et évidemment pour nous, l'impérieuse obligation d'y faire face.

En revanche, au regard de ce qui a été dit dans ce débat, je suis au regret de constater, à l'exception de ce qui a été dit sur la question scolaire et la restauration scolaire plus précisément, qu'il n'y a eu de la part de l'opposition zéro proposition. La critique est toujours facile. Elle a sa logique dans une répartition des rôles entre majorité et opposition. Mais au travers de ce qui a été dit et au-delà de toute polémique inutile, je ne peux que regretter ce quasi zéro proposition, à l'exception de M. LEBRUN et M. RICOUD.

(réaction des bancs de l'opposition municipale).

M. le Maire – *Oui, je suis désolé, ils ont fait des propositions. On n'est pas forcément d'accord, mais par ailleurs, on est dans le « zéro proposition ». Alors, les conseillers ne sont pas les payeurs, mais là, c'est particulièrement validé. La seule chose que j'ai entendue, dans une caricature que je regrette car elle est injuste, fautive et un certain nombre d'éléments cités sont complètement erronés, c'est une sorte de dénigrement de la Ville. Je l'ai entendu par exemple sur la culture. Enfin, qui peut prétendre aujourd'hui qu'il n'y a pas d'offres culturelles sur Orléans ? Est-ce un début de commencement de réalité, quand on voit effectivement ce qui est proposé au quotidien à tous les Orléanais ? Soyons sérieux ! S'il y avait des propositions pour nous dire dans tel domaine, on devrait peut-être y aller davantage. Eric VALETTE a cité un exemple : le domaine du numérique. On y va davantage car c'est un domaine essentiel, d'avenir. On a créé Orléanoïde et on a fait d'autres choses. Qu'il y ait des propositions parce qu'on ne peut pas penser à tout et qu'on n'a pas la science infuse, tant mieux, cela viendrait nourrir le débat et le positiver. Mais là rien en dépit de toutes les réalités que nous vivons les uns et les autres ! En tant que Maire, je le regrette pour Orléans. Je sais ce qu'est l'opposition, il y a longtemps, j'y étais. Je crois pouvoir dire – j'espère ne pas me tromper auprès des collègues et amis qui partageaient ces moments – que je n'ai jamais été dans cette logique de dénigrement, jamais. J'ai parfois contesté, j'ai critiqué, j'ai proposé – oui Mme PILET-DUCHATEAU -, mais je n'ai jamais été dans cette logique de dénigrement.*

Alors par rapport à cette situation de crise, mes chers collègues le budget que je vais vous proposer de voter dans un instant, c'est quoi ? C'est un budget de protection pour les Orléanais, parce que les temps sont difficiles et c'est cela qui donne la cohérence à l'ensemble. Premièrement, on protège le quotidien des Orléanais, on agit et on investit dans tous les quartiers d'Orléans. On maintient la voirie comme cela a été dit : la C.T.A., le G.P.V., les aménagements dans le quartier Gare, la suite aux Blossières, les aménagements à Dunois, à Châteaudun, à Bannier, à Saint-Marceau, dans le centre-ville, faubourg Bourgogne. Concrètement, il y a des actions, des projets, des investissements qui vous sont proposés partout.

Deuxièmement, dans ce budget, on protège le pouvoir d'achat des Orléanais parce que tout de même, il eût été facile de compenser les baisses de l'Etat par une augmentation à due concurrence des impôts, de la fiscalité. Nous, nous y refusons, nous ne le faisons pas car nous considérons effectivement que la situation est difficile pour nos compatriotes, pour les habitants de la Ville et nous voulons les protéger.

Troisièmement, nous vous proposons ce soir de protéger la tranquillité des Orléanais. En effet et c'est d'ailleurs intéressant, personne n'a évoqué le budget de la sécurité, de la tranquillité. Zéro critique. C'est peut-être que quelque part on admet, au moins implicitement, de tous, qu'il y a des résultats incontestables ou alors, il aurait fallu les contester ce soir ! Mais, je n'ai rien entendu.

(brouhaha des bancs de l'opposition municipale).

M. le Maire – *Donc, oui, nous protégeons la tranquillité des Orléanais.*

Quatrièmement, mes chers collègues, nous protégeons l'emploi car nous maintenons une capacité substantielle d'investissements et derrière l'investissement, il y a de l'activité et derrière l'activité, il y a de l'emploi. Et à l'intérieur de cela, nous protégeons les plus démunis. Alors, on ne peut pas tout faire, mais n'empêche qui a fait la Maison de l'Emploi ? Qui a fait Orléans Insertion Emploi ? Qui fait les clauses d'insertion dans les marchés publics ? Tout cela continue et s'amplifie. Donc, oui, mes chers collègues, je vous propose, au-delà de la part qui nous incombe logiquement, de protéger l'emploi des Orléanais.

Enfin, mes chers collègues, on protège l'avenir en cherchant au maximum à conforter le rayonnement d'Orléans par un certain nombre d'actions que je ne vais pas reprendre, mais que vous avez parfaitement identifiées. Et nous protégeons l'avenir au surplus comment ? Parce que nous nous refusons à entrer dans une politique laxiste qui pourrait être facile à la veille des élections qui consisterait à dire : « Finalement, on va se débrouiller en augmentant la dette et on verra bien plus tard. Si c'est nous, on se débrouillera. Si ce sont les autres, ils se débrouilleront ». Ce n'est pas la politique de la maison. J'ai toujours dit, tous les ans, que le jour où je ne serai plus Maire d'Orléans, les suivants trouveront une situation rigoureuse, saine, exemplaire. J'en remercie tout particulièrement M. MARTIN sans qui, nous ne pourrions pas le faire. Michel, je te remercie très sincèrement.

Voilà, mes chers collègues, ce que je vous propose. Il n'est pas parfait ce budget, mais est-ce qu'il y a l'un d'entre vous qui peut proposer la perfection ? Personne.

M. RICOUD – *Mais d'autres choix, oui.*

M. le Maire – *Alors, je vous propose un budget qui protège le quotidien des Orléanais, qui protège le pouvoir d'achat, qui protège la tranquillité publique, qui protège l'emploi et qui protège l'avenir. Ce n'est pas si mal que cela. Merci mes chers collègues.*

Maintenant, je vais vous proposer, si vous le voulez bien, d'en venir au vote. M. MARTIN, si vous pouviez nous en faire lecture avec les différents items du budget.

M. MARTIN – *Je vous propose que nous arrêtons la lecture au niveau de chaque total et de procéder au vote de ces lignes.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Vu les articles L. 2312-1 à L. 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption du budget,

Vu les instructions comptables M14 applicables aux communes et M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel ou commercial,

Vu la délibération n° 6 du Conseil Municipal adoptée le 19 décembre 2008 par laquelle il a été décidé de maintenir pour ce mandat, les modalités de présentation par nature et de vote par chapitre en vigueur antérieurement,

Vu le rapport de développement durable approuvé par le Conseil Municipal le 12 juillet 2013,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 22 novembre 2013,

Vu l'avis de la Commission du Budget du 11 décembre 2013,

Entendu le rapport sur le budget primitif pour le budget principal, budget annexe des opérations funéraires, budget annexe des opérations soumises à T.V.A. et budget annexe du Parc Floral,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

I- BUDGET PRINCIPAL

1°) approuver le budget principal de la Ville pour 2014, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 251 134 292,00 € et voté au niveau du chapitre ;

a) arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS DES VOTES
011 Charges à caractère général	35 062 455,00		<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
012 Charges de personnel, frais assimilés	92 616 050,00		<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
014 Atténuations de produits	494 000,00		<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
65 Autres charges de gestion courante	26 943 036,00		<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
66 Charges financières	4 165 000,00		<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
67 Charges exceptionnelles	1 355 689,00		<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
022 Dépenses imprévues	700 000,00		<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
013 Atténuations de charges		13 296 298,00	<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
70 Produits services, domaine et ventes div.		9 974 690,00	<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
73 Impôts et taxes		114 235 229,00	<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
74 Dotations et participations		41 638 000,00	<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
75 Autres produits de gestion courante		4 504 764,00	<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
76 Produits financiers		5 000,00	<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
77 Produits exceptionnels		151 301,00	<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
023 Virement à la section d'investissement	6 769 584,00		<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
042 Opérations d'ordre transferts entre sections	16 072 076,00	372 608,00	<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
TOTAL	184 177 890,00	184 177 890,00	<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>

b) arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS DES VOTES
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 356 501,00		<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
204 Subventions d'équipement versées	6 003 036,00		<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
21 Immobilisations corporelles	11 713 812,00		<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
23 Immobilisations en cours	25 117 945,00		<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
10 Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00	5 900 000,00	<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
16 Emprunts et dettes assimilées	13 004 500,00	19 893 633,00	<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
27 Autres immobilisations financières	68 000,00	65 000,00	<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
45x Total opérations pour compte de tiers	810 000,00	810 000,00	<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
13 Subventions d'investissement		6 226 394,00	<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
024 Produits des cessions d'immobilisations		2 719 715,00	<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
021 Virement de la section de fonctionnement		6 769 584,00	<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
040 Opérations d'ordre transferts entre sections	372 608,00	16 072 076,00	<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
041 Opérations patrimoniales	8 500 000,00	8 500 000,00	<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
TOTAL	66 956 402,00	66 956 402,00	<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>

c) équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 19 893 633,00 €

ADOpte PAR 39 VOIX CONTRE 15.

- un virement de la section de fonctionnement de 6 769 584,00 €

ADOpte PAR 39 VOIX CONTRE 15.

2°) fixer la subvention d'équilibre versée au :

- budget annexe «opérations soumises à T.V.A. » à un montant total de 414 971,00 € au titre de l'année 2014 ;

ADOpte PAR 39 VOIX CONTRE 15.

- budget annexe Parc Floral à 669 688,00 € au titre de l'année 2014.

ADOpte PAR 39 VOIX CONTRE 15.

II- BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS FUNERAIRES

Approuver le budget annexe des opérations funéraires pour 2014, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 41 160,00 € et voté au niveau du chapitre ;

Arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES	RESULTATS DES VOTES
011	Charges à caractère général	8 510,00		<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
012	Charges de personnel, frais assimilés	32 000,00		<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
67	Charges exceptionnelles	650,00		<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...		41 160,00	<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
TOTAL		41 160,00	41 160,00	<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>

III- BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS SOUMISES A T.V.A.

Approuver le budget annexe des opérations soumises à T.V.A. pour 2014, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 1 138 839,00 € et voté au niveau du chapitre ;

a) arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES	RESULTATS DES VOTES
011	Charges à caractère général	765 387,00		<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
65	Autres charges de gestion courante	8 300,00		<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
042	Opérations d'ordre transferts entre sections	182 576,00		<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
70	Produits des services, domaine et ventes div.		231 600,00	<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
74	Dotations et participations		527 971,00	<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
75	Autres produits de gestion courante		196 692,00	<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
TOTAL		956 263,00	956 263,00	<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>

b) arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES	RESULTATS DES VOTES
21	Immobilisations corporelles	35 704,00		<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
23	Immobilisations en cours	146 872,00		<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
040	Opérations d'ordre transferts entre sections		182 576,00	<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
TOTAL		182 576,00	182 576,00	<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>

c) équilibré par :

- une subvention d'équilibre du budget principal de 414 971,00 € ;

ADOpte PAR 39 VOIX CONTRE 15.

IV- BUDGET ANNEXE DU PARC FLORAL

Approuver le budget annexe du Parc Floral pour 2014, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 3 924 372,00 € et voté au niveau du chapitre ;

a) arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES	RESULTATS DES VOTES
011	Charges à caractère général	566 790,00		<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 298 356,00		<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
67	Charges exceptionnelles	500,00		<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
70	Produits des services, domaine et ventes div.		550 270,00	<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
74	Dotations et participations		1 339 376,00	<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
022	Dépenses imprévues	24 000,00		<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
023	Virement à la section d'investissement	436 035,00		<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
042	Opérations d'ordre transferts entre sections	371 328,00	807 363,00	<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
TOTAL		2 697 009,00	2 697 009,00	<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>

b) arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES	RESULTATS DES VOTES
21	Immobilisations corporelles	155 500,00		<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
23	Immobilisations en cours	264 500,00		<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
13	Subventions d'investissement		420 000,00	<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
021	Virement de la section de fonctionnement		436 035,00	<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
040	Opérations d'ordre transferts entre sections	807 363,00	371 328,00	<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>
TOTAL		1 227 363,00	1 227 363,00	<i>Adopté par 39 voix contre 15.</i>

c) équilibré par :

- une subvention d'équilibre du budget principal de 669 688,00 € en fonctionnement ;

ADOPTE PAR 39 VOIX CONTRE 15.

- un virement de la section de fonctionnement de 436 035,00 € ;

ADOPTE PAR 39 VOIX CONTRE 15.

- une subvention d'équipement du budget principal de 210 000,00 €

ADOPTE PAR 39 VOIX CONTRE 15.

V- M. le Maire est autorisé, conformément à l'article L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, à effectuer les virements de crédits d'article à article à l'intérieur d'un même chapitre. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 7 – **Clôture et suppression du budget annexe Z.A.C. en régie. Approbation.**

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« En application des instructions comptables concernant la comptabilisation des opérations d'aménagement réalisées en régie, la Mairie a créé à compter de 2002 un budget annexe intitulé « Z.A.C. en régie » afin de retracer l'ensemble des opérations et le bilan financier des aménagements réalisés dans le cadre de la Z.A.C. Candolle.

L'opération d'aménagement étant à ce jour achevée, le Conseil Municipal, par délibération du 12 juillet 2013, a approuvé la clôture et la suppression de la Zone d'Aménagement Concerté Candolle en application de l'article R 311-12 du Code de l'Urbanisme.

Par conséquent, il convient de supprimer le budget annexe correspondant, de constater en lien avec le comptable du Trésor l'ensemble des écritures de clôture permettant d'intégrer les éléments figurant à l'actif et au passif du budget annexe dans le budget principal, conformément au compte de gestion provisoire établi pour l'exercice 2013 par M. le trésorier.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de la suppression du budget annexe Z.A.C. en régie à compter du 1er janvier 2014 ;

2°) constater l'intégration des éléments figurant à l'actif et au passif du budget annexe dans le budget principal. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 8 – **Budget 2013. Décision modificative n° 4.**

M. MARTIN – *C'est la dernière décision modificative de l'année. Elle balaye un ensemble de dispositifs financiers qui mettent à jour le plan d'occupation des sols et différentes autres opérations concernant notamment la Direction de l'Information et de la Communication, la Z.A.C. Candolle dont je viens de parler, des ajustements de crédits sur les taxes foncières et un dispositif complet qui est repris dans la présente délibération. En fait, ce que nous avons en résultat net, c'est une réduction des opérations de dette de la Ville qui nous permet d'arriver à la dette finale dont j'ai parlé tout à l'heure.*

M. CHAPUIS – *Une explication de vote. N'ayant pas voté le budget, nous nous abstenons sur cette délibération.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Afin de régulariser l'imputation budgétaire de crédits de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

BUDGET PRINCIPAL

1) Autoriser les transferts de crédits suivants :

- Transferts de crédits au sein de la section d'investissement

Prélèvement			Affectation		
824	238	-653 499,00	824	20422	653 499,00
Avances versées sur commandes d immobilisations			Bâtiments et installations		
UURU DIR URBA RENOVATION URBAINE			UURU DIR URBA RENOVATION URBAINE		
09AG01 GPV-CENTRE COMMERCIAL 2002			09AG01 GPV-CENTRE COMMERCIAL 2002		
Total		-653 499,00	Total		653 499,00

2) Autoriser les ouvertures et ajustements de crédits suivants en fonctionnement :

Dépenses			Recettes		
822	6042	-331 300,00	822	704	-364 450,00
Achats de prestations de services (autres que terrain à aménager)			Travaux		
Ajustement de crédits			Ajustement de crédits		
PODP OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC			PODP OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
0000102 REGLEMENT DE VOIRIE			0000102 REGLEMENT DE VOIRIE		
023	67441	25 000,00			
aux budgets annexes et aux régies dotées de la seule autonomie financière					
Subvention équilibre budget annexe TVA - Magasine					
DDIC DIRECTION INFORMATION ET COMMUNICATION					
824	6748	267 831,91			
Autres subventions exceptionnelles					
Cloture ZAC Candolle - participation d'équilibre					
UUAM DEPARTEMENT DES ETUDES URBAINES					
10A463 ZAC CANDOLLE					
824	63512	-600 000,00			
Taxes foncières					
Ajustement de crédits					
AFIN DIRECTION DES FINANCES					
01	6718	30 000,00	01	7718	30 000,00
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion			Autres produits exceptionnelles sur opérations de gestion		
Remise gracieuse - délibération du 27/09/2013			Remise gracieuse - délibération du 27/09/2013		
AFIN DIRECTION DES FINANCES			AFIN DIRECTION DES FINANCES		

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 20 décembre 2013 -

Dépenses			Recettes		
			414	7022	-24 000,00
			Coupes de bois Ajustement de crédits PARB ARBORICULTURE		
			823	70688	-15 000,00
			Autres prestations de services Ajustement de crédits PDEP DIRECTION ESPACE PUBLIC		
			822	70388	400 000,00
			Autres redevances et recettes diverses Ajustement de crédits (ERDF) PODP OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
			01	7351	203 097,00
			Taxe sur l'électricité Ajustement de crédits AFIN DIRECTION DES FINANCES		
			01	7311	1 080 000,00
			Taxes foncières et d'habitation Ajustement de crédits AFIN DIRECTION DES FINANCES		
			01	7381	-500 000,00
			Taxe additionnelle aux droits de mutation Ajustement de crédits AFIN DIRECTION DES FINANCES		
			33	757	168 791,00
			Redevances versées par les fermiers et concessionnaires Ajustement de crédits CCCA CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE 0000836 ZENITH		
01	023	2 777 067,09	01	7817	1 190 161,00
Virement à la section d'investissement AFIN DIRECTION DES FINANCES			Reprises provisions dépréciation des actifs circulants AFIN DIRECTION DES FINANCES		
Total			Total		
2 168 599,00			2 168 599,00		

3) Autoriser les ouvertures et ajustements de crédits suivants en investissement :

Dépenses			Recettes		
830	2031	-5 661,00			
Frais d'études PPEH POLE ENVIRONNEMENT HYGIENE 08B452A RESSOURCES EN EAU - GESTION					
821	2041512	-36 074,00			
Bâtiments et installations PCCO CONCEPTION ET CONDUITE D'OPERATION 07A463 POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES ENTERRES					
823	2135	-3 467,00			
Installations générales, agencements, aménagements des constructions PJDP JARDIN DES PLANTES 08A01299 JARDIN DES PLANTES					

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 20 décembre 2013 -

Dépenses			Recettes		
822	2152	-1 542,00			
Installations de voirie PCCO CONCEPTION ET CONDUITE D'OPERATION 07A044 ENTRETIEN OUVRAGES D'ART					
822	2315	-6 500,00			
Installations, matériel et outillage techniques PCCO CONCEPTION ET CONDUITE D'OPERATION 07A032BQ CLOS ROZE					
822	2315	-1 194,00			
Installations, matériel et outillage techniques PCCO CONCEPTION ET CONDUITE D'OPERATION 07A032AJ VOIRIE AV-RUE BOURRIE BLANCHE					
822	2315	-1 773,00			
Installations, matériel et outillage techniques PCCO CONCEPTION ET CONDUITE D'OPERATION 07A038 QUARTIER GARE					
822	2315	-4 540,00			
Installations, matériel et outillage techniques PCCO CONCEPTION ET CONDUITE D'OPERATION 07A032AR VOIRIE AV-RUE CHARDON					
822	2315	-1 552,00			
Installations, matériel et outillage techniques PCCO CONCEPTION ET CONDUITE D'OPERATION 07A032AU VOIRIE AV-COULMIERS ST JEAN-XAINTRAILL					
822	2315	-6 714,00			
Installations, matériel et outillage techniques PCCO CONCEPTION ET CONDUITE D'OPERATION 07A032BJ VOIRIE AV - RUE FOSSE DE MEULE					
822	2315	-1 857,00			
Installations, matériel et outillage techniques PCCO CONCEPTION ET CONDUITE D'OPERATION 07A038B QUARTIER GARE PASSERELLE					
821	2152	-1 151,00			
Installations de voirie PGEF GESTION ESPACE PUBLIC 07A032SH VOIRIE AMELIO -SIGNALETIQUE HORIZONTALE					
822	2315	-18 436,00			
Installations, matériel et outillage techniques PGEF GESTION ESPACE PUBLIC 01A437A SECURISATION DES ESPACES PUBLICS					
020	2031	-33 007,00			
Frais d'études AFIN DIRECTION DES FINANCES 13B007 EQUIPEMENT DIVERS					
020	2188	-41 761,00			
Autres immobilisations corporelles AFIN DIRECTION DES FINANCES 13B007 EQUIPEMENT DIVERS					
020	2313	-42 000,00			
Constructions AFIN DIRECTION DES FINANCES 13B007 EQUIPEMENT DIVERS					
01	4581007	2 000,00	01	4582007	2 000,00
OPCT - RUE DU FAUBOURG BANNIER PCCO CONCEPTION ET CONDUITE D'OPERATION 07A032AZ VOIRIE AV - RUE DU FAUBOURG BANNIER			OPCT - RUE DU FAUBOURG BANNIER PCCO CONCEPTION ET CONDUITE D'OPERATION 07A032AZ VOIRIE AV - RUE DU FAUBOURG BANNIER		
822	2315	-2 000,00			
Installations, matériel et outillage techniques PCCO CONCEPTION ET CONDUITE D'OPERATION 07A032AZ VOIRIE AV - RUE DU FAUBOURG BANNIER					

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 20 décembre 2013 -

Dépenses			Recettes		
01	16449	2 000 000,00	01	16449	2 000 000,00
Opérations de gestion de dette AFIN DIRECTION DES FINANCES			Opérations de gestion de dette AFIN DIRECTION DES FINANCES		
			322	10251	251 500,00
			Dons et legs en capital (acquisitions œuvres CMBA) CMBA MUSEE DES BEAUX ARTS 05A843 LEG GUILLAUX ACQUISITION OEUVRES CMBA		
			824	1322	316 000,00
			Région UUFC ACTION FONCIERE 10A190 TERRAINS AGRICOLES		
			23	1321	110 000,00
			État et établissements nationaux UERI ENSEIGNEMENT SUP - RECHERCHE - INNOVATION 04B256 DUPANLOUP		
			824	1322	847 200,00
			Région UUAM DEPARTEMENT DES ETUDES URBAINES 10A491 PLACE DU MARTROI		
			213	1323	80 000,00
			Département FEDU EDUCATION 06A446A AMENAG PLATEAU SPORTIF ECOLE DIDEROT		
			822	1323	345 966,00
			Département PCCO CONCEPTION ET CONDUITE D'OPERATION 07A032AM VOIRIE AV-ABORDS COLLEGE MONTESQUIEU		
			822	13251	-150 000,00
			GFP de rattachement PCCO CONCEPTION ET CONDUITE D'OPERATION 07A032AQ VOIRIE AV-RUE BASSE D'INGRE		
			01	10222	1 983 647,00
			F.C.T.V.A. AFIN DIRECTION DES FINANCES		
			824	024	2 425 100,00
			Produits des cessions UUFC ACTION FONCIERE 10A187 RESERVES FONCIERES		
			01	27638	270613,14
			Autres établissements publics UUAM DEPARTEMENT DES ETUDES URBAINES 10A463 ZAC CANDOLLE		
			01	1641	-9 466 322,23
			Emprunts en euros AFIN DIRECTION DES FINANCES		
			01	021	2 777 067,09
			Virement de la section de fonctionnement AFIN DIRECTION DES FINANCES		
01	2188	5 140,00	01	1318	5 140,00
Autres immobilisations corporelles - Opérations d'ordre AFIN DIRECTION DES FINANCES			Autres - Opérations d'ordre AFIN DIRECTION DES FINANCES		
01	2188	4 000,00	01	20421	4 000,00
Autres immobilisations corporelles - Opérations d'ordre AFIN DIRECTION DES FINANCES			Biens mobiliers, matériels et études - Opérations d'ordre AFIN DIRECTION DES FINANCES		
01	2313	10 621 440,00	01	238	10 621 440,00
Constructions - Opérations d'ordre AFIN DIRECTION DES FINANCES 04B256 DUPANLOUP			Avances versées sur immobilisations corporelles - Opérations d'ordre AFIN DIRECTION DES FINANCES 04B256 DUPANLOUP		
Total			Total		
		12 423 351,00			12 423 351,00

4) En synthèse, la décision modificative du budget principal s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	-931 300,00	
67	Charges exceptionnelles	322 831,91	
70	Produits des services, du domaine et ventes div.		-3 450,00
73	Impôts et taxes		783 097,00
75	Autres produits de gestion courante		168 791,00
77	Produits exceptionnels		30 000,00
78	Reprises sur amortissements et provisions		1 190 161,00
023	Virement à la section d'investissement	2 777 067,09	
TOTAL		2 168 599,00	2 168 599,00

SECTION D'INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-38 668,00	
204	Subventions d'équipement versées	617 425,00	
21	Immobilisations corporelles	-47 921,00	
23	Immobilisations en cours	-740 065,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		2 235 147,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00	-7 466 322,23
13	Subventions d'investissement		1 549 166,00
27	Autres immobilisations financières		270 613,14
024	Produits des cessions d'immobilisations		2 425 100,00
4581007/4582007 - opé. cpte de tiers Rue du faubourg bannier		2 000,00	2 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement		2 777 067,09
041	Opérations patrimoniales	10 630 580,00	10 630 580,00
TOTAL		12 423 351,00	12 423 351,00

II) BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS SOUMISES A T.V.A.

1) Autoriser les ouvertures et ajustements de crédits suivants en fonctionnement :

Dépenses	Recettes	
	023	7088 -25 000,00
	Autres produits d'activités annexes DDIC DIRECTION INFORMATION ET COMMUNICATION	
	023	74741 25 000,00
	Communes membres du GFP DDIC DIRECTION INFORMATION ET COMMUNICATION	
Total		0,00
	Total	0,00

2) En synthèse, la décision modificative du budget annexe activités soumises à T.V.A. s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
70	Produits des services, du domaine et ventes.		-25 000,00
74	Dotations et participations		25 000,00
TOTAL		0,00	0,00

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 20 décembre 2013 -

La subvention d'équilibre versée par le budget principal est augmentée de 25 000,00 €, portant la subvention d'équilibre au budget annexe à 444 460,74 €

III) BUDGET ANNEXE Z.A.C. EN REGIE

1) Autoriser les ouvertures et ajustements de crédits suivants en fonctionnement :

Dépenses			Recettes		
			824	7788	267 831,91
			Produits exceptionnels divers Clôture ZAC - Participation d'équilibre du budget principal UUAM DEPARTEMENT DES ETUDES URBAINES 10A463 ZAC CANDOLLE		
			824	7788	0,23
			Produits exceptionnels divers Clôture ZAC - régularisation comptes de TVA UUAM DEPARTEMENT DES ETUDES URBAINES 10A463 ZAC CANDOLLE		
824	7133	172 935,82	824	7788	72 615,74
Variation des en cours de production de Clôture ZAC - Cloture du bilan AFIN DIRECTION DES FINANCES			Produits exceptionnels divers Clôture ZAC - écritures de cloture UUAM DEPARTEMENT DES ETUDES URBAINES 10A463 ZAC CANDOLLE		
824	71355	1 139 193,45	01	7785	971 681,39
Variation des stocks de terrains aménagés Clôture ZAC - Cloture du bilan AFIN DIRECTION DES FINANCES			Excédent d'investissement transféré au c Clôture ZAC - écritures de cloture AFIN DIRECTION DES FINANCES 10A463 ZAC CANDOLLE		
Total			Total		
1 312 129,27			1 312 129,27		

2) Autoriser les ouvertures et ajustements de crédits suivants en investissement :

Dépenses			Recettes		
01	1068	971 681,39			
Excédents de fonctionnement capitalisés Clôture ZAC - écritures de cloture AFIN DIRECTION DES FINANCES 10A463 ZAC CANDOLLE					
824	168741	326 616,48	824	3355	172 935,82
Communes membres du GFP Clôture ZAC - remboursement d'avances au budget principal UUAM DEPARTEMENT DES ETUDES URBAINES 10A463 ZAC CANDOLLE			Travaux Clôture ZAC - cloture bilan AFIN DIRECTION DES FINANCES		
824	168748	13 831,40	824	3555	1 139 193,45
Autres communes Clôture ZAC - remboursement d'avances au budget principal UUAM DEPARTEMENT DES ETUDES URBAINES 10A463 ZAC CANDOLLE			TERRAINS AMENAGES Clôture ZAC - écritures de cloture bilan AFIN DIRECTION DES FINANCES		
Total			Total		
1 312 129,27			1 312 129,27		

3) En synthèse, la décision modificative du budget annexe Z.A.C. en régie s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
77	Produits exceptionnels		340 447,88
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	1 312 129,27	971 681,39
TOTAL		1 312 129,27	1 312 129,27

SECTION D'INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
16	Emprunts et dettes assimilées	340 447,88	
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	971 681,39	1 312 129,27
TOTAL		1 312 129,27	1 312 129,27

Dans le cadre des écritures de clôture du budget annexe, 340 447,88 € de remboursement d'avances sont reversés au budget principal.

Une subvention d'équilibre de 267 831,91€ sera versée par le budget principal au budget annexe Z.A.C. en régie. »

ADOPTE PAR 39 VOIX.
IL Y A 15 ABSTENTIONS.

N° 9 – **Fiscalité directe locale. Fixation des taux d'imposition pour l'année 2014.**

M. MARTIN – *Les taux resteront inchangés :*

- Taxe d'habitation : 20,99 %
- Foncier bâti : 29,81 %
- Foncier non bâti : 39,60 %

M. le Maire – *Merci. La parole est à M. RICOUD.*

M. RICOUD – *Tout à l'heure, vous avez dit, M. MARTIN, que vous étiez attaché au dialogue avec les élus et donc, je vous remercie pour cette proposition. Vous savez qu'il y a eu quelques changements au niveau des caractéristiques physiques et d'environnement des propriétés bâties qui ne sont plus prises en compte lorsqu'elles entraînent une modification de plus de 1/10^{ème}. Le groupe de travail de La Source, lui-même précédé par un travail de l'association des habitants de La Source, avec un engagement d'une centaine de requérants porté par M. SUEUR au niveau du Sénat a permis de faire sauter ce verrou du 1/10^{ème}.*

Alors, je formule une nouvelle fois notre demande de rencontre et maintenant, je suis sûr que vous allez accepter car vous nous avez dit que vous étiez attaché au dialogue avec les élus, pour que l'on puisse faire un point dans la sérénité, le calme sur cette question des valeurs locatives de La Source.

M. LEBRUN – *Je voudrais simplement rajouter que l'on va s'abstenir parce que si effectivement les taux restent inchangés, les tarifs municipaux augmentent. Donc, on serait pour que l'ensemble soit gelé, car ce que l'on ne paye pas d'un côté, on le paye de l'autre. Je crois que quand on aura la politique sociale de Saran à Orléans, on pourra en reparler.*

M. MARTIN – *M. RICOUD, je vous recevrais très volontiers, mais pas lorsque vous serez avec les représentants de l'A.H.L.S. Vous n'en êtes ni le Président, ni le porte-parole. Mais vous, personnellement avec M. LEBRUN bien sûr, si vous souhaitez que nous échangions sur la politique fiscale de la Ville, j'y suis tout à fait prêt. La situation des valeurs locatives est un sujet important, car en 1990, lorsque M. SUEUR était aux affaires en tant que Secrétaire d'Etat, il avait fait voter par le Parlement la réforme locative qui n'a jamais été appliquée dans les décrets, je le rappelle quand même. Ce n'est pas d'hier, c'est d'avant-hier. Il a fait voter une loi d'opportunité !*

Dans le même temps, je rappelle, M. RICOUD, que nous devons réfléchir peut-être vous et nous sur la réforme des valeurs locatives qui arrive. Pour les locaux professionnels et commerciaux, la réforme est au 1^{er} janvier 2015 et pour les locaux d'habitation, c'est en 2017. Donc, tout ce qu'on est en train de dire sur les conflits, les règles compliquées, la règle du 1/10^{ème}, c'est balayé d'un trait de plume avec la réforme qui arrive.

M. RICOUD – *Donc, vous acceptez de me recevoir avec M. LEBRUN, mais pour les membres du groupe de travail, c'est non ?*

M. le Maire – *Vous avez proposé une rencontre entre élus.*

M. RICOUD – *Ce sont des citoyens.*

M. MARTIN – *Je vous ai fait une proposition, après vous verrez si vous l'acceptez ou pas.*

M. le Maire – *Ecoutez, je vous laisserai en débattre en dehors du Conseil, si vous le voulez bien. En tout cas, la porte est ouverte, j'ai bien compris cela.*

Pour en revenir à notre délibération, je vais vous consulter.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Conformément à la stratégie financière définie pour le mandat, le budget primitif 2014 a été établi sur la base d'un maintien des taux de fiscalité locale à leur niveau 2013. Le produit fiscal a été inscrit pour 77 732 000 €, les allocations compensatrices pour 2768 000 €, correspondant à un produit total de 80 500 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir maintenir les taux de la fiscalité directe locale pour 2014 à leur niveau 2013, soit :

- taxe d'habitation	:	20,99 % ,
- foncier bâti	:	29,81 % ,
- foncier non bâti	:	39,60 %. »

ADOPTE PAR 51 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

N° 10 – **Scott Paper - Kimberly Clark. Reprise d'une provision. Approbation.**

M. MARTIN – *Le contentieux qui nous opposait à Scott Paper – Kimberly Clark est maintenant clos. Nous avons aussi fait des provisions pour la sincérité de notre budget, des provisions pour risques. Cette provision peut être maintenant reprise : 1 990 000 €.*

M. RICOUD – *C'est une bonne nouvelle ! Je le répète assez souvent quand on parle de Scott Paper. J'étais dans cette enceinte et je ne sais pas s'il y avait beaucoup d'élus actuels également présents.*

M. le Maire – *Il y avait M. GABELLE.*

M. RICOUD – *Et oui, M. Jean-Pierre GABELLE. Je me souviens très bien que l'on nous avait présenté un projet à 3 000 emplois et puis, on sait ce qu'il en est advenu. Aussi, que l'on récupère un peu d'argent, c'est une bonne chose.*

M. le Maire – *Pardon M. BRARD, vous étiez là aussi ?*

M. BRARD – *Non. C'était simplement pour dire que c'est une sorte de page de l'histoire d'Orléans, de son développement, de l'activité économique qui se tourne avec ce que vient de dire Michel RICOUD sur les promesses de l'époque.*

Quand on regarde dans le rétroviseur, c'est toujours plus facile d'avoir un avis sur ce qui a été fait ou ce qui aurait dû être fait ! Il fut une époque où les aides publiques étaient d'une autre proportion qu'elles sont aujourd'hui. Je pense qu'il est préférable d'avoir les raisonnements que nous avons

aujourd'hui en termes d'aide publique à l'économie. Avec cette implantation de Scott Paper sous la Municipalité de Jacques DOUFFIAGUES, ce fut quand même le moment où, dans l'Orléanais, on a eu le développement et l'implantation d'entreprises importantes. Cela a permis de fédérer une sorte d'implantations locales d'entreprises de grands noms internationaux dans des domaines diversifiés. Je pense qu'en termes de développement économique, même si on a traîné le boulet Scott Paper pendant toutes ces années, cette histoire de Scott Paper n'est pas forcément à rejeter en bloc, parce qu'il y a eu autour de cela d'autres implantations économiques bénéfiques au développement de la Ville d'Orléans.

M. le Maire – Je vous rejoins totalement, M. BRARD, et nous bénéficions aujourd'hui encore de ces installations de grandes entreprises qui se sont faites dans ces années là. Vous avez raison en disant que cette affaire Scott Paper est une page qui se tourne et de ce point de vue là, tant mieux parce qu'elle nous a aussi demandé beaucoup de temps et d'énergie.

Je vais vous consulter sur cette délibération.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« En application des règles prudentielles prévues notamment par l'article R. 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Mairie a constitué dans ses comptes une provision pour dépréciation des actifs circulants de 1 190 160,61 €, suite à l'introduction de recours contentieux par les sociétés SCOTT S.A., SCOTT S.N.C. et KIMBERLY CLARK S.A.S.

Ces dossiers contentieux pouvant être considérés comme clos, il est proposé de reprendre la provision constituée à hauteur de 1 190 160,61 €

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) reprendre à la provision constituée sur le budget principal hauteur de 1 190 160,61 € ;**
- 2°) imputer la recette correspondante sur le budget principal, chapitre 78, compte 7817. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 11 – **Ligne de trésorerie. Approbation d'une convention à passer avec B.N.P. Paribas.**

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Mairie a lancé une consultation afin de souscrire une ligne de crédit de trésorerie d'un montant de 10 millions d'euros destinée à ajuster quotidiennement sa trésorerie.

Huit établissements financiers ont été consultés : Crédit Agricole Centre Loire, Caisse d'Epargne Loire Centre, Société Générale, Banque Postale, Arkéa Bank, Crédit Coopératif, Crédit Mutuel et B.N.P. Paribas.

Cinq établissements ont présenté une offre : Crédit Agricole Centre Loire, Caisse d'Epargne Loire Centre, Banque Postale, B.N.P. Paribas et Société Générale.

Au regard des critères de jugement prévus dans le dossier de consultation (coût, souplesse d'utilisation et services annexes), et considérant les besoins de la Ville en matière de ligne de trésorerie, il est proposé de retenir l'offre de B.N.P. Paribas pour un volume de 5 millions d'euros.

Les caractéristiques du contrat de ligne de trésorerie proposé par B.N.P. Paribas sont les suivantes :

- Montant maximum : 5 000 000 €
- Durée : un an à compter de la mise en place,

- Index et marge : Euribor 3 mois + 1,00 %,
- Commission de non utilisation : 0,25 % de la différence entre le montant de l'ouverture de crédit et l'encours quotidien moyen sur la période d'intérêts,
- Les intérêts sont payables trimestriellement.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) **retenir la proposition de ligne de trésorerie de 5 000 000 € présentée par B.N.P. Paribas ;**
- 2°) **approuver la convention à passer avec B.N.P. Paribas, réglant les modalités d'utilisation de cette ligne de trésorerie pour une durée d'un an ;**
- 3°) **autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention au nom de la Mairie ;**
- 4°) **autoriser M. le Maire ou son représentant, sans autre délibération, à procéder aux opérations nécessaires prévues dans la convention ;**
- 5°) **imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, nature 6615, chapitre 66. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 12 – **Ligne de trésorerie. Approbation d'une convention à passer avec La Banque Postale.**

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Mairie a lancé une consultation afin de souscrire une ligne de crédit de trésorerie d'un montant de 10 millions d'euros destinée à ajuster quotidiennement sa trésorerie.

Huit établissements financiers ont été consultés : Crédit Agricole Centre Loire, Caisse d'Epargne Loire Centre, Société Générale, Banque Postale, Arkéa Bank, Crédit Coopératif, Crédit Mutuel et B.N.P. Paribas.

Cinq établissements ont présenté une offre : Crédit Agricole Centre Loire, Caisse d'Epargne Loire Centre, Banque Postale, B.N.P. Paribas et Société Générale.

Au regard des critères de jugement prévus dans le dossier de consultation (coût, souplesse d'utilisation et services annexes), et considérant les besoins de la Ville en matière de ligne de trésorerie, il est proposé de retenir l'offre de La Banque Postale pour un volume de 5 millions d'euros.

Les caractéristiques du contrat de ligne de trésorerie proposé par La Banque Postale sont les suivantes :

- Montant maximum : 5 000 000 €,
- Objet : financement des besoins de trésorerie,
- Nature : ligne de trésorerie utilisable par tirages successifs,
- Durée : 364 jours,
- Index et marge : Eonia + 1,55 % l'an,
- Base de calcul : exact / 360,
- Commission d'engagement : 0,15 % du montant maximum soit 7 500 € payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat,
- Commission de non utilisation : 0,20 %,
- Modalités d'utilisation : tirages / versements – procédure de crédit d'office privilégiée,
- Date de réception de l'ordre en J avant 15h30 pour une exécution en J+1, montant minimum de 10 000 € pour les tirages,
- Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation, remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) retenir la proposition de ligne de trésorerie de 5 000 000 € présentée par La Banque Postale ;

2°) approuver la convention à passer avec La Banque Postale, réglant les modalités d'utilisation de cette ligne de trésorerie pour une durée d'un an ;

3°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention au nom de la Mairie ;

4°) autoriser M. le Maire ou son représentant, sans autre délibération, à procéder aux opérations nécessaires prévues dans la convention ;

5°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, nature 6615, chapitre 66. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 13 – **O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Réhabilitation de 78 logements situés 1 rue Gabriel Fauré. Garantie d'un emprunt de 1 447 510 € Approbation d'une convention.**

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre du 7 novembre 2013, l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais sollicite la garantie financière de la Mairie pour 50 % d'un emprunt de 1 447 510 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la réhabilitation de 78 logements situés 1 rue Gabriel Fauré à Orléans.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE PREMIER : La Mairie accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 1 447 510 € souscrit par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de 78 logements situés 1 rue Gabriel Fauré à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt consenti auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Prêt P.A.M. :

- Montant du prêt : 1 447 510 €
- Durée de la période d'amortissement : 20 ans,
- Périodicité des échéances : annuelle,

- Index : livret A,
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 points de base,
- Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A),
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

ARTICLE 3 : La garantie de la Mairie est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais, dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir la charge de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son représentant à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention qui sera passée entre l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais et la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 14 – **S.A. Immobilière Val de Loire. Transfert d'un prêt au profit de la filiale Résidences Sociales de France. Approbation d'une convention.**

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Caisse des Dépôts et Consignations a consenti le 18 novembre 1996 à la S.A. H.L.M. Immobilière Val de Loire un prêt n° 0463401 d'un montant initial de 171 657,59 €, finançant l'hôtel social Gambetta.

En raison de la cession de l'hôtel social Gambetta par la S.A. H.L.M. Immobilière Val de Loire à sa filiale la S.A. H.L.M. Résidences Sociales de France, le cédant a sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté, le transfert du prêt, sous réserve du maintien des garanties de la Mairie et du Département du Loiret.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le maintien de la garantie relative au prêt transféré au profit de la S.A. H.L.M. Résidences Sociales de France.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par la S.A. H.L.M. Immobilière Val de Loire,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 443-7 alinéa 3 et L 443-13 alinéa 3 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE PREMIER : La Mairie réitère sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement du prêt n° 0463401 d'un montant initial de 171 657,59 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations à la S.A. H.L.M. Immobilière Val de Loire et transféré à la S.A. H.L.M. Résidences Sociales de France, conformément aux dispositions susvisées du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques financières du prêt transféré sont les suivantes :

Type de prêt : P.L.A.L. (N° de contrat initial : 463401)

Nom de l'opération : HOTEL SOCIAL GAMBETTA,

Montant initial du prêt en euros : 171 657,59,

Capital restant dû à la date du transfert : 100 040,97 € au 01/01/2013,

Quotité garantie (en %) : 50 %,

Durée résiduelle du prêt : 16 ans,

Périodicité des échéances : annuelles,

Index : livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel à la date du transfert : 3,05,

Modalité de révision : double révisabilité non limitée,

Taux annuel de progressivité des échéances à la date du transfert : - 1,19.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base de l'index à la date de la dernière mise en recouvrement précédent la date du transfert.

Le taux d'intérêt est révisé à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur 0 %.

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation de l'index.

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation de l'index sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

ARTICLE 3 : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée résiduelle totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.A. H.L.M. Résidences Sociales de France dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la S.A. H.L.M. Résidences Sociales de France pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée résiduelle du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de cet emprunt.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention de transfert de prêt qui sera passée entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la S.A. H.L.M. Résidences Sociales de France ou le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement du garant à l'emprunt visé à l'article 1 de la présente délibération.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention qui sera passée entre la S.A. H.L.M. Résidences Sociales de France et la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

DEVELOPPEMENT URBAIN, COMMERCE, ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR

N° 15 – Quartier Saint-Marceau. Projet Dauphine Georges Chardon. Choix de l'attributaire. Approbation du contrat de partenariat et de la convention tripartite. Demande de subventions.

*
* *
*

Présentation d'un power point par Mme SAUVEGRAIN.

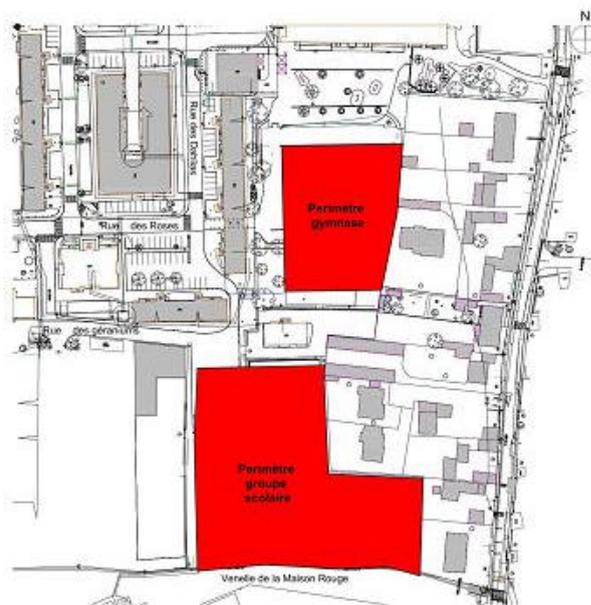
*
* *
*



Mme SAUVEGRAIN – *Ce soir, nous vous présentons le projet et la réalisation à venir du nouveau groupe scolaire et du nouveau gymnase Georges Chardon.*

La rénovation du secteur Dauphine

- **Programme de renouvellement urbain de la résidence Dauphine** réalisé avec France Loire (logements & espaces publics)
- **Projet Chardon en 3 étapes :**
 - Construction du groupe scolaire (4.140 m² de surface de plancher)
 - Démolition des écoles existantes
 - construction du gymnase (2.266 m² de surface de plancher)



②

Mme SAUVEGRAIN – Pour vous resituer le projet, c'est à la fois la construction de la nouvelle école, du nouveau gymnase, tout cela dans un programme de renouvellement plus global qui a lieu actuellement dans le secteur Dauphine.

Les Projets retenus (BFC Artelia)

Groupe
scolaire



Gymnase



Mme SAUVEGRAIN – Voici les images du projet retenu : le projet BFC Artelia.

Le plus important groupe scolaire d'Orléans



- ❑ 8 classes maternelles : 240 enfants
- ❑ 12 classes élémentaires : 336 enfants
- ❑ 40 adultes (enseignants, ATSEM, agents d'entretien, animateurs...)
- ❑ 425 repas / jour en service à table pour les maternelles et self pour les élémentaires
- ❑ médecine scolaire & RASED
- ❑ 150 enfants chaque jour en accueil périscolaire le matin et le soir



Mme SAUVEGRAIN – Tout d'abord, le groupe scolaire. Je vous rappelle que c'est le plus grand groupe scolaire d'Orléans puisqu'il accueille 8 classes maternelles et 12 classes élémentaires, donc ce sont presque 600 enfants qui chaque jour viennent dans cette école avec une quarantaine d'adultes qui y travaillent : des enseignants et des agents municipaux.

C'est aussi de la restauration scolaire avec 425 repas servis par jour. Enfin, le matin et le soir, près de 150 enfants sont accueillis en accueil périscolaire.

Le Projet retenu BFC / ARTELIA



Mme SAUVEGRAIN – Voilà l'organisation du projet retenu pour le groupe scolaire. C'est une école sur 2 niveaux, la partie maternelle en bas bien évidemment et la partie élémentaire en haut. Sur le devant, vous avez un plateau sportif qui sera utilisé par l'école mais aussi, et c'est pour cela qu'il se situe à l'avant, accessible au quartier. C'est donc un nouvel équipement sportif pour les jeunes notamment pour du quartier.

Le Projet retenu BFC / ARTELIA



7

Mme SAUVEGRAIN - Sur l'arrière de l'école, vous voyez des cours arborées très importantes, afin de permettre aux enfants de pouvoir aller en récréation, mais aussi, avec le côté arboré, pour les riverains et des jardins pédagogiques au milieu dans la logique du développement durable et d'éducation à l'environnement des enfants.

Le Projet retenu BFC / ARTELIA

Vues sur les cours



Mme SAUVEGRAIN – Voici la vue sur les cours depuis la venelle. Voyez une logique très colorée mais qui s'insère dans le quartier puisque c'était notre double contrainte d'être à la fois sur des bâtiments qui ont une forme de modernité, mais qui durent dans le temps & qui s'insèrent dans le quartier.

Le Projet retenu BFC / ARTELIA

Bâtiments soucieux de l'environnement et performants du point de vue énergétique (RT 2012)

- Compacité du bâti favorisant les économies d'énergie
- Reconversion facile des classes entre les maternelles et les élémentaires si besoin

Qualité des matériaux

- Façade et refends en béton
- Toitures terrasses isolées végétalisées
- Enduit renforcé
- Bardage couleur
- Bardage zinc naturel
- Isolation par l'extérieur
- Brise-soleil par lames orientables en aluminium
- Menuiseries extérieures en aluminium



Mme SAUVEGRAIN – *Quels sont les caractéristiques de ces bâtiments ? La première caractéristique est qu'ils répondent aux nouvelles normes énergétiques, la fameuse norme RT 2012, conformes en matière d'économies d'énergie et aussi en matière d'adaptabilité du bâtiment.*

Nous avons été très regardants sur la qualité des matériaux puisque l'intérêt de cette école est qu'elle dure dans le temps. Vous voyez la liste de ces matériaux de qualité entre les bardages zinc, les façades en béton et les menuiseries en aluminium.

Le Projet retenu BFC / ARTELIA



Activités sportives scolaires, associatives et de clubs

- Scolaires : 30 élèves + enseignant (1 classe)
- Activités d'entraînement ou de loisirs : groupes de 10 à 20 personnes
- Activités de compétitions

Fonctionnement

- Gymnase composé d'une salle omnisports (basket-ball, futsal, handball, volley-ball, badminton, tennis),
- Equipé d'un mur d'escalade en pignon
- Tribune de 250 places en gradins fixes
- Salle homologuée pour des compétitions de niveau régional, départemental pour l'escalade

Bâtiments soucieux de l'environnement et performants du point de vue énergétique (RT 2012)

Mme SAUVEGRAIN - Face à l'école, il y aura le nouveau gymnase dont l'activité sera très forte puisqu'il est prévu pour les scolaires, les associations et les clubs. La salle omnisports permettra la pratique des différents sports collectifs.

Une grande particularité qui était une demande forte des associations sportives et du quartier : un mur d'escalade et une tribune de 250 places qui permet à cette salle d'être homologuée pour les différentes compétitions.

Pour le bâtiment, c'était compliqué à obtenir, mais avec BFC Artelia nous y sommes parvenus, il s'agit d'un bâtiment lui aussi classé RT 2012, ce qui est compliqué pour un gymnase en forme de boîte, mais les matériaux utilisés l'ont permis.



Qualité des matériaux

- Murs en maçonnerie d'agglomérés semi-pleins avec isolant et finition enduit résistant
- Toiture en bacs porteurs prélaqués formant correction acoustique avec finition végétalisée
- Bardage double peau en partie haute avec bacs porteurs prélaqués, bardage zinc sur ossature
- Menuiseries extérieures en aluminium
- Eclairage zénithal (sheds) de la salle par parois translucides en « danpalon » de couleur

Mme SAUVEGRAIN – Voici la vue depuis le parvis. Ce bâtiment s'insère très bien dans le quartier notamment avec la résidence plus haute située derrière. Il fallait à la fois de la rue, mais aussi pour les habitants de la résidence, avoir une vue agréable, avec des qualités de matériaux demandés très élevées de manière à assurer la durabilité du bâtiment.

Le Projet retenu BFC / ARTELIA



13

Mme SAUVEGRAIN – Vous voyez les différentes entrées pour l'accès au gymnase et sur le côté les accès techniques.

Le contrat de partenariat



Mme SAUVEGRAIN – *Que vous propose t-on ce soir ? Un contrat de partenariat.*

La procédure

Montage	MANDATAIRE	INVESTISSEUR	PROMOTEUR	ORGANISME FINANCIER	CONSTRUCTEURS	ARCHITECTES	BET	EXPLOITANT MAINTENEUR	AUTRE
<i>Candidature unique (société de projet)</i>	VINCI Construction France	VINCI Construction France	ADIM Normandie Centre		SOGEA	Gilbert Autret	INEX et VINCI construction	SOGEA	
<i>Candidature unique (société de projet)</i>	ATLANTE Gestion	ATLANTE Gestion et GB4P	EIFFAGE Construction Centre	PBB (Deutsch Pfandbrief Bank)	EIFFAGE Construction Centre	Chabanne et partenaires	ECR et ECI	EIFFAGE Construction Services	GB4P, Jurisatis, GB2A, (conseil)
<i>Groupe ment solidaire (société de projet)</i>	BATIMENT FORCE CENTRE (BFC)	BFC Partenaires + ARTELIA	BFC + ARTELIA	BTP Banque - Crédit Agricole-OSEO - FIP	BFC	L'Heudé & L'Heudé + Créature	ARTELIA	IDEX Energies	Scacchi & Associés (conseil montage et contrat)

Les critères de jugement

- 40 % : Coût global de l'offre, partage des risques et robustesse du montage financier
- 25 % : Adéquation au projet au programme et qualités architecturales et urbaines
- 15 % : Performances techniques, environnementales et de développements durable, performances de l'exploitation, entretien et maintenance
- 15 % : Délai de réalisation
- 5 % : Part confiée aux Petites et Moyennes Entreprises (P.M.E.)



Mme SAUVEGRAIN – Lors de la procédure, nous avons trois groupements qui avaient été admis à concourir avec des critères de jugement qui portaient à la fois sur le coût, sur l'adéquation du projet au programme, les performances énergétiques, le délai et puis la part confiée aux P.M.E.

Les conditions de l'offre retenue

Objet du contrat de partenariat :

- Conception, financement, déconstruction-reconstruction, maintenance et gros entretien du groupe scolaire, le ménage étant conservé par la Mairie
- Conception, financement, construction, maintenance, gros entretien, surveillance et nettoyage d'un gymnase

Groupement retenu : BFC / Artelia

Durée du contrat : 20 ans (évaluation préalable : 25 ans)

**Redevance globale nette annuelle : 1,7 M€
(évaluation préalable retraitée 20 ans : 2,2 M€)**



Mme SAUVEGRAIN - *L'objet de ce contrat, je vous le rappelle :*

- *pour l'école, la conception, la réalisation et le gros entretien de l'école. Tout ce qui est en lien avec les enfants : les ATSEM, les agents d'entretien, cette partie est gardée en direct par la Ville.*

- *pour le gymnase, tout est confié à BFC qui est un groupement d'entreprises locales.*

La durée du contrat est de 20 ans. L'évaluation préalable le proposait sur 25 ans, mais nous avons obtenu dans la négociation que cela puisse tenir sur 20 ans.

La redevance nette annuelle est de 1,7 M€ pour la construction, l'entretien et le fonctionnement.

Le calendrier de l'opération

- **CM 20 décembre 2013 : attribution du contrat de partenariat**
- **1^{er} semestre 2014 : autorisations administratives, études techniques, préparation chantier**
- **Été 2014 - été 2015 : Travaux groupe scolaire**
- **Septembre 2015 : Entrée des élèves**
- **4^{ème} trimestre 2015 : Démolition du groupe scolaire existant**
- **4^{ème} trimestre 2015 - 4^{ème} trimestre 2016 : Travaux du gymnase**



Mme SAUVEGRAIN – Pour ce qui est du calendrier, nous sommes ce soir à l'attribution du contrat avec la fixation des objectifs, à savoir :

- La construction du groupe scolaire en 2014 et 2015 pour une ouverture à la rentrée 2015.
- La démolition du groupe scolaire actuel sur lequel ensuite va venir le gymnase avec une livraison prévue pour la fin 2016.

Voilà, M. le Maire, ce que je voulais dire. Enfin, je tiens quand même à remercier les collègues qui m'ont accompagnés sur ce long processus de négociations, Martine GRIVOT sur la partie sportive, Gérard GAINIER sur le quartier et bien évidemment Bénédicte MARECHAL sur la partie scolaire. Et puis un remerciement particulier à Stéphane GELET qui a mené le projet depuis très longtemps avec nous.

M. le Maire – Merci beaucoup. Donc, voilà une proposition forte. Y a-t-il des interventions ? Je vous demande de faire court, si vous le voulez bien, M. LEBRUN.

M. LEBRUN – Il y avait eu un premier projet à 180 000 € H.T. qui n'avait pas été retenu pour le gymnase Georges Chardon, c'est pour cela qu'il a été retardé.

M. le Maire – Non, c'est le chiffre que vous avez dit.

M. LEBRUN – 180 000 €.

M. le Maire – Là, ce n'était pas cher ! Pardon, allez-y !

M. LEBRUN – On voit qu'il y a la confirmation d'un partenariat public-privé et c'est ce qui

nous dérange un peu dans ce projet. Ceci dit, on ne votera pas contre parce qu'il y a vraiment un besoin attendu depuis fort longtemps.

Dans le partenariat public-privé, il n'y a pas que la construction, mais l'entretien et le fonctionnement pendant une vingtaine d'années. C'est ce qui nous gêne, car cela nous emmène un peu loin. Je pense que ce projet de reconstruction peut effectivement participer au désenclavement du quartier qui en a bien besoin, par une nouvelle dynamique en particulier au niveau commercial.

Donc, on s'abstiendra sur ce projet. Je voulais savoir également si pour la construction du gymnase et de l'école, il y avait une clause d'insertion. Il faut suivre Mme SAUVEGRAIN. Merci.

Mme SAUVEGRAIN – J'ai tout suivi et votre question est de savoir s'il y avait des clauses d'insertion.

M. le Maire – La parole est à M. BEN CHAABANE.

M. BEN CHAABANE – Je me félicite de ce projet. J'ai toujours appelé à la rénovation du patrimoine scolaire qui en a bien besoin. J'ai simplement une question sur le partenariat public-privé. Pourquoi la Ville n'a-t-elle pas construit directement l'école comme elle l'a fait pour Kergomard par exemple ? Quel est l'avantage ? Disons avoir quelques assurances là dessus, sinon le projet en lui-même est très bien. Merci.

M. le Maire – M. GRAND.

M. GRAND – Pour ce projet Georges Chardon, je l'ai regardé avec beaucoup d'intérêt et après ce que M. CARRE nous a expliqué tout à l'heure, on aurait donc dû au moins être aussi vertueux que pour Kergomard. Généralement dans l'histoire, lorsqu'on progresse et lorsqu'on est vertueux, on essaye de continuer de l'être. Et là, on s'aperçoit qu'on revient en arrière puisqu'on est en RT 2012. Je n'ai pas vu de label H.Q.E. sur ces bâtiments. Je trouve donc tout cela étonnant, d'autant plus - je reviendrais en deux mots sur le choix du P.P.P. - que si justement on choisit un P.P.P., l'intérêt est d'avoir des frais de fonctionnement les plus faibles possibles d'où la justification d'avoir un bâtiment à énergie positive. D'ailleurs, je me suis permis d'aller sur le site de la Ville d'Orléans et je n'ai pas vu que Kergomard était un bâtiment à énergie positive. Il y a en effet des panneaux photovoltaïques dessus, mais il n'est pas cité comme étant un bâtiment à énergie positive. C'est la raison pour laquelle j'ai cité tout à l'heure Jean Zay comme étant le bâtiment à énergie positive de la ville. Il faut savoir que le choix d'avoir fait ce bâtiment à énergie positive nous a coûté à peu près 3,5 % de plus que ce que nous aurait coûté un bâtiment RT 2012 pour un retour sur investissement du coup de 5 ans et avec l'avantage ensuite d'avoir des frais et des coûts de fonctionnement bien plus faibles que ce qu'ils auraient été par ailleurs.

Pour ce qui est du recours au P.P.P., je ne le regarde pas de manière idéologique. J'ai vraiment étudié un grand nombre de dossiers qui ont été faits. Les Anglais ont pris un peu d'avance sur nous. Cela fait plus de 20 ans maintenant qu'ils ont recours au P.P.P. et ils en reviennent massivement. Aujourd'hui, on est vraiment sur un type de projet avec des montants que l'on peut considérer comme faibles, c'est-à-dire sur un investissement au départ qui reste relativement faible par rapport à ce qui est généralement considéré comme étant viable pour le recours au P.P.P., en tout cas dans les pays anglo-saxons, soit un minimum de 50 millions d'euros. Là, on est non seulement sur un montant faible mais en plus, j'aimerais que M. CARRE puisse me dire s'il connaît un P.P.P. qui ait été intéressant pour la collectivité qui l'a signé. Je n'en ai pas trouvé et pourtant, j'ai étudié des dizaines de cas. Je le fais vraiment très sincèrement. Je considère que ce recours au P.P.P. est quelque chose qui est beaucoup plus onéreux qu'une gestion traditionnelle comme on l'a fait jusqu'à maintenant sur Orléans pour ce qui est de la construction de nos écoles. Je vous remercie.

M. le Maire – La parole est à Mme PILET-DUCHATEAU.

Mme PILET-DUCHATEAU – M. le Maire, cela fait plus de 20 ans que j'entends parler de la résidence Dauphine. Oui, à l'époque, le choix politique était peut-être de faire du culturel, mais on était passé à côté de projets très intéressants telle cette résidence qui appelait à faire un changement. Et ça, c'était un choix politique bien entendu. Merci. Je suis très fière ce soir que ce projet arrive à terme.

M. le Maire – M. GAINIER.

M. GAINIER – *Merci. Je tenais à dire que ce projet était très attendu dans le quartier Saint-Marceau et le fait qu'il soit ce soir présenté au Conseil Municipal est extrêmement important.*

Mais, je voulais dire aussi que du fait que la Mairie ait entrepris de refaire l'école et le gymnase, cela a incité France Loire, le bailleur de la résidence Dauphine, à revoir également sa position vis-à-vis des bâtiments, notamment des espaces verts. En effet, il existe déjà un parc au centre de la résidence, mais celui-ci va être réaménagé de façon qu'il puisse être en liaison directe avec le parvis de l'école car un bâtiment appartenant au bailleur a été abattu pour justement donner une ouverture sur l'école. Donc, le fait de vouloir refaire l'école et le gymnase, cela a entraîné des travaux complémentaires pour le bailleur et c'est très bien pour les habitants de la résidence Dauphine et pour le quartier Saint-Marceau bien sûr.

M. le Maire – La parole est à M. CARRE.

M. CARRE – *Comme cela a été dit, cela participe à un renouveau complet de l'ensemble du quartier. On désenclave et c'était fortement attendu. J'ai rencontré, il n'y a pas très longtemps, les habitants des bâtiments de France Loire qui sont particulièrement satisfaits, notamment lorsqu'ils sont parents, que l'on ait pris l'ensemble de ce secteur en mains.*

Ensuite, M. GRAND m'a interpellé sur les P.P.P. Il sait, car on en a parlé ensemble, le point de vue que je peux en avoir. Il est positif dans la mesure où, ce n'est pas sur le gain financier en tant que tel, puisque de toute façon les équilibres doivent être respectés et qu'il y a une corrélation, simplement il y a toute une série de coûts induits pour la Ville que nous n'avons pas car la facture, si j'ose dire, est déjà annoncée. Que ce soit dans la réalisation qui est complexe parce qu'il y a un jeu de tiroirs qui n'est pas facile à analyser et surtout à mettre en œuvre. De plus, le fait qu'il y a l'implication de ceux qui vont gérer le bâtiment, cela me paraît très important car ils sont particulièrement attentifs à la conception. Et honnêtement, au bout de 12-13 ans, il y a parfois eu des choix architecturaux que l'on a pu faire dans notre collectivité - et je crois que vous êtes un spécialiste dans la vôtre de ces questions de bâtiments – pour lesquels l'architecte ou les services n'ont pas toujours été super attentifs à l'entretien ultérieur et au fait que finalement les choses vieillissent plus vite que prévu. Nous, élus, parce qu'on a le souci de l'usage qui est fait par les enfants ou vous par les adolescents, on se rend compte qu'il faut intervenir plus vite que ce que l'on avait prévu parce qu'on veut quand même que le bâtiment fonctionne bien. Bref, c'est notre travail d'élus, même si on aimerait bien que les choses fonctionnent de façon plus pérenne sans qu'on ait à réinvestir de l'argent de la collectivité car on préfère investir dans de nouveaux équipements. Or là, le P.P.P. est encapsulé de ce point de vue puisqu'il y a en même temps le service avec l'outil et l'usage. C'est quelque chose qui me paraît particulièrement intéressant. Le problème est la taille. C'est à la fois un petit projet, car on avait travaillé sur l'ARENA pour lequel c'est dix fois plus. Mais c'est quand même une taille critique qui justifie justement la mobilisation d'un partenaire privé pour la gestion notamment ultérieure de l'outil. C'est la raison pour laquelle je pense que cela reste un bon choix, même si de toute façon, sur le plan financier, les choses sont équilibrées. Il n'y a plus de problème là dessus. Il y a pu en avoir au début des P.P.P. où là, il y avait des marges qui n'étaient pas forcément maîtrisées par les collectivités donneurs d'ordre. Aujourd'hui, aussi bien ceux qui nous conseillent que ceux qui proposent, savent très bien que tout cela doit être explicité et il n'y a rien de scandaleux là dedans.

M. GRAND – *On est en effet sur un clivage politique, mais c'est très bien d'en avoir et de pouvoir les montrer de temps en temps.*

Dans les 80 millions d'euros que l'on investit chaque année dans nos lycées à la Région, on a énormément de complexités. On a les mêmes problématiques et on a toujours réussi à continuer à les gérer en interne sans avoir recours au P.P.P. On a parfois la complexité du site occupé, ce qui ne sera pas le cas là. Il y a un engagement, y compris de la part des politiques, lié au fait qu'il faut organiser le contrôle et le suivi, en particulier la réception des travaux et ensuite avoir des personnels qui sont en capacité de les suivre, c'est ce qu'on appelle chez nous, les chargés de maintenance, des personnes qui vont suivre chaque année et voir leur vieillissement, faire les recours nécessaires. C'est en effet plus lourd d'un point de vue administratif. Mais, je considère que globalement ... et quand bien même cela s'équilibrerait, ce que je ne pense pas, politiquement, on peut porter l'idée qu'une gestion intégrée est

préférable à un recours au P.P.P. C'est tout ce que je dis.

M. le Maire – Je donne la parole à Mme SAUVEGRAIN

Mme SAUVEGRAIN – Je donnerai plusieurs éléments de réponse. D'abord, sur les clauses d'insertion, elles sont prévues. On a demandé aux sociétés dans le cadre de la construction de les mettre en œuvre.

L'autre point évoqué porte sur la comparaison si on est en Maîtrise d'Ouvrage Public (M.O.P.) ou en contrat de partenariat.



□ **Evaluation préalable :**

- **Avis de la MaPPP (Ministère des finances) : avantage du CP / MOP = 2,1% (avec prise en compte des risques)**
- La MaPPP demandait à la Ville de veiller à optimiser les conditions de financement lors du dialogue compétitif.

CP / MOP :
économie pour la Ville
comprise entre 1,6 K€ et 6,4 M€
sur la durée du contrat

□ **CP BFC / Artélia :**

- Analyse en terme de coût global du CP / MOP : 4,65 % (sans prise en compte des risques) = **économie pour la Ville de 1.681 k€**
- Après modélisation des risques suivant modèles de la MaPPP, avantage du CP / MOP compris entre 8,8 % et 17,9 % = économie potentielle pour la Ville comprise entre 3.181 k€ et 6.453 k€.



Mme SAUVEGRAIN – On a fait la comparaison que je vais vous expliquer. Tout d'abord, il y a deux éléments à comparer :

- la question des délais
- la question financière

Sur la question des délais, quand on est en M.O.P. et quand tout va bien, pour construire cette école et ce gymnase, on aurait mis 55 mois tout compris. En étant en contrat de partenariat, on est à 40 mois tout compris. Pourquoi ? Ce n'est pas parce qu'on ne respecte pas les règles. En contrat de partenariat, dès le début, les entreprises qui construisent associent dans leur projet celles qui derrière vont entretenir. Donc forcément, la conception est faite tous ensemble dès le début avec l'architecte. Or, le Code des Marchés ne nous permet pas de faire cela. On choisit un architecte. Après, on lance la construction et ensuite l'entretien. C'est cela la différence de délais.

Sur la question du coût, quand on veut lancer un contrat de partenariat, comme on l'a

présenté il y a maintenant un certain nombre de mois au Conseil Municipal, on demande l'avis de la mission d'appui au partenariat public privé (MaPPP) qui est une des branches du Ministère des Finances. La MaPPP nous fait une évaluation en ciblant vraiment le projet de l'avantage du contrat de partenariat. S'il y a un avantage, elle l'estime financièrement à combien il est.

Dans son avis que la MaPPP nous a rendu et qui est public, elle estimait que d'être en P.P.P. sur ce projet, on aurait un gain de 2,1 % sur la durée du contrat. En fait, avec la négociation que l'on a faite avec les trois candidats et notamment avec BFC puisque c'est eux qui sont retenus au final, on arrive à un différentiel de 4,65 %.

Concrètement, ce projet coûte au total sur toute la durée tout compris : 36 millions d'euros. Et cela fait une économie pour la Ville de près de 1,7 M€. La MaPPP qui a des modèles pour calculer tout cela, nous dit que finalement le gain est encore supérieur puisque si on avait été en maîtrise d'ouvrage public directe, il y a les risques d'infructueux. Tout cela existe, on l'a vu sur le Partenariat Public Privé (P.P.P.), on l'a connu aussi. Cela existe et dans ce cas là, la MaPPP estime, donc l'Etat, que notre gain financier sur ce P.P.P. là par rapport à être en direct est estimé entre 8,5 % et près de 18 %. Donc, une économie qui va entre 3 et 6 M€ sur la durée du contrat. Donc voilà pourquoi aujourd'hui, on vous propose ce contrat de partenariat. En effet, d'une part la proposition architecturale convient tout à fait au quartier et à l'usage des deux bâtiments, et d'autre part financièrement, cela tient complètement la route.

J'ajoute car je ne l'ai pas dit, mais sur le quartier de Saint-Marceau c'est un élément important, le risque inondation est complètement pris en compte de A à Z sur ce projet.

M. GRAND, j'ai entendu votre intervention sur deux points. D'abord, une école passive, ce n'est pas possible. Une école ne fonctionne pas toute l'année. Donc, être sur une notion de « passive », c'est quasiment impossible. Ensuite, je ne parle même pas d'un gymnase passif, car ce gymnase est conçu comme une boîte pour pouvoir y faire des sports collectifs avec un grand mur d'escalade, les usages demandés, et donc c'est irréalisable.

Aujourd'hui, on est donc en RT 2012, c'est-à-dire avec un niveau d'engagements environnementaux qui sont signés sur l'école et sur le gymnase.

Enfin, je voudrais quand même vous poser une question, M. GRAND, car votre intervention m'a étonnée. Vous dites que le P.P.P. n'est pas adapté pour ce type de projet. Je voudrais quand même comprendre pourquoi dans ce cas là, le P.P.P. est adapté pour la Région pour rénover, pour exploiter et pour entretenir ses lycées puisque, sauf si j'ai mal compris, en 2010 la Région a signé un contrat de performance énergétique. C'est un contrat de partenariat, c'est exactement ce que l'on vous propose là. Ce serait comme dire qu'un appel d'offres et une procédure adaptée ne sont pas des marchés publics. Donc, j'ai du mal à comprendre pourquoi sur des lycées, c'est une bonne procédure et que là, d'un seul coup, cela deviendrait la pire des choses pour faire une école.

M. GRAND – Je vais expliquer la différence à Mme SAUVEGRAIN puisqu'elle ne l'a pas perçue. Mais la différence est très simple. Lorsqu'on signe un contrat de performance énergétique, la société, en l'occurrence EFFICENTRE, qui a pris ce contrat s'est engagée à réduire les consommations de 38 % et sinon, elle payait la différence. C'est toute la différence avec la construction d'une école. Vous n'avez pas en face de l'engagement de l'entreprise, une économie à réaliser sur la consommation.

Après et sans me désolidariser de mes collègues du Conseil Régional - c'est quelque chose qui était passée avant que j'arrive en responsabilités au Conseil Régional - j'assume cette décision qui a été prise par le Conseil Régional. C'était juste avant la fin du dernier mandat et c'est bien pour cela que j'expliquais tout à l'heure que je n'avais pas fait le choix de repousser les P.P.P. de manière idéologique. Aussi, j'ai demandé à la Région à ce que nous gérons en interne l'équivalent, c'est-à-dire 16 lycées exactement, de la même manière qu'EFFICENTRE gère les 19 lycées dans le cadre du C.P.E. qui est un P.P.P. avec une différence majeure : l'engagement pris de la réduction des consommations. Sachant qu'aujourd'hui, EFFICENTRE nous reverse chaque année des sommes puisqu'elle n'arrive pas à atteindre les objectifs. C'est bien ce qui prouve pour moi qu'aujourd'hui, le P.P.P. n'a pas d'intérêt puisque malgré tous ses efforts, EFFICENTRE n'arrive à atteindre les objectifs. Donc, c'est dans ce sens là. On avait fait les mêmes études d'ailleurs que les vôtres justement sur des lycées en P.P.P. et on arrive à des

résultats inverses. Si on n'avait pas perdu une petite année sur ce dossier là, vous voyez bien qu'on serait arrivé à une livraison de l'école à peu près en même temps que les 40 mois annoncés dans le cadre du P.P.P.

Globalement, je peux vous garantir qu'aujourd'hui, on l'a étudié très sérieusement et on n'est pas arrivé à la conclusion que le P.P.P. était intéressant pour nous à la Région. Vous considérez qu'il y a un intérêt pour vous, c'est votre choix.

Mme SAUVEGRAIN – *Ce que l'on vous propose ce soir, c'est « mieux » puisque de toute façon, la société s'engage sur les dépenses énergétiques. La carotte financière de dire si vous faites moins, on vous redonne de l'argent, non ce n'est pas cela. C'est un niveau minimum de consommations énergétiques et c'est lié notamment à la qualité des matériaux utilisés. Dans ce P.P.P., on a limité les consommations énergétiques et le groupement s'engage sur ce montant là.*

M. le Maire – *Je rappelle simplement que sur le délai supplémentaire, il tient au fait que ce n'est pas une question de choix de mode de gestion, c'était tout simplement que le projet ne convenait pas. Donc, on a relancé, je l'ai dit ici même, parce qu'il fallait que l'on aboutisse à un projet qui soit pertinent. Je vais vous consulter.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La résidence Dauphine, dans le quartier Saint-Marceau, réalisée en 1962 comprend 602 logements et accueille environ 1 500 habitants, soit plus de 7 % de la population du quartier.

Depuis son rachat par le bailleur social France Loire, cet ensemble immobilier a bénéficié d'un important programme de réhabilitations, complété actuellement de résidentialisations, de la démolition de l'immeuble rue des Géranius et de reconstructions sur site et hors site.

Le projet de démolition-reconstruction du groupe scolaire et du gymnase Georges Chardon a constitué pour la Ville l'opportunité d'une intervention urbaine complémentaire traduite dans le protocole d'accord passé avec la S.A. d'H.L.M. France Loire.

Ainsi, tenant compte de la complexité d'une opération de renouvellement et de requalification urbaine, le Conseil Municipal par délibération du 18 novembre 2011 a approuvé le principe du recours au contrat de partenariat pour la démolition et la reconstruction sur site du groupe scolaire et du gymnase Georges Chardon, le préprogramme de l'opération, le lancement de la consultation et a élu la commission chargée de dresser la liste des candidats admis à participer au dialogue compétitif.

Rappel de la procédure

Préalablement au lancement de la procédure et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment à ses articles L. 1414-1 et suivants, ont été saisis, pour avis :

- la mission d'appui à la réalisation des contrats de partenariat qui a émis un avis favorable sur le principe du recours au contrat de partenariat, sur la base du rapport d'évaluation préalable ;

- la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 17 octobre 2011 qui a émis un avis favorable sur le projet de contrat de partenariat envisagé. La Commission Consultative des Services Publics Locaux a de nouveau été saisie le 17 décembre 2012 ;

- le Comité Technique réuni le 18 octobre 2011 qui a émis un avis favorable sur le projet de contrat de partenariat envisagé. Le Comité Technique a de nouveau été saisi le 20 décembre 2012.

Dans ce cadre, eu égard notamment à la complexité du projet et en application des dispositions de l'article L. 1414-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, une procédure de dialogue compétitif a été mise en œuvre.

Au terme d'une première procédure de dialogue compétitif, le Conseil Municipal a, par délibération du 20 décembre 2012, pris acte de la déclaration sans suite de la procédure de contrat de partenariat et autorisé M. le Maire ou son représentant à relancer une nouvelle procédure de dialogue compétitif en vue du choix de l'attributaire du contrat de partenariat.

Un nouvel avis d'appel public à concurrence a donc été diffusé le 14 janvier 2013 et publié le 17 janvier 2013 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (B.O.A.M.P.) et le 19 janvier 2013 au Journal Officiel de l'Union Européenne (J.O.U.E.) ainsi que le 25 janvier 2013 au Moniteur des Bâtiments et des Travaux Publics.

Trois candidatures ont été réceptionnées dans le délai imparti et le 8 mars 2013, la commission chargée d'établir la liste des groupements admis à participer au dialogue compétitif, conformément aux dispositions des articles L. 1414-6 et L. 1411-5 et suivants du C.G.C.T., a procédé à l'examen et à la sélection des candidatures des groupements suivants :

- VINCI Construction France mandataire du groupement ; ADIM Normandie Centre, SOGEA, Gilbert Autret architecture et INEX en qualité de cotraitants ;

- ATLANTE Gestion mandataire du groupement ; EIFFAGE Construction Centre, PBB (Deutsch Pfandbrief Bank), Chabanne et Partenaires architectes, ECR, ECI, EIFFAGE Construction Services, GB4P, Juriatis et GB2A en qualité de cotraitants ;

- Bâtiment Force Centre et ARTELIA mandataire solidaire du groupement ; BTP Banque, Crédit-Agricole, OSEO, AuxiFip, L'Heudé & L'Heudé et Créa'ture architectes, IDEX Energies et Scacchi & associés en qualité de cotraitants.

La phase de dialogue a démarré le 13 mars 2013 avec l'envoi du dossier « offres initiales » et les trois candidats ont remis leur offre initiale avant la date limite de réception des offres fixée dans le règlement de consultation et de dialogue, soit le 22 avril 2013. Des séances de dialogue ont été organisées avec chacun des candidats les 13 et 16 mai 2013. Ces premières séances de dialogue ont porté sur des précisions techniques et architecturales.

Le dossier de demande des « offres intermédiaires » a été envoyé aux candidats le 3 juin 2013 et les trois candidats ont remis leur offre intermédiaire avant la date limite de réception des offres fixée dans le règlement de consultation et de dialogue, soit le 28 juin 2013. De nouvelles séances de dialogue ont été organisées avec chacun des candidats les 23 et 24 juillet 2013. Au cours de ces séances, le dialogue a porté sur les améliorations techniques apportées par chaque candidat ainsi que sur l'optimisation des conditions financières et des précisions sur le projet de contrat.

Conformément aux dispositions de l'article L.1414-7 du C.G.C.T., la phase de dialogue a été clôturée le 14 août 2013 par l'envoi du Dossier de Demande des Offres Finales (D.D.O.F.) aux candidats.

Les trois candidats ont remis leurs offres finales avant la date limite de réception des offres fixée dans le règlement de consultation et de dialogue, soit le 27 septembre 2013.

Jugement des offres

Conformément aux dispositions de l'article L.1414-7 du C.G.C.T., il a été demandé aux candidats d'apporter certaines précisions et clarifications concernant leurs offres finales respectives.

La qualité des offres a été déterminée par l'application des critères pondérés d'attribution du contrat tels que définis à l'article 5 du règlement de consultation et de dialogue, à savoir :

- coût global de l'offre, partage des risques et robustesse du montage financier pour 40 % ;
- adéquation au projet au programme et qualités architecturales et urbaines pour 25 % ;

- performances techniques, environnementales et de développement durable, performance de l'exploitation, entretien et maintenance pour 15 % ;
- délai de réalisation pour 15 % ;
- part confiée aux Petites et Moyennes Entreprises (P.M.E.) pour 5 %.

L'analyse des trois offres finales au regard de l'ensemble des critères rappelés ci-dessus a permis de classer l'offre du groupement solidaire Bâtiment Force Centre et ARTELIA comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

Comparativement aux offres des autres candidats, le groupement solidaire Bâtiment Force Centre et ARTELIA, a apporté les meilleures garanties à la Ville tout au long de la procédure de dialogue compétitif notamment dans les dimensions liées à l'utilisation fonctionnelle des futurs locaux, à l'adéquation au programme architectural et technique incluant en particulier la performance environnementale et la durabilité.

Choix du titulaire et approbation du contrat de partenariat

Conformément aux termes de l'article L. 1414-10 du C.G.C.T., la présente délibération a pour objet, au vu notamment du rapport d'analyse des offres finales portant détermination de l'offre économiquement la plus avantageuse, d'approuver le choix du groupement Bâtiment Force Centre et ARTELIA et d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer le contrat de partenariat, en ce compris ses annexes, ainsi que tous les actes afférents.

La durée du contrat est de 20 ans à compter de la date de mise à disposition effective du dernier ouvrage telle que définie au contrat de partenariat objet de la présente délibération.

Coût prévisionnel du contrat de partenariat

Le coût prévisionnel global, défini et présenté conformément aux dispositions de l'article D. 1414-4 du C.G.C.T., représente, à la date de la présente délibération, une redevance globale moyenne nette annuelle, d'un montant de 1 768 K€ T.T.C. (déduction faite du F.C.T.V.A. et hors refacturation à l'€ €), soit un montant total net des loyers de 35 972 K€ T.T.C. sur la durée du contrat.

Pour mémoire, les données de l'évaluation préalable retraitée sur une durée identique au contrat à compter de la date de mise à disposition effective du dernier ouvrage prévoyait une redevance globale moyenne nette annuelle, d'un montant de 2 219 K€ T.T.C. (déduction faite du F.C.T.V.A. et hors refacturation à l'€ €) soit un montant total net des loyers de 40 302 K€ T.T.C. L'offre a donc été optimisée comme mentionné dans l'avis favorable de la Mission d'appui à la réalisation des contrats de partenariat.

Au sens des dispositions précitées du C.G.C.T., avec un coût net annuel moyen à compter de la mise à disposition des ouvrages de 1 768 254 € T.T.C. (déduction faite du F.C.T.V.A. et hors refacturation à l'€ €) et un niveau moyen de recettes réelles de fonctionnement du budget principal de la Mairie de 188 244 354 € sur les trois dernières années, le ratio coût moyen / recettes réelles de fonctionnement est de 0,94 %.

Il est précisé que conformément aux termes des articles L. 1414-10 et D. 1414-4 du C.G.C.T., les coûts mentionnés sont des coûts prévisionnels, qui seront susceptibles d'évolutions dans les limites des stipulations contractuelles, notamment compte tenu des modalités d'indexation convenues dans le contrat de partenariat et ses annexes.

Cessions de créances et acceptation des cessions de créances

Conformément aux dispositions des articles L. 313-23 et suivants du Code Monétaire et Financier, le titulaire peut céder les créances pécuniaires qu'il détient sur la Ville au titre du contrat de partenariat à un ou plusieurs établissements de crédit.

Le titulaire cèdera la fraction R. 1.1 de la Redevance R1 correspondant à une partie des coûts d'investissement et de financement du projet. Cette cession de créances sera notifiée au comptable public assignataire.

Conformément aux stipulations de l'article 13 (cessions de créances) du contrat de partenariat, la Mairie s'est engagée à accepter, conformément aux dispositions des articles L. 313-29 et suivants du Code Monétaire et Financier, la cession de la fraction de la Redevance R1 que le titulaire détient sur la Ville. L'engagement à ce titre de la Ville, qui constitue une condition essentielle du financement et de la réalisation du projet, représente une proportion de quatre-vingt pour cent (80 %) de la rémunération due au titre des coûts d'investissement et des coûts de financement, soit, à titre prévisionnel, 11,33 millions d'euros H.T. en capital et, à titre prévisionnel 6,72 millions d'euros H.T. en intérêts. Cette acceptation donnera lieu à la signature par la Ville d'un acte d'acceptation conforme au modèle figurant en annexe au contrat de partenariat.

Cet acte d'acceptation sera stipulé sous condition de la constatation par la Ville que les investissements ont été réalisés conformément aux prescriptions du contrat de partenariat, constatation qui sera matérialisée par la signature des procès-verbaux de mise à disposition des ouvrages visés à l'article 9.8 du contrat de partenariat.

A compter de cette constatation, conformément aux dispositions de l'article L. 313-29-1 du Code Monétaire et Financier, la Mairie devra régler directement les sommes ayant fait l'objet de cette acceptation entre les mains des établissements financiers prêteurs, sans pouvoir leur opposer aucune compensation ni aucune exception fondée sur les rapports entre la Ville et le titulaire du contrat de partenariat (telles que l'annulation, la résolution ou la résiliation du contrat), exceptée la prescription quadriennale.

Afin de sécuriser les conditions de financement du projet, un accord tripartite sera conclu, concomitamment à la signature du contrat de partenariat, par la Mairie, le titulaire et les établissements financiers.

L'objet de cet accord est notamment de rappeler et préciser les conditions et modalités du financement du projet ainsi que certains droits et engagements de la Ville, du titulaire et des établissements financiers qui en résultent, notamment en cas de fin anticipée du contrat de partenariat ou en cas d'inefficacité de l'acceptation des cessions de créances à laquelle procédera la Ville.

Demande de subventions

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain menée dans le quartier Saint-Marceau pour lequel un protocole d'accord entre la Ville et la S.A. d'H.L.M. France Loire a été approuvé par délibération en date du 18 novembre 2011, il est envisagé la reconstruction du gymnase Georges Chardon dont la démolition a été achevée en juillet dernier.

Repositionné au niveau de la cour de l'actuelle école élémentaire qui sera elle-même reconstruite dans le quartier, ce nouvel équipement sportif devra être un lien structurant permettant la pratique sportive et de loisirs ainsi que l'accueil des établissements scolaires dans le cadre des séances d'éducation physique et sportive.

A ce titre, il est envisagé de construire un gymnase de type C homologué intégrant une structure artificielle d'escalade.

Le gymnase se composera d'une salle omnisports (basket-ball, futsal, handball, volley-ball, badminton et tennis) équipée d'un mur d'escalade en pignon et d'une tribune de 250 places en gradins fixes. La salle sera homologuée pour des compétitions de niveau régional et départemental pour l'escalade. Le coût prévisionnel de ce projet est estimé par le groupement solidaire Bâtiment Force Centre et ARTELIA à 4 386 795 € H.T. (comprenant les coûts de conception, construction et équipements sportifs).

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, de la Commission chargée de dresser la liste des candidats admis à participer au dialogue compétitif et du Comité Technique, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le choix du groupement solidaire Bâtiment Force Centre et ARTELIA, comme titulaire du contrat de partenariat pour la conception, le financement, la déconstruction-reconstruction, l'entretien, la maintenance, le Gros Entretien et Renouvellement (G.E.R.) et la surveillance d'un groupe scolaire ainsi que la conception, le financement, la construction, l'entretien, la maintenance, le G.E.R., la surveillance et le nettoyage d'un gymnase ;

2°) approuver le contrat de partenariat et ses annexes pour un coût prévisionnel global en moyenne annuelle pour la Mairie de 1 768 K€ T.T.C. (déduction faite du F.C.T.V.A. et hors refacturation à l'€€), étant précisé que M. le Maire sera autorisé à apporter à ce dernier en tant que de besoin des modifications non substantielles ;

3°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le contrat de partenariat et ses différentes annexes, dont le projet est joint à la présente délibération au nom de la Mairie ;

4°) approuver la convention tripartite à passer avec le titulaire et l'agent agissant au nom et pour le compte des prêteurs et autoriser M. le Maire ou son représentant à la signer au nom de la Mairie ;

5°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer, conformément aux articles L. 313-29 et suivants du Code Monétaire et Financier et sur demande des prêteurs, l'acte d'acceptation dont le modèle est joint en annexe du contrat de partenariat étant précisé qu'il sera autorisé à apporter à l'acte d'acceptation, en tant que de besoin, des modifications ;

6°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents et accomplir toutes les formalités inhérentes à l'exécution de la présente délibération ;

7°) autoriser le titulaire à déposer toute demande d'urbanisme nécessaire à l'exécution du contrat ;

8°) autoriser le versement de la prime prévue par l'article 10 du règlement de consultation et de dialogue, soit un montant d'indemnisation de 60 000 € H.T. par candidat non retenu ayant participé de l'intégralité de la procédure de dialogue compétitif et ayant remis une offre finale répondant aux exigences du règlement de consultation et du guide de rédaction spécifique aux offres finales à l'exclusion de toute autre indemnité ;

9°) autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter des subventions au taux le plus favorable auprès de l'Etat, du Ministère de la Jeunesse et des Sports, de la Région Centre et du Département du Loiret, à signer les documents et conventions correspondants pour bénéficier de la possibilité de préfinancer la reconstruction du gymnase Georges Chardon ;

10°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires ;

11°) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville. »

ADOPTE PAR 41 VOIX.
IL Y A 13 ABSTENTIONS.

N° 16 – **Quartier Saint-Marceau. Projet Dauphine Georges Chardon. Approbation d'un accord autonome.**

Mme SAUVEGRAIN – *Dans la logique, en cas de recours, la prévision d'un accord autonome pour permettre la poursuite de la réalisation du projet.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération en date du 20 décembre 2012, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire ou son représentant à relancer une nouvelle procédure de dialogue compétitif pour la passation d'un contrat de partenariat relatif à la démolition et la reconstruction sur site du groupe scolaire et du gymnase Georges Chardon.

A la suite d'un avis d'appel public à concurrence diffusé le 14 janvier 2013 et publié le 17 janvier 2013 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (B.O.A.M.P.) et le 19 janvier 2013 au Journal Officiel de l'Union Européenne (J.O.U.E.) ainsi que le 25 janvier 2013 au Moniteur des Bâtiments et des Travaux Publics, trois groupements ont fait acte de candidature :

- VINCI Construction France mandataire du groupement ; ADIM Normandie Centre, SOGEA, Gilbert Autret architecture et INEX en qualité de cotraitants ;

- ATLANTE Gestion mandataire du groupement ; EIFFAGE Construction Centre, PBB (Deutsch Pfandbrief Bank), Chabanne et Partenaires architectes, ECR, ECI, EIFFAGE Construction Services, GB4P, Juriatis et GB2A en qualité de cotraitants ;

- Bâtiment Force Centre et ARTELIA mandataire solidaire du groupement ; BTP Banque, Crédit-Agricole, OSEO, AuxiFip, L'Heudé & L'Heudé et Créa'ture architectes, IDEX Energies et Scacchi & associés en qualité de cotraitants.

Au terme de la procédure de dialogue compétitif à laquelle ont participé les trois candidats, il est apparu, au regard des critères définis dans le règlement de consultation et du dialogue, que l'offre du groupement solidaire Bâtiment Force Centre et ARTELIA était l'offre économiquement la plus avantageuse.

Par délibération du 20 décembre 2013, le Conseil Municipal a ainsi autorisé M. le Maire à approuver et signer le contrat de partenariat entre la Mairie et le groupement solidaire Bâtiment Force Centre et ARTELIA.

Le contrat de partenariat prévoit toutefois l'obligation pour le partenaire de poursuivre l'exécution du contrat en cas de recours contre le contrat de partenariat et/ou l'un de ses actes détachables. Le titulaire et les établissements bancaires finançant le projet se sont donc engagés à mobiliser le financement du projet nonobstant ces hypothèses de recours, sous réserve que soient définies, dans le cadre d'un accord autonome à conclure avec la Ville, les conditions dans lesquelles le titulaire sera indemnisé par la Mairie en cas d'annulation, ou de déclaration ou de constat de nullité du contrat de partenariat ou de l'un de ses actes détachables par le juge.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et du Comité Technique, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'accord autonome à signer avec le titulaire du contrat de partenariat ;

2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer cet accord au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE PAR 41 VOIX.
IL Y A 13 ABSTENTIONS.

N° 17 – Révision du Plan de Prévention du Risque d'Inondation. Avis à émettre.

M. CARRE – *C'est un avis important que l'on ne va pas trop détailler ici, puisqu'il résulte du travail fait par l'Etat à la suite de nouvelles études réalisées auprès de différents organismes, dont un que je tiens à saluer particulièrement, le B.R.G.M. Il en résulte une nouvelle cartographie des risques d'inondation dans l'ensemble du bassin versant de la Loire. Evidemment la région orléanaise, qui avait déjà un P.P.R.I. élaboré à la fin des années 90 et mis en place en 2000, est rentrée dans cette procédure. Les éléments les plus nouveaux sont le fait qu'on admet que le territoire doit être résilient, c'est-à-dire que là où progressivement on interdisait la constructibilité, aujourd'hui on l'autorise avec des conditions architecturales, d'organisation du sol et autres qui sont adaptées au fait que lorsque la crise survient, l'ensemble des bâtis, des biens – là, je ne parle pas des personnes évidemment – est préservé. Les personnes sont de toute façon évacuées au déclenchement de l'ordre d'évacuation du Préfet.*

Cela nous a amené avec l'Etat à reconsidérer un certain nombre de secteurs notamment dans le val ouest où le secteur était le plus restreint sur le plan de la constructibilité.

M. le Maire – *Je vais vous demander un peu de silence, s'il vous plaît. C'est pénible pour l'orateur et pour ceux qui essayent d'écouter.*

M. CARRE – *Ce n'est pas grave, c'est uniquement pour ceux qui s'intéressent à Saint-Marceau. Le fait que l'on ait cette constructibilité accrue va imposer évidemment un certain nombre de normes, mais je pense que c'est intéressant. Dans le même sens, notamment dans le secteur que l'on appelle le Coigneau, vers les Montées, la constructibilité va être restreinte alors qu'elle était plus ouverte. En effet, les schémas hydrologiques montrent que les eaux peuvent y circuler avec une grande vitesse lors de la décrue. Je rappelle que la survenance du drame, c'est la crue mais que les dégâts sont surtout occasionnés par la décrue, c'est-à-dire la rétraction des eaux et le fait qu'elles charrient énormément d'objets et que les courants modélisés par les ingénieurs nous montrent que l'eau qui va passer à une certaine vitesse à certains endroits est dangereuse pour ces biens.*

Mais en fait, on a un val a priori qui n'est pas moins vulnérable aux inondations. En effet, ça c'est le risque général sur l'ensemble du val quelque soit les discours que l'on peut avoir sur la forme du lit de la Loire, etc. Mais en fait, ces différents courants sont moindres que ce qui étaient anticipés il y a une quinzaine d'années avec les progrès de la science.

J'en ai terminé et donc, on donne un avis à l'Etat, que je souhaite être positif après tout le travail des services que je remercie à l'occasion, parce que cela a été un énorme boulot. Ensuite, il y aura évidemment toute une phase d'enquête publique, mais qui pour des raisons de périodes électorales, est reportée au printemps prochain, l'Etat ne souhaitant pas faire intervenir ce sujet au sein de la période qui s'annonce. C'est pour cela que l'on prend cette délibération ce soir.

M. GRAND – *Comme je suis très intéressé par Saint-Marceau, je me permets d'intervenir, même si je suis également attentif lorsqu'on parle de résilience partout dans notre commune. C'est en effet un des points qui me paraît le plus important quant on parle en l'occurrence de Saint-Marceau mais d'une manière générale des zones inondables. Mettre en place et s'assurer que la résilience, et donc la durée pendant laquelle on ne va pas pouvoir revenir dans le quartier, est un point fondamental. S'il y a une crue, on ne pourra pas l'empêcher, mais au moins, on doit se débrouiller pour qu'on puisse revenir le plus vite possible, une fois que la décrue sera engagée.*

J'ai entendu que pour la rue Hatton, ils ont prévu au nord de la ville d'avoir des véhicules qui puissent être délestés là-bas pour pouvoir faire le ramassage des déchets en cas de crue. En revanche, je ne comprendrai jamais comment vous avez pu reconstruire la station d'épuration dans une cuvette à Saint-Marceau, alors que s'il y a bien une chose qui doit être remise en état le plus vite possible pour que

les habitants puissent revenir, c'est la station d'épuration. Tant que la résilience ne sera pas terminée, on ne pourra pas revenir dans ce quartier et de l'avoir mise à cet endroit, je peux vous garantir que c'est quasiment un temps infini pour arriver à évacuer l'eau qui sera accumulée dans cet cuvette. En tout cas, un retour en marche de cette station d'épuration sera bien plus long que le temps qui est nécessaire pour pouvoir revenir dans ce quartier. Je pense que la durée nécessaire pour revenir dans le quartier sera largement alourdie par ce choix d'avoir reconstruit la station d'épuration à l'Île Arrault.

M. LEBRUN – *Sur ce risque inondation, je voulais intervenir parce qu'il y a quelque chose qui fait parler un certain nombre de personnes et je voulais savoir si c'était fondé. Il y aurait en 2014 une simulation de crue avec évacuation.*

Mme D'AUX – *Je voulais saluer l'excellent travail réalisé. Imaginez-vous, il y a une dizaine d'années, cette opposition récurrente entre les élus et l'Etat. L'Etat qui voulait protéger et empêchait tout. On s'aperçoit que les mentalités sont en train d'évoluer complètement. C'est vraiment une politique gagnant-gagnant, puisque les autorisations de construire vont pouvoir être données mais à certaines conditions. Je trouve que l'on travaille vraiment dans le bon sens. Les exemples qui se passent dans d'autres pays, les retours d'expérience ont fait changé les mentalités. C'est pourquoi, je voulais saluer ce travail.*

M. CARRE – *Je rajoute simplement un petit mot important. L'autre jour et cela me paraît intéressant en ce moment, on nous a présenté en Préfecture un schéma nouveau de réalisation d'ouvrages – je mets de côté l'aspect crucial du financement -, mais techniquement cela aide considérablement notre Val en cas de crue millénaire. Franchement, je ne pensais pas que c'était possible. C'est toujours bien évidemment un travail d'ingénieurs à la base, avec des choses très originales, mais cela vaut largement la peine d'être creusé.*

Vous savez que j'ai défendu la réactivation du dossier du Veurdre. Là en l'occurrence, ce serait complètement inutile et ce serait bien plus intelligent de faire ce qu'ils proposaient. Donc, on avance beaucoup, Mme D'AUX, sur toutes ces questions à la fois par les mentalités et puis aussi, on commence à reconsidérer dans notre pays que les ouvrages peuvent quand même contenir la catastrophe. Je pense que ce point est particulièrement intéressant aussi.

M. le Maire – *A la question de M. LEBRUN, nous nous battons depuis des années pour que le plan de protection et d'actions en cas d'inondation soit opérationnel, ce qui ne l'était pas et cela de très loin. Pratiquement, on pouvait dire qu'il n'y avait rien. Et par rapport à l'inondation de la Loire, on peut être dans une situation totalement catastrophique que personne ne mesure exactement d'ailleurs. Donc, depuis des années, nous pressons l'Etat de prendre et d'assumer ses responsabilités. Je dois dire qu'à force d'insistance, un certain nombre de choses ont été engagées. Olivier CARRE vient d'en parler et Anne D'AUX le sait bien pour suivre et faire avancer tout cela. Aussi, il est possible par rapport à un certain nombre d'exercices qui ont déjà été tenus, qu'un nouvel exercice d'évacuation soit organisé pour tester tout le dispositif qui vient d'être travaillé au cours de ces derniers mois. C'est donc un point positif qui évolue bien.*

Pour nous, il reste le point évoqué à l'instant par Olivier CARRE que sont les ouvrages, l'état des digues qui fait l'objet d'évaluations très précises de la part de l'Etat et le programme d'investissement qui maintenant se dessine très concrètement. C'est une très belle avancée qui a été faite car cela faisait des années que l'on était dans une situation inacceptable. Cependant, je ne dis pas aujourd'hui que les choses sont faites, mais l'analyse est faite, les évaluations sont faites, les projets sont dessinés et demeure maintenant la question de la mise en œuvre de ce programme, notamment par évidence de son financement. Et c'est là où l'Etat vient de nous porter un mauvais coup, non pas au niveau de l'Etat déconcentré, mais au niveau de l'Etat central, qui a décidé de manière invraisemblable, hallucinante – et je pèse mes mots – d'engager le transfert du risque inondation aux collectivités locales. C'est dans la loi relative aux métropoles. Ce n'est même plus un cavalier législatif, c'est une horde, c'est un régiment de cavalerie, je ne sais pas ce que c'est, mais c'est totalement invraisemblable et qui plus est sans assurer le moindre début de commencement du financement, simplement en laissant à la disposition des collectivités locales qui seraient ou qui seront en charge la possibilité de créer une aquataxe. Je prends date dans ce que je dis aujourd'hui et j'espère ne jamais avoir raison, mais c'est une irresponsabilité scandaleuse. Ce point étant dit et clairement dit, je vous propose d'émettre l'avis sur le P.P.R.I.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par arrêté du 6 février 2012, Monsieur le Préfet du Loiret a prescrit la révision du Plan de Prévention du Risque d'Inondation (P.P.R.I.) du Val d'Orléans - agglomération Orléanaise. Ce document, établi sur la base des études préalables qui ont également alimenté la révision du Plan Local d'Urbanisme d'Orléans (P.L.U.), est destiné à délimiter les zones d'un territoire exposées au risque et à organiser les mesures de prévention et de protection limitant la vulnérabilité des personnes et des biens.

En application de l'article R. 562-7 du Code de l'Environnement, le projet de P.P.R.I. est soumis à l'avis des Conseils Municipaux des communes dont le territoire est couvert en tout ou partie par ce plan.

Ainsi, l'approfondissement des connaissances et les outils de modélisation hydraulique permettent de proposer une réglementation plus adaptée à la réalité du risque, intégrant de nouvelles données telles que la probabilité de rupture du système d'endiguement, les hauteurs d'eau et les vitesses d'écoulement rapportées aux enjeux d'un territoire partiellement urbanisé. Sont intégrés également les principes de réduction des vulnérabilités et de libre écoulement des eaux et mis en avant les aspects de gestion de la crise et de reprise rapide d'activité post-inondation.

Sur le plan communal, le projet de P.P.R.I. conforte par ailleurs la position défendue par le P.L.U. d'Orléans de guider la construction d'une ville suivant un développement nécessaire et raisonné, permettant de maintenir une programmation urbaine résiliente, à l'image de la partie Nord du Val Ouest et de conserver des espaces de stockage de la crue dans les espaces agricoles péri-urbains des Montées et les parties non urbanisées du site du Coigneau. Dans ce secteur, la Mairie pense utile d'examiner avec les acteurs économiques concernés les conditions d'achèvement de la zone d'activité située le long de la rue des Balletières, notamment pour les derniers terrains équipés situés en limite de la zone d'expansion de crue.

Le Plan de Prévention du Risque d'Inondation qui prend la forme d'une Servitude d'Utilité Publique, sera soumis à enquête publique dans le courant de l'année 2014 pour une approbation prévue en fin d'année. L'abrogation des règles issues du P.P.R.I. actuellement en vigueur rendra également nécessaire la révision du P.L.U. d'Orléans.

En application de l'article R 562-7 du Code de l'Environnement et après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) émettre un avis favorable sur le projet de Plan de Prévention du Risque d'Inondation du Val d'Orléans, tel que joint à la présente délibération ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant à l'accomplissement de diverses formalités accompagnant la procédure d'approbation de ce document (modalités d'organisation d'une enquête publique, mise à jour du Plan Local d'Urbanisme, etc.). »

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. CARRE – *Je vous remercie pour ce vote, si je puis me le permettre.*

N° 18 – Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Approbation de conventions. Attribution de subventions.

M. CARRE – *Les ravalements de façades sont importants ce mois-ci car on a le financement de l'Hôtel de la Motte Sanguin. Il y a donc 250 000 € qui sont dévolus au ravalement de cette façade qui a coûté considérablement plus. Cela fait un total de 287 528 €.*

M. LEBRUN – *Vous savez que l'on s'abstient toujours sur cette délibération mais aujourd'hui,*

je ne pouvais pas non plus ne rien dire sur cette importante subvention pour la Motte Sanguin. Ce n'est pas sans gain pour tout le monde en deux mots.

Au départ, cela ne devait rien coûter à la Ville et finalement, on a l'impression que l'on rajoute de l'argent en permanence. Je ne comprends pas pourquoi dans le projet prévu au départ, ce ravalement n'était pas inclus. Aujourd'hui, on a des personnes qui ont des difficultés pour ravalier leur façade, même si M. CARRE dit qu'il n'y en a pas beaucoup. C'est un nombre bien plus important que ce que vous dites. Or, à côté de cela, on peut donner 250 000 € pour une opération de prestige. Je trouve qu'il y a deux poids deux mesures.

M. CARRE – *Je tiens simplement à rappeler un chiffre. La Ville a encaissé, il y a maintenant 15 mois, 2 430 000 € et à l'époque, j'avais dit qu'il y aurait deux dépenses :*

- une pour le ravalement de façade pour lequel plusieurs millions ont été engagés par le propriétaire du Château. Il s'agit de la partie que l'on voit mieux en hiver lorsque c'est beaucoup plus dégagé et d'ailleurs je vous engage à y aller, c'est magnifique ;*
- l'autre dépense pour l'organisation du jardin public que l'on doit faire.*

Le solde sera très largement positif pour la Ville, ce qui lui permet d'engager d'autres restaurations.

A ce sujet, j'ai reçu tout à l'heure une lettre d'une personne qui vous avait écrit et qui me dit : « Je vous remercie de toute l'attention qui a été apportée à mon courrier etc » et je crois que vous en avez reçu une copie. Des lettres comme cela, je peux vous en donner une quinzaine où l'on nous remercie du fait que l'on tient compte de chaque situation personnelle. Je l'ai dit à chaque fois et je le répète.

Je rappelle aussi la question qui est de savoir pourquoi la Ville finance quelque chose qui devrait être financé naturellement par tout propriétaire ? En effet, tout propriétaire a l'obligation, de par le Code de l'Urbanisme, je crois c'est tous les 10 ans, de ravalier sa façade. C'est obligatoire. En revanche, ce qui est une anomalie à Orléans, c'est que ce geste est subventionné par la Ville. Et pour l'engager, il a été décidé, il y a maintenant une dizaine d'années – et d'ailleurs, cela avait été engagé un tout petit peu auparavant par la Municipalité précédente pour la seule rue Jeanne d'Arc –, d'aider les propriétaires de l'ensemble du centre-ville à restaurer leurs biens pour lesquels, à la sortie, ils retirent aussi une certaine valeur. Ce ne sont que des situations individuelles, mais je voulais rappeler ce principe qui me paraissait important.

M. LEBRUN – *Je voulais en profiter pour dire qu'au départ, il y a des personnes de la Mairie qui viennent voir ce qu'il y a à faire et avec le temps, d'autres choses se rajoutent : des fenêtres, un soupirail, etc. Au bout du compte, cela fait plus que prévu au départ.*

M. le Maire – *Ces ajouts ne sont pas le fait de la Mairie mais d'autres, si vous me suivez ! Parfois, c'est un peu exagéré et on pourrait peut-être faire à moins cher, mais il ne faut pas que j'aille plus loin.*

Mes chers collègues, il reste une cinquantaine de délibérations, donc je vous consulte sur celle-ci.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du projet intra-mails, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 27 janvier 2012, a redéfini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Mairie, dans le cadre de ses campagnes de ravalement dans le secteur des deux Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager de la Ville.

Dans ce contexte, un certain nombre d'immeubles, dont la liste est annexée, ont récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent donc être allouées.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'octroi de quatre subventions pour ravalement de façade conformément au tableau ci-annexé pour un montant global de 287 528 € au titre de l'année 2014 ;

2°) approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndicats concernés ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant, pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions ;

4°) imputer sur le budget de l'année en cours, fonction 824, nature 20422, opération 10A104, service gestionnaire UUSL, les sommes correspondantes.

ADOPTE PAR 42 VOIX.
IL Y A 11 ABSTENTIONS.

M. le Maire – *Je pense que c'est votre intervention, M. LEBRUN, qui fait qu'il y a 11 abstentions ce soir pour essayer d'être à peu près cohérent.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *C'est la Motte Sanguin qui le fait.*

M. RICOUD – *Cap à gauche !*

PROJET CENTRE VILLE - CAMPAGNE DE RAVALEMENT

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Adresses	Immeubles Propriétaires ou Syndic	Montants subvention (en €)		Montant Total (en €)
		Normal	Travaux d'intérêt architectural	
35 rue Etienne Dolet	Syndic bénéficiaire : M. X	15 414		15 414
2 rue de Soiférino, dit « Hôtel de la Madame Sangeron »	M. X	250 502		250 502
38 rue Sainte Catherine	Syndic bénéficiaire : Mire Y	5 197		5 197
9 rue du faubourg Saint Jean	Syndic de gestion : Agence BOURGOGNE	16 415		16 415
TOTAL				287 528

N° 19 – **Quartier intra-mails. Mise en vente d'une place de stationnement rue de la Chèvre qui Danse. Approbation du cahier des charges de cession.**

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Mairie a acquis par décision de préemption du 10 novembre 2008 un emplacement de stationnement au 4^{ème} sous-sol dans un ensemble immobilier organisé en copropriété situé 2 rue de la Chèvre qui Danse. Le transfert de propriété a été régularisé par acte du 4 décembre 2008.

Ce parking étant sans usage communal, il est proposé au Conseil Municipal de le mettre en vente sur le marché privé après publicité et mise en concurrence.

La consultation sera organisée du 30 décembre 2013 au 28 janvier 2014, avec une date de remise des offres fixée au 28 janvier 2014 (1^{ère} séquence) avec faculté de proroger cette procédure. Une publicité interviendra par voie de presse et sur le site Internet de la Mairie. Le document, valant cahier des charges de la cession, fixe les modalités de la consultation et détaille les spécificités du bien.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de mettre en vente par une procédure de mise en concurrence après publicité, l'emplacement de stationnement appartenant à la Mairie constituant le lot de copropriété n° 230 de l'ensemble immobilier 2 rue de la Chèvre qui Danse, parcelle cadastrée section BC n° 222 ;

2°) approuver le document valant cahier des charges de la cession et fixant les modalités de la consultation, permettant aux personnes intéressées de faire une offre d'achat ;

3°) imputer les frais de publicité correspondants sur les crédits de la Mairie, fonction 820, article 6231, service gestionnaire UUFC. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 20 – **Quartier de La Source. Acquisition d'une bande de terrain. Régularisation d'un trottoir.**

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La société H.L.M. VALLOGIS a entrepris des travaux de résidentialisation pour l'ensemble d'habitation de la Résidence Les Fougères, rue Jean d'Aulon.

La clôture a été implantée en retrait des limites cadastrales.

Il en résulte un délaissé sans destination particulière et non requalifié à acquérir par la Mairie. Il s'agit d'une bande de terrain de 203 m² environ, correspondant à la parcelle cadastrée section EL n° 319 classée en zone UJas du Plan Local d'Urbanisme.

L'aménagement de cette bande de terrain sera réalisé concomitamment aux travaux de requalification de la rue Jean d'Aulon, dans le périmètre de la Z.A.C. les allées de La Source. A l'issue de cet aménagement, la parcelle sera classée dans la voirie communale.

L'accord avec la société VALLOGIS intervient à l'euro symbolique et acte en mains, eu égard à la nature de la transaction et à l'objectif poursuivi. Le vendeur fait son affaire de la modification de la servitude de passage grevant la parcelle à acquérir afin que la Ville n'ait à supporter aucune obligation d'entretien ni responsabilité envers les propriétaires des fonds servants, dispositions incompatibles avec l'affectation publique une fois les travaux achevés.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section EL n° 319, d'une superficie de 203 m², la Mairie étant dispensée de verser le prix symbolique fixé à l'Euro, les frais de géomètre, d'acte, droits, taxes et émoluments restant à la charge du vendeur, la société H.L.M. VALLOGIS ;

2°) décider d'incorporer cette parcelle à l'issue des travaux d'aménagement à usage de trottoir et d'espace public dans le domaine public, en application des dispositions de l'article L 2111-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer l'acte notarié à intervenir. Le vendeur, la société H.L.M. VALLOGIS représentée par son directeur général, M. X, au capital de 8 296 035,41 €, dont le siège social est fixé sis 24 rue du Pot de Fer, 45000 ORLEANS, identifiée au R.C.S. sous le numéro 086 180 387, sera représenté par Maître X, notaire à Orléans. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 21 – Quartier de la Barrière Saint-Marc - La Fontaine. Acquisition d'une parcelle sentier du Grand Champ de l'Echo.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Mairie a reçu une déclaration d'intention d'aliéner portant sur une maison à diviser en plusieurs lots, avec jardin dont une partie en zone 2AU.

Des pourparlers ont été engagés avec le futur acquéreur et la société de marchands de biens qu'il se substitue.

L'accord intervenu permet à la Mairie d'acquérir partie du jardin défini par le lot n° 5, soit 153 m² destiné à compléter la réserve foncière communale, avec une division cohérente pour les besoins de l'urbanisation future dans ce secteur.

La vente est conclue moyennant le prix de 30 € le m² au vu des prix de référence pour ce zonage, cette transaction ne relevant pas du seuil de saisine de France Domaine.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'acquérir pour la réserve foncière une emprise de 153 m² à détacher de la parcelle bâtie cadastrée section CH n° 656 correspondant au lot n° 5, moyennant le prix de 30 € le m², frais d'acte en sus à la charge de la Mairie. La vente sera signée avec le marchand de biens ou la S.C.I. que l'acquéreur désigné à la déclaration d'intention d'aliéner substituerait pour exécuter cet engagement ;

2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié consécutif ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 824, article 2111, opération 10A187, Service gestionnaire UUFC. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 22 – **Indemnisation exceptionnelle des commerçants riverains du chantier de la Place du Martroi. Approbation d'une transaction avec la S.A.R.L. La Brit.**

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Mairie a engagé la requalification de la Place du Martroi, place majeure du centre-ville, et des ses rues adjacentes afin de renforcer son attractivité et contribuer au développement commercial de la capitale régionale.

Le chantier a été conduit de façon à optimiser les délais de réalisation et limiter les nuisances pour les commerçants riverains. Tous les efforts ont été réalisés par les entreprises pour faciliter les circulations et l'accessibilité.

Par délibération du 12 juillet 2013, le Conseil Municipal a toutefois approuvé la mise en place d'un dispositif d'indemnisation exceptionnel pour les commerçants riverains de la place du Martroi et des rues adjacentes. L'objectif de cette procédure est de proposer une alternative à un recours contentieux pour indemniser les commerçants ayant effectivement subi un dommage du fait de ces travaux.

Les modalités d'éligibilité des demandes d'indemnisation des commerçants et les règles de calcul des indemnisations ont, par suite, été strictement définies par cette délibération du 12 juillet 2013.

Chaque demande d'indemnisation fait l'objet d'une analyse sur la base des critères fixés par la jurisprudence administrative, le dommage pour être indemnisé devant être actuel, certain, direct, spécial et anormal. De plus, un expert comptable indépendant a instruit chaque demande pour déterminer le montant d'indemnisation.

M. X, représentant la S.A.R.L. La Brit a déposé le 21 novembre 2013 un dossier de demande d'indemnisation dans le cadre posé par cette délibération.

L'établissement exploité sous le nom commercial « Maki Sushi », est situé 1 rue d'Illiers, soit dans le périmètre géographique déterminé par la délibération du 12 juillet 2013.

L'analyse du dossier par l'expert indépendant confirme le montant de la perte d'exploitation de la S.A.R.L. La Brit sur la période considérée soit une perte de 32 115 €

En conséquence, les parties ont décidé de procéder à un règlement amiable de ce préjudice. Il est convenu que la Mairie effectuera, dans un délai de 30 jours à compter du caractère exécutoire de la présente délibération, un règlement à la S.A.R.L. La Brit d'un montant de 16 058 €, pour solde de tout compte, par application de la délibération du 12 juillet 2013.

En contrepartie, la société s'engage à ne pas demander quelque indemnité supplémentaire liée aux travaux de la Place du Martroi et des ses rues adjacentes et renonce à intenter tout recours contentieux en lien avec ceux-ci.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Action Economique, Commerce, Enseignement Supérieur et Recherche, il proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la transaction à passer avec la S.A.R.L. La Brit, portant notamment sur le versement par la Mairie d'une indemnité exceptionnelle à ladite société d'un montant de 16 058 € et sur la renonciation à recours corollaire de cette société ;

2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite transaction au nom de la Mairie ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Mairie, service gestionnaire UPCO, fonction 824, article 678, programme 10A491. »

**ADOPTE PAR 50 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.**

N° 23 – Pôle de compétitivité Cosmetic Valley. Approbation du contrat de performance 2013/2018.

M. le Maire – *Puisqu'un vœu a été déposé, je vous propose de l'expliciter à l'occasion de cette délibération. Dans un premier temps, la parole est à Mme BARRUEL pour la présentation de la délibération.*

Mme BARRUEL – *Il vous est proposé d'approuver le nouveau contrat de performance pour les années 2013-2018 que le pôle Cosmetic doit passer avec l'Etat. Ce contrat de pôle a notamment pour objet d'accroître l'impact économique de la Cosmetic Valley et que les projets de recherches créent bien de l'emploi.*

Nous vous proposons d'approuver ce contrat de performance sous la condition que le territoire orléanais reste bien la capitale scientifique de la Cosmetic Valley, comme nous nous efforçons de l'être depuis la création du pôle cosmétique afin de faire en sorte qu'il n'y ait pas de dispersion notamment d'enseignements dispensés sur le territoire orléanais et qui pourraient voir le jour sur d'autres territoires.

M. le Maire – *Merci Mme BARRUEL. Je vais proposer maintenant à M. LEMAIGNEN de déposer ce vœu à la suite de cette délibération parce que c'est complètement lié.*

M. LEMAIGNEN – *Absolument M. le Maire. Je ne vais pas lire intégralement le vœu, vous l'avez eu depuis le début de la séance du Conseil Municipal.*

Depuis juillet 2013, le Conseil Régional du Centre engage avec le rectorat et le PRES, c'est-à-dire la réunion des deux universités d'Orléans et de Tours, la rédaction d'un schéma régional de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante.

Dans ce contexte, le Département, la Ville d'Orléans et l'Agglomération «Orléans-Val de Loire » ont transmis, d'abord oralement au cours d'un déjeuner avec la Région, puis par une contribution que vous avez jointe à ce vœu que nous avons transmis le 15 octobre 2013. Cette contribution commune vise à soutenir le développement universitaire sur le site orléanais. Bien évidemment, c'est important que notre capitale régionale développe, pour son attractivité, son pôle universitaire. Je me permets de rappeler que dans les débats régionaux sur le schéma régional d'aménagement et de développement du territoire, Michel LUSSAULT qui est l'ancien président de l'Université de Tours et qui est maintenant à Lyon, avait dit que nos universités étaient à la limite du décrochage, en particulier à Orléans avec un niveau quantitatif d'étudiants qui commençait à poser un problème et que notre université, et Mme le Recteur l'a rappelé dans les débats d'hier au Conseil Régional, est celle qui est le plus éclatée avec quatre sites délocalisés sur l'Université d'Orléans et deux sur l'Université de Tours.

Or, ce schéma régional tel qu'il a été présenté hier au Conseil Régional ne prend pas en compte, n'a pas pris en compte les souhaits émis par ces acteurs du territoire. Et d'ailleurs, nous avons eu la réponse commune, M. le Maire, de la part du Président de la Région, que le 16 décembre c'est-à-dire la veille de la session du Conseil de Communauté en nous disant que ce n'était pas fondamental de prendre cette délibération.

Donc, les élus réunis en Conseil Municipal du 20 décembre 2013 demandent au Conseil Régional du Centre :

- d'intégrer les axes clés que vous avez dans la contribution : le Campus Madeleine, les formations médicales et paramédicales et enfin les relations économie/enseignement supérieur dans le

schéma régional de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante ;

- d'annexer la contribution ci-jointe des collectivités territoriales au schéma. Je rappelle qu'au cours de notre déjeuner, le Président de la Région avait donné son accord de principe pour le fait d'annexer ce qui n'a pas été fait au cours du débat ;

- de refuser l'installation d'antennes d'enseignement supérieur en dehors du territoire orléanais qui provoquerait la dispersion du pôle universitaire d'Orléans qui, malgré ses filières d'excellence, a besoin d'être conforté quantitativement et qualitativement ;

- de réaffirmer leur attachement à la contractualisation de nos collectivités avec l'Université d'Orléans pour conforter :

- les services universitaires tels que le logement étudiant, les plans de développement durable des campus, l'équipement des campus en très haut débit, l'animation culturelle et sportive ...*
- les infrastructures et les grands équipements scientifiques*
- les projets de recherche et de valorisation des travaux*
- l'orientation et pré-orientation des jeunes diplômés*
- la mise en place de structure d'essaimage et de transfert d'innovation en direction des filières économiques d'excellence du territoire*

Je tiens à dire que dès qu'on a reçu le courrier du Président de la Région, nous avons décidé avec M. le Maire de présenter un vœu dans nos assemblées respectives. Ainsi, au cours de la séance du Conseil de Communauté du mardi 17 décembre, j'ai présenté ce vœu. M. BRARD a fait une intervention mesurée et remarquée pour inciter à voter ce vœu qui a été voté à l'unanimité du Conseil Communautaire, ce qui n'est pas habituel.

Ensuite, jeudi 19 décembre, ce même vœu a été déposé au Conseil Général et il a été adopté là aussi à l'unanimité avec 2 abstentions de M. SOLER et Mme TOUZIN. Enfin également jeudi 19 décembre, au Conseil Régional, le schéma régional, malgré mon intervention, a été voté par l'ensemble des élus de la majorité régionale et par les élus U.P.R.C. avec l'abstention des 5 conseillers régionaux du Loiret.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, désignée par le Président, pour être le porte-parole du groupe Socialiste pour présenter le schéma, a préféré laisser Mme MIALOT se livrer à cet exercice. Je ne peux ici vous préciser le vote de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA parce qu'elle n'était pas là précisément au moment du vote. Je vous remercie.

(brouhaha).

M. LEMAIGNEN – *Au moment du vote, je vous demande pardon, je l'ai précisément regardée et Mme LEVELEUX n'était pas à la place où elle est d'habitude.*

M. le Maire – *Mme LEVELEUX, vous souhaitez la parole, allez-y !*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *J'ai voté le schéma bien sûr et là dessus, il n'y a aucune ambiguïté. Je voudrais juste faire une brève intervention sur ce vœu qui survient de manière assez inhabituelle en cours et non pas à l'issue du Conseil Municipal, comme le veut la tradition, pour indiquer la position de notre groupe qui sera une non participation au vote et ce pour deux raisons.*

La première est que soit ce vœu tend à infléchir la position du Conseil Régional, mais comme la session a eu lieu hier et que le schéma d'enseignement supérieur et de la vie étudiante a été voté à l'unanimité de tous les groupes, à l'exception notable de l'abstention du Front National et effectivement de M. LEMAIGNEN, aujourd'hui c'est trop tard. D'autre part, une non participation au vote parce que je ne vois pas au nom de quoi le Conseil Municipal d'Orléans refuserait l'installation d'antennes d'enseignement supérieur en dehors du territoire orléanais. Ce Conseil Municipal est souverain pour délibérer les affaires de la cité d'Orléans, mais il n'est pas souverain pour décider en dehors d'Orléans. Donc, je pense que de

ce point de vue là, le vœu est mal formulé.

Je voudrais poser une question. A quoi sert ce vœu ? Sert-il à valoriser, à renforcer l'Université d'Orléans ou, comme j'en ai peur, à faire de la politique politicienne ? S'il s'agit de valoriser l'enseignement supérieur à Orléans, je pense que l'on s'y prend mal en faisant du développement de l'enseignement supérieur à Orléans l'enjeu d'une polémique au Conseil Régional comme au Conseil Municipal. Donc, nous ne comprenons pas à quoi sert ce vœu.

Je pense que si on veut fédérer autour d'un grand projet universitaire, il faut mettre les différents acteurs d'accord, à commencer par l'Université, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui pour le Campus Madeleine, comme vous le savez, M. LEMAIGNEN. Par ailleurs, sur le projet Madeleine, comme c'est indiqué d'ailleurs dans la motion que vous nous soumettez, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'on n'y voit pas très clair. En effet, il y a plusieurs options qui sont retenues et on ne sait pas très bien où on va. Si l'objet est de voter un soutien à l'Université d'Orléans, il n'y a aucun problème et vous ne trouverez aucune voix opposée ou sceptique sur ce point, surtout pas de ma part qui suis enseignante dans cette Université depuis plus de 20 ans, je l'ai toujours soutenue. Si maintenant, il s'agit d'utiliser l'enseignement supérieur et particulièrement l'Université d'Orléans pour faire de la politique politicienne, je dis non, nous ne sommes pas d'accord, en tout cas pas ici, ni d'ailleurs au Conseil Régional. Nous ne prendrons donc pas part au vote s'agissant de ce vœu qui est totalement hors sujet.

M. le Maire – La parole est à M. GABELLE.

M. GABELLE – *Je ne pense pas que ce soit hors sujet. Trois institutions ont délibéré dessus avec un certain nombre d'explications bien évidemment. Je suis personnellement intervenu au Conseil Général pour défendre le vœu comme le Président du Conseil Général. Vos amis ont voté le vœu et seuls deux « Verts » se sont abstenus. Je pense que l'on doit quand même par ce vœu demander à ce que tout ne s'en aille pas ailleurs et que l'Université d'Orléans progresse, parce que jusqu'à présent hélas, elle avait un petit peu régressé et ce n'est pas le souhait de la Ville d'Orléans.*

Mme BARRUEL – *Une intervention rapide. Mme LEVELEUX, comme vous bien évidemment, nous souhaitons défendre l'Université d'Orléans et je pense que nous sommes un certain nombre dans la salle à le faire probablement quotidiennement.*

Ce qu'on peut regretter et pour ma part, je n'ai pu participer qu'à deux réunions en tant qu'élu chargé de l'enseignement supérieur à Orléans :

- la première, alors qu'on avait toute notre participation pour laquelle on avait déjà travaillé, on ne nous a pas du tout demandé ce qu'on souhaitait apporter comme éléments de réflexion pour l'Université d'Orléans,

- la deuxième, qui était un peu une grande messe, où les choses étaient déjà actées. D'ailleurs, au cours de cette réunion, j'ai redit qu'on avait une contribution à apporter et je n'ai pas été la seule car derrière moi, le Président d'Agglomération de Bourges a dit la même chose.

Il est quand même extrêmement regrettable que l'ensemble des propositions que nous avons apporté au cours du déjeuner où nous avons été reçus par le Président BONNEAU qui, en face du Maire d'Orléans et du Président de l'Agglomération, a dit clairement qu'ils apporteraient cette contribution et nous ne l'avons pas vue.

M. le Maire – *Merci. Le sujet est grave et on est complètement dans nos compétences. Je rappelle que Polytech Orléans, car c'est de cela dont il s'agit, est une superbe école d'ingénieurs de l'Université qui se développe et qui a acquis, avec la fusion antérieure – M. BESSON le sait bien – des deux écoles d'ingénieurs précédentes, une belle notoriété, une reconnaissance et qui aujourd'hui est une des références importantes de l'Université d'Orléans. Et de quoi s'agit-il ? Il s'agit de dire que Polytech Orléans devrait aller créer des antennes en dehors d'Orléans et il est cité notamment, parce que c'est la réalité, la Ville de Chartres, que j'aime beaucoup par ailleurs, la question n'est pas là. Et de dire que cet essaimage ou ce démembrement de Polytech Orléans permettrait, en s'installant à Chartres, d'accueillir des étudiants parisiens. Alors moi je dis que si l'on veut accueillir des étudiants parisiens, il y a peut-être*

une autre méthode que de dépouiller Orléans. Et là, je pense que je suis dans mon rôle de Maire, parce que le développement de l'enseignement supérieur est un de nos axes stratégiques majeur fondamental.

A partir de là, M. LEMAIGNEN a rappelé très justement que nous nous en sommes émus, parce que dans les contacts – je n'ose pas dire concertation, Mme BARRUEL, effectivement – que nous avons eus, il y a eu un très gros travail de propositions. Porte Madeleine en faisait partie, le développement par exemple des filières de santé et paramédicales, enfin un certain nombre d'items très précis. Il y a un document qui a été co-signé par nous avec le Président DOLIGE et qui a été proposé en discussion pour être intégré dans ce schéma d'enseignement supérieur. Il n'a pas été intégré et la question de Polytech reste en l'état de manière très subreptice, d'où notre émotion sur le sujet, parce qu'il ne s'agit pas de se faire dépouiller subrepticement. Il n'en est pas question.

Il n'en est tellement pas question d'ailleurs que l'Agglomération à l'unanimité, avec M. BRARD notamment, vote exactement le vœu qui vous est proposé ce soir. N'est-ce pas M. LEMAIGNEN, on est dans les mêmes termes, il n'y a pas une virgule qui change, uniquement le jour, c'est logique.

Le Conseil Général l'a voté à la quasi unanimité – là, il n'y a pas de querelle politicienne Mme LEVELEUX, puisque le clivage politique est dépassé – à deux exceptions près. Et que je sache, ils ne sont pas tous au centre ou à l'U.M.P. et ils votent ce vœu. C'est bien qu'il y a quand même un problème. On ne peut pas faire semblant de le nier. Et ça, c'est toujours insidieux et personne n'y voit rien. Mais manque de chance, nous on voit et on n'est pas d'accord.

Donc, dans les mêmes termes que le vœu déposé au Conseil d'Agglomération et au Conseil Général, je fais mienne, mes chers collègues, la proposition de M. LEMAIGNEN que nous défendons le territoire orléanais, parce que c'est de cela dont il s'agit. Si l'on veut créer une école d'ingénieurs je ne sais où, libres au territoires de je ne sais où de créer les écoles d'ingénieurs qu'ils souhaitent. Personne ne les empêche. Mais de dire : on va prendre une partie de Polytech d'Orléans pour le mettre ailleurs, alors là non. Et qui plus est, la provocation est un petit peu lourde, vous avez raison M. LEMAIGNEN, surtout en identifiant comme pôle possible pour ce démembrement la cosmétique alors qu'Orléans en est la capitale scientifique reconnue. Permettez-moi de dire qu'en termes de développement, c'est totalement aberrant. Et vous aviez raison de dire initialement, M. LEMAIGNEN, que l'Université d'Orléans est l'une de celle qui déjà souffre, je dis bien souffre, de cette émiettement. Si nous avons 80 000 étudiants, alors peut-être que l'on pourrait se dire quelques antennes ici ou là seraient tout à fait envisageables. Mais enfin, on n'en est pas à ce stade là.

Et ce qui est encore plus regrettable dans cette affaire, c'est qu'en ce moment, M. GABELLE, nous sommes effectivement dans une perspective où l'Université et l'enseignement supérieur se redéveloppent. Alors que veut-on, c'est quoi ce jeu absurde ? C'est détricoter ce qui est tricoter avec difficultés, avec acharnement, je dirais. Et ce pour quelles raisons ? De plus, Mme LEVELEUX, je suis au regret de vous dire que lorsque vous annoncez que votre groupe s'abstiendra ou ne prendra pas part au vote, c'est-à-dire qu'il se défile sur le sujet, il y a quelqu'un qui ne s'est pas défilé chez vous et je le salue, c'est Michel BRARD. On ne peut pas voter une chose un jour et refuser de voter surtout quand la personne n'est pas là, ce n'est pas convenable.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – Le Président de l'Université d'Orléans est favorable ...

M. le Maire – Ne faites pas parler les gens qui ne sont pas là. Vous n'êtes pas mandatée pour parler au nom du Président de l'Université d'Orléans. Je ne parle pas en son nom, je ne l'ai même pas cité et je le salue. M. LEMAIGNEN, vous avez la parole.

M. LEMAIGNEN – D'autant plus que le texte de la Ville a été présenté au Président de l'Université d'Orléans. Enfin, je rappelle le terme exact employé par Mme le Recteur au cours du débat à la Région : « Orléans qui souffre d'une territorialisation forte ». C'est exactement cela.

M. le Maire – Chacun prendra ses responsabilités. Quand je disais que nous défendons et nous protégeons Orléans, oui nous le protégeons parce que le risque est bien là.

Pour terminer, j'ajoute qu'au moment où nous accueillons la recherche mondiale de Dior L.V.M.H. sur le territoire d'Orléans, c'est quand même un peu fort de café de nous dire que Polytech va partir en partie sur une autre ville dans le même domaine de la cosmétique. D'ailleurs, même si ce n'était pas la cosmétique, ce serait inacceptable. On navigue dans un absurde invraisemblable alors que, comme on l'a dit, notre pays traverse une crise sans précédent et qu'il faudrait peut-être se réunir, faire converger nos efforts pour réussir et ne pas saboter ce que nous construisons avec un acharnement de tous les jours.

Je vais d'abord vous consulter sur ce vœu et ensuite, Mme BARRUEL, si vous en êtes d'accord sur la délibération de la Cosmetic Valley.

M. LEMAIGNEN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« En Juillet 2013, le Conseil Régional du Centre s'est engagé avec le Rectorat et le PRES Centre-Val de Loire Université, dans la rédaction d'un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Vie Etudiante.

Dans ce contexte, la Mairie d'Orléans, l'Agglomération Orléans Val de Loire et le Conseil Général du Loiret ont transmis à la Région en octobre 2013 une contribution commune, ci-annexée, visant à soutenir le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche en lien non seulement avec les politiques de développement économique et d'innovation mais également de déplacements, d'habitat, de logement et d'urbanisme. La capitale régionale a en effet besoin, pour son attractivité, de conforter et développer son pôle universitaire.

Le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Vie Etudiante débattu au Conseil Régional du Centre dans sa séance des 19 et 20 décembre ne prend pas en compte les souhaits émis par les acteurs du territoire.

C'est pourquoi, les élues, réunies en conseil municipal du 20 décembre 2013 :

- Demandent au Conseil Régional du Centre d'intégrer les axes clés que sont : le Campus Madeleine, les Formations Médicales et Paramédicales, les Relations Economie / Enseignement Supérieur dans le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Vie Etudiante.

- Demandent au Conseil Régional du Centre d'annexer la contribution ci-jointe des Collectivités Territoriales Mairie d'Orléans, AggIO et CG45 au Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Vie Etudiante.

- Refusent l'installation d'antennes d'enseignement supérieur en dehors du territoire orléanais qui provoqueraient la dispersion du pôle universitaire d'Orléans, qui, malgré ses filières d'excellence, a besoin d'être conforté quantitativement et qualitativement.

- Réaffirment leur attachement à la contractualisation de nos collectivités avec l'Université d'Orléans pour conforter :

- les « services universitaires » tels que le logement étudiant, les plans de Développement Durable des campus, l'équipement des campus en très haut débit, l'animation culturelle et sportive...

- les infrastructures et grands équipements scientifiques.

- les projets de recherche et de valorisation des travaux.

- l'orientation et pré-orientation des jeunes diplômés (création des interfaces avec le tissu économique local – bassin d'emploi).

- la mise en place de structure d'essaimage et de transfert d'innovation en direction des filières économiques d'excellence du territoire. »

**ADOPTE PAR 45 VOIX.
IL Y A 8 NON PARTICIPATIONS.**

M. le Maire – *Courage, fuyons, franchement.*

M. CHAPUIS – *Je veux bien que l'on se dise ce qu'on veut, mais on respecte l'ensemble et la position des élus, s'il vous plaît !*

M. le Maire – Je m'y emploie, mais je reconnais que par moment j'ai un peu de mal.

M. CARRE – Mais M. CHAPUIS, si vous respectez votre propre position, vous votez contre le vœu dans ce cas là, parce que c'est la position que vous avez défendue à la Région.

M. CHAPUIS – Si vous voulez que l'on fasse de la politique politicienne, dans le vœu, il n'est même pas cité Polytech.

M. le Maire – Je vous ai expliqué ce dont il était question.

M. CHAPUIS – On peut faire de la sémantique des mots, mais ...

M. le Maire – Cela a permis d'éclairer le débat.

M. CHAPUIS – L'antenne de Châteauroux met en difficulté la Faculté de Droit d'Orléans, c'est une erreur de penser qu'aujourd'hui ...

M. le Maire – Et on a dit le contraire ?

M. CHAPUIS – Aujourd'hui, personne n'a dit qu'il fallait ...

(vive réaction sur les bancs de l'opposition municipale).

M. le Maire – M. CHAPUIS, le débat est clos et j'ai donné la parole à qui souhaitait s'exprimer. C'est peut-être très dérangent pour vous.

M. CHAPUIS – C'est vous ! « Courage, fuyons ». C'est quoi cette habitude. Ça n'est pas républicain.

(brouhaha dans l'hémicycle).

M. le Maire – Je pense, M. CHAPUIS, que vous devriez commencer par vous calmer. Mes chers collègues, s'il vous plaît, merci. Que vous soyez embarrassé, on le comprend. Mais, il y a des moments où il faut prendre ses responsabilités.

D'ailleurs, j'ajoute une chose car cette absence de prise de position, on ne prend pas part au vote, finalement on ne sait pas trop ce que l'on fait.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – Je vous ai expliqué pourquoi on ne prenait pas part au vote.

M. le Maire – Mais qui ne prend pas part au vote ! Je veux que vous me disiez le nom des élus qui ne prennent pas part au vote, parce que cela sera parfaitement clair. Il y a des absents ce soir et vous les faites parler. Et ça, je trouve que ce n'est pas convenable.

M. CHAPUIS – Il y a des pouvoirs.

M. le Maire – Alors, expliquez-moi pourquoi le même vœu a été voté mardi soir ?

(réaction hors micro de M. CHAPUIS).

M. le Maire – S'il avait été pris en compte, M. CHAPUIS, évidemment qu'on pourrait dire à ce moment là quelle est la logique de représenter le vœu.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – Est-ce qu'il a été transmis aux élus avant parce que le sujet, c'est cela aussi.

M. le Maire – Rien n'a été pris en compte de ce que nous avons proposé. Les Orléanais en jugeront.

Un nouveau campus en plein cœur d'Orléans : l'ex-hôpital Madeleine

Avec les représentants de l'Université, notre objectif est de faire d'Orléans une ville universitaire à part entière. Ceci passe non seulement par son développement en plein cœur de Ville mais aussi par la consolidation du Campus de la Source.

Une première étape s'achève avec la transformation de l'Hôtel Dupanloup, ancien évêché, en Centre International Universitaire pour la Recherche et la poursuite de la construction de nouveaux logements étudiants dans le quartier Bourgogne.

Dans un second temps, le transfert de l'Hôpital Madeleine sur le site du nouvel hôpital d'Orléans dans le quartier de la Source va permettre d'offrir un site unique de 5,5ha remarquablement desservi par tous les modes de transports.

Objectifs à court terme

L'accord intervenu entre la Ville et l'Université marque la volonté commune d'accueillir dès les premières années (démarrage possible des travaux à partir de 2016) jusqu'à 2.000 étudiants suivant les formations existantes ou à développer : Ecole de Management (IAE) ; Institut de Français (IDF), formation artistiques nouvellement créées en adossement du regroupement des deux sites actuels du conservatoire en ce lieu. De même, il est envisagé de créer sur ce site un learning center à l'image du Rolex learning center de Lausanne.

Enfin, il s'agit de poursuivre le développement de l'ouverture à l'international de l'Université d'Orléans en synergie avec le site Dupanloup : Centre International Universitaire pour la Recherche.

Cette opportunité doit également contribuer au développement de la vie étudiante en centre ville sur les axes : sorties, culture, sports, transports, logement, environnement. A ce titre, il est envisagé de relocaliser l'Astrolabe sur le site Madeleine, ainsi que du logement étudiant et un restaurant universitaire.

La relocalisation de France Business School sur le Campus Madeleine pourrait également être étudiée.

Proposition :

- Acter dès maintenant, ce projet dans le schéma, pour qu'il puisse être pris en compte dans les futurs documents de programmation financière.

Objectifs à moyen et long termes

Accroître le nombre d'étudiants sur le site Madeleine en fonction des réflexions et volontés qui pourraient être exprimées par l'Université. Les capacités du site permettraient au minimum de doubler le nombre d'étudiants accueillis.

Le développement des formations médicales et paramédicales

Compte tenu de la désertification médicale constatée sur notre territoire, ce second axe est vital et doit bénéficier de la libération de locaux sur le campus de la Source du fait de la création du Campus Madeleine et de l'ouverture récente des deux nouveaux pôles de santé que sont le nouvel hôpital d'Orléans (NHO) et le regroupement de cliniques privées au nord (projet Oréliance).

Il s'inscrit dans la continuité des actions menées antérieurement comme la montée en puissance de l'Institut Régional de Formation des Masseurs Kinésithérapeutes (IRFMK) et la première phase de la nouvelle école d'infirmières.

Le premier domaine concerné est celui de la médecine.

On ne peut que regretter la non ouverture véritable de la faculté de médecine de Tours sur le pôle orléanais. Il ne s'agit pas de diminuer le nombre d'étudiants sur Tours au profit d'Orléans, mais de mettre en œuvre les conditions d'une transformation progressive du CHR d'Orléans en CHU, au bénéfice de la réussite des étudiants.

Objectifs à court terme

- > Créer une antenne de la faculté de médecine de Tours à Orléans pour les dernières années de formation dans la continuité de la convention de création des quatre postes de chefs de cliniques des universités signée en 2012.
- > Augmenter les capacités d'accueil des internes et des jeunes médecins sur l'orléanais
- > Permettre le suivi de la PACES (Première Année Communes aux Études de Médecine) sur le campus d'Orléans

Si ces propositions devaient conduire au même blocage que jusqu'à présent, Orléans n'aurait pas d'autre choix que de se tourner vers l'Île de France et ses CHU pour examiner les coopérations possibles.

Concernant les autres domaines médicaux :

Objectifs à court terme

Il s'agit de concrétiser le Pôle d'Excellence en rééducation passant par l'intégration de l'IRFMK à l'Université d'Orléans avec la création de nouvelles filières en ergothérapie en psychomotricité et formations en recherche fondamentale dans ce domaine.

Pour ce faire, il est nécessaire de créer un statut juridique du Pôle d'Excellence en rééducation en partenariat avec Tours au sein du PRES.

Ce projet de Pôle est en totale adéquation avec le développement actuel de l'Université d'Orléans et de son territoire :

- > Augmentation du quota des étudiants au sein de l'IRFMK,
- > Projet orléanais de développement de formations en Psychomotricité et en Ergothérapie,
- > Nouveau Collegium Sciences et Techniques de l'Université d'Orléans,
- > Nouveau CHRO au Sud et regroupement des cliniques au Nord de l'Orléanais.

Ces paramètres convergent et doivent permettre une mise en commun des moyens, tant sur le plan des locaux, que sur le plan des enseignants-chercheurs et cadres-formateurs pour un développement du Pôle d'excellence régional en rééducation et réadaptation sur le Campus de la Source.

Comme le Conseil Régional l'a exprimé, cela doit exclure tout soutien à une initiative privée sur Tours, qui viendrait doubler le site orléanais.

Par ailleurs, la création d'une école d'odontologie en complément du développement des stages des internes et externes doit être envisagé, afin de structurer un pôle de formation dans ce domaine reconnu et attractif sur le territoire.

De même, il est nécessaire d'assurer une montée en puissance de l'IFPM (école d'infirmières) pour répondre aux besoins du NHO et du pôle des nouvelles cliniques au nord, ainsi que l'augmentation d'accueil d'internes en formation au cours des prochaines années. Il conviendra également de s'appuyer sur les nouvelles technologies de formation comme la vision-conférence.

Tous ces projets doivent être intégrés au Schéma et dans les futurs documents de programmation financière notamment la deuxième phase de reconstruction de l'Ecole d'infirmières sur le site de la Source.

Objectifs à plus long terme :

- Positionner Orléans sur une stratégie d'attractivité des filières médicales et paramédicales spécialisées en développement direct entre le NHO et l'Université d'Orléans.
- Capitaliser sur le laboratoire de molécules bio-actives pour développer un pôle d'expertise et de formation dans le domaine pharmaceutique en lien avec les groupes locaux : Merck, Famar, Servier, Pharmacie Centrale des Armées...

Le développement de la relation économie – enseignement supérieur

Compte tenu du développement économique du territoire orléanais, il est indispensable que les formations d'enseignement supérieur puissent répondre aux besoins des axes d'excellence du tissu économique, profitant du dynamisme de la recherche orléanaise.

A souligner que le document régional n'évoque pas la recherche qui est intimement liée à la formation dans de nombreux projets qui seront évoqués plus loin (comme les plates-formes technologiques de Greenerb@t et nanosynthèse). La Région précise que l'innovation fait l'objet d'un autre schéma : « le schéma régional de développement économique, social et de l'innovation ». Il est primordial de réaliser dès à présent des interconnexions entre les deux schémas pour une cohérence des démarches.

Objectifs à court terme

- Une analyse plus fine de cette interface économie – enseignement supérieur est nécessaire.

De nombreux éléments statistiques doivent être regardés et mis en perspective :

- Evaluer précisément et par profils le nombre de lycéens de la Région décidant de continuer leurs études dans cette dernière ?
- Que deviennent nos étudiants à leur sortie d'étude ? Où vont-ils ?
- Quels sont les besoins recensés des entreprises ?
- Combien de chercheurs ont fait leurs études à Orléans ?
- Quelles sont les formations qui marchent et celles qui fonctionnent moins bien ?

Une première réponse est avancée par la Région :

« A l'image des clusters, des lieux de réflexion par projets mêlant chercheurs enseignants et entreprises apparaissent comme une réponse pour rapprocher les mondes de l'enseignement, de la recherche, du tissu économique local ».

Cette idée doit être encouragée.

- Le besoin des entreprises nécessite de la réactivité :

Il importe de :

- mettre l'accent sur les filières professionnalisantes niveau BAC+2, BAC+3, en lien avec le domaine économique ainsi que sur l'apprentissage.
- de mettre en œuvre des formations adaptées sur des périodes courtes (3 – 6 mois), qu'elles soient continues ou initiales.

A ce titre, l'opération Dessaux Rivière Casalis, portée par l'AggIO, sur les communes d'Orléans et de Fleury les Aubrais doit être le lieu privilégié de la formation continue sur notre territoire, en complémentarité du Campus de la Source et du Campus Madeleine tournés vers la formation initiale.

Le site Dessaux Rivière Casalis pourrait accueillir un pôle CNAM – SEFCO ainsi que d'autres partenaires en faveur de la formation continue et des parcours professionnalisants.

➤ Les filières d'avenir doivent être développées :

- Le partenariat privilégié entre l'université, le CNRS, la Cosmetic Valley et LVMH doit être soutenu pour assurer la création sur le campus d'Orléans la source d'une plate-forme de recherche cosmétique, en complément d'Hélios, et favoriser le développement de nouvelles formations Master et Recherche en cosmétique, mais également la création d'une Chaire industrielle en cosmétique.

A cela s'ajoute le projet FeR4COS proposé au Conseil Régional dans le cadre des AMI qui doit permettre de développer une offre initiale et continue en adéquation avec les besoins des entreprises de la filière pour favoriser l'employabilité tout en visant l'excellence de la formation :

- Licence professionnelle « Industries Chimiques et Pharmaceutiques Option Chimie Formulation » - IUT Orléans.
- Licence professionnelle « Valorisation des Ressources Végétales » - Antenne de Chartres.
- Master « Chimie des molécules bioactives », Spécialité « Bioactifs et cosmétique » finalité professionnelle - Campus Orléans.
- Master « Sciences Biologiques », Spécialité « Biologie Moléculaire et Cellulaire et Biotechnologies » - Campus d'Orléans.
- ✓ Ecole doctorale « Santé - Sciences Biologiques - Chimie du Vivant » Université d'Orléans et de Tours.

L'importance de la recherche cosmétique publique et privée déjà existante sur l'Orléanais ainsi que ces projets de formations et de plateformes doivent positionner définitivement Orléans comme capitale scientifique de la Cosmetic Valley. A ce titre, tout développement de formations cosmétiques hors de la capitale régionale serait contraire au pacte fondateur du développement de ce pôle de compétitivité sur notre territoire.

- Orléans soutient depuis plusieurs années des projets structurants dans les domaines de l'environnement et de la transition énergétique tant sur le plan de la recherche que de l'innovation. Ce projets constituent un atout pour l'attractivité nationale et internationale, vecteurs de créations de nouvelles formations.

Ainsi, le projet GÉOÉNERGIES dont le budget total sur 9 ans est 70M€, et dont l'implantation est prévue sur le campus du BRGM à Orléans, doit permettre d'engager une dynamique visant à la création et au développement de formations au service des énergies décarbonnées.

De même, le BRGM devrait se doter également d'une plate-forme de recherche et d'innovation technologique pour l'économie circulaire des métaux stratégiques porteuse de formations associées.

Dans le cadre des appels à projet Plates-Formes Mutualisées d'Innovation du Programme d'investissement d'Avenir, le pôle de compétitivité S2E2 a déposé, le projet Greenerb@t qui cible les domaines de l'énergie et du bâtiment.

La plate-forme « GREnelle – Energies Renouvelables – Bâtiment » (Greenerb@t) ambitionne de devenir un lieu de référence européen au service de la recherche, de la formation et de l'industrie pour développer en grande nature les solutions innovantes de gestion des énergies qui tiennent compte de l'évolution des bâtiments et de leurs usages. Toutes les synergies devront être mises en œuvre pour permettre les passerelles entre Greenerb@t et l'Université d'Orléans.

En outre, le Labex VOLTAIRE doit structurer le campus orléanais sur le potentiel de recherche concernant l'étude des fluides naturels dans les différentes enveloppes de la planète Terre. Le cœur du laboratoire est constitué par la plate-forme d'expérimentation haute pression / haute température, unique en Europe.

Les formations portées par ce projet seront fortement articulées autour de l'Université, du CNRS, du BRGM et de l'INRA sur le site d'Orléans. Ce site doit devenir un pôle de formation internationalement reconnu dans le domaine des géosciences et de leurs relations avec l'environnement et la transition énergétique.

- De même des passerelles doivent être réalisées entre le pôle de compétitivité DREAM et l'Université d'Orléans pour assurer le développement de formations continues et professionnalisantes en adéquation avec les acteurs économiques du territoire sur les thématiques des Eaux et Milieux.
- L'université d'Orléans, le CEA et la société CILAS impliquées dans le domaine des Nanosciences et des Nanotechnologies ont décidé de créer la plate-forme : « Nanosynthèse » à Orléans pour utiliser au mieux leur potentiel scientifique et technologique. Cette dernière constitue une opportunité pour promouvoir la recherche dans ce domaine, associée à la formation de doctorants et au développement économique des entreprises locales.
- Il est vital de soutenir la filière végétale orléanaise, en développant des formations dédiées au végétal, en partenariat avec le lycée horticole de la Mouillère et l'université d'Orléans. Il s'agit de répondre aux enjeux locaux, en lien avec les secteurs connexes comme l'agroalimentaire et de favoriser les cursus en apprentissage mais également par la création d'un niveau licence en complément des formations BAC+2. Dès septembre 2014, il est proposé d'ouvrir une option « Valorisation des productions horticoles » au sein de la licence professionnelle « Valorisation des ressources Végétales » de l'Université d'Orléans, dont l'enseignement sera effectué dans les locaux de l'Ecole de la Mouillère.
- Dans cette volonté de consolider l'enracinement de la formation par les excellences scientifiques et économiques de notre territoire, il convient également de dupliquer l'expérimentation EDIFICE vers d'autres Lycées que les seules Lycées Voltaire, Pothier et Benjamin Franklin à l'échelle de la Région Centre pour une mise en réseau de l'Université d'Orléans avec l'enseignement secondaire et pour la réussite intégrale de Bac-3 à Bac+8, en partenariat avec le CNRS et le BRGM.

- Les collectivités du Loiret proposent la création d'une filière collectivités locales à la faculté de droit et de gestion d'Orléans.
 - Le cluster NEKOE, basé à Orléans, est le premier pôle français spécialisé dans l'innovation par les services. Il est donc évident que le soutien à toutes les formations qui vont être créées dans ce domaine doit être acté et apparaître dans le schéma.
- Des formations d'ingénieurs spécialisés doivent être mises en œuvre. Citons deux exemples en cours de gestation :
- Le développement d'une formation de compétence ingénieur – architecte – paysagiste – design. Orléans souhaite fédérer l'ensemble des acteurs régionaux afin d'adosser cette future formation d'ingénieur-architecte à des unités de recherche connues ou émergentes, tout en répondant aux besoins identifiés sur le marché du travail en région.
 - Le développement d'une formation ingénieur systémique. La région Centre est une région de PME avec historiquement beaucoup de sous-traitance notamment dans les domaines de l'électronique, de la mécanique, de la fonderie, de la plasturgie. Le besoin des industriels aujourd'hui et la tendance pour demain s'affirment comme un besoin de «systèmes» imbriquant à différentes échelles la mécanique et l'électronique avec beaucoup d'informatique embarqué. Cet ingénieur «mécatronicien» alliant cette double compétence reste rare et recherché sur le marché du travail. L'électronique, l'informatique embarquée et la mécanique sont enseignées sur le territoire et des liens entre les disciplines existent. Il s'agit de pouvoir consolider l'existant et/ou créer une formation relevant de cette compétence «systémique» pour répondre mieux à cette demande.

La Région Centre, dont c'est la compétence, doit s'engager résolument dans cette voie, tournée vers l'entreprise et l'emploi.

➤ Le projet SACLAY

Comment élaborer un schéma d'enseignement supérieur à l'échelle régionale sans prendre en compte ce qui va se passer à une heure de la capitale régionale ?

Notre territoire doit tirer parti de cette formidable concentration en matière de recherche et de formation qui apportera une réelle dynamique de développement, comme cela fut le cas dans le passé, lors de la création du Campus d'Orléans La Source, à l'image de la déconcentration des années soixante.

Des partenariats ont d'ores et déjà été menés avec des écoles (HEC) et des laboratoires parisiens (laboratoire de recherche appliquée de l'école Centrale de Paris) susceptibles d'implanter des activités localement.

La Région doit acter dans le schéma le soutien à toutes initiatives allant dans ce sens. Des financements à la hauteur de cette ambition sont nécessaires, notamment dans le cadre du prochain Contrat de Plan Etat Région. Pour mémoire, la Région Champagne-Ardenne finance actuellement 11,5 M€ sur 7 ans pour le développement sur son territoire de l'unique laboratoire d'application existant de l'école Centrale.

M. le Maire - *Maintenant, je vous consulte sur le pôle de compétitivité Cosmetic Valley.*

Mme BARRUEL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'association Cosmetic Valley a été créée en 1994 et labellisée « pôle de compétitivité » par le Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité des Territoires (C.I.A.C.T.) le 12 juillet 2005.

Elle est aujourd'hui le premier centre de ressources mondial de la parfumerie-cosmétique. Ce pôle fédère environ 800 entreprises du secteur, totalisant 63 000 emplois. L'association compte 290 membres au 31 décembre 2012 dont une dizaine de grandes marques.

En janvier 2013, l'Etat a lancé une nouvelle phase des pôles de compétitivité pour la période 2013-2018. Dans ce contexte, la Cosmetic Valley a élaboré un contrat de performance en lien avec les partenaires financeurs.

La priorité de ce contrat de performance est l'amélioration de l'efficacité du passage de la recherche et développement à la mise sur le marché afin d'accroître l'impact économique de la Cosmetic Valley.

La Cosmetic Valley a également pour ambition de conforter son leadership mondial sur l'ensemble de la chaîne de valeur et coordonner l'écosystème national des métiers de la parfumerie cosmétique afin de développer l'emploi du secteur en mettant l'accent sur l'accompagnement et la croissance des P.M.E. et E.T.I. (Entreprises de Taille Intermédiaire) du territoire.

L'Etat et les collectivités territoriales signataires du contrat de performance s'engageront à soutenir financièrement le fonctionnement du pôle, par le biais de subventions dans le cadre de conventions.

Le pôle s'engagera à mettre en œuvre le contrat avec notamment la réalisation de sa feuille de route stratégique pour atteindre les objectifs technologiques et non technologiques de développement et de marché présentés.

Afin de permettre au pôle de compétitivité Cosmetic Valley de poursuivre ses objectifs pour la période 2013-2018, il est proposé de signer le contrat de performance sous réserve de conserver les principes qui ont prévalu à la création du pôle, actant la dimension recherche et formation sur l'Orléanais et positionnant notre territoire comme « capitale scientifique de la Cosmetic Valley ». A ce titre, Orléans refuse l'installation d'une antenne de Polytech à Chartres pour éviter la dispersion du pôle universitaire.

Après avis de la Commission Action Economique, Commerce, Enseignement Supérieur et Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le contrat de performance 2013-2018 de la Cosmetic Valley définissant les attendus de la politique du pôle ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer le contrat de performance au nom de la Mairie. »

**ADOPTE PAR 50 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.**

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *C'est petit, petit !*

M. le Maire – *C'est à vous que vous vous appliquez ce qualificatif, Mme LEVELEUX, et je vous en laisse la responsabilité.*

N° 24 – **Forum de l'orientation. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention.**

Mme BARRUEL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le forum de l'orientation s'inscrit dans la politique régionale d'information des jeunes et dans la politique académique d'orientation.

Cette manifestation, qui se déroulera les 9, 10 et 11 janvier 2014 au Parc des Expositions d'Orléans, a pour objectif d'augmenter les poursuites d'études post-baccalauréat. Pour cela, il convient d'ouvrir très tôt des perspectives sur l'offre d'enseignement supérieur en Région Centre pour les élèves et leurs familles.

Le forum de l'orientation permettra de «s'informer pour réussir», de la classe de 3^{ème} au post-bac, durant 3 jours consécutifs.

Dans ce contexte, la Mairie propose de signer une convention avec la Délégation Régionale O.N.I.S.E.P. Centre, qui a pour objet de définir son soutien au forum de l'orientation 2014.

A ce titre, il est proposé d'attribuer une subvention de 4 000 € à la Délégation Régionale O.N.I.S.E.P. Centre. Celle-ci contribuera au plan de communication du forum de l'orientation 2014 et permettra à la Mairie de disposer d'un stand d'information sur lequel seront présentées les actions menées par la municipalité dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la jeunesse.

Après avis de la Commission Action Economique, Commerce, Enseignement Supérieur et Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de partenariat à passer avec la Délégation Régionale O.N.I.S.E.P. Centre pour le forum de l'orientation 2014 ;

2°) attribuer une subvention de 4 000 € pour l'année 2014 au profit de la Délégation Régionale O.N.I.S.E.P. Centre ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie, ainsi que tous documents qui s'avèreraient nécessaires à cette opération ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Mairie, fonction 23, article 6574, service gestionnaire UERI, budget 2014. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

DEVELOPPEMENT DURABLE

N° 25 – **Journées du Développement Durable 2014. Tarifs et modalités d'occupation du domaine public. Approbation d'une convention type.**

M. MAGNIER, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« La Mairie organise depuis 2005 les Journées du Développement Durable afin de sensibiliser les habitants à promouvoir une consommation responsable.

Les Journées du Développement Durable 2014 se dérouleront ainsi du 17 au 23 mai 2014 sur la place de la Loire. A l'occasion de la 10^{ème} édition de cette manifestation, le thème de l'eau y sera, de façon privilégiée, développé pour faire notamment écho à la tenue du 93^{ème} congrès de l'A.S.T.E.E. (Association Scientifique des Techniques de l'Eau et de l'Environnement) qui se tiendra sur Orléans du 3 au 6 juin 2014.

Le programme prévisionnel, qui pourra évoluer dans son contenu, est actuellement le suivant :

- les 17 et 18 mai s'installera le «village de l'eau » sur la place de la Loire, regroupant l'essentiel des acteurs locaux oeuvrant sur ce thème (associatifs, institutionnels, économiques) dans le but de sensibiliser le grand public aux différents enjeux liés à cette ressource (cycle de l'eau, filière de traitement, support de biodiversité,...),

- du lundi 19 au vendredi 23 mai, des animations en direction des scolaires seront proposées (visites, ateliers, jeux interactifs...). Le grand public ne sera pas oublié au travers de visites, conférences,...

La réalisation d'une 6^{ème} édition du Vélotour sera également proposée.

La Mairie finance l'organisation des J.D.D. à hauteur de 125 000 €T.T.C.

Dans le cadre de l'organisation des stands présents sur la manifestation, une convention type d'occupation du domaine public a été établie, définissant les conditions dans lesquelles chaque exposant est autorisé à occuper à titre précaire et révocable les emplacements proposés.

En application de l'article L. 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et compte tenu des moyens techniques mis en œuvre pour faciliter l'accueil des exposants lors de l'événement, il est proposé de mettre en place des redevances d'occupation du domaine public.

Les redevances proposées détaillées en annexe sont modulées en fonction de la vocation des occupants (activité commerciale ou non, association, partenaires financiers,...).

Dans ces conditions, après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les redevances d'occupation du domaine public applicables dans le cadre des J.D.D. 2014 selon le détail figurant en annexe ;

2°) approuver la convention type d'occupation temporaire du domaine public qui devra être signée par chaque exposant participant à la manifestation ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer les conventions à passer avec les exposants au nom de la Mairie et accomplir les formalités nécessaires ;

4°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 830, compte 7336, SG PPEH, code opération 0000918 (13 PPEH 0118). »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE

JOURNEES DU DEVELOPPEMENT DURABLE 2014

Redevances d'occupation temporaire du domaine public

Tarif Journalier en €

Stand	Prix d'un stand de 9m² 2013	Prix d'un stand de 9m² 2014
Commercial non alimentaire	15,30 €	15,60 €
Commercial alimentaire	25,50 €	26 €
Non commercial	10,20 €	10,40 €
Association	1 €	1 €
Partenaire	1 €	1 €

N° 26 – **Eau potable. Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable et examen du rapport d'activités 2012.**

Mme D'AUX – *C'est le premier rapport annuel de la nouvelle délégation de service public et donc, on a été particulièrement attentif.*

Depuis un certain temps, il y avait une diminution des consommations d'eau. Là, ce sera à surveiller puisqu'on voit une légère augmentation. Dans la délibération, vous avez toutes les informations et entre autres, le prix de l'eau, mais on en a déjà parlé.

Les analyses qui ont été faites concernant la qualité de l'eau montrent que l'on a 100 % de conformités. Je suis prête à répondre aux questions qui me seront posées si vous le souhaitez. Cependant, c'est un rapport qui prouve que tout se passe bien.

M. le Maire – *La parole est à M. GRAND.*

M. GRAND – *Comme chaque année, je tiens à redire évidemment qu'on pense sincèrement que le retour en régie aurait été une bonne chose. Tout simplement, cela permet non seulement aux citoyens, mais également aux politiques de reprendre la main sur ce domaine qui nous paraît vital pour l'homme tout simplement.*

On s'abstiendra donc sur le rapport et puis, cela permettra peut-être à M. MARTIN de nous réexpliquer tout l'intérêt des délégations de service public et de voir ces multinationales continuer à prospérer quand nous, on pense que le principal est évidemment le porte-monnaie des Orléanais et donc rendre l'eau la moins chère possible. Je vous remercie.

M. LEBRUN – *Je suis d'accord avec M. GRAND. On s'abstiendra également parce qu'on est pour la régie. Je trouve dommage qu'on discute du rapport annuel de l'eau à plus de 23 heures. Et de ce fait, on ne va pas en discuter beaucoup.*

M. le Maire – *Ecoutez, je ne veux pas être désobligeant, mais il fallait faire un peu plus court sur le débat concernant le budget, parce que 3 h 30 – et là, je m'adresse à tout le monde -, on peut éventuellement faire plus court. Mais, c'est un point de vue purement personnel et je n'empêche personne de s'exprimer.*

M. LEBRUN – *On aurait peut-être pu le présenter à une autre séance.*

M. le Maire – *La parole est à Mme KOUNOWSKI.*

Mme KOUNOWSKI – *Je voudrais simplement poser des questions sur deux points précis. Tout d'abord, le renouvellement du réseau et des branchements de plomb. Je vous rappelle qu'en 2011, ma collègue Marie-Thérèse NOEL était intervenue pour dire que la directive européenne du 5 décembre 2003 demandait la rénovation de tous les branchements de plomb avant le 23 décembre 2013. Ce n'était pas possible puisqu'il restait 8 000 branchements de plomb à refaire. Donc, dans la nouvelle D.S.P., à l'article 30, vous avez bien mis que le remplacement de ces branchements de plomb a été repoussé jusqu'au 31 décembre 2018, en sachant qu'en décembre 2011, il restait environ 8 100 branchements en plomb. Quand je vois le rythme auquel se fait la réhabilitation de ces branchements, je suis un peu surprise tout de même. En effet, il en reste en 2012, 7 618 et si je calcule jusqu'en 2018, il faut que l'on en renouvelle 1 269 par an et là, on fait à peine 532. Donc, je m'inquiète pour le respect de la D.S.P. et quelque part pour la santé des Orléanais, ce n'est pas très rassurant. Je voudrais donc savoir comment la Ville va exiger du concessionnaire que ces branchements en plomb soient renouvelés en sachant que visiblement on n'atteint pas les objectifs.*

Ensuite, je voudrais signaler que «60 millions de consommateurs » a fait une enquête en début d'année qui testait des eaux minérales, eaux minérales embouteillées, mais aussi des eaux locales captées dans des villes. Orléans n'est pas citée, ne vous inquiétez pas !

M. le Maire – *Je ne m'inquiète pas.*

Mme KOUNOWSKI – *Mais, il n'empêche qu'il est mis en évidence que non seulement, on trouve de plus en plus de traces de pesticides dans l'eau, même de l'eau embouteillée et en plus, des traces de plus en plus importantes de médicaments.*

Quand on regarde les bilans qui sont fournis sur les différents captages, je vois par exemple au captage du Val : eaux brutes non déterminées. Pour d'autres, c'est pareil. Forages de la Saussaye : pesticides azotés non déterminés. Aussi, j'aimerais bien que l'on ait un peu plus d'éclaircissements là dessus parce que c'est une question de santé. Vous avez une politique tout à fait dynamique pour le zéro pesticide, mais à cause de contaminations précédentes, on trouve des pesticides dans l'eau. Je ne comprends pas pourquoi on n'a pas plus de détails sur ces résultats.

Enfin, j'aimerais savoir si on ne peut pas demander dans le cadre de la D.S.P. de voir si on ne trouve pas certaines traces de médicaments dans l'eau de la Ville car cela a également des conséquences importantes sur la santé publique. C'est même une bombe à retardement.

M. le Maire – *Je donne la parole à Mme CHERADAME.*

Mme CHERADAME – *Quand on parle du rapport sur l'eau, il faut aussi parler du prix de l'eau. Et je pense que tous les Orléanais qui ont reçu leur facture ont vu qu'il avait diminué. Il a diminué au mètre cube. Cela est dû au fait qu'il y ait eu effectivement cette norme tarifaire avec ces différents prix de l'eau. Aussi, l'économie est rentrée dans un cercle vertueux à la fois au niveau écologique mais aussi économique. Je trouve qu'il y a eu un vrai travail de fait au niveau de cette D.S.P. qu'il faut saluer au travers de ce premier rapport.*

Mme KOUNOWSKI – *Oui, mais ce n'est pas satisfaisant et les branchements en plomb ?*

M. le Maire – *M. MARTIN et ensuite Mme D'AUX pour conclure.*

M. MARTIN – *La qualité de l'eau à Orléans est exceptionnelle, même si vous suspectez qu'il y a telle ou telle chose.*

Mme KOUNOWSKI – *Je pose des questions, M. MARTIN.*

M. MARTIN – *L'utilisation de l'ultra filtration est justement suivie de très près et elle subit des travaux d'amélioration constants garantissant ainsi d'avoir une eau de très bonne qualité contrairement à certaines régies. Je vous rappelle que la Ville d'Orléans livre l'eau à Saint-Jean-de-la-Ruelle, mais ce n'est pas la seule commune. C'est un point très important de savoir que nous avons une eau de qualité et qu'on la livre à d'autres communes de l'agglomération.*

Ensuite l'amalgame D.S.P./multinationales, c'est un langage convenu qui n'a aucun sens. Les entreprises avec lesquelles on traite sont les leaders mondiaux. Elles sont reconnues par tous sauf en France. C'est une posture politique, rien d'autre.

Connaître la vérité des coûts, c'est un élément essentiel dans les D.S.P. Lorsque vous faites une régie, vous ne connaissez pas la vérité des coûts. Les investissements, en règle générale, ne sont pas faits. On a vu cela sur les régies de Paris et autres, c'est une catastrophe. Il a fallu reprendre tous les réseaux et tous les traitements. Donc, prendre la régie comme une gestion vertueuse de ces métiers qui sont très techniques, je ne suis pas sûr que cela soit un bon choix.

Pour les branchements en plomb, le délégataire respecte les indications de la Ville d'Orléans. Simplement, c'est vrai qu'il y a une contrainte qui est liée aux travaux de voirie. C'est un sujet connu. D'autre part, je rappelle que changer tous les branchements en plomb jusqu'à l'arrivée à la maison ou à l'appartement, alors que dans le même temps, la maison ou l'appartement ne change pas ses propres branchements à l'intérieur ou ses tuyauteries, cela n'a strictement aucun sens.

Mme D'AUX – *Je voulais quand même vous dire que l'A.R.S. effectue plus de 220 prélèvements et que parallèlement la Lyonnaise des Eaux en effectuent autant. Et donc par rapport à tous ces contrôles, il n'y a aucun dépassement.*

Dans le rapport, on parle justement de la recherche des paramètres émergents. C'est nouveau d'arriver à les identifier et à les analyser. Dans quelque temps on aura un peu plus de recul. Cependant, aucun des 39 paramètres cherchés n'a été trouvé dans l'eau traitée de l'usine du Val. On en trouve dans les eaux superficielles, dans le Dhuy, dans la Loire, etc, mais une fois que c'est passé par l'usine, aucun paramètre n'a été trouvé. On a une usine particulièrement efficace.

Quand on lit dans les journaux des articles évoquant la régie ou pas la régie, en fait on compare des choux et des carottes. Autrement dit, on ne prend pas tout en compte. Dans notre D.S.P., on a des ajouts apportés par la recherche de la Lyonnaise des Eaux comme tout ce qui est fait sur le bras de Bou. Vous auriez été en régie, c'était de l'argent supplémentaire à mettre. Là, c'est compris dans la D.S.P. Tout ce que la Lyonnaise des Eaux nous fait aussi dans le cadre de la convention tripartite pour la protection des captages du Val, cela ne rentre pas dans les comparatifs évoqués dans la presse. Ils ne prennent pas tout. Il faut donc arrêter de comparer des choses qui ne sont pas forcément comparables. Ce n'est d'ailleurs pas toujours très honnête de faire des comparatifs comme cela.

M. le Maire – *Merci. Je vous consulte.*

Mme D'AUX, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« L'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le délégataire doit remettre chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Par ailleurs, l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire présente au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. Ce rapport est présenté en annexe et les principaux éléments sont synthétisés ci-dessous.

1° Résultat de l'exercice 2012

Le résultat d'exploitation s'élève à 432 K€ et le résultat courant est de - 248 K€. Ce résultat négatif s'explique par la charge financière que représente l'emprunt relatif aux travaux de dévoiement des réseaux pour le tramway.

Les principales dépenses de travaux ont concerné :

- le renouvellement du réseau (canalisations et branchements plomb) pour 2 217 K€ (1 378 K€ en 2011),
- l'équipement et le raccordement des nouveaux forages de la Saussaye, pour 2 042 K€,
- le déploiement de la télérelève, qui équipe à fin 2012 69 % des compteurs, pour 1 348 K€

2° Prix et bilan de la qualité de l'eau 2012

- 9 763 313 m³ d'eau ont été produits en 2012, ce qui représente une moyenne journalière de 27 749 m³ et une hausse de 2,14 % par rapport à 2011.

- 6 913 228 m³ d'eau ont été consommés en 2012 par les abonnés Orléanais (particuliers, industriels, services hospitaliers, administratifs et services municipaux) soit 1,9 % de plus qu'en 2011. Par rapport à 2002, la consommation est en baisse de 17 %.

- 2 053 224 m³ ont été vendus en gros aux autres communes de l'agglomération orléanaise (Semoy, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Denis-en-Val, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Jean-de-la-Ruelle), ce qui représente une baisse de 0,85 % par rapport à 2011.

- Pour une facture annuelle de 120 m³, le prix de l'eau, taxes, redevances assainissement et agence de l'eau comprises, était de 4,10 €T.T.C./m³ au 31 décembre 2011, selon la grille tarifaire de l'ancien contrat. Il était de 3,55 €T.T.C./m³ au 31 décembre 2012, soit une diminution de 13,4 %. Le prix

de l'eau seule a quant à lui diminué de 35,4 %.

- 219 analyses microbiologiques et physicochimiques ont été effectuées en 2012 par l'Agence Régionale de Santé. L'eau délivrée à la population est d'excellente qualité : 100 % de conformité. Il est toutefois à noter qu'une des références de qualité (équilibre calcocarbonique) a été dépassée 4 fois sur l'usine du Val (eau légèrement agressive ou agressive). L'Orléanaise des Eaux a été saisie du problème et s'est engagée à rénover le système permettant de rétablir l'équilibre calcocarbonique de l'eau en 2013.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau au titre de l'année 2012 ;

**ADOPTE PAR 41 VOIX.
IL Y A 12 ABSTENTIONS.**

2°) prendre acte du rapport annuel du service de l'eau établi par l'Orléanaise des Eaux, déléataire du service public d'eau potable pour l'année 2012. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

EXERCICE 2012

SOMMAIRE

I. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE	3
1. ORGANISATION ET CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
A. LE CONTRAT	3
B. LE NOMBRE DE CLIENTS DESSERVIS	3
2. RESSOURCES UTILISEES - VOLUMES PRELEVES ET VENDUS	3
A. LA PRODUCTION DE L'EAU	3
B. LA DISTRIBUTION DE L'EAU	4
C. LINEAIRE DU RESEAU DE DESSERTE	6
II. TARIFICATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE	6
1. APPROVISIONNEMENT EN EAU	6
2. LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT	7
3. LES REDEVANCES POUR L'ENVIRONNEMENT	8
III. LE PRIX TOTAL DE L'EAU ET SON EVOLUTION	9
1. TARIFS DU SERVICE DE L'EAU	9
2. TARIFS DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT	10
IV. ELEMENTS FINANCIERS DU SERVICE	11
1. LE COMPTE D'EXPLOITATION DE LA SOCIETE DEDIEE	11
A. PRODUITS D'EXPLOITATION	11
B. CHARGES D'EXPLOITATION	12
V. LES TRAVAUX REALISES EN 2012	13
1. RENOUELEMENT DU RESEAU ET DES BRANCHEMENTS EN PLOMB	13
2. TRAVAUX DE RENOUELEMENT SUR LES OUVRAGES DE PRODUCTION	13
VI. INDICATEURS DE PERFORMANCE 2012	13
VII. FAIT MARQUANTS 2012	15
ANNEXE 1 - LA QUALITE DE L'EAU	18
CONCLUSION	23

I. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

1. ORGANISATION ET CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

a. Le contrat

Le service public de distribution d'eau potable d'Orléans est délégué à la société Orléanaise des Eaux, filiale à 100 % de la Lyonnaise des Eaux, depuis le 1^{er} janvier 2012. L'Orléanaise des Eaux compte 18 agents détachés de sa maison mère. D'autres ressources mutualisées au niveau de l'Entreprise Régionale Lyonnaise des Eaux, sont mises à disposition de l'Orléanaise des Eaux par le biais de plusieurs conventions (le management, les ressources humaines, la qualité, la sécurité, l'environnement, la communication, la gestion du patrimoine et du S.I.G., l'administration, la finance, le contrôle de gestion, les achats, l'ordonnancement, et la Gestion de la Clientèle de Proximité).

- type de contrat : délégation de service public de type concessif
- objet : production, traitement, transport, stockage et distribution de l'eau
- date d'effet du contrat : 1^{er} janvier 2012
- durée du contrat : 12 ans

Le contrat initial n'a pas fait l'objet d'avenant jusqu'à ce jour.

b. Le nombre de clients desservis

Le service public d'eau potable a desservi 20 844 clients en 2012 (ils étaient 20 505 en 2011, soit 339 de plus en 2012).

2. RESSOURCES UTILISEES - VOLUMES PRELEVES ET VENDUS

a. La production de l'eau

Les différentes ressources en eau de la Ville proviennent :

- du forage du Clos des Bœufs,
- du forage de la Pouponnière,
- des forages du Val,
- des forages de la Saussaye.

Depuis novembre 2009, le forage des Blossières est abandonné.

9 763 313 m³ d'eau ont été produits en 2012, ce qui représente une moyenne journalière de 27 749 m³, et une hausse de production de 204 764 m³ par rapport à 2011, soit + 2,14 %.

La hausse observée des quantités produites s'explique en particulier par une hausse de la consommation.

Cette eau est destinée à l'alimentation des Orléanais et à la vente en gros à différentes communes de l'agglomération.

Volumes d'eau prélevés depuis les 8 forages de la Ville (m ³)			
	2011	2012	Δ 2011/2012
Forages de la Saussaye	1 754 777	5 476 876	+212,11 %
Forages du Val	7 601 934	4 440 315	-41,59 %
Forage du Clos des Bœufs	225 889	212 330	-6,00 %
Forage de la Pouponnière	36 726	11 788	-67,90 %
Volumes totaux prélevés	9 619 326	10 141 309	+5,43 %
Volumes totaux mis en production (*)	9 558 549	9 763 313	+2,14 %

(*) les pertes en eau liées au traitement de l'usine du Val représentent 3,8 % des volumes prélevés dans la ressource.

Le graphique suivant permet de visualiser l'évolution des volumes prélevés en fonction des années, et de constater la tendance globale à la baisse :

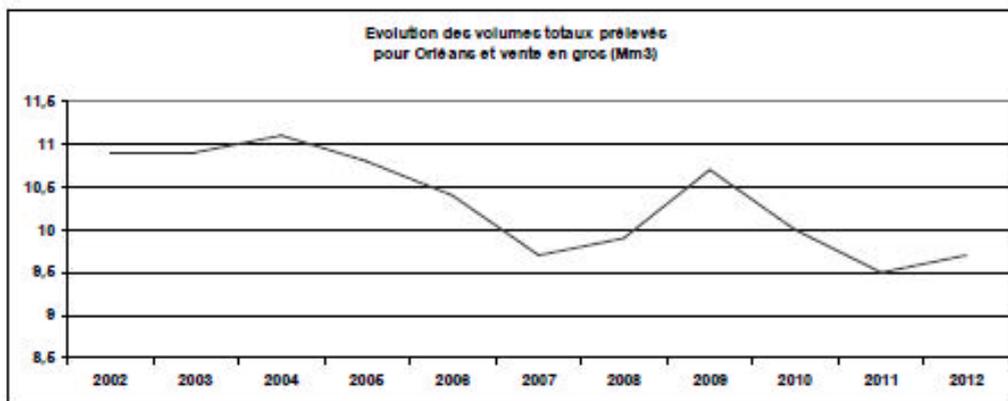


Figure 1 : Evolution des volumes prélevés sur les forages

Le contrat de délégation de service public fixe en son article 14.1.1 des volumes de prélèvements minimaux que le délégataire doit respecter pour chaque forage, afin notamment d'utiliser davantage les forages de la Saussaye (meilleure qualité d'eau brute, absence de matières en suspension et de micro-organismes). Pour l'année 2012, les objectifs ont été atteints excepté pour le forage de la Pouponnière (volume minimal de 100 000 m³).

b. La distribution de l'eau

Les abonnés Orléanais

6 913 228 m³ d'eau ont été consommés en 2012 par les abonnés Orléanais (particuliers, industriels, services hospitaliers, administratifs et services municipaux) soit 179 918 m³ de plus qu'en 2011.

Volumes d'eau consommés par les abonnés Orléanais (m ³)			
	2011	2012	Δ 2011/2012
Usages domestiques	5 453 951	5 597 078	+2,62 %
Autres usagers	1 279 359	1 316 150	+2,88 %
Volumes totaux	6 733 310	6 913 228	+2,67 %

Un abonné Orléanais a consommé en moyenne 161 litres d'eau par jour en 2012

Soit + 1,9 % par rapport à 2011 et – 17 % par rapport à 2002

Dans le bassin Loire Bretagne, un habitant consomme en moyenne 160 litres par jour
 (chiffre 2007)

Malgré une hausse des consommations cette année, la tendance sur plusieurs années est globalement à la baisse, comme le montre le graphique ci-dessous :

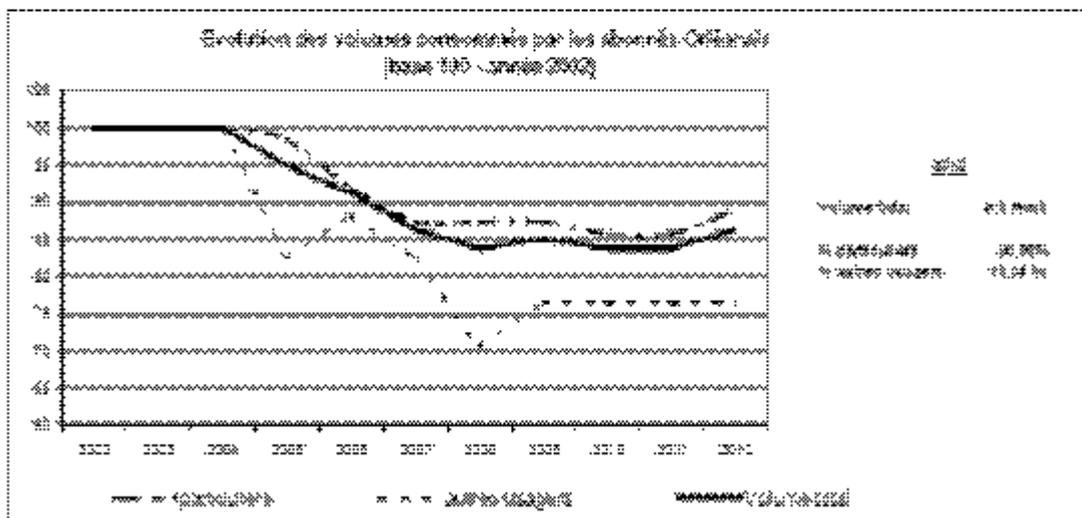


Figure 2 : Evolution des volumes consommés à Orléans par rapport à l'année 2000

La vente en gros

La ville d'Orléans alimente en eau potable, en plus ou partie, plusieurs communes de l'agglomération : Saint-Pierre-Saint-Genès, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Denis-en-Val, Saint-Jean-le-Blanc, Gargay, Saint-Jean-de-la-Ruelle et Saint-Jean-de-Braye.

VOLUMES D'EAU VENDUS EN GROS AUX DIFFÉRENTES COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION (m³)			
	2011	2012	Δ 2011/2012
Gargay	434	435	+0,23 %
Saint-Jean-de-Braye	1 114	1 081	+292,32 %
Saint-Pierre-Saint-Genès	274 870	266 287	+3,31 %
Saint-Cyr-en-Val	20 219	20 202	-0,08 %
Saint-Denis-en-Val	346 248	327 838	+7,80 %
Saint-Jean-le-Blanc	824 838	807 227	+4,32 %
Saint-Jean-de-la-Ruelle	574 305	564 822	+1,65 %
VOLUMES TOTAUX VEG	2 690 773	2 663 224	-3,23 %

La baisse des volumes vendus en gros observée en 2012 est contraire à la tendance nationale de l'augmentation des consommations.

Depuis 2009, avec l'annexion de la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle, la vente en gros représente plus de 20 % des volumes distribués, comme l'indique le graphique ci-dessous.

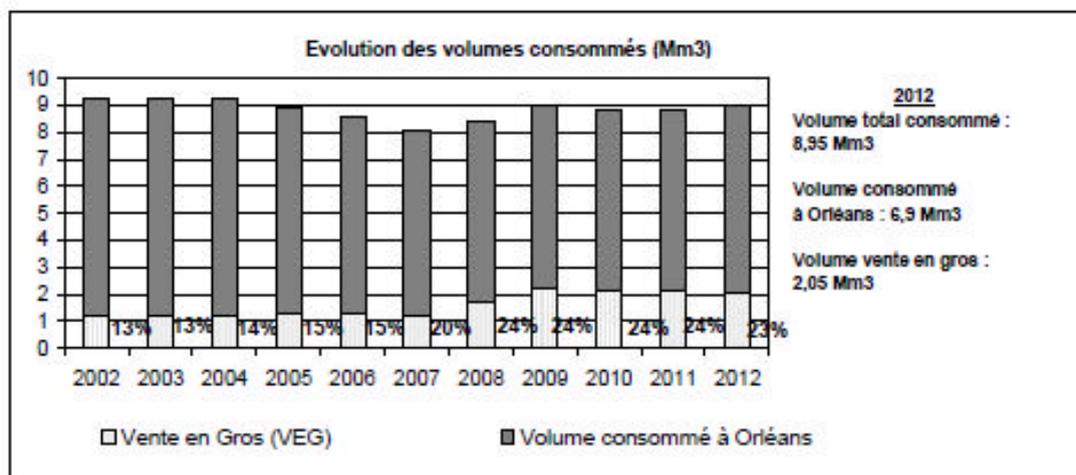


Figure 3 : Evolution des volumes consommés

A noter que les volumes d'eau résultant des purges, des lavages de réservoirs, et des essais sur poteaux incendie, ne sont pas comptabilisés dans les volumes distribués. Ils représentent 68 598 m³.

c. **Linéaire du réseau de desserte**

	2009	2010	2011	2012	Evolution 2011/2012
Longueur totale du réseau (km)	367,16 *	362,23	362,84	362,84	-
Longueur totale du réseau d'exhaure (km)	11,83	11,83	11,83	11,83	-

* 5km du réseau de Saint-Cyr-en-Val figuraient par erreur sur les plans du réseau d'Orléans.

II. TARIFICATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Trois composantes forment le prix total de l'eau :

$$\boxed{\text{Prix de l'eau}} = \boxed{\text{Approvisionnement}} + \boxed{\text{Redevance assainissement}} + \boxed{\text{Redevance environnement}}$$

1. APPROVISIONNEMENT EN EAU

La tarification comporte une part fixe, l'abonnement, et une part variable, fonction de la quantité d'eau consommée.

Les tarifs sont déterminés en application des clauses du nouveau contrat de délégation de service public approuvé par le Conseil Municipal du 8 juillet 2011.

Pour 2012, les prix fixés au contrat étaient les suivants :

- Part fixe (pour un compteur 12/15 mm)

	Au 31 décembre 2011 (ancien contrat)			Au 1 ^{er} janvier 2012		
	Montant € H.T.	T.V.A.	Montant € T.T.C.	Montant € H.T.	T.V.A.	Montant € T.T.C.
Abonnement (compteur classique de 12/15mm)	18,90 €	5,5 %	17,83 €	17,50 €	5,5 %	18,46 €
Location de compteur (de 12/15mm)	8,72 €	5,5 %	9,20 €	0 €	5,5 %	0 €
Total part fixe	25,62 €	5,5 %	27,03 €	17,50 €	5,5 %	18,46 €

Cette part fixe est destinée à couvrir toutes les charges fixes d'exploitation indépendantes de la consommation d'eau. Avec le nouveau contrat, le prix de cette part fixe **a diminué de 32 %** en 2012 par rapport à 2011, sur les compteurs de diamètre 12/15mm, dont sont équipés la majorité des compteurs domestiques.

- Part variable

	Au 31 décembre 2011 (ancien contrat)			Au 1 ^{er} janvier 2012		
	Montant € H.T.	T.V.A.	Montant € T.T.C.	Montant € H.T.	T.V.A.	Montant € T.T.C.
Distribution d'eau (consommation) Prix unitaire au m ³	1,2989 €	5,5 %	1,3682 €	-	-	-
Tranche eau vitale (0 - 40 m ³) Prix unitaire au m ³	-	-	-	0,65 €	5,5 %	0,6858 €
Tranche eau utile (40 - 120 m ³) Prix unitaire au m ³	-	-	-	0,92 €	5,5 %	0,9706 €
Tranche eau confort (120 - 35 000 m ³) Prix unitaire au m ³	-	-	-	1,25 €	5,5 %	1,3188 €
Total part variable (pour une consommation moyenne de 120m ³)	155,63 €	5,5 %	164,19 €	99,60 €	5,5 %	105,08 €

Cette part est destinée à couvrir les charges d'exploitation proportionnelles à la consommation. Avec le nouveau contrat, sur la base d'une consommation annuelle de 120m³, le prix de cette part variable **a diminué de 36 %** en 2012 par rapport à 2011.

2. LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Le montant de la redevance assainissement est fixé par le Conseil de Communauté de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Cette redevance est facturée par le délégataire du service public de l'eau potable puis reversée à la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».

Le produit de cette redevance est destiné à l'entretien et au fonctionnement du réseau intercommunal, des stations d'épuration et au financement des travaux. Elle n'est due que par les usagers raccordés au réseau d'assainissement.

	Au 31 décembre 2011			Au 31 décembre 2012		
	Montant € H.T.	T.V.A.	Montant € T.T.C.	Montant € H.T.	T.V.A.	Montant € T.T.C.
Abonnement	14,97	7 %	16,0179	15,27	7 %	16,3389
Redevance assainissement Prix unitaire au m ³	1,72	7 %	1,8404	1,75	7 %	1,8725

3. LES REDEVANCES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce sont des redevances, facturées par le service de l'eau potable, et destinées aux organismes publics.

L'Agence de l'Eau perçoit une redevance « prélèvement », une redevance « lutte contre la pollution », et une redevance « modernisation des réseaux de collecte », qui servent à financer et à aider les investissements et les travaux nécessaires pour protéger la ressource et le milieu naturel (aide aux collectivités pour protection des nappes, des captages, aide pour la construction ou l'amélioration de stations d'épuration, etc...)

Ces redevances sont les suivantes :

	Au 31 décembre 2011			Au 31 décembre 2012		
	Montant € H.T.	T.V.A.	Montant € T.T.C.	Montant € H.T.	T.V.A.	Montant € T.T.C.
Redevance prélèvements	0,05	5,5 %	0,05275	0,05	5,5 %	0,05275
Redevance pollution d'origine domestique	0,25	5,5 %	0,2638	0,24	5,5 %	0,2532
Modernisation des réseaux de collecte	0,20	7 %	0,214	0,19	7 %	0,2033

III. LE PRIX TOTAL DE L'EAU ET SON EVOLUTION

Les factures présentées ci-après concernent une consommation de 120 m³ (référence I.N.S.E.E.). Elles sont présentées au 31 décembre 2011, en fonction des tarifs de l'ancien contrat de D.S.P. et au 31 décembre 2012, selon la nouvelle grille tarifaire.

1. TARIFS DU SERVICE DE L'EAU

	Facture 120 m ³	31 décembre 2011 (ancien contrat. Révision de septembre 2011)	31 décembre 2012	Variation %
Part EAU POTABLE	Approvisionnement en eau			
	Abonnement	16,90 €	17,50 €	+ 3,55 %
	Location compteur	8,72 €	0 €	- 100 %
	Consommation	155,62 €	99,60 €	- 36 %
	Total Eau H.T.	181,24 €	117,10 €	- 35,4 %
Part Agence de l'Eau	Prélèvement	6,00 €	6,00 €	0 %
	Pollution domestique	30,00 €	28,80 €	- 4 %
	Total redevances Eau H.T.	36,00 €	34,80 €	- 3,33 %
	TOTAL EAU + REDEVANCES H.T.	217,25 €	151,90 €	- 30,1 %
T.V.A. 5,5 %		11,95 €	8,35 €	- 30,1 %
TOTAL FACTURE	TOTAL T.T.C.	229,20 €	160,25 €	- 30,1 %
Soit le m³ T.T.C (abonnement compris) EAU + REDEVANCES EAU		1,9100 €	1,3354€	- 30,1 %

Hors redevances dues à l'Agence de l'Eau, le prix de l'eau, sur une facture annuelle de 120 m³, a diminué de 35,4 % entre 2011 et 2012.

2. TARIFS DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

	Facture 120 m ³	31 décembre 2011 (ancien contrat. Révision de septembre 2011)	31 décembre 2012	Variation %
Part				
EAU POTABLE	Approvisionnement en eau			
	Abonnement	16,90 €	17,50 €	+ 3,55 %
	Location compteur	8,72 €	0 €	- 100 %
	Consommation	155,62 €	99,60 €	- 36 %
	Total Eau H.T.	181,24 €	117,10 €	- 35,4 %
T.V.A. 5,5%		9,97 €	6,44 €	- 35,4 %
Part				
ASSAINISSEMENT	Collecte et traitement des eaux usées			
	Abonnement	14,97 €	15,27 €	+ 2 %
	Assainissement des eaux usées	206,40 €	210 €	+ 1,74 %
	Total Assainissement H.T.	221,37 €	225,27 €	+ 1,76 %
T.V.A. 7 %		15,50 €	15,77 €	+ 1,76 %
Part				
Agence de l'Eau	Prélèvement	6,00 €	6,00 €	0 %
	Pollution domestique	30,00 €	28,80 €	- 4 %
	Modernisation réseaux	24,00 €	22,80 €	- 5 %
	Total redevances H.T.	60,00 €	57,60 €	- 4 %
T.V.A. 5,5 % et 7 %		3,66 €	3,51 €	- 4 %
TOTAL FACTURE	TOTAL T.T.C.	491,74 €	425,69 €	- 13,4 %
Soit le m³ T.T.C. (abonnements compris) EAU + ASSAINISSEMENT + REDEVANCES AGENCE DE L'EAU		4,0978 €	3,5474 €	- 13,4 %

Sur la base d'une facture eau et assainissement de 120 m³
au 31 décembre 2012,
le prix du m³ d'eau à Orléans est de 3,55 € T.T.C.,
dont 1,34 € T.T.C. pour l'alimentation en eau potable
soit 0,355 centimes d'euro le litre d'eau
Cela représente une baisse de 13,4 % par rapport au prix de l'eau au 31 décembre 2011, taxes,
redevances et assainissement compris

IV. ELEMENTS FINANCIERS DU SERVICE

1. LE COMPTE D'EXPLOITATION DE LA SOCIETE DEDIEE

Sont synthétisés dans les tableaux ci-dessous les produits et charges d'exploitation de l'Orléanaise des Eaux pour l'année 2012, ainsi que le résultat de la société.

a. Produits d'exploitation

PRODUITS D'EXPLOITATION	2012
Vente d'eau - Recettes d'abonnements	783 474 €
Vente d'eau - Recettes part variable	4 777 295 €
Vente d'eau en gros	2 791 960 €
Travaux réalisés à titre exclusifs (1)	146 970 €
Prestations de services (2)	124 382 €
Produits des activités annexes	144 789 €
Partie des produits perçus pour comptes de tiers (3)	1 741 714 €
Aide au fonctionnement	-
CHIFFRES D'AFFAIRES NET	10 510 584 €
Autres produits d'exploitation	7 425 909 €
<i>dont production stockée</i>	<i>54 567 €</i>
<i>dont production immobilisée (4)</i>	<i>7 367 418 €</i>
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	17 936 493 €

(1) Il s'agit notamment des travaux de création de branchements, facturés selon le bordereau de prix annexé au contrat de D.S.P.

(2) Il s'agit principalement de la rémunération des activités de collecte des redevances assainissement, lutte contre la pollution et modernisation des réseaux de collecte, reversées à la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et à l'Agence de l'Eau.

(3) Le chiffre d'affaires de la société dédiée inclut une partie des produits de la collecte des redevances assainissement et Agence de l'Eau, dont la contre-valeur figure en charges d'exploitation afin de neutraliser cette ligne dans le résultat de la société.

(4) La production d'immobilisations vient en contrepartie des dépenses relatives aux investissements et aux renouvellements, figurant dans les charges d'exploitation.

b. Charges d'exploitation

CHARGES D'EXPLOITATION	2012
Achats, dont travaux	7 396 922 €
Neutralisation partie des produits perçus pour comptes de tiers	1 741 714 €
Services extérieurs (1)	2 811 232 €
Autres services extérieurs (2)	1 350 177 €
Impôts, taxes et versement assimilés	473 808 €
Autres charges de gestion courante	64 278 €
Dotations aux amortissements et aux provisions	3 065 461 €
<i>dont dévoiement réseaux tramway</i>	927 500 €
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	17 503 592 €

(1) Cette ligne de charge correspond, pour 2 328 k€, aux conventions passées entre l'Orléanaise des Eaux et sa maison mère, Lyonnaise des Eaux, concernant les prestations mutualisées réalisée par cette dernière au profit de la société dédiée. Ces conventions sont au nombre de 5 :

- Convention d'assistance (frais de siège)
- Convention clientèle (service client)
- Convention comptable
- Convention relative au service de télérelève
- Convention avec l'Entreprise Régionale

(2) Se retrouvent sur cette ligne les frais de personnels, détaché par Lyonnaise des Eaux auprès de l'Orléanaise des Eaux (709 k€).

Le montant des principaux travaux réalisés cette année s'élève à :

▪ forages de la Saussaye	2 042 000 €
▪ déploiement de la télérelève	1 348 000 €
▪ renouvellement des réseaux	2 218 000 €
▪ renouvellement des ouvrages de production	754 000 €

c. Résultat

Compte tenu de ces éléments, le résultat de la société dédiée est le suivant :

RESULTAT	2012
Total des produits d'exploitation	17 936 493 €
Total des charges d'exploitation	17 503 592 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	432 901 €
Produits financiers	11 €
Charges financières	680 621 €
RESULTAT	-247 709 €

V. LES TRAVAUX REALISES EN 2012

1. RENOUVELLEMENT DU RESEAU ET DES BRANCHEMENTS EN PLOMB

	2010	2011	2012	Evolution 2011/2012
Renouvellement de conduites	2 421 m	1 584 m	2 640 m	+ 67,0 %
Nombre de branchements en service :				
- dont nombre de branchements en plomb au 1 ^{er} janvier	7 085	4 927	7 813	- 1,4 %
Remplacement des branchements en PLOMB :				
- dont : état de santé ou conservation/au remplacement	200	110	192	+89,0 %

2. TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT SUR LES OUVRAGES DE PRODUCTION

Le montant total des travaux de renouvellement, notamment mécaniques et électromécaniques, sur les ouvrages de production (usine de VIL, forages, réservoirs, postes de renforcement et station d'aide de Saint Denis de Niéval) se sont élevés à 704 000 € H.T. Le montant de ces travaux s'élevait à 271 000 € H.T. en 2011.

VI. INDICATEURS DE PERFORMANCE 2012

Les indicateurs suivants sont donnés conformément à l'annexe Y visée à l'article D1 2004-1 du C.G.C.T., définissant le contenu du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable.

Qualité de l'eau

Le détail du suivi de la qualité de l'eau est donné en annexe au présent rapport.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Cet indice est de 100 % pour le réseau d'Orléans. Il mesure le niveau de connaissance des réseaux et la qualité de sa gestion patrimoniale. Le rapport de connaissance des services publics d'eau et d'assainissement de février 2012 fait état d'un indice moyen de 87 % pour les services d'eau potable.

Rendement du réseau de distribution

Cet indicateur permet de connaître les pertes du réseau, (hors des volumes injectés dans le réseau de distribution consommés avant autorisation et vendus en gros):

$$\text{Le calcul de la façon suivante : rendement} = \frac{P6 - P3}{P1 + P2}$$

Volumes produits (V1)	2 764 319 m ³
Volumes injectés (V2)	0 m ³
Volumes exportés (V3) (V4)	1 557 320 m ³
Volumes non en distribution (V4)	7 19 860 m ³
Pertes (P1)	712 342 m ³
Volumes consommés autorisés (V5)	6 590 740 m ³
Volumes consommés (V6)	6 078 208 m ³
Volumes consommés hors comptage (V6)	18 000 m ³
Volumes de service du réseau (V9)	60 750 m ³

Le rendement du réseau Orléanais est de 82,86 %. A titre de comparaison, le chiffre donné par l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement est un rendement moyen de 76 %.

Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés.

Il se calcule de la façon suivante :
$$I_{LC} = \frac{F4 - F7}{353 \times \text{longueur de réseau}}$$

La longueur totale du réseau de distribution du service public d'eau potable, hors branchements, est de 303,857 km.

L'indice linéaire des volumes non comptés est de 3,65 m³/kilomètre.

Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas comptabilisés avec précision (correspondant à des pertes d'eau en réseau et à des déversements de volumes).

Il se calcule de la façon suivante :
$$I_{LP} = \frac{F4 - F5}{343 \times \text{longueur de réseau}}$$

L'indice linéaire des pertes en réseau est de 8,16 m³/kilomètre (8,16 m³/kilomètre en moyenne pour la strate des collectivités de 10 000 à 100 000 habitants dans le rapport de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement).

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Il prend en compte le linéaire de réseaux renouvelé, compris à l'occasion de renforcements et réparations sur les 5 dernières années. Les branchements ne sont pas pris en compte dans le réseau de référence.

Il se calcule de la façon suivante :
$$RREK = \frac{L_{2012} + L_{2011} + L_{2010} + L_{2009} + L_{2008}}{\text{linéaire de réseau}} \times 100$$

	L ₂₀₁₂	L ₂₀₁₁	L ₂₀₁₀	L ₂₀₀₉	L ₂₀₀₈
longueur de réseau renouvelé (m)	3 501	3 938	2 401	1 508	3 849

Linéaire total renouvelé sur les 5 dernières années : 10 998 m.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,57 % (contre 0,51 % de moyenne dans les échantillons).

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

La valeur de cet indice, compris entre 0 et 100 %, est basée sur le taux d'avancée de la mise en place des périmètres de protection des captages et des servitudes qui leur sont attachées. En 2012, cet indice est porté à 80 %.

Pour information, le rapport de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement fait état d'un indice moyen d'avancement de la protection de la ressource en eau de 78 %.

Montant des abandons de créance ou des versements à des fonds de solidarité

Cet indicateur consiste à mesurer l'impact du financement des personnes en difficulté.

Au titre de 2012, les sommes de l'Orléanaise des Eaux intégralement abandonnées ou des versements à des fonds de solidarité, sont notamment de 100 des facturations tentées de second versement (en l'occurrence en février 2013). En 2011, 11 personnes étaient concernées pour un montant de : 120,22 €.

Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Au 31 décembre 2012, le montant des impayés relatifs à la facturation de l'année 2012 par rapport aux montants des factures émises est de **0,48 %**. Pour comparer, le chiffre donné par l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement est un taux d'impayés moyen de 0,7 %.

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Cet indicateur permet de mesurer la continuité du service d'eau potable afin d'en apprécier le bon fonctionnement. Il correspond au nombre de coupures liées au fonctionnement du réseau public dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance.

Ce taux s'est élevé à **1,3** pour 1 000 abonnés, (contre 4,43 pour 1000 de moyenne dans l'étude de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement.)

Délai maximum d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Ce délai est fixé contractuellement à 2 jours ouvrés. Son taux de respect est de 90 %, valeur qui constitue également l'objectif contractuel minimal.

Réclamations écrites

Les réclamations écrites sont systématiquement tracées par le délégataire, de même que les délais de réponse.

Pour 2012, le taux de réclamation est de 10 pour 1 000 abonnés, hors réclamations liées à l'application des tranches tarifaires. L'objectif contractuel se situe entre 7 et 15 pour 1 000 abonnés.

VII. FAITS MARQUANTS 2012

Cette année 2012 constitue la première année du contrat de délégation de service public de l'eau potable à Orléans, et a été ponctuée de plusieurs faits marquants.

Peuvent notamment être cités :



- La création des forages de la Saussaye F5 et F6 (dorénavant appelés forages de l'Oiselière) et l'abandon des forages F1 et F4. Ce déplacement, financé par la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire au titre de sa compétence Développement Economique, permet l'extension de la Zone d'Activité d'Orléans Sologne, située sur la commune de Saint-Cyr-en-Val.

Par ailleurs, en cas d'inondation du Val d'Orléans, la qualité de l'eau brute des nouveaux forages permettrait que celle-ci soit distribuée sans être traitée par l'usine de traitement du Val.

L'année 2012 a été consacrée à l'équipement et au raccordement au réseau de ces forages. En parallèle, un dossier d'autorisation loi sur l'eau a été réalisé dans le but de déclarer d'utilité publique ces forages et d'obtenir une autorisation d'exploitation pour l'alimentation en eau potable.

- Le déploiement de la télérelève : la nouvelle D.S.P. prévoit d'équiper la totalité des compteurs au 31 décembre 2014 d'un émetteur de télérelève permettant de relever à distance les index des compteurs, de détecter les fuites, et d'en prévenir le consommateur par email, SMS, courrier ou par téléphone le cas échéant. L'abonné pourra également consulter sa consommation quotidienne sur le site Internet de l'Orléanaise des Eaux. Au 31 décembre 2012, 13 896 compteurs ont été équipés de la télérelève (soit 69 % du parc).





- La mise en place d'un groupe électrogène de secours à l'usine de traitement des eaux du Val : afin de sécuriser la distribution de l'eau potable en cas de coupure d'électricité, un nouveau groupe électrogène a été installé. Il permet, le cas échéant, d'alimenter les pompes qui envoient l'eau potable filtrée dans les réservoirs d'eau.
- La nouvelle facturation : un nouveau système de tarification, progressive selon la consommation, a été mis en place.
Quatre tranches de consommations annuelles ont été créées :
 - 0-40 m³
 - 40-120 m³
 - 120-35 000 m³
 - Au delà de 35 000 m³Afin de répondre à l'obligation légale de facturer les abonnés au moins deux fois par an, ces tranches ont été retranscrites par semestre pour la facturation des consommations du 1^{er} semestre 2012, constituant un appel intermédiaire.
Le montant de la part « consommation » de cet appel intermédiaire a été déduit de la facture émise en début d'année 2013, relative aux consommations annuelles 2012 sur la base des tranches de consommation annuelles.
Ainsi, trois factures ont été émises en 2012 :
 - Facture de février 2012 : paiement de l'abonnement du 1^{er} semestre 2012 (partie fixe).
 - Appel intermédiaire d'août 2012 : abonnement du 2nd semestre + consommations du premier semestre avec application des tranches de consommation semestrielles.
 - Facturation de janvier 2013 : abonnement du 1^{er} semestre 2013 – montant de la part « consommation » de l'appel intermédiaire + consommation annuelle avec application des tranches annuelles.
- La mise en place de la nouvelle gouvernance contractuelle : des comités de suivi de la délégation de service public ont été mis en place.
 - Le comité d'usagers, qui doit permettre l'implication de l'ensemble des acteurs publics et privés dans la gestion du service de l'eau, s'est réuni le 12 février 2013 pour évoquer l'exercice 2012. Ont été conviés à ce comité : France Nature Environnement, l'A.F.O.C. Loiret, l'U.F.C. Que Choisir, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de l'Agriculture, la Chambre du Commerce et de l'Industrie, et un représentant de chaque Comité de Mobilisation et d'Animation des quartiers de la Ville d'Orléans.
 - Le comité scientifique, qui doit permettre un échange avec les partenaires scientifiques du délégataire et les parties prenantes sur des sujets scientifiques, s'est tenu le 8 février 2013 pour évoquer la progression des études débutées en 2012. Ont été conviés à ce comité : l'A.R.S., l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le pôle de compétitivité DREAM, France Nature Environnement, et l'Association Pour la Sauvegarde du Loiret et de son Bassin Versant.
 - Le comité de pilotage : présidé par l'Adjoint aux Finances de la Ville d'Orléans, il s'est réuni à deux reprises : Le 30 novembre 2012, et le 21 mars 2013 pour évoquer les comptes 2012 de la D.S.P.

- Le comité technique : ce comité de travail se réunit trimestriellement pour évoquer le suivi et la gestion quotidienne de la D.S.P. Il s'est tenu le 4 juin 2012, le 13 juillet 2012, le 22 octobre 2012, et le 31 janvier 2013.
- La création du site Internet de l'Orléanaise des Eaux : ce site, qui répond aux normes d'accessibilité des sites publics, a été mis en service en décembre 2012. Il est entièrement dédié à l'Orléanaise des Eaux et permet aux usagers de comprendre et d'effectuer toutes leurs démarches. Lorsque les abonnés sont équipés de la télérelève, ils peuvent suivre leur consommation quotidienne en se connectant sur ce site internet.
- La lutte contre les pollutions diffuses – forages du Val : la loi Grenelle 1 de février 2009 a classé les 3 forages du Val dans la liste des 507 captages prioritaires. Afin de préserver ces captages, un programme d'actions préventives pour lutter contre les pollutions diffuses doit être mis en place. Une étude sur le bassin d'alimentation des captages du Val a ainsi débuté le 28 septembre 2011 et a permis de délimiter l'aire d'alimentation de ces captages et de produire, en fin d'année 2012, un programme d'actions. Ce programme d'actions constitue la base du contrat territorial qui devrait être élaboré en lien avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne en 2013.



En complément, dans le cadre de la 3^{ème} convention tripartite liant la Mairie d'Orléans à la Chambre d'Agriculture du Loiret et à l'Orléanaise des Eaux, un nouveau bulletin hydrologique a été initié ainsi qu'une rencontre réunissant le monde agricole, les collectivités, les institutionnels et les associations. Cette réunion organisée sur le terrain a permis de favoriser les échanges sur les pratiques de réduction des produits phytosanitaires et de limitation du gaspillage de l'eau.

ANNEXE 1 - LA QUALITE DE L'EAU

A – LE CONTROLE SANITAIRE

L'eau destinée à la consommation doit répondre aux exigences des articles L 1321-1 et suivants du Code de la Santé Publique.

Suite à un changement de la réglementation (loi sur l'eau 2006-1772 et décret 2010-344 du 31 mars 2010), les Services Communaux d'Hygiène et de Santé ont perdu la compétence pour réaliser le contrôle sanitaire des eaux ; ce contrôle a été repris à compter du 1^{er} janvier 2012 par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.).

L'A.R.S. a donc effectué en 2012 le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation qui porte sur 3 niveaux de sécurité :

- sur les eaux brutes,
- sur les eaux traitées, en sortie d'usine de traitement ou suite à un traitement d'appoint,
- sur les eaux distribuées au niveau du réseau d'adduction public.

Le suivi des eaux brutes d'origine souterraine (analyse de type RP) s'est réparti de la façon suivante :

	Forages du Val	Forages de secours	Forages du Nord	
	Theuriet, Gouffre, Bouchet	F1, F3, F4	Forage de la Pouponnière	Forage du Clos des Bœufs
Fréquence des analyses en fonction des volumes prélevés	1/an pour Bouchet et 2/an pour Theuriet et Gouffre soit 5 / an	1/an pour chaque forage soit 3/an	1 tous les 2 ans, non réalisé en 2012 (le prochain sera réalisé en 2013)	1 tous les 2 ans, non réalisé en 2012 (le prochain sera réalisé en 2013)

Le suivi des eaux traitées (analyse de type P1 et P2) s'est effectué de la manière suivante :

	Forages du Val	Forages de secours	Forages du Nord	
	Usine du Val		Forage de la Pouponnière	Forage du Clos des Bœufs
Fréquence des analyses	24/ an		3/an	5/an

Le suivi des eaux distribuées (analyse de type D1 et D2) a été entrepris selon la répartition suivante :

	Secteur desservi par les forages du Val	Secteur desservi par le forage de la Pouponnière	Secteur desservi par le forage du Clos des Bœufs
Nombres de points de contrôles	17	1	1
Nombres d'analyses	154/an	9/an	16/an

B– LA QUALITE DES EAUX EN 2012

Selon les différents forages (Val, Nord ou Saussaye), l'eau brute provient d'un aquifère spécifique et a, de ce fait, une qualité différente.

Les traitements, mis en place en vue de la potabilisation des eaux issues de ces différents aquifères, sont établis en fonction de la qualité des eaux brutes et sont plus ou moins complexes.

1. Le suivi et la qualité des eaux des captages de Vau

La qualité de l'eau s'exprime au travers de multiples paramètres organoleptiques, physico-chimiques, bactériologiques et également par la présence ou l'absence de substances indésirables, voire toxiques.

Le tableau ci-dessous présente les moyennes annuelles des principaux paramètres recherchés selon le type d'eau (brute ou traitée).

Paramètres	Captages de Vau Eaux brutes			Normes Eaux brutes	Captages de Vau Eaux traitées	Normes Eaux traitées
	Bouche	Theoret	Gouffre			
Turbidité en NTU [0,1] maximum	1,5	0,45	0,7	-	0,16	0,5 NTU
conductivité en µmhos	24	1,9	1,3	-	0,90	2mg/l
TAC en ° Français	144	12,10	11,75	-	18,96	-
Feu en µg/l	47	25	20	-	10	200 µg/l
Manganèse en µg/l	<10	<10	20	-	<10	10 µg/l
Nitrates en mg/l	12,0	10	13,2	50 mg/l	1,2	50 mg/l
Argent en µg/l	4	3,5	4,5	100 µg/l	3,5	10 µg/l
Selenium en µg/l	42	40	40	10 µg/l	42	10 µg/l
Cadmium dans 100 ml de consommation	106 %	100 %	100 %	2000 µg/l	41	0,100 mg/l
Copprure dans 100 ml de consommation	100 %	100 %	100 %	1000 µg/l	100%	0,100 mg/l
Pesticides totale en µg/l	ND	ND	ND	0 µg/l et 0 µg/l par subst.	ND	0,3 µg/l et 0,1 µg/l par subst.
Sommaire des pesticides (µg/l)	ND	0,005 (glyphosate)	0,075 (glyphosate)	2 µg/l	ND	ND
Essai de biotoxicité	3	3 et 4	3 et 4	-	3,3 et 4	1 ou 2

ND : inférieur à la limite de détection. (M) : non mesuré

* Coefficient photocarboneux exprimés à 20°C : 0 pour une impureté, 1 pour une impureté moyenne, 2 pour eau à l'équilibre, 3 pour eau légèrement agitée et 4 pour eau agitée. Les références de qualité sont respectées lorsque celles-ci sont < 1 ou = 1.

L'ensemble des paramètres recherchés sur les eaux brutes de Vau répondent aux exigences de qualité définies par le règlement en vigueur. Les eaux brutes de ces forages, présentent une factéologie et des teneurs en nitrates organiques paramétriques des inférieurs de la Linc dans le sol-soi français. Les teneurs généralement observées en nitrates et en pesticides qui peuvent être indicatives d'une vulnérabilité de cette ressource vis-à-vis des pollutions de surface d'origine agricole, restent inférieures aux normes.

Les résultats observés sur les eaux traitées mettent en évidence que le filtre de traitement permet d'obtenir un résultat en nitrates et en valeur réglementaire de 0,5 NTU, ainsi que la bactériologie, dans la conformité est de 100 % pour les autres indicateurs de pollution.

La teneur en nitrates reste inférieure à la valeur réglementaire (50 mg/l) et à la valeur recommandée (25 mg/l). Concernant la recherche de pesticides, nous pouvons souligner que les valeurs limites

réglementaires, fixées à 0,1 µg/l par substance et à 0,5 µg/l pour l'ensemble des substances recherchées, ont été respectées.

Toutefois, il est à noter que les eaux délivrées par l'usine du Val ont un équilibre calcocarbonique non-conforme (eau peu agressive ou agressive) qui engendre un effet corrosif de l'eau (dissolution des métaux des canalisations). L'Orléanaise Des Eaux a été saisie du problème et va rénover le système permettant de rétablir l'équilibre calcocarbonique de l'eau en 2013.

2. Le suivi de la qualité des eaux des forages du Nord en 2011 et en 2012

Le tableau ci-après présente les moyennes annuelles des principaux paramètres recherchés selon le type d'eau (brutes et traitées) :

Paramètres des eaux brutes avant traitement	Eaux brutes (données 2011 car ces prélèvements sont effectués tous les 2 ans)			Eaux traitées		
	Clos des Bœufs	Pouponnière	Normes Eaux brutes	Clos des Bœufs	Pouponnière	Normes Eaux traitées
Turbidité en NTU	1,2	0,27	-	0,15	0,22	0,5 NTU
COT (matière organique) en mg/l C	0,4	0,3	-	0,42	1,03	2 mg/l
TAC en °Français	28,9	23,8	-	28,04	14,87	-
Fer en µg/l	472	< 10	-	<10	<10	200 µg/l
Manganèse en µg/l	128	< 10	-	<10	<10	50 µg/l
Nitrates en mg/l	<0,1	35,8	50 mg/l	0,08	7,53	50 mg/l
Arsenic en µg/l	7	< 2	100 µg/l	3,5	4	10 µg/l
Sélénium en µg/l	< 2	10	10 µg/l	<2	<2	10 µg/l
<i>Escherichia coli</i> dans 100 ml %conformité	100 %	100 %	20 000	100 %	100 %	0/ml
Streptocoques dans 100 ml %conformité	100 %	100 %	10 000	100 %	100 %	0/100 ml
Pesticides azotés en µg/l	ND	0,054	5 µg/l et 2 µg/l par subst.	ND	ND	0,5 µg/l et 0,1 µg/l par subst.
Equilibre * calcocarbonique	NM	NM	1 ou 2	2 et 2	1	1 ou 2

ND : non détecté NM : non mesuré

L'équilibre géochimique correspond à classes : 0 pour eau instable, 1 pour eau légèrement instable, 2 pour eau à l'équilibre, 3 pour eau légèrement agressive et 4 pour eau agressive. Les références de qualité sont respectées lorsque classe = 1 ou = 0.

Les eaux brutes prélevés au niveau des forages du Nord présentent une simple désaturation au sulfate, complétée par un phénomène de déminéralisation et de décalcification sur le Crayon du Cote des Bords. Les eaux de ces forages sont issues des couches de Beauce ; elles sont par conséquent plus minéralisées, leur TAC, (Titre Alcalimétrique Complet ou acidité) étant compris entre 200 et 300°. Ce caractère rend les rend peu vulnérables aux pollutions de surface. Néanmoins, elles présentent des teneurs plus élevées en nitrates notamment sur Fleury-aux-Tours.

Depuis le 1^{er} juillet 2009, avec l'implantation de la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle par le réseau d'Orléans, le forage de la Fleury-aux-Tours est moins utilisé. Le réseau est principalement alimenté par de l'eau provenant de l'Aine de Val ce qui explique notamment la distribution de la dureté, des nitrates et du sulfates si on compare les eaux brutes et les eaux traitées.

3 Le suivi de la qualité des eaux des forages de la Saussaye en 2012

Ce chapitre ne concerne que les données sur les eaux brutes car les eaux traitées sont prises de l'Aine de Val présentées dans le chapitre concernant les forages du Val.

Les résultats d'analyse effectués sur les eaux brutes de ces forages sont les suivantes :

Paramètres des eaux brutes avant traitement	Forages de La Saussaye			Meyvine			Normes Eau brute
	F1	F2	F3	F1	F2	F3	
Turbidité en NTU	2,3	2,4	2,3	1,0	1,0	1,0	5
CO3 (carbonate) organique en mg/l	0,3	0,3	0,3	0,52	0,52	0,52	0,5
TAC en Français	262	262	262	272	272	272	200
Mer en µg/l	262	262	262	272	272	272	100
Manganèse en µg/l	1,4	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	10
Nitrates en mg/l	40,0	40,0	40,0	40,0	40,0	40,0	50 mg/l
Sulfates en µg/l	28	3	30	27,3	27,3	27,3	100 µg/l
Residu sec à 100°C en % de conformité	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	20 000
Residu sec à 180°C en % de conformité	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	16 000
Residu sec à 105°C en µg/l	ND	ND	ND	ND	ND	ND	1 µg/l
* Equilibre géochimique							

ND : non détecté / NM : non mesuré

* L'équilibre géochimique correspond à classes : 0 pour eau instable, 1 pour eau légèrement instable, 2 pour eau à l'équilibre, 3 pour eau légèrement agressive et 4 pour eau agressive. Les références de qualité sont respectées lorsque classe = 1 ou = 0.

Les eaux brutes des forages de Saussaye proviennent de nappes profondes situées dans les domaines de Beauce, qui sont naturellement bien protégées. Les teneurs élevées observées en fer et manganèse sont caractéristiques des nappes profondes, riches d'origine. Ce caractère rend les rend peu vulnérables aux pollutions de surface. Néanmoins, elles présentent des teneurs plus élevées en nitrate, élément d'origine agricole, dont la norme est fixée à "50 µg" dans les eaux brutes.

4. Le suivi et la qualité des eaux distribuées en 2012

Le tableau ci-après présente les moyennes annuelles des principaux paramètres mesurés :

Paramètres des eaux distribuées	Secteur City des Neiges	Secteur Pouponnière	Secteur Eau du Val	Moyennes Eaux distribuées
	1 point de contrôle	3 points de contrôle	17 points de contrôle	
Turbidité en NTU	0,12	0,02	0,23	0,13
Fe en mg/l	0,09	0,09	0,09	0,09 mg/l
Manganèse en mg/l	0,05	0,04	0,05	0,05 mg/l
Cadmiun en µg/l	0,01	0,01	0,01	0,01 µg/l
Échec relatif dans 100 ml % de conformité	100 %	100 %	100 %	100 %
Échec relatif dans 100 ml % de conformité	100 %	100 %	100 %	100 %

5. Résultats au Contrôle 2012

un (en abrégé) : nombre de prélèvements réalisés - nombre de prélèvements Non Conforme - 100) nombre de prélèvements réalisés.

	Microbiologie			Physicochimie		
	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non Conforme	Taux (%)	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non Conforme	Taux (%)
Eau brute (EB)	5	0	0%	5	0	0%
Eau traitée (ET)	33	0	0%	33	0	0%
Eau distribuée (ED)	179	0	0%	179	2	1%
Tout (EB+ET+ED)	217	0	0%	217	2	1%

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 20 décembre 2013 -

Les 7 non-conformités relevées sur les références de qualité en 2012 sont les suivantes :

Date	Échantillon	Paramètre dépassé	Commentaire	Explication
06 janvier	Paugonnière site Pierre Chevalier	Turbidité = 0,2	Présence de la suspension la turbidité	Dépassement ponctuel non représentatif de l'Unité de Distribution
13 janvier	VAL - avenue du Champ de Mars	Fer = 3500 µg/l et arsénite = 22	Problème de fer et de turbidité lié au réseau d'égout de distribution	Dépassement ponctuel non représentatif de l'Unité de Distribution
17 avril	Unité VAL	Équilibre oxygène = 3	Eau légèrement agressive à agressive	Déséquilibre ponctuel du système de rééquilibrage de l'équilibre calcocarbonique
11 juin	Unité VAL	Équilibre carbonique = 3	faussant la composition des carbonates	
16 octobre	Unité VAL	Équilibre carbonique = 4		
17 décembre	Unité VAL	Équilibre calcocarbonique = 2		
22 décembre	Unité VAL	Carbone Inorganique Total = 2,5		Dépassement ponctuel

Conclusion : L'eau délivrée à la population pour l'année 2012 est d'excellente qualité concernant le respect des limites de qualité (100 % de conformité). Il est toutefois à noter qu'une des références de qualité (équilibre calcocarbonique) a été dépassée à 5 fois sur l'année du Val (eau légèrement agressive à agressive). L'Orléanaise des Eaux a été saisie du problème et s'est engagée à rénover le système permettant de rétablir l'équilibre calcocarbonique de l'eau en 2013.

VIE EDUCATIVE, CULTURELLE, SPORTIVE ET SOCIALE

N° 27 – Quartier de La Source. Révision des périmètres scolaires.

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit du périmètre scolaire de La Source pour les écoles Romain Rolland et Kergomard. Au vu de toutes les nouvelles familles qui arrivent sur le quartier de La Source, nous vous proposons de répartir différemment les rues pour ces deux groupes scolaires.*

M. RICOUD – *C'est peut-être un peu hors sujet, mais j'aurais voulu savoir si la Ville était en négociations avec l'Inspection d'Académie par rapport aux problèmes qui se posent à l'école René-Guy Cadou. Vous savez que c'est une école qui intègre des élèves handicapés et il y a un problème de sureffectif. Il est question de déplacer une classe et donc l'Inspection d'Académie dit qu'elle est en négociations avec la Ville. Donc, j'aurais voulu savoir si vous avez des informations à ce sujet. Je vous en remercie.*

M. REISSER – *Vous dites que la livraison des logements récents entraîne l'arrivée d'un nombre important d'enfants. Cependant, deux immeubles actuellement en rénovation rue Troyat et rue Sédar Senghor devraient être livrés dans le courant de l'année 2014. Cela représente environ 50 appartements qui vont sans doute accueillir de nouvelles familles avec des enfants. Où seront accueillis les enfants en particulier dans les écoles maternelles puisque Kergomard et Romain Rolland sont déjà en capacité maximale ? Je vous remercie.*

Mme SAUVEGRAIN – *Ils seront accueillis à l'école Romain Rolland sur laquelle on peut encore trouver de la place.*

M. REISSER – *Je ne pense pas.*

M. le Maire – *Je vous propose que l'on vous réponde par la suite. Merci.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'évolution de la population des enfants scolarisés dans les écoles du quartier d'Orléans La Source nécessite d'adapter le périmètre de recrutement du groupe scolaire Pauline Kergomard, impactant ainsi celui du groupe scolaire Romain Rolland.

Ouverte en 2009, l'école Pauline Kergomard a bénéficié de la définition d'un nouveau secteur, basé sur le planning prévisionnel des livraisons de logements connu à l'époque.

La modification des secteurs rendue également nécessaire par la fermeture concomitante de l'école Claude Bernard avait conduit à examiner favorablement les dérogations vers Pauline Kergomard.

L'arrivée de population induite par les livraisons de logements récentes, a amené un nombre d'enfants très important sur une période très courte.

Pour septembre 2014, les effectifs prévisionnels montrent que la capacité d'accueil maximale sera quasiment atteinte avec les seules montées pédagogiques des enfants actuellement dans l'école et leurs frères et sœurs entrant en petite section.

Ne pourra donc être accueillie qu'une quinzaine d'élèves de nouvelles familles.

Ainsi, il est nécessaire d'ajuster le périmètre du groupe scolaire Pauline Kergomard par la réaffectation au groupe scolaire Romain Rolland des portions de rues suivantes :

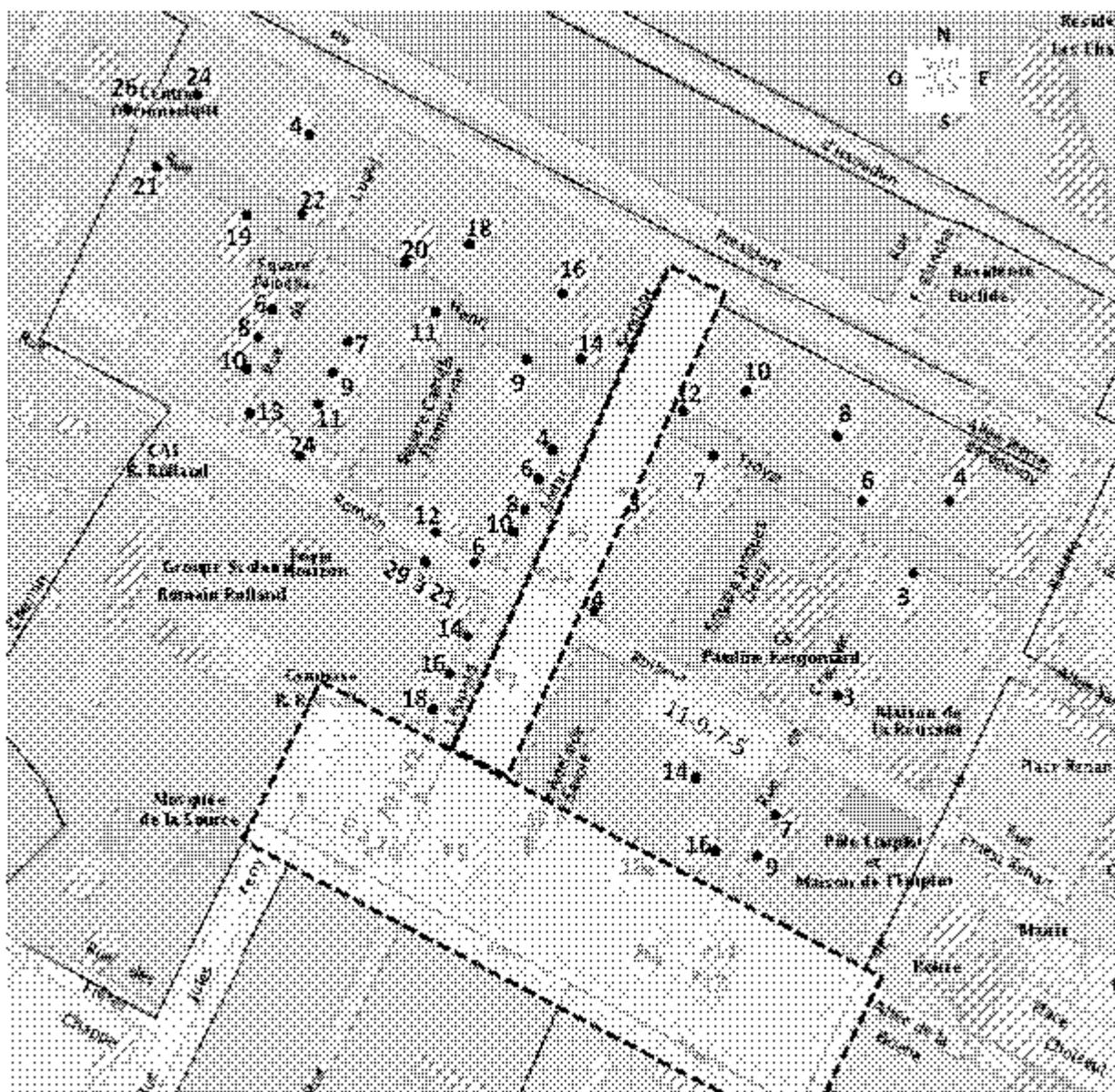
- Rue Léopold Sédar Senghor, côté impair (le côté pair est déjà affecté à l'école Romain Rolland) ;
- Rue de Cracovie : à partir du n° 18 côté pair, à partir du n° 11 côté impair ;

- Rue Jean d'Aulon : côté pair (le côté impair est affecté à l'école Diderot) ;
- Rue Romain Rolland : côtés pair et impair à partir du carrefour de la rue Léopold Sédar Senghor (afin d'entériner les nouvelles numérotations d'immeubles neufs).

Dans ces conditions, après avis de la Commission Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les changements d'affectation entre les groupes scolaires Pauline Kergomard et Romain Rolland comme définis ci-avant. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE



Echelle 1/3500

légende : - - - - - portion de secteur à affecter de l'école Pauline Kergomard vers l'école Romain Rolland

N° 28 – **Marché de transport de personnes. Lots n° 1, 2 et 3. Approbation d'avenants n° 2.**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Lors de sa séance du 23 novembre 2012, le Conseil Municipal a approuvé le marché de transport de personnes avec le groupement RAPIDES DU VAL DE LOIRE et CARS DUNOIS pour les lots n° 1, 2 et 3 :

- lot n° 1 : transport de personnes d'un point à un autre avec arrêts dans la ville,
- lot n° 2: transport de personnes dans les communes de l'agglomération orléanaise (départ Nord de la Loire),
- lot n° 3: transport de personnes dans les communes de l'agglomération orléanaise (départ Sud de la Loire).

Au cours de l'exécution des prestations, il est apparu nécessaire de préciser les limites de tranches kilométriques définies dans le bordereau de prix unitaires afin de faciliter la facturation pour les lots n° 2 et 3.

De plus, suite à la disparition de l'indice I.N.S.E.E. 001559272 (offre intérieure des produits industriels – autobus et autocars), il est nécessaire, pour les trois lots, de remplacer successivement celui-ci par la nouvelle série référencée à l'I.N.S.E.E. désignée comme suit :

- de 12/2012 jusqu'en 05/2013 : I.N.S.E.E. 1653206 (offre intérieure des produits industriels – autobus et autocars) auquel est appliqué le coefficient de raccordement de 1,0738 ;
- à partir de 06/2013 : I.N.S.E.E. 1653203 (offre intérieure des produits industriels – véhicules automobiles) auquel est appliqué le coefficient de raccordement de 1,0237.

Ces modifications sont formalisées pour chaque lot dans un avenant n° 2.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les avenants n° 2 aux marchés n° 12-352R1, 12-352R2 et 12-352R3 relatifs à la modification d'un indice des prix (lots n° 1, 2 et 3) et à la précision des limites des tranches kilométriques (lots n° 2 et 3) à passer avec le groupement RAPIDES DU VAL DE LOIRE et CARS DUNOIS ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits avenants au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 29 – **Marché de transport de personnes. Lot n° 4. Approbation d'un avenant n° 1.**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Lors de sa séance du 12 avril 2013, le Conseil Municipal a approuvé le marché de transport de personnes avec l'entreprise CARS SIMPLON pour le lot n° 4 relatif au transport de personnes hors agglomération orléanaise.

Au cours de l'exécution des prestations, il est apparu nécessaire d'étendre les prestations du marché par l'introduction de nouvelles tarifications dans le bordereau des prix unitaires du marché.

A cet effet, un avenant n° 1 vise à ajouter des tarifs dits de «réutilisation » des cars du prestataire qui permettent aux écoles et aux centres des loisirs de bénéficier de tarifs plus avantageux sous réserve de respecter des contraintes de jours et d'horaires définis par le prestataire.

De plus, suite à la disparition de l'indice I.N.S.E.E. 001559272 (offre intérieure des produits industriels – autobus et autocars), il est nécessaire de remplacer successivement celui-ci par la nouvelle série référencée à l'I.N.S.E.E. désignée comme suit :

- de 12/2012 jusqu'en 05/2013 : I.N.S.E.E. 1653206 (offre intérieure des produits industriels – autobus et autocars) auquel est appliqué le coefficient de raccordement de 1,0738 ;
- à partir de 06/2013 : I.N.S.E.E. 1653203 (offre intérieure des produits industriels – véhicules automobiles) auquel est appliqué le coefficient de raccordement de 1,0237.

Ces modifications sont formalisées dans un avenant n° 1.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 au marché n°13-078R relatif à la modification d'un indice des prix et l'introduction de tarifs complémentaires dits de « réutilisation » à passer avec la société CARS SIMPLON ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 30 – **Fêtes de Jeanne d'Arc 2014. Approbation des redevances et d'une convention type d'occupation du domaine public pour les exposants de la fête médiévale et du marché médiéval.**

M. GABELLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Chaque année, Orléans commémore la délivrance de la Ville par Jeanne d'Arc au travers d'événements officiels et festifs, du 29 avril au 9 mai 2014.

Des exposants à vocation commerciale seront présents à la fête médiévale, organisée le 1^{er} mai 2014, sur la base de loisirs de l'Île Charlemagne et au marché médiéval, organisé du 7 au 9 mai 2014, sur le site du Campo Santo.

En application du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, compte tenu des surfaces mises à disposition et des moyens techniques mis en œuvre par la Mairie facilitant l'accueil de ces activités temporaires dans le cadre de l'organisation de l'événement, il est proposé de mettre en place des redevances d'occupation du domaine public pour les Fêtes de Jeanne d'Arc 2014.

Une convention type d'occupation temporaire et révocable du domaine public sera proposée à la signature des exposants, définissant les engagements de chacune des parties.

Il est proposé d'augmenter les redevances 2014 de 2 % par rapport à celles de 2013 en arrondissant le tarif à l'unité supérieure ou inférieure.

Les redevances 2014 sont présentés dans le tableau annexé à la présente délibération.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les redevances pour l'occupation temporaire du domaine public à appliquer aux exposants présents sur la fête médiévale et sur le marché médiéval lors des Fêtes de Jeanne d'Arc 2014, telles qu'elles sont détaillées dans le tableau annexé ;

2°) approuver la convention type d'occupation temporaire et révocable du domaine public pour ces manifestations ;

3°) autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer les conventions à passer avec les exposants et à accomplir les démarches nécessaires à cet effet ;

4°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits du budget de la Mairie, fonction 024, article 7336, service gestionnaire CEVE, programme 0000832. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

FETES DE JEANNE D'ARC 2014
Redevances d'occupation temporaire et révoicable du domaine public
Annexe

Manifestations / lieux	TARIFS JOURNALIERS 2014		Redevances arrondies nettes T.V.A. / jour	
	Espaces ou linéaires mis à disposition sans abri journal par la Ville	Durée	2013	2014
Fête médiévale Ile Charlemagne	Alignement appliqué			
	Exposant non alimentaire - F1 = linéaire de 5 m maximum	1 jour	36 €	37 €
	Exposant alimentaire hors buvettes et laveries - F2 = linéaire de 5 m maximum	1 jour	36 €	37 €
	Exposant alimentaire buvettes et laveries - F3 = linéaire de 3 m maximum	1 jour	58 €	59 €
	Exposant non alimentaire - A1 = module de 3 x 2 m sous arcades ou 4 x 3 m sur la pelouse	3 jours	99 €	101 €
	Exposant non alimentaire - A2 = module de 4 x 2 m sous arcades ou 5 x 3 m sur la pelouse	3 jours	130 €	133 €
	Exposant non alimentaire - A3 = module de 5 x 2 m sous arcades ou 6 x 3 m sur la pelouse	3 jours	166 €	168 €
	Exposant non alimentaire - A4 = module de 7 x 3 m sur la pelouse	3 jours	187 €	191 €
	Exposant alimentaire - B1 = module de 3 x 2 m sous arcades ou 4 x 3 m sur la pelouse	3 jours	136 €	139 €
	Exposant alimentaire - B2 = module de 4 x 2 m sous arcades ou 5 x 3 m sur la pelouse	3 jours	171 €	174 €
Exposant alimentaire - B3 = module de 5 x 2 m sous arcades ou 6 x 3 m sur la pelouse	3 jours	204 €	208 €	
Exposant alimentaire - B4 = module de 7 x 3 m sur la pelouse	3 jours	237 €	242 €	
Marché médiéval Campo Santo	Supplément angle, exposant alimentaire ou non alimentaire, tout module confondu			
	Exposant gagnant le concours de la plus belle échoppe	3 jours	21 €	21 €
	Villes ou associations invitées assurant la promotion de leurs activités et participant à l'animation du site et/ou des Fêtes de Jeanne d'Arc dans le cadre d'un contrat	3 jours	gratuite	gratuite
		3 jours	gratuite	gratuite

N° 31 – **Fêtes de Jeanne d'Arc 2014. Conception et production du son et lumière. Approbation d'un marché après procédure adaptée.**

M. GABELLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Du 29 avril au 9 mai 2014, Orléans célèbrera la délivrance de la Ville par Jeanne d'Arc au travers d'événements commémoratifs et festifs.

La cérémonie de remise de l'étendard organisée le 7 mai au soir devant la cathédrale Sainte-Croix, constitue l'un des points d'orgue des festivités. Une attention toute particulière est donc portée à la conception et à la réalisation du son et lumière intégré à cette cérémonie.

Compte-tenu du montant et de la nature des prestations à réaliser, une consultation en procédure adaptée a été lancée conformément à l'article 30 du Code des Marchés Publics.

Lors de sa séance du 11 décembre 2013, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'examen des offres compte tenu des critères d'attribution et de leur pondération définis à l'article 6 du règlement de la consultation, à savoir :

- Pertinence et originalité du projet de scénario et du graphisme des médias proposés appréciées au regard du mémoire technique : pondération 50 % ;
- Prix des prestations apprécié au regard de la décomposition du prix global et forfaitaire détaillée : pondération 30 % ;
- Méthodologie d'intervention (organisation technique et humaine) proposée pour l'exécution du marché appréciée sur la base du mémoire technique : pondération 20 %.

Dans ces conditions, après avis de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché à passer selon une procédure adaptée avec la société Marie-Jeanne GAUTHE - BNC pour un montant total de 39 888,90 € T.T.C. relatif à la conception et à la production du son et lumière sur la cathédrale Sainte-Croix, le 7 mai 2014, dans le cadre des Fêtes de Jeanne d'Arc 2014 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer le marché au nom de la Mairie ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 024, nature 611, opération 0000832 SG CEVE. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 32 – **Orléans'Jazz 2014. Approbation des tarifs, des redevances et d'une convention type d'occupation du domaine public.**

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La programmation d'Orléans'Jazz 2014 est en cours d'élaboration avec le directeur artistique et en concertation avec les comités de pilotage et de programmation.

Le calendrier et les lieux de concerts sont les suivants :

- Retour au Jardin de l'Evêché du mercredi 18 au samedi 21 juin 2014 (concerts gratuits),
- Place de la Loire du samedi 21 au mardi 24 juin 2014 (concerts gratuits),
- Campo Santo « International » du mercredi 25 au samedi 28 juin 2014 (concerts payants).

1° - Tarifs d'entrée du Campo Santo

Les catégories de tarifs (unitaires et forfaits) et leurs conditions d'accès, tels qu'approuvés par le Conseil Municipal pour 2013 sont reconduites sur 2014.

En 2013, une augmentation d'1 € avait été appliquée sur les pleins tarifs et les groupes/collectivités. Les tarifs réduits et JPASS/PAC avaient été maintenus.

Pour 2014, il est également proposé :

- une augmentation d'1 € sur les billets unitaires (tout public, groupe et flash) et sur le forfait 2 jours (tout public et groupe),
- une augmentation de 2 € sur le forfait 4 jours (tout public et groupe).

Les tarifs réduits et JPASS/PAC sont maintenus.

La billetterie des spectacles produits par la Mairie est notamment déposée auprès de France Billet, le réseau Ticketnet, Premier Rang, l'Université d'Orléans et sur le site Internet de la Mairie (solution WEEZEVENT).

2° - Produits commerciaux

La Mairie est également amenée à vendre des produits de promotion du festival.

Il est proposé d'augmenter les tarifs des tee-shirts 2014 et tee-shirts des années passées et 2014 d'1 € et des imperméables de poche de 0,50 €

3° - Redevances d'occupation du domaine public

Afin d'accueillir les festivaliers dans un esprit festif et de convivialité, la Mairie met en place des espaces buvettes/restauration au Jardin de l'Evêché et au Campo Santo qui donnent lieu au paiement par les exposants d'une redevance d'occupation du domaine public.

Il est proposé d'augmenter d'1 € les redevances pour 2014.

Une convention type d'occupation temporaire et révocable du domaine public sera proposée à la signature de chaque exposant, définissant les engagements de chacune des parties.

Les tarifs et redevances sont détaillés en annexe de la délibération.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les tarifs et les redevances pour l'édition 2014 d'Orléans'Jazz tels que détaillés en annexe de la délibération ;

2°) approuver la convention type d'occupation temporaire et révocable du domaine public pour le festival Orléans'Jazz 2014 ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer les conventions avec les exposants et accomplir les démarches nécessaires à cet effet ;

4°) imputer les recettes correspondantes sur le budget annexe, fonction 33, programme 0000843, article 7062, 7088, 7336, service gestionnaire CCCA. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ORLEANS JAZZ 2014 TARIFS - ANNEXE

		DROITS D'ENTREE UNITAIRES				FORFAITS										
	2013 T.T.C.	2014		% evol	2 JOURS DATES (AU CHOIX ENTRE LE 25 ET LE 28 JUIN)		4 JOURS (DU 25 AU 28 JUIN)		DECOUVERTES (CM OCT 13) DU 25 AU 28 JUIN pour rappel							
		H.T.	T.T.C.		2013 T.T.C.	2014 T.T.C.	2013 T.T.C.	2014 T.T.C.	2013 T.T.C.	2014 T.T.C.	2013 T.T.C.	2014 T.T.C.				
TOUT PUBLIC	26	26,44	27	3,85%	42	42,12	43	2,38%	73	73,46	75	2,74%	52	51,91	53	1,92%
GROUPES COLLECTIVITES	22	22,53	23	4,55%	37	37,22	38	2,70%	70	70,52	72	2,86%				
8 billets achetés pour un même concert																
REDUIT*	14	13,71	14	0,00%	22	21,55	22	0,00%	38	37,22	38	0,00%				
* jeunes de - de 26 ans																
* demandeur d'emploi sur présentation carte demandeur d'emploi																
* personne à mobilité réduite et son accompagnant																
* billet acheté dès 23h15																
JPASS/PAC	9	8,81	9	0,00%												
sur présentation de la carte																
FLASH**	15	15,67	16	0,00%												
** du 1er au 25 juin vente de courte période pour soirée de jauge commerciale faible																
GRATUITE ENFANTS MOINS 12 ANS																
REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC																
	2013 Net de T.V.A.	2014 Net de T.V.A.		% evol	2013 T.T.C.		2014 T.T.C.		2013 T.T.C.		2014 T.T.C.		2013 T.T.C.		2014 T.T.C.	
Jardin de l'Hôtel Grosloir / Evêché	36	37	37	2,78%	8	6,67	8	0,00%								
Espace 3x5m sans abris fourni par la Ville	42	43	43	2,38%	12	10,83	13	8,33%								
Espace 3x5m avec abris fourni par la Ville																
Campo Santo	36	37	37	2,78%	15	13,33	16	6,67%								
Espace 3x5m sous arcade	42	43	43	2,38%	1	1,25	1,5	50,00%								
Espace 3x5m avec abris fourni par la Ville																

N° 33 – **E.S.A.D. Associations Antirouille et Polysonik. Attribution de subventions. Affiliation au Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz.**

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« 1. E.S.A.D.

Le Conseil Municipal a approuvé en décembre 2012, la convention de financement 2013-2016 avec l'E.S.A.D., attribuant à l'établissement une subvention de fonctionnement de 2260 000 € en 2013 et une subvention compensatrice de loyer de 474 330 €

En application de la convention, il est proposé de fixer le montant de la subvention de fonctionnement à l'E.S.A.D. pour 2014 à hauteur de 2260 000 € ainsi que la subvention de compensation du loyer à hauteur de 474 330 € qui seront versées selon les modalités fixées dans la convention.

2. Association Antirouille

La Mairie a confié par voie d'affermage la gestion de l'Astrolabe à l'association L'Antirouille par convention approuvée par le Conseil Municipal le 19 décembre 2008, modifié par avenant approuvé le 23 mars 2012.

Le Conseil Municipal a approuvé le 23 novembre 2012 la convention d'objectifs et de moyens 2012-2014 Scène de Musiques Actuelles (S.M.A.C.) passée avec l'Etat, la Région Centre et l'association L'Antirouille.

Il est proposé de fixer le montant de la subvention à L'Antirouille pour 2014 à hauteur de 362 000 € et les modalités de versement comme suit :

- Janvier 2014 : 253 400 €
- Juin 2014 : 108 600 €

3. Association Polysonik

Le Conseil Municipal a approuvé en décembre 2012, la convention pluriannuelle d'objectifs 2013-2015 avec l'association Polysonik, attribuant notamment à l'association une subvention de 85 500 € en 2013.

L'association Polysonik a présenté ses projets d'activité et son budget prévisionnel pour 2014.

En application de la convention, il est proposé de fixer le montant de la subvention 2014 pour un montant de 85 500 € selon les modalités de versement suivantes :

- Janvier 2014 : 42 750 €
- Juin 2014 : 42 750 €

4. Affiliation au Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz (C.N.V.)

Le Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz (C.N.V.), établissement public sous tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication, a pour mission principale de soutenir les entreprises de spectacles de musiques actuelles et de variétés grâce aux fonds collectés par la perception de la taxe fiscale sur les spectacles de variétés.

Dans le cadre d'Orléans'Jazz, la Mairie paye chaque année la taxe parafiscale calculée sur les recettes totales de billetterie. Les 2/3 des sommes collectées lors des 3 dernières années civiles complètes sont reversées sur un compte entrepreneur et disponibles sur demande de ce dernier, sous forme de droit de tirage. Pour en bénéficier, une affiliation est obligatoire. Celle-ci est gratuite.

Outre ce droit de tirage, après un an d'adhésion, l'entrepreneur affilié a la possibilité de solliciter une aide à l'organisation de festival.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) en application de la convention de financement 2013-2016, décider d'attribuer une subvention de fonctionnement de 2260 000 € ainsi qu'une subvention de compensation de loyer de 474 330 € à l'E.S.A.D. au titre de l'année 2014 ;

2°) en application de la convention de délégation de service public de décembre 2008, de l'avenant n° 1 de mars 2012 et de la convention pluriannuelle d'objectifs de décembre 2012, décider d'attribuer une subvention de 362 000 € à l'association L'Antirouille au titre de l'année 2014 ;

3°) en application de la convention d'objectifs 2012-2014, décider d'attribuer une subvention de 85 500 € à l'association Polysonik au titre de l'année 2014 ;

4°) décider de l'affiliation, à titre gratuit, de la Mairie au Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz ;

5°) imputer les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits à ouvrir au budget 2014 de la Mairie fonction 33, article 6574 SG CCCA, opération 0000846 (Astrolabe) et fonction 312, article 6574, SG CCCA (E.S.A.D.), et budget annexe fonction 33, article 739, programme 0000843 (Orléans'Jazz). »

ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 1 NON PARTICIPATION
(Mme BARRUEL).

N° 34 – **Associations sportives. Acomptes sur les subventions 2014.**

Mme GRIVOT – *Il s'agit de verser un acompte de 50 % aux associations sportives au titre de l'année 2014 pour 914 310 €.*

M. le Maire – *La parole est à M. POISSON.*

M. POISSON – *Une non participation de Florence CARRE que je représente.*

M. le Maire – *C'est pris en compte.*

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Compte-tenu des délais nécessaires à l'étude des dossiers, les propositions d'attribution des subventions annuelles de fonctionnement au titre de l'année 2014 pour les clubs sportifs orléanais seront soumises au Conseil Municipal à l'issue de leur analyse.

Dans cette attente, il est proposé qu'un acompte de 50 % de la subvention de fonctionnement de l'année 2013 soit versé aux associations concernées dès le début de l'année 2014.

S'agissant des clubs avec lesquels une convention d'objectifs a été conclue, il est prévu qu'ils reçoivent également en début de chaque année un acompte déterminé sur la base de l'aide financière qui leur a été attribuée l'année précédente au titre de leur fonctionnement courant, soit les montants indiqués dans le tableau annexé.

L'ensemble des acomptes 2014 est présenté dans le tableau annexé à la présente

délibération.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sports et Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer aux associations sportives un acompte sur la subvention 2014, dont le détail est présenté dans le tableau annexé pour un montant total de 914 310 €;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de l'année 2014 de la Mairie, fonction 40, article 6574, service gestionnaire CSPO. »

**ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 1 NON PARTICIPATION
(Mme CARRE).**

Conseil Municipal du 20 décembre 2013
Acomptes 2014

NOMS DES CLUBS	Subvention de fonctionnement 2013	Acompte 2014
1ère Compagnie d'Arc	2 100 €	1 050 €
Académie Municipale de Billard d'Orléans	1 400 €	700 €
Aéro Club d'Orléans et du Loiret	2 000 €	1 000 €
Alliance Orléans Natation (sous convention 2013-2016)	25 000 €	12 500 €
ALLS Basket	5 500 €	2 750 €
ALLS Cyclo	475 €	240 €
ALLS Générale	300 €	150 €
ALLS GV	300 €	150 €
ALLS Judo	2 800 €	1 400 €
ALLS Randonnée	250 €	125 €
ALLS Tennis de Table	250 €	125 €
Ambert Football Club	1 400 €	700 €
Amicale Boule Orléanaise	750 €	375 €
Arago Section Bowling	500 €	250 €
AS Handisport Orléanais	6 300 €	3 150 €
ASC Entente Sourcienne Football	620 €	310 €
ASO Danse sur glace	5 000 €	2 500 €
ASPTT (20 sections) (sous convention 2013-2014)	49 600 €	24 800 €
Association Course d'Orientation d'Orléans	3 000 €	1 500 €
Association Escale Football	5 000 €	2 500 €
Association Escale Handball	5 500 €	2 750 €
Association Escale Thaïboxing	1 805 €	905 €
Association JLP Taekwondo Orléans	2 000 €	1 000 €
Aviron Club Orléans Olivet	10 000 €	5 000 €
Boxing Club Victoria	1 800 €	800 €
Canoé Kayak Club Orléanais	10 000 €	5 000 €
Centre de Qwan Ki Do Val de Loire Orléans	600 €	300 €
Centre Subaquatique Orléans	2 500 €	1 250 €
Cercle de la Voile du Centre	3 000 €	1 500 €
Cercle Gambetta Section Cyclisme	20 000 €	10 000 €
Cercle Michelet Haltérophilie Musculation	14 000 €	7 000 €
CLTO Badminton (sous convention 2013-2016)	20 000 €	10 000 €
CLTO GRS	1 500 €	750 €
CLTO Hockey sur Gazon (sous convention de partenariat sportif et social 2013-2016)	29 000 €	14 500 €
Club Alpin Français d'Orléans	3 000 €	1 500 €
Club de Floorball Orléanais	1 000 €	500 €
Comité Directeur USO	6 000 €	3 000 €
Déportivo Espagnol	5 200 €	2 600 €
Eau Vive Plongée Orléans	3 200 €	1 600 €
ECO France Shotokan Karaté	200 €	100 €
ECO Handball	5 700 €	2 850 €
ECO Volley Ball	7 000 €	3 500 €
Ecole de parachutisme du Centre	5 600 €	2 800 €
Ecurie Orléans	10 000 €	5 000 €
Sous-total	280 950 €	140 480 €

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 20 décembre 2013 -

NOMS DES CLUBS	Subvention de fonctionnement 2013	Acompte 2014
Report	280 950 €	140 480 €
Etape Solognote	400 €	200 €
Etoile Saint Marc Gym Détente	450 €	225 €
Etoile Saint Marc Randonnée	225 €	115 €
Fly Disc'r	1 500 €	750 €
Fun Bowlers	4 200 €	2 100 €
Inter Omnisports des Sourds d'Orléans	6 200 €	3 100 €
Karibu Mayotte Orléans	475 €	240 €
Les Planeurs d'Orléans	900 €	450 €
Loiret Bowling Team	1 800 €	900 €
OKAMA	1 000 €	500 €
Orléanais Triathlon Club 45	800 €	400 €
Orléans Bowling Association	570 €	285 €
Orléans Carambole	1 600 €	800 €
Orléans Cyclo-Touriste	1 285 €	645 €
Orléans La Source Rugby	17 000 €	8 500 €
Orléans Water Polo	3 500 €	1 750 €
Pieds Blancs Les Aydes Basket et autres activités	7 000 €	3 500 €
Poney Club d'Orléans	5 000 €	2 500 €
Saint Marceau Orléans Tennis de Table	11 000 €	5 500 €
Saint Vincent Sports et Culture Gymnastique	2 400 €	1 200 €
Samourai Club	760 €	380 €
Sport Parachute Orléanais	300 €	150 €
Tennis St Marceau Orléans	3 700 €	1 850 €
Union Cycliste Orléans	13 000 €	6 500 €
Union Pétanque Argonnaise (sous convention de partenariat sportif et social 2011-2014)	29 000 €	14 500 €
Union Portugaise Sociale et Sportive d'Orléans	3 800 €	1 900 €
USO Aikido	1 000 €	500 €
USO Apnée	350 €	175 €
USO Bowling	1 000 €	500 €
USO Canoë Kayak	1 050 €	525 €
USO Echecs	2 500 €	1 250 €
USO Football Américain	9 600 €	4 800 €
USO Free Bike	1 810 €	905 €
USO Handball (sous convention 2013-2016)	27 000 €	13 500 €
USO Karaté France Shotokan	1 950 €	975 €
USO Kendo Iaido	1 550 €	775 €
USO Patinage Artistique	10 000 €	5 000 €
USO Patinage de vitesse	3 500 €	1 750 €
USO Roller ACRO	1 450 €	725 €
USO Rugby	5 100 €	2 550 €
USO Tai Ji Quan et Qi Gong	200 €	100 €
USO Tennis (sous convention 2013-2016)	26 000 €	13 000 €
USO Tennis de Table	3 500 €	1 750 €
USO Tir	3 040 €	1 520 €
USO Volley Ball	5 000 €	2 500 €
Sous-total	504 415 €	252 220 €

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 20 décembre 2013 -

NOMS DES CLUBS	Subvention de fonctionnement 2013	Acompte 2014
Report	504 415 €	252 220 €
USOPOC (6 sections)	1 140 €	570 €
Wallabies Orléans Bowling	2 200 €	1 100 €
Winner's Orléans	3 200 €	1 600 €
Sous-total Associations Sportives	510 955 €	255 490 €

ASSOCIATIONS SPORTIVES SCOLAIRES	Subvention de fonctionnement 2013	Acompte 2014
A.S Collège Alain Fournier	350 €	175 €
A.S Collège Etienne Dolet	400 €	200 €
A.S Collège Jean Rostand	400 €	200 €
A.S Collège Jeanne d'Arc	375 €	190 €
A.S Collège Montesquieu	270 €	135 €
A.S Jean Dunois	360 €	180 €
A.S Lycée Benjamin Franklin	550 €	275 €
A.S Lycée Charles Péguy	370 €	185 €
A.S Lycée Voltaire	500 €	250 €
A.S Université Orléans	1 460 €	730 €
Etoile Sainte Croix Saint Euverte	1 000 €	500 €
La "Guépine" (Jean Zay)	320 €	160 €
Lycée Professionnel Paul Gauguin	160 €	80 €
Union Sportive Lycée Pothier	420 €	210 €
Sous-total Asso Sportives Scolaires et Universitaire	6 935 €	3 470 €

CLUBS SOUS CONVENTIONS D'OBJECTIFS	Subvention de fonctionnement 2013	Acompte 2014
Budokan Karaté Orléans	28 500 €	17 100 €
Cercle d'Escrime Orléanais	60 000 €	36 000 €
ECO/CJF Athlétisme	67 000 €	40 200 €
Orléans Basket	85 500 €	59 850 €
Orléans Loiret Hockey sur Glace	25 000 €	15 000 €
Rugby Club Orléans	256 500 €	150 000 €
S.M.O. Gymnastique	233 000 €	139 800 €
U.S.Orléans Loiret Football	42 000 €	25 200 €
U.S.Orléans Loiret Judo Jujitsu	287 000 €	172 200 €
Sous-total clubs sous Contrats d'Objectifs	1 084 500 €	655 350 €

TOTAL GENERAL Clubs + AS Scolaires et Universitaire + Clubs sous Contrats d'Objectifs	1 602 390 €	914 310 €
---	--------------------	------------------

N° 35 – **Jour J. Redevances d'occupation du domaine public. Approbation.**

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'édition 2014 de Jour J se tiendra le jeudi 3 juillet 2014 au Campo Santo.

Afin d'accueillir le public dans un esprit festif et de convivialité, la Mairie met en place des espaces buvettes/restauration au Campo Santo, qui doivent donner lieu au paiement par les commerçants d'une redevance d'occupation du domaine public.

Un contrat d'occupation temporaire et révocable du domaine public sera proposé à la signature de chaque exposant, définissant les engagements de chacune des parties selon le contrat type d'occupation approuvé lors du Conseil Municipal du 17 juin 2011.

Afin d'avoir une cohérence dans les tarifs appliqués pour les redevances d'occupation du domaine public sur l'ensemble des manifestations culturelles et événementielles de la Mairie, il est proposé, depuis 2011, d'appliquer des tarifs identiques à ceux du festival Orléans' Jazz pour le Campo Santo.

Jour J	Espaces ou linéaires mis à disposition	Rappel Redevances 2013	Redevances 2014 (net de T.V.A.)
Campo Santo	3 x 5 m sous arcades	36 € par jour	37 € par jour
	3 X 5 m avec abri fourni par la Ville	42 € par jour	43 € par jour

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Sports et Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les redevances pour occupation temporaire du domaine public à appliquer aux espaces commerciaux telles que présentées dans le tableau ci-dessus pour Jour J 2014 ;

2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les conventions d'occupation temporaire du domaine public au nom de la Mairie à conclure avec les exposants, sur la base de la convention type approuvée par le Conseil Municipal le 17 juin 2011 ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits du budget de la Mairie, fonction 422, article 70323, service gestionnaire CJEU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 36 – **Bourses Projet Jeune. Attribution d'une subvention.**

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal du 23 mars 2012 a approuvé les règlements de trois types de Bourses Projets Jeunes (projet libre, concours ou création d'entreprise). Plusieurs projets ont été présentés faisant l'objet d'un examen au regard des critères définis.

Il est proposé d'attribuer une bourse projet jeune.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sports et Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer la bourse ci-dessous au porteur de projet pour un montant de 1 300 € au titre de l'année 2014 ;

Nom du porteur de projet	Objet	Type B.P.J.	Montant de la bourse 2014 en €
M. X	Création d'un cyber drive pour commerçants indépendants	Projet création d'entreprise	1 300
Total			1 300

2°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 422, article 6714, service gestionnaire CJEU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 37 – **C.R.I.J. Adhésion 2014.**

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Centre Régional Information Jeunesse réalise des actions d'animation (ateliers, séances collectives d'information, rencontres autour d'exposition, de vidéo, etc.) sur l'ensemble des 9 thématiques documentaires (emploi, organisation des études, étranger...) définies par le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse.

Par convention adoptée le 27 mars 2009, renouvelable annuellement par tacite reconduction, le C.R.I.J. et la Mairie ont défini les conditions de leur collaboration qui se traduit notamment par une cotisation d'adhésion.

En cohérence avec le budget 2014, la cotisation à verser au C.R.I.J au titre de l'année 2014 s'élève à 51 300 €

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sports et Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'adhésion de la Mairie au C.R.I.J. pour l'année 2014 moyennant le versement d'une cotisation de 51 300 € ;

2°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 422, compte 6281, service gestionnaire CJEU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 38 – **Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance. Approbation d'une convention d'attribution d'une subvention 2013 – 2014. Rectificatif.**

M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal du 27 septembre 2013 a approuvé la convention 450076 13 DS02 0845P00473 à passer avec l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (A.C.S.E.), ayant pour objet l'action « accompagnement parental » qui prévoyait le versement d'une subvention de 10 000 € au titre de l'exercice 2013 et un délai de réalisation au 30 juin 2014.

L'A.C.S.E. propose aujourd'hui une rédaction légèrement modifiée de la convention qui

annule et remplace la convention susvisée et qui modifie l'échéancier de versement de la subvention à hauteur de 10 000 € et le délai de réalisation comme suit :

- 8 000 € au titre de l'exercice 2013,
- 2 000 € au titre de l'exercice 2014,
- Délais de réalisation : du 1^{er} juin 2013 au 1^{er} mai 2014.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la nouvelle convention référencée 450076 13 DS02 0845P00514 relative à l'action « accompagnement parental » qui annule et remplace la convention référencée 450076 13 DS02 0845P00473 et portant attribution d'une subvention de 10 000 € qui sera versée sur les exercices 2013 et 2014 au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

3°) imputer les recettes correspondantes, sur le budget de Mairie, service gestionnaire FPRE, fonction 522, article 74718. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 39 – Office de Tourisme et de Congrès d'Orléans. Approbation d'un avenant n° 2. Attribution de subventions.

Mme PILET-DUCHATEAU, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 20 février 2009, le Conseil Municipal a approuvé la convention cadre à passer avec l'Office de Tourisme et de Congrès d'Orléans pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 1^{er} janvier 2014. Cette convention est assortie d'un 1^{er} avenant approuvé par délibération du Conseil Municipal le 21 octobre 2011.

Cette convention définit les conditions dans lesquelles l'Office de Tourisme et de Congrès d'Orléans et la Mairie interviennent dans le développement du tourisme à Orléans et ce, conformément à la loi n° 92-1341 du 23 décembre 1992 portant répartition des compétences dans le domaine du tourisme.

Cette convention arrive à échéance le 1^{er} janvier 2014. Compte tenu de la nécessité de poursuivre les actions et la dynamique entreprises tout en étant attentif à l'évolution des activités touristiques en 2014 (nouveau classement des offices, responsabilités et périmètres de commercialisation, etc.), il est proposé de prolonger la convention cadre pour un an dans le cadre d'un nouvel avenant.

Parallèlement, la convention prévoit que la Mairie s'engage à inscrire chaque année à son budget une subvention de fonctionnement destinée à assurer le bon fonctionnement de l'Office de Tourisme et de Congrès d'Orléans. Aussi, il est proposé d'accorder une subvention de 430 000 € pour l'année 2014.

De même, la convention prévoit que la Mairie peut être amenée, en fonction des projets, à inscrire une subvention d'investissement qui sera versée simultanément avec la subvention de fonctionnement. Pour 2014, il est proposé d'accorder une subvention de 10 000 € notamment pour le renouvellement du matériel informatique de l'Office.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 2 à la convention cadre à passer avec l'Office de Tourisme et de Congrès d'Orléans prolongeant la durée de la convention d'un an soit jusqu'au 1^{er} janvier 2015 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant n° 2 à la convention cadre au nom de la Mairie ;

3°) décider d'attribuer, au titre de l'année 2014, une subvention de fonctionnement d'un montant de 430 000 € et une subvention d'investissement de 10 000 € à l'Office de Tourisme et de Congrès d'Orléans, versée chacune en une seule fois ;

4°) imputer les dépenses correspondantes, dans la limite des crédits inscrits au budget de la Mairie :

- Pour la subvention de fonctionnement : fonction 95 - article 6574 - service gestionnaire D.R.E.P.
- Pour la subvention d'investissement : fonction 95 - article 20421 - programme 11B298 - service gestionnaire D.R.E.P. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 40 – **Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions.**

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Plusieurs associations ou organismes divers ont sollicité la Ville pour être soutenus au titre des projets qu'ils souhaitent réaliser.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessous pour un montant total de 4 000 € pour l'exercice 2013 et pour un montant total de 3 171 850 € pour l'exercice 2014.

A - ASSOCIATIONS

- M. SANKHON Jeunesse (2014)

N°	Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
			2013	2014
	J.A.M.	Subvention annuelle de fonctionnement Association qui œuvre dans le domaine de la prévention de la délinquance par le biais de la pratique des arts martiaux. Convention 2012-2014	85 700	85 700
	E.S.C.A.L.E.	Subvention annuelle de fonctionnement Association qui œuvre dans le domaine de l'animation jeunesse au sein du quartier de La Source. Convention 2012-2014	136 800	136 800
	D.E.F.I.	Subvention annuelle de fonctionnement Association qui œuvre dans le domaine de l'animation et de l'insertion des jeunes par la musique (gestion de deux locaux de répétition pour le compte de la Mairie). Convention 2012-2014	104 500	104 500

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 20 décembre 2013 -

N°	Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
			2013	2014
	A.J.L.A.	Subvention annuelle de fonctionnement Association qui œuvre dans le domaine de l'animation jeunesse au sein du quartier de l'Argonne. Convention 2012-2014	34 200	34 200
	A.E.S.C.O.	Subvention annuelle de fonctionnement Association qui œuvre dans différents quartiers de la Ville (Argonne, La Source, Saint Marceau, Blossières...) par la mise en place d'ateliers de sciences et techniques et d'une plate forme d'insertion professionnelle pour les jeunes. Convention 2012-2014	14 250	14 250
	Auberge de Jeunesse – C.R.J.S.	Subvention annuelle de fonctionnement Association dont l'objet est l'accueil et l'hébergement des jeunes (stages sportifs, séjours de courte durée pour la formation professionnelle et/ou le tourisme...) Convention 2013-2014	20 900	26 900
	A.S.E.L.Q.O.	Subvention annuelle de fonctionnement Association qui œuvre dans le domaine de l'animation sociale éducative et de loisirs des quartiers d'Orléans. Convention 2012-2014	2 705 200	2 705 200
Sous total subventions de fonctionnement :			3 107 550	
	A.S.E.L.Q.O.	Subvention annuelle d'investissement Entretien du patrimoine municipal mis à disposition de l'association. Convention 2012-2014	50 000	50 000
			TOTAL	3 157 550

(avis de la Commission Sports et Vie Associative)

Imputations pour les subventions de fonctionnement : fonction 422, compte 6574, service gestionnaire CJEU, et fonction 40, compte 6574, service gestionnaire CSPO, budget 2014 ;
Imputation pour la subvention d'investissement : fonction 422, compte 2042, service gestionnaire CJEU, budget 2014.

- Mme PILET-DUCHATEAU Relations Internationales (2013)

N°	Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
			2012	2013
	Association Esprit d'Entreprendre	La voie de la réussite scolaire : l'esprit d'entreprendre d'Orléans à New-York : - Implication de 30 élèves de 1 ^{ère} et terminale du Lycée des métiers Paul Gauguin. - Organisation d'une exposition, réalisation et diffusion d'interviews sur une radio locale, rédaction d'articles dans le journal du lycée sur des entrepreneurs qui ont bâti leur réussite avec pour seul bagage leur savoir faire et l'envie d'entreprendre.	-	1 500
			TOTAL	1 500

(Avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme)

Imputation : fonction 041 - article 6574 - opération 932, service gestionnaire DREP, budget 2013.

- Mme GRIVOT Vie Associative (2013)

N°	Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
			2012	2013
	Association Délégation Départementale des Sapeurs Pompiers du Loiret	Participation aux Jeux Mondiaux des Sapeurs Pompiers du 15 au 24 août 2014 à Los Angeles pour soutenir une œuvre caritative menée par l'Association des Brûlés de France.	-	2 500
TOTAL				2 500

(Avis de la Commission Sports et Vie Associative)

Imputation : fonction 025, article 6574, opération 8007, service gestionnaire DREP, budget 2013.

B - AUTRES ORGANISMES

- Mme BARRUEL Enseignement supérieur (2014)

N°	Nom de l'organisme	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
			2013	2014
	Université d'Orléans	Colloque « 20th International Conference on Gas and their Application » du 6 au 11 juillet 2014. 180-200 participants attendus, budget prévisionnel de 90 300 €	-	1 000
	Université d'Orléans	Colloque «De la prévention à l'innovation en Génie Civil » les 4, 5 et 6 juin 2014. 250 participants attendus, budget prévisionnel de 83 000 €	-	2 000
	Université d'Orléans	Colloque «EAWC 10th PhD seminar on Wind Energy in Europe » du 27 au 31 octobre 2014. 100-120 participants attendus, budget prévisionnel de 18 435 €	-	1 000
	Université d'Orléans	Colloque « Le fait religieux dans la construction de l'Etat » du 9 au 16 juin 2014. 200 participants attendus, budget prévisionnel de 13 323 €	-	800
	Université d'Orléans	Colloque « L'instrumentalisation du Patrimoine » du 21 ou 28 mars 2014. 100-150 participants attendus, budget prévisionnel : 9 400 €	-	800
	Université d'Orléans	Colloque « Géomatique, géographie et territoire en 2014, quels métiers et méthodologie dans le futur » du 3 au 5 juillet 2014 100 participants attendus, budget prévisionnel de 14 950 €	-	500
	Université d'Orléans	Colloque «Du Bartas, ses lecteurs et la science du temps » les 12 et 13 juin 2014. 50 participants attendus, budget prévisionnel de 9 500 €	-	1 000
	Université d'Orléans	Colloque « Jean de Meung et la culture médiévale. Littérature, art, sciences et sociétés aux derniers siècles du Moyen-Age » du 15 au 17 mai 2014. 80 participants attendus, budget prévisionnel de 13 300 €	-	1 500
	Université d'Orléans	Colloque «Trois cents ans de bibliothèque publique à Orléans : 1714 – 2014 » en octobre 2014. 20 participants attendus, budget prévisionnel de 7 000 €	-	1 500
	Université d'Orléans	Colloque «Double(s) sens : Espagne – Amérique Latine » les 20 et 21 mars 2014. 30 participants attendus, budget prévisionnel de 7 350 €	-	700

N°	Nom de l'organisme	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
			2013	2014
	Université d'Orléans	Colloque « Rencontre Jeunes Chercheurs RJ45 » le 22 mars 2014. 100 participants attendus, budget prévisionnel de 2 000 €	-	400
	C.N.R.S. d'Orléans	Colloque « Statistique Bayésienne non Paramétrique » en mai 2014. 30 participants attendus, budget prévisionnel de 7 500 €	-	500
	C.N.R.S. d'Orléans	Colloque « AHPA Analyse Harmonique, Probabilités et Applications » du 10 juin au 13 juin 2014. 100 participants attendus, budget prévisionnel de 13 800 €	-	800
	C.N.R.S. d'Orléans	Colloque « 11èmes Journées Scientifiques de la Chimiothèque Nationale » du 19 et 20 juin 2014. 60 participants attendus, budget prévisionnel de 11 400 €	-	800
	C.N.R.S. d'Orléans	Colloque « Reaction Kinetics in Condensed-Matter 2014 » du 1 ^{er} au 5 juillet 2014. 60-80 participants attendus, budget prévisionnel de 28 100 €	-	1 000
Sous-total :				14 300

(avis de la Commission Action Economique, Commerce, Enseignement Supérieur, Recherche)
Imputation : fonction 23, article 65738, service gestionnaire UERI, budget 2014.

C - TOTAL :

- Subventions aux associations pour l'exercice 2013 : 4 000 €
- Subventions aux associations pour l'exercice 2014 : 3 157 550 €
- Subventions aux autres organismes pour l'exercice 2014 : 14 300 €

Après avis des Commissions compétentes, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessus pour un montant total de 4 000 € pour l'exercice 2013 et pour un montant total de 3171 850 € pour l'exercice 2014 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits aux budgets de la Mairie. »

ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 1 NON PARTICIPATION
(M. LABED).

PROXIMITE ET ESPACE PUBLIC

N° 41 – **Echange de voiries avec le Département du Loiret et la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Approbation d'une convention.**

Mme DE QUATREBARBES – *Il s'agit d'approuver la convention d'échange de voiries à passer avec le Département du Loiret et l'Agglo pour une durée illimitée portant transfert de domanialité :*

- au Département : la tangentielle Est ;
- à la commune : le boulevard Alexandre Martin, faubourg Saint-Jean, quais de la Madeleine, Saint-Laurent, Barentin, Cypierre, du Châtelet, du Fort Alleaume, faubourg de Bourgogne dont la gestion relèvera de l'Agglo et la route départementale n° 2152, c'est-à-dire le quai du Roi et la rue Jousselin dont la gestion sera communale.

M. LEBRUN – *Je fais remarquer que la plupart de ces routes était des nationales qui sont devenues des routes départementales et aujourd'hui, on nous dit que cela devient le domaine public communal ou d'intérêt communautaire. On a un transfert de charges et la soulte sur la remise des frais d'entretien ultérieurs pendant 5 ans. Cela veut dire qu'au bout de 5 ans, il n'y a plus rien.*

M. LEMAIGNEN – *Il y a une négociation qui dure sur cet échange de voiries depuis déjà 3 ou 4 ans. Quel était le principe ? Le Conseil Général devait être compétent pour les voiries de contournement et l'Agglomération et les communes pour les voies pénétrantes.*

D'autre part, entre les communes et l'Agglomération, il est clair que les voies qui sont transférées par le Conseil Général à l'Agglomération, dans le cadre d'un échange équilibré avec soulte, ces voies restent de manière définitive et pérenne des voies de catégorie 1, c'est-à-dire que l'Agglomération effectue les travaux d'investissement et assure le fonctionnement. En fait, s'il n'y a pas de domanialité intercommunale, le résultat est le même pour les communes.

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Département du Loiret d'une part, les communes et la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » d'autre part, souhaitent clarifier les responsabilités de chaque collectivité sur le territoire de l'agglomération et supprimer les contraintes de superposition de gestion dans le cadre de projets d'aménagement (y compris ceux du tramway lignes 1 et 2). Ainsi, il a déjà été défini un projet de transfert généralisé portant sur les voies pénétrantes en contrepartie des voies tangentielles.

Les objectifs prioritaires recherchés sont une plus grande lisibilité des itinéraires pour l'usager de la route ainsi qu'une répartition plus cohérente des compétences et des responsabilités entre les collectivités.

En effet, les principaux enjeux de cet échange sont les suivants :

- éviter les difficultés administratives liées à la superposition de gestion en agglomération ;
- clarifier la situation de chacune des collectivités concernant l'investissement ou l'entretien des voiries ou ouvrages, notamment pour ce qui concerne les projets urbanistiques ou sécuritaires engagés par la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » sur des routes actuellement départementales, ainsi que pour la répartition des activités en termes d'exploitation des voies (notamment leur traitement hivernal) ;
- hiérarchiser et simplifier le réseau en organisant le maillage routier et faciliter le guidage des usagers.

L'article L. 3112-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques prévoit qu' « en vue de permettre l'amélioration des conditions d'exercice d'une mission de service public, les biens mentionnés à l'article L. 3112-1 peuvent également être échangés entre personnes publiques dans les conditions mentionnées à cet article. L'acte d'échange comporte des clauses permettant de préserver l'existence et la continuité du service public. »

Ainsi, la convention proposée a pour objet de définir les conditions de transfert de domanialité des voies définies à l'article 2 de ladite convention, entre le Département du Loiret, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et la Mairie, à savoir :

- fixer la nature juridique et administrative du transfert des emprises, ainsi que les conditions générales s'attachant à celui-ci ;
- préciser la nature des biens, ouvrages et installations entrant dans le champ de ladite convention ;
- définir les responsabilités, obligations et charges des parties en matière d'exploitation, d'entretien, de maintenance et de renouvellement des ouvrages.

Le périmètre d'échange est le suivant :

Devient domaine public communal d'intérêt communautaire de catégorie 1 :	- la R.D. 97 (boulevard Alexandre Martin) de la R.D. 2020 au faubourg Saint-Vincent, - la R.D. 2157 (rue du Faubourg Saint-Jean) de la R.D. 2020 (boulevard Jean Jaurès) à la rue de la Croix Fauchets (limite avec Saint-Jean-de-la-Ruelle), - la R.D. 2152 (quais de la Madeleine, Saint-Laurent, Barentin, Cypierre, du Châtelet, du Fort Alleaume) du pont de l'Europe au pont Thinat, - la R.D. 2152 (faubourg de Bourgogne) de la rue Jousselin à la limite communale avec la commune de Saint-Jean de Braye.
Devient domaine public communal :	- la R.D. 2152 (quai du Roi et rue Jousselin) du pont Thinat au faubourg de Bourgogne.
Est repris dans le domaine public départemental :	- la tangentielle Est de la Fosse Bénate à la R.D. 101.

Le Département du Loiret, la Mairie d'Orléans et la Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire » doivent délibérer de façon concordante.

A compter de la notification de la convention, la commune et la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » assumeront toutes les obligations et responsabilités attachées :

- la Mairie d'Orléans assure la propriété du domaine public,
- la Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire » assure la gestion du patrimoine routier le cas échéant, sauf sur le quai du Roi et la rue Jousselin pour lesquels le domaine public défini deviendra domaine public routier communal.

En application des principes de soultes définies dans la convention cadre signée entre le Département du Loiret et la Communauté d'Agglomération, il sera versé à la Mairie pour le quai du Roi et la rue Jousselin :

- une soulte de remise en état des infrastructures de 12 639,36 € H.T. en une seule fois,
- une soulte pour les frais d'entretien ultérieurs de 3 670,41 € T.T.C. par an pendant 5 ans.

Après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention d'échange de voiries à passer avec le Département du Loiret et la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », pour une durée illimitée, portant transfert de domanialité,

- d'une part au département du Loiret, de la tangentielle Est sur la commune d'Orléans,

- d'autre part à la commune, des routes départementales n° 97 (boulevard Alexandre Martin), n° 2157 (rue du Faubourg Saint-Jean), n° 2152 (quais de la Madeleine, Saint-Laurent, Barentin, Cypierre, du Châtelet, du Fort Alleaume, faubourg de Bourgogne), dont la gestion relèvera de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », et la route départementale n° 2152 (quai du Roi et rue Jousselin), dont la gestion sera communale ;

2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires et notamment signer ladite convention au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits du budget de la Mairie. »

**ADOPTÉ PAR 50 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.**

N° 42 – Amélioration de la propreté et de l'environnement des ouvrages concédés de distribution publique d'électricité. Approbation d'une convention à passer avec E.R.D.F.

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« En janvier 2009, la Mairie et E.R.D.F. ont signé une convention de partenariat pour trois ans, visant à améliorer la propreté et l'intégration des ouvrages concédés de distribution publique d'électricité par la végétalisation, au travers d'actions d'insertion.

La Mairie et E.R.D.F. partagent en effet un certain nombre de valeurs tant en matière de solidarité sociale que de protection de l'environnement.

Les parties se sont donc rapprochées afin de définir les conditions de reconduction de leur partenariat pour les années 2013 à 2015.

Une nouvelle convention est proposée qui pour objet de définir les modalités du partenariat entre la Mairie et E.R.D.F., visant à l'insertion des jeunes et à l'amélioration du cadre de vie des citoyens, par la mise en œuvre d'opérations de réhabilitation et de végétalisation des postes de distribution d'électricité.

Les actions sont de deux types :

- des actions curatives qui consistent à nettoyer les souillures et autres dégradations sur les ouvrages, par enlèvement, effacement ou masquage,
- des actions préventives qui consistent à installer des protections autour des ouvrages ou à les végétaliser, à repeindre harmonieusement le génie civil des postes et à entretenir la végétation installée.

La Mairie ou son mandataire sollicite l'autorisation d'intervenir en adressant au concessionnaire une Demande d'Intention de Commencer les Travaux (D.I.C.T.) et s'engage à respecter les prescriptions techniques adaptées à l'ouvrage.

L'engagement d'E.R.D.F. lié à cette action est intégré dans la contribution annuelle de 100 000 € T.T.C. définie à l'article 1^{er} de la convention de partenariat relative au développement durable et à l'environnement signée le 29 mars 2013 entre la Mairie et E.R.D.F. L'action, objet de la convention, est évaluée à 15 000 € pour le nettoyage et la végétalisation des postes et à 5 000 € pour l'entretien des postes déjà végétalisés.

La convention est proposée pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction deux fois pour une année.

Après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de partenariat à passer avec E.R.D.F. relative à l'amélioration de la propreté et de l'environnement des ouvrages concédés de distribution publique d'électricité sur le territoire de la commune d'Orléans pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits du budget de la Mairie, service gestionnaire PGEP :

- en dépenses, 822 61523,
- en recettes, 820 70878. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 43 – **Salage et déneigement des voies dans l'enceinte du C.H.R.O. Approbation d'un avenant.**

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par convention approuvée par le Conseil Municipal le 26 octobre 2012, il a été convenu d'intégrer aux circuits d'opérations de viabilité hivernale réalisés sur le domaine public de la Ville, un circuit dans l'enceinte du C.H.R.O. selon un itinéraire prédéterminé d'un commun accord.

Le C.H.R.O. a émis le souhait de compléter cet itinéraire par une boucle de 200 mètres, portant la longueur du circuit d'intervention de 3863 mètres à 4063 mètres. En conséquence, la nouvelle participation financière du C.H.R.O. pour chaque intervention au cours de la saison hivernale 2013-2014 s'élève à 665 €

Un avenant est donc nécessaire afin de prendre en compte ce nouvel élément et préciser les nouvelles modalités financières correspondantes.

Après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 à la convention relative au salage et au déneigement des voies dans l'enceinte du C.H.R.O., à passer avec le Centre Hospitalier Régional d'Orléans, afin de prendre en compte l'allongement de l'itinéraire et fixer la participation du C.H.R.O. pour chaque intervention au cours de la saison hivernale 2013-2014 à 665 €T.T.C. ;

2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant au nom de la Mairie ;

3°) imputer la recette correspondante sur les crédits du budget de la Mairie, fonction 820, article 70878, PFME. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 44 – **Prestations de propreté sur l'espace public. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

Mme DE QUATREBARBES – C'est un marché relatif à la propreté sur l'espace public à passer avec la Société SOCCOIM VEOLIA PROPLETE.

M. le Maire – La parole est à M. REISSER.

M. REISSER – En novembre 2012, lors d'une délibération concernant l'entretien ménager de la Médiathèque Maurice Genevoix, à ma question de savoir si l'association O.I.E. avait été consultée, il m'avait été répondu : trop technique. J'ai lu récemment que cette association souffrait de manque de marchés. Alors, afin d'assurer le ramassage des feuilles, le nettoyage ponctuel lors de manifestations ou le balayage des écoles, un ou plusieurs lots auraient-ils pu être proposés à O.I.E. ? Cela a-t-il été

envisagé ? Cela peut-il l'être ? Je vous remercie.

Mme DE QUATREBARBES – En fait, il y a besoin de gros matériel et O.I.E. n'a pas le matériel pour répondre à ce marché.

M. RICAUD – Je partage beaucoup le point de vue de François REISSER. Je vous ai d'ailleurs envoyé un courrier à ce sujet là, notamment par rapport aux bailleurs sociaux et je sais que l'Office le fait.

M. le Maire – La parole est à Mme SAUVEGRAIN pour expliquer ce point.

Mme SAUVEGRAIN – Tout d'abord, on ne peut pas proposer des marchés à une association. Je vous rappelle qu'on est soumis au Code des Marchés Publics. Donc, on respecte les règles. Ensuite, les associations ou les entreprises qui veulent postuler à des marchés répondent.

Pour le marché d'entretien sur l'espace public, concrètement c'est le ramassage des feuilles. O.I.E. a retiré un dossier, mais n'a pas souhaité répondre du fait qu'il faut justement du gros matériel pour aspirer et pour broyer les feuilles. Donc, cela a été le choix d'O.I.E. de ne pas répondre à ce marché là.

M. REISSER – Même pour le balayage des écoles ?

M. le Maire – Ce n'est pas ce marché là.

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Afin d'assurer les prestations de propreté sur l'espace public (ramassage de feuilles, nettoyage ponctuel lors de manifestations exceptionnelles, balayage des cours d'école), la Mairie a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Lors de sa réunion du 11 décembre 2013, la Commission d'Appel d'Offres a procédé au jugement des offres selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de consultation, à savoir :

1. La valeur technique de l'offre appréciée sur la base du cadre du mémoire technique au regard des éléments suivants (pondération : 50 %) :

- Qualité des moyens matériels affectés aux prestations (sous-pondération 20 %),
- Qualité des moyens humains affectés aux prestations (sous-pondération 20 %),
- Qualité des mesures de sécurité envisagées (sous-pondération 10 %) ;

2. Le prix des prestations apprécié au regard du montant total du détail quantitatif estimatif (pondération : 50 %).

Dans ces conditions, après jugement de la Commission d'Appel d'Offres et avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché après appel d'offres relatif à des prestations de propreté sur l'espace public, à passer avec la société SOCCOIM S.A.S. VEOLIA PROPLETE pour un montant minimum de 50 000 €T.T.C. et un montant maximum de 200 000 €T.T.C. par an ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Mairie : imputations multiples. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 45 – **Travaux d'élagage, de dessouchage, de traitements phytosanitaires et d'haubanage des arbres. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Afin d'assurer les travaux d'élagage, d'abattage, de dessouchage, de traitements phytosanitaires et d'haubanage des arbres, la Mairie a lancé, dans le cadre d'un groupement de commandes passé avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Lors de sa réunion du 11 décembre 2013, la Commission d'Appel d'Offres a procédé au jugement des offres selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de consultation, à savoir :

1. Valeur technique de l'offre (pondération : 50 %) appréciée au regard :
 - de la méthodologie proposée dans le cadre du mémoire technique pour la réalisation des trois chantiers fictifs (sous pondération : 45 %),
 - de la qualité environnementale du chantier (sous pondération : 5 %) ;
2. Prix des prestations (pondération : 50 %) apprécié au regard :
 - du montant total du détail quantitatif estimatif (sous pondération 40 %),
 - des lignes de prix figurant au bordereau des prix unitaires non prises en compte dans le détail quantitatif estimatif (pourcentages de modulations en fonction des contraintes) (sous pondération 10 %).

Dans ces conditions, après jugement de la Commission d'Appel d'Offres et avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché après appel d'offres relatif à des travaux d'élagage, d'abattage, de dessouchage, de traitements phytosanitaires et d'haubanage des arbres, à passer avec la société GOUEFFON pour un montant minimum de 80 000 € T.T.C. et un montant maximum de 200 000 € T.T.C. par an décomposé comme suit :

- **Mairie : montant minimum de 50 000 € T.T.C. et montant maximum de 100 000 € T.T.C.,**
- **Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » : montant minimum de 30 000 € T.T.C. et montant maximum de 100 000 € T.T.C. ;**

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Mairie : imputations multiples. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 46 – **Rue de Vauquois. Travaux d'enfouissement des réseaux. Approbation d'un marché après procédure adaptée.**

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Afin d'assurer les travaux d'enfouissement des réseaux rue de Vauquois, la Mairie a lancé une procédure adaptée en application des articles 26-II-5 et 28 du Code des Marchés Publics.

Lors de sa réunion du 11 décembre 2013, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'examen des offres selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de consultation, à savoir :

1. Valeur technique appréciée sur la base du mémoire technique (pondération : 50 %) de la manière suivante :

- Qualité des moyens humains et matériels dédiés au chantier et des produits et matériaux prévus au bordereau des prix unitaires appréciée sur la base du point a) du mémoire technique (sous-pondération 20 %),

- Qualité des dispositions arrêtées par l'entreprise pour garantir la qualité des prestations à réaliser et le respect des délais d'exécution appréciée sur la base du point b) du mémoire technique (sous-pondération 15 %),

- Qualité des mesures prises en termes de développement durable, hygiène et sécurité pour assurer et garantir la qualité des prestations à réaliser appréciée sur la base du point c) du mémoire technique (sous-pondération 15%) ;

2. Prix apprécié au regard du détail quantitatif estimatif (pondération : 50 %).

Dans ces conditions, après avis de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché après procédure adaptée, relatif à l'enfouissement des réseaux rue de Vauquois, à passer avec le groupement COLAS CENTRE OUEST / INEO RESEAUX CENTRE, pour un montant de 530 953,56 € T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Mairie : service gestionnaire PCCO 822 2315 07A032BH. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 47 – **Travaux de requalification de la rue de Coulmiers. Lot n° 1. Approbation d'un avenant n° 2.**

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Lors de sa séance du 15 mars 2013, le Conseil Municipal a approuvé le marché relatif à la requalification de la rue de Coulmiers concernant le lot n° 1 « voirie et réseaux divers » avec le groupement TPVL / ENROPLUS / SVL pour un montant de 861 859,43 € T.T.C.

Des travaux supplémentaires comprenant la reprise des bordures et du revêtement d'un carrefour ainsi que la création d'un avaloir et des terrassements complémentaires sur le réseau d'éclairage de la rue de Coulmiers engendrent une plus value de 26 397 € T.T.C. par rapport au montant initial du marché.

Les travaux réalisés portent le montant initial du marché de 861 859,43 € T.T.C. à 888 256,43 € T.T.C. soit une augmentation de 3,06 %.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 2 relatif au marché de requalification de la rue de Coulmiers pour le lot n° 1 « voirie et réseaux divers », à passer avec le groupement TPVL / ENROPLUS / SVL, d'une plus value de 26 397 € T.T.C. portant le montant initial du marché de 861 859,43 € T.T.C. à 888 256,43 € T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Mairie : service gestionnaire PCCO 822 2315 07A032BG. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 48 – **Géolocalisation des réseaux, marquage et/ou piquetage au sol et récolement des ouvrages souterrains. Approbation d'un avenant n° 1.**

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 23 novembre 2012, le Conseil Municipal a approuvé un marché après appel d'offres ouvert passé avec le groupement GEOSAT / COGERAT / GEOSCOPE, relatif à la géolocalisation des réseaux, marquage et/ou piquetage au sol et récolement des ouvrages souterrains.

Le groupement conjoint GEOSAT / COGERAT / GEOSCOPE devient un groupement solidaire. Les paiements seront effectués sur un compte bancaire commun géré par le mandataire GEOSAT.

Par conséquent, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article 51-II du Code des Marchés Publics.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 au marché relatif à la géolocalisation des réseaux, marquage et/ou piquetage au sol et récolement des ouvrages souterrains, à passer avec le groupement GEOSAT / COGERAT / GEOSCAPE, modifiant le groupement conjoint en groupement solidaire ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Mairie : imputations multiples. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 49 – **Quartier Gare. Requalification des rues, des promenades et jardins publics. Lot n° 1. Approbation d'un avenant n° 1.**

Mme DE QUATREBARBES – *Il s'agit d'un avenant de délai et d'ailleurs, on va en passer plusieurs ce soir. On prolonge de deux mois le délai d'exécution portant de 5 à 7 mois les travaux.*

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 12 avril 2013, le Conseil Municipal a approuvé un marché après procédure adaptée de 4 lots, relatif à la requalification des rues, des promenades et jardins dans le cadre

de la réhabilitation du quartier Gare.

Suite au décalage des travaux liés à l'enchaînement des tâches des différentes entreprises et aux contraintes de chantier, il est nécessaire de prolonger de deux mois le délai d'exécution initial de la tranche ferme, le portant de 5 à 7 mois.

Par conséquent, la durée du marché passe de 24 à 26 mois à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage de la tranche ferme.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux de requalification des rues, des promenades et jardins du quartier Gare pour le lot n° 1 « V.R.D. ; génie civil ; étanchéité ; travaux sur dalle et mobilier urbain », à passer avec la société T.P.V.L., afin de prolonger de deux mois le délai d'exécution initial de la tranche ferme, le portant de 5 à 7 mois ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Mairie : imputations multiples. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 50 – **Quartier Gare. Requalification des rues, des promenades et jardins publics. Lot n° 2. Approbation d'un avenant n° 1.**

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 12 avril 2013, le Conseil Municipal a approuvé un marché après procédure adaptée de 4 lots, relatif à la requalification des rues, des promenades et jardins dans le cadre de la réhabilitation du quartier Gare.

Suite au décalage des travaux liés à l'enchaînement des tâches des différentes entreprises et aux contraintes de chantier, il est nécessaire de prolonger de deux mois le délai d'exécution initial de la tranche ferme, le portant de 5 à 7 mois.

Par conséquent, la durée du marché passe de 24 à 26 mois à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage de la tranche ferme.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux de requalification des rues, des promenades et jardins du quartier Gare pour le lot n° 2 « éclairage public y compris génie civil », à passer avec la société CEE / CITEOS, afin de prolonger de deux mois le délai d'exécution initial de la tranche ferme, le portant de 5 à 7 mois ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Mairie : imputations multiples. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 51 – **Quartier Gare. Requalification des rues, des promenades et jardins publics. Lot n° 3. Approbation d'un avenant n° 1.**

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 12 avril 2013, le Conseil Municipal a approuvé un marché après procédure adaptée de 4 lots, relatif à la requalification des rues, des promenades et jardins dans le cadre de la réhabilitation du quartier Gare.

Suite au décalage des travaux liés à l'enchaînement des tâches des différentes entreprises et aux contraintes de chantier, il est nécessaire de prolonger de deux mois le délai d'exécution initial de la tranche ferme, le portant de 5 à 7 mois.

Par conséquent, la durée du marché passe de 24 à 26 mois à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage de la tranche ferme.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux de requalification des rues, des promenades et jardins du quartier Gare pour le lot n° 3 « serrurerie, clôture, pergola et habillage bois », à passer avec la société EIFFAGE ENERGIE CENTRE LOIRE, afin de prolonger de deux mois le délai d'exécution initial de la tranche ferme, le portant de 5 à 7 mois ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Mairie : imputations multiples. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 52 – **Quartier Gare. Requalification des rues, des promenades et jardins publics. Lot n° 4. Approbation d'un avenant n° 1.**

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 12 avril 2013, le Conseil Municipal a approuvé un marché après procédure adaptée de 4 lots, relatif à la requalification des rues, des promenades et jardins dans le cadre de la réhabilitation du quartier Gare.

Suite au décalage des travaux liés à l'enchaînement des tâches des différentes entreprises et aux contraintes de chantier, il est nécessaire de prolonger de deux mois le délai d'exécution initial de la tranche ferme, le portant de 5 à 7 mois.

Par conséquent, la durée du marché passe de 24 à 26 mois à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage de la tranche ferme.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux de requalification des rues, des promenades et jardins du quartier Gare pour le lot n° 4 « plantations, arrosage automatique, sols spéciaux et jeux », à passer avec la société RICHARD, afin de prolonger de deux mois le délai d'exécution initial de la tranche ferme, le portant de 5 à 7 mois ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Mairie : imputations multiples. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 53 – **Quartier intra-mails. Dénomination d'une impasse.**

Mme DE QUATREBARBES – *Dans le cadre de l'ouverture du nouveau parking Cheval Rouge, il est nécessaire de dénommer l'impasse qui dessert l'entrée et la sortie de ce parking. On vous propose : l'impasse du Cheval Rouge pour rester dans la cohérence.*

(brouhaha dans l'hémicycle).

M. le Maire – *Cela a fait l'objet de multiples réunions de concertation.*

M. CARRE – *Et ce n'est pas un nom de femme.*

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de l'ouverture au public du nouveau parking rue du Cheval Rouge le 4 décembre 2013, il est nécessaire de dénommer l'impasse desservant l'entrée et la sortie de ce parking, qui faisait partie intégrante de la place du Cheval Rouge.

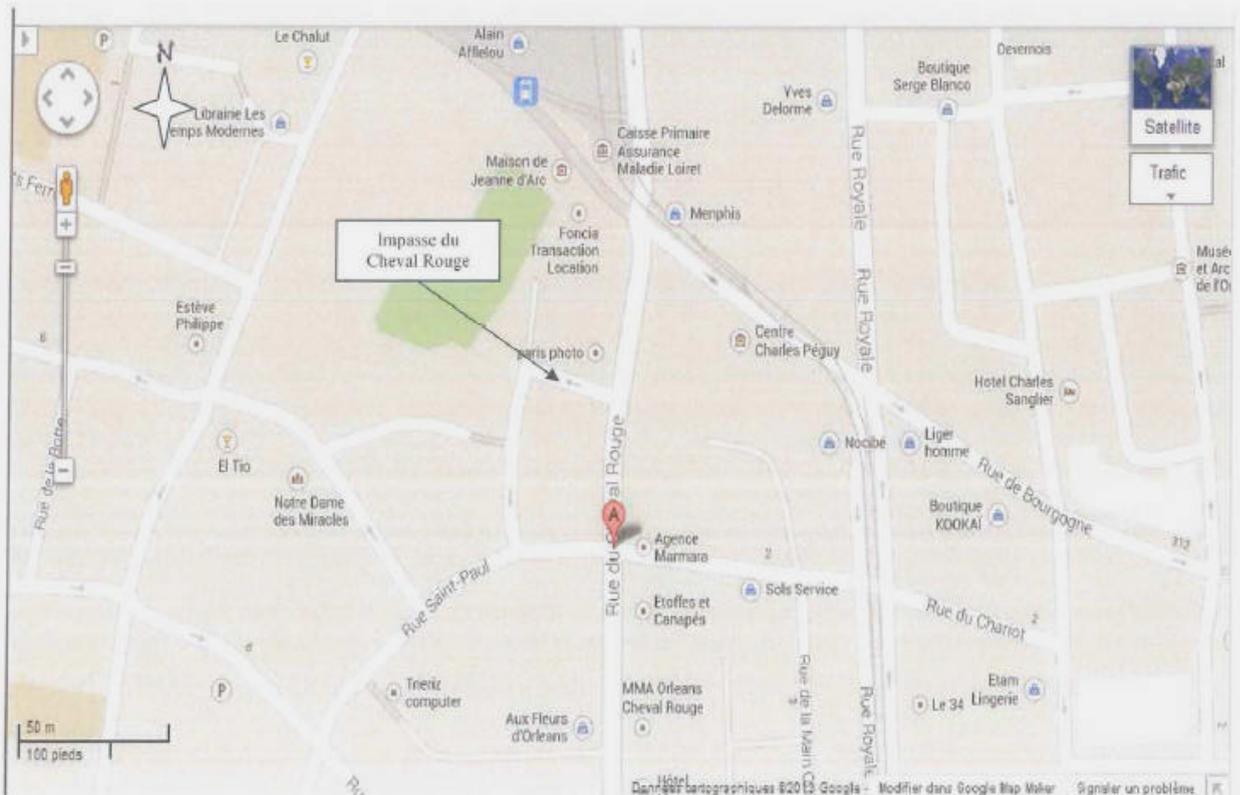
- Voie commençant à l'est rue du Cheval Rouge et se terminant à l'ouest en impasse :

Impasse du Cheval Rouge

Après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la dénomination de cette impasse : impasse du Cheval Rouge. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 20 décembre 2013 -



N° 54 – **Système de jalonnement dynamique des parkings. Approbation de deux conventions à passer avec Orléans-Gestion et Vinci Park.**

Mme CHERADAME, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Mairie a mis en place un jalonnement dynamique des parcs de stationnement en ouvrage et a passé à cet effet, une convention en octobre 1999 avec chacun des exploitants de parkings en ouvrage ORLEANS-GESTION, CARREFOUR Place d'Arc et VINCI PARK, renouvelée au 1^{er} décembre 2005, puis au 1^{er} janvier 2012.

Ce dispositif a pour objectif d'informer les usagers sur la disponibilité des places dans les parcs de stationnement concernés et de leur permettre ainsi de s'orienter vers des équipements disposant de places disponibles.

Par ailleurs, ce dispositif permet aux exploitants de parcs de stationnement d'améliorer la fréquentation des équipements dont ils assurent la gestion. En contrepartie du service apporté, ils participent au coût de ce système de jalonnement.

En 2013, le système de gestion du jalonnement dynamique des parkings a été renouvelé et les panneaux de jalonnement dynamique en place, au nombre de 22, ont été rénovés.

Les conventions arrivant à expiration le 31 décembre 2013, il convient de les renouveler. Le parking « Carrefour Place d'Arc » sera géré par ORLEANS-GESTION à compter du 1er janvier 2014. Dans ces conditions, il est proposé de rédiger deux nouvelles conventions avec ORLEANS-GESTION et VINCI PARK.

Ces conventions définissent :

- les conditions dans lesquelles la Mairie met à disposition d'ORLEANS GESTION, à partir du système de jalonnement dynamique, un service de diffusion d'information sur l'occupation des parcs de stationnement en ouvrage qu'il gère : Hôtel de Ville, Cathédrale, les Halles Châtelet, Saint-Paul, Carmes, Patinoire, Médiathèque, Münster - Palais des Sports, les Halles Charpenterie, Gare, Cheval Rouge et Place d'Arc.

- les conditions dans lesquelles la Mairie met à disposition de VINCI PARK, à partir du système de jalonnement dynamique, un service de diffusion d'information sur l'occupation des parcs de stationnement en ouvrage qu'il gère : Martroi.

- le montant de la redevance que la Mairie percevra auprès de ces sociétés en contrepartie de ce service.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions à passer respectivement avec ORLEANS-GESTION et VINCI PARK relatives au système de jalonnement dynamique des parkings pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans qui prendront effet le 1^{er} janvier 2014 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 55 – **Stationnement en ouvrage. Fixation d'un tarif. Approbation de l'avenant n° 16 et d'une grille tarifaire.**

Mme CHERADAME – *Il s'agit pour le parking des Carmes, qui est moins accessible depuis l'arrivée du tramway dans le quartier, d'approuver une modification de tarif d'abonnement à savoir un tarif d'abonnement diurne, 5 jours sur 7, à 40 € de façon à favoriser l'utilisation de ce parking.*

M. le Maire – *La parole est à M. GRAND.*

M. GRAND – *J'ai bien compris le mois dernier qu'on pouvait rire de tout mais pas avec n'importe qui. J'ai donc une question très sérieuse à poser à Mme CHERADAME au sujet de cette délibération. Ai-je bien compris le sens de la délibération où vous reprochez à l'opposition et à ceux qui sont mobilisés pour la piétonnisation de la rue des Carmes d'avoir insisté lourdement pour qu'on puisse arriver à cette piétonnisation ? En tout cas, c'est le sens que j'y ai trouvé en lisant cette délibération.*

Plus sérieusement, je voudrais juste savoir s'il aurait été possible d'envisager un tarif spécial pour la résidentialisation, c'est-à-dire permettre aux personnes qui habitent dans le quartier d'avoir également un tarif préférentiel pour accéder à ce parking toute l'année et éviter de prendre leur voiture ? Je vous remercie.

Mme CHERADAME – *Oui, il s'agit essentiellement de l'arrivée du tramway dans le quartier, notamment la décision qu'a prise la majorité municipale de faire en sorte que la rue des Carmes soit piétonnisée après une longue concertation avec les habitants et donc la modification de l'accès au parking qui auparavant était accessible non seulement par la rue des Carmes mais aussi par la rue du Grenier à Sel. C'est dans ce cadre là qu'il est effectivement moins accessible tel que c'est expliqué dans la délibération.*

Pour ce qui est du tarif «résidents», il existe un tarif d'abonnement permanent dans ce parking comme d'ailleurs dans tous les parkings de la Ville gérés par Orléans-Gestion. Il y a une différence de prix entre le tarif tout public et le tarif «résidents». En revanche, le tarif que vous voyez apparaître ici s'applique uniquement 5 jours sur 7 et c'est vraiment dans ce cadre là qu'il est mis en place.

Mme CHERADAME, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'avenant n° 15 au contrat d'affermage des parkings en ouvrage du 5 juillet 1991 a revu les conditions de formation des tarifs applicables dans les parkings, une nouvelle grille de tarifs horaires et abonnements ayant été approuvée par délibération du Conseil Municipal du 23 novembre 2012.

L'article 25 du contrat d'affermage prévoit, pour tenir compte de l'évolution des conditions économiques et techniques, une possibilité de réexamen de tarifs en cas de modification substantielle de la fréquentation.

En raison des travaux de la 2^{ème} ligne de tramway, en 2009, puis de la piétonisation de la rue des Carmes, le parking Carmes est devenu moins accessible, avec un accès principal depuis le Nord du quartier Carmes par la rue du Grenier à Sel et un accès plus confidentiel depuis le Sud par la rue des Charretiers et la rue de l'Arche de Noé.

Ayant constaté une baisse substantielle de la fréquentation et du nombre d'abonnés du parking Carmes et afin d'en améliorer le taux de remplissage, il est proposé, à compter du 1^{er} janvier 2014, d'instaurer un tarif mensuel plus attractif fixé à 40 € pour les formules d'abonnement diurne 5 jours / 7 (12h/jour), et de compléter la grille tarifaire approuvée par délibération du 23 novembre 2012 sur ce point.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la mise en place d'un tarif abonnement diurne de 12 heures 5 jours / 7 à 40 € au parking Carmes à compter du 1^{er} janvier 2014 et approuver la mise en place d'une grille tarifaire d'abonnement spécifique à ce parking ;

2°) approuver l'avenant n° 16 au contrat d'affermage des parkings en ouvrage à passer avec la S.E.M. Orléans Gestion intégrant ce nouveau tarif ;

3°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant au nom de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

STATIONNEMENT PARKING CARMES
Tarifs applicables à compter du 1^{er} Janvier 2014

TARIFS ABONNEMENTS

NON RESIDENT	Tarifs (TTC) en vigueur à compter du 1 ^{er} Janvier 2014		
	ANNUEL	TRIMESTRIEL	MENSUEL
Abonnement permanent	936,00	234,00	78,00
Abonnement 5j/7	480,00	120,00	40,00
Nuit - Week-end + Jours Fériés	492,00	123,00	42,00
Etudiants nuits 18h-9h	208,00	52,00	17,00
RESIDENT	Tarifs (TTC) en vigueur à compter du 1 ^{er} Janvier 2014		
	ANNUEL	TRIMESTRIEL	MENSUEL
Abonnement permanent	820,00	205,00	68,00
Abonnement 5j/7	480,00	120,00	40,00
Nuit - Week-end + Jours Fériés	432,00	108,00	36,00
MOTO	Tarifs (TTC) en vigueur à compter du 1 ^{er} Janvier 2014		
	ANNUEL	TRIMESTRIEL	MENSUEL
	388,00	97,00	32,00

RELATIONS HUMAINES

N° 56 – **Relations humaines. Mise à disposition partielle du service d'accompagnement social. Approbation d'une convention à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Depuis 2006, la Mairie assure une prestation d'accompagnement social et de conseil en économie sociale et familiale auprès des agents de la Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire ».

Les modalités et conditions de ce partenariat sont fixées par une convention de mise à disposition partielle de service qui arrive à échéance le 31 décembre 2013.

Les deux agents affectés au service d'action sociale de la Direction Générale Adjointe des Relations Humaines de la Mairie, mis à disposition de la Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire », sont un conseiller socio-éducatif et une assistante administrative relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

La Mairie verse aux deux agents mis à disposition la rémunération correspondant à leur grade (traitements de base, supplément familial de traitement et indemnités et primes liées à l'emploi). Elle gère leur situation administrative (avancement, autorisation de travail à temps partiel, congés de toutes natures, droit individuel à la formation, discipline ...).

La Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire » rembourse à la Mairie le coût de cette prestation. Le paiement s'effectue sur présentation d'un titre de recettes, à la fin de chaque semestre, soit deux fois 50 % du montant total.

Le temps de travail que consacre le service mis à disposition de la Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire » est plafonné à 0,20 E.T.C. pour le conseiller socio-éducatif et à 0,10 E.T.C. pour l'assistante administrative. En 2014, le montant de la prestation est estimé à 13 700 €

Il est proposé de renouveler la convention pour une durée d'un an reconductible deux fois par tacite reconduction.

Dans ces conditions, après avis du Comité Technique et de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de mise à disposition partielle du service d'accompagnement social auprès de la Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire » dans les conditions indiquées ci-dessus, pour une durée d'un an reconductible deux fois par tacite reconduction ;

2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention au nom de la Mairie ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur le budget de la Mairie, fonction 020, nature 70846, service gestionnaire HVIP. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 57 – **Renouvellement de la mise à disposition individuelle d'un agent titulaire. Approbation de deux conventions à passer avec l'association pour l'Accompagnement et l'Hébergement Urbain et l'association MASTIC.**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'association pour l'Accompagnement et l'Hébergement Urbain (A.H.U.) et l'association MASTIC disposent depuis le 1^{er} janvier 1997 d'un cadre de la Mairie mis à disposition pour exercer les fonctions de directeur auprès de ces deux associations.

Le principe de cette mise à disposition a été approuvé par le Conseil Municipal le 20 décembre 1996 qui a autorisé la signature de conventions de mises à disposition auprès de ces deux associations à but non lucratif, soumises à la loi de 1901.

Le cadre A concerné occupe le grade d'attaché territorial et partage son temps à raison de $\frac{3}{4}$ d'un temps complet auprès de l'association pour l'Accompagnement et l'Hébergement Urbain et pour le $\frac{1}{4}$ restant auprès de l'association MASTIC.

En 1996, la convention de mise à disposition avait été signée à titre gratuit pour l'association pour l'Accompagnement et l'Hébergement Urbain, et celle concernant l'association MASTIC avait été conclue moyennant le remboursement du coût de l'agent mis à disposition.

La loi n°2007-148 du 2 février 2007 de Modernisation de la Fonction Publique, a modifié dans son article 16 les conditions de mise à disposition prévues par les articles 61 à 63 de la loi 26 janvier 1984, et impose un remboursement des charges de personnel consécutives aux mises à disposition. De ce fait, la convention conclue avec l'A.H.U. a été renégociée au 1^{er} janvier 2010 et renouvelée.

Les deux conventions signées le 12 avril 2010 arrivant à échéance le 31 décembre 2013, il est proposé de reconduire la mise à disposition, dans le cadre de deux nouvelles conventions, qui prendraient effet au 1^{er} janvier 2014, pour une durée de 3 ans renouvelable par reconduction expresse. Elles intègrent des clauses de remboursement des charges de personnel (charges patronales comprises).

Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les deux conventions à passer respectivement avec l'association pour l'Accompagnement et l'Hébergement Urbain et avec l'association MASTIC, ayant pour objet la mise à disposition d'un agent de la Mairie dans les conditions indiquées ci-dessus ;

2°) autoriser M. Le Maire ou son représentant, à signer lesdites conventions au nom de la Mairie ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits du budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 58 – **Tableau des effectifs. Modifications. Approbation.**

Mme SAUVEGRAIN – *Le nouveau tableau des effectifs prend en compte les promotions, les transferts à l'E.S.A.D. et le service éducatif de prévention.*

M. le Maire – *Il y a eu beaucoup de promotions, je tiens à le souligner.*

(réaction hors micro de M. LEBRUN).

M. le Maire – *Je comprends la question des contractuels, mais ce n'est pas de cela dont il s'agit. Là, c'est la modification du tableau des effectifs avec les promotions. Je le dis afin que vous ne*

soyez pas embarrassés après. Donc, je vous consulte.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le tableau des effectifs fixe la liste par grade des emplois permanents confiés aux agents soumis au statut de la fonction publique territoriale et au droit public.

Les différents mouvements mentionnés ci-après sont, pour chaque cadre d'emplois, la conséquence des promotions au grade supérieur, des mouvements du personnel (recrutements suite à des mobilités, départs en retraite, mutations) et des réorganisations de service.

Ce tableau des effectifs présente la situation au 1^{er} janvier 2014. Il comptabilise les mouvements intervenus depuis le 1^{er} juillet 2013, date d'effet de la dernière délibération présentée au Conseil Municipal et anticipe certains mouvements qui interviendront au cours du 1^{er} semestre 2014. Il intègre le transfert d'agents techniques chargés de missions pédagogiques à l'Ecole Supérieure d'Art et de Design d'Orléans (E.S.A.D.) ainsi que la création du service éducatif de prévention au 1^{er} janvier 2014.

Les agents contractuels sont désormais intégrés sur le grade de référence de leur contrat.

Sont pris en compte les agents permanents de la collectivité (qu'ils soient sur un poste défini dans l'organigramme, en situation de surnombre ou mis à disposition). Quel que soit le taux d'occupation du poste, l'agent est comptabilisé à 1. Enfin les postes vacants ou créés, mais non encore pourvus, sont aussi pris en compte.

Dans ces conditions, après avis du Comité Technique et de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le tableau des effectifs de la Mairie détaillé ci-après.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Tableau des effectifs au 01/01/2014
Modifications

GRADES	CATEGORIE	Antérieure 01/07/2013	Nouvelle 01/01/2014
Emplois fonctionnels		7	7
Directeur général	A	1	1
DGST	A	1	1
Directeur général adjoint	A	5	5
Collaborateurs de cabinet		4	4
Directeur de cabinet	A	1	1
Collaborateurs de cabinet	A	3	3
FILIERE ADMINISTRATIVE		514	519
Administrateurs territoriaux	A	2	4
Administrateur	A	2	4
Attachés territoriaux	A	90	136
Directeur	A	8	11
Attaché principal	A	25	35
Attaché à temps complet	A	57	88
Attaché à temps non complet	A	0	2
* 17h30 / 35h		0	1
* 28h / 35h		0	1
Rédacteurs territoriaux	B	102	107
Rédacteur principal 1ère classe	B	20	20
Rédacteur principal 2ème classe	B	17	15
Rédacteur à temps complet	B	64	69
Rédacteur à temps non complet	B	1	3
* 17h30 / 35h		1	1
* 16h / 35h		0	2
Adjoint administratifs territoriaux	C	273	272
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	38	38
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	49	44
Adjoint administratif de 1ère classe à temps complet	C	69	83
Adjoint administratif de 1ère classe à temps non complet	C	3	3
* invalidité 50 %		3	3
Adjoint administratif de 2ème classe à temps complet	C	111	100
Adjoint administratif de 2ème classe à temps non complet	C	3	4
* 17h30 / 35h		1	1
* 21h30 / 35h		1	1
* 28h / 35h		1	1
* 5h / 35h		0	1
Contractuels		47	0
FILIERE TECHNIQUE		1 142	1 136
Ingénieurs territoriaux	A	47	61
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	A	1	2
Ingénieur en chef de classe normale	A	5	3
Ingénieur principal	A	12	13
Ingénieur	A	29	43
Techniciens territoriaux	B	113	120
Technicien principal 1ère classe	B	33	36
Technicien principal 2ème classe	B	27	33
Technicien à temps complet	B	51	50
Technicien à temps non complet	B	2	1
* 12h / 35h		1	1
* 32h / 35h		1	0
Agents de maîtrise	C	83	78
Agent de maîtrise principal	C	52	47
Agent de maîtrise	C	31	31
Adjoint techniques territoriaux	C	877	877

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 20 décembre 2013 -

GRADES	CATEGORIE	Antérieure 01/07/2013	Nouvelle 01/01/2014
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	200	181
Adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet	C	264	260
Adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet	C	18	17
* 28h30 / 35h		3	3
* 32h / 35h		15	14
Adjoint technique de 1ère classe à temps complet	C	82	79
Adjoint technique de 1ère classe à temps non complet	C	13	13
* 28h30 / 35h		3	3
* 32h / 35h		9	9
* invalidité 50 %		1	1
Adjoint technique de 2ème classe à temps complet	C	201	217
Adjoint technique de 2ème classe à temps non complet	C	99	110
* 15h / 35h		5	5
* 17h30 / 35h		1	1
* 25h / 35h		4	4
* 26h / 35h		1	1
* 28h30 / 35h		65	75
* 32h / 35h		23	24
Contractuels		22	0
FILIERE CULTURELLE		229	227
Directeur d'établissement d'enseignement artistique	A	1	1
Directeur d'étab. d'ens art. 2ème cat	A	1	1
Conservateurs territoriaux du patrimoine	A	11	12
Conservateur du patrimoine en chef	A	5	5
Conservateur du patrimoine	A	6	7
Conservateurs territoriaux des bibliothèques	A	4	4
Conservateur des bibliothèques en chef	A	1	1
Conservateur des bibliothèques	A	3	3
Bibliothécaires territoriaux	A	7	7
Bibliothécaire	A	7	7
Attachés de conservation du patrimoine	A	7	11
Attaché de conservation du patrimoine	A	7	11
Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	A	50	48
Professeur hors classe à temps complet	A	21	21
Professeur hors classe à temps non complet	A	0	1
* 12h / 16h		0	1
Professeur classe normale à temps complet	A	21	17
Professeur classe normale à temps non complet	A	8	9
* 7h / 16h		1	1
* 10h / 16h interco		1	1
* 12h / 16h		0	1
* 14h / 16h		6	6
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine	B	40	45
Assistant de conservation principal 1ère classe	B	26	25
Assistant de conservation principal 2ème classe à temps complet	B	12	13
Assistant de conservation principal 2ème classe à temps non complet	B	0	1
* 10h / 20h		0	1
Assistant de conservation		2	6
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	47	48
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe à temps complet	B	15	15
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe à temps non complet	B	9	9
* 4h / 20h interco		1	1
* 5h30 / 20h interco		1	1
* 10h / 20h		5	5
* 14h / 20h		1	1
* 15h / 20h		1	1

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 20 décembre 2013 -

GRADES	CATEGORIE	Antérieure 01/07/2013	Nouvelle 01/01/2014
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe à temps complet	B	5	5
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe à temps non complet	B	17	18
* 3h / 20h		3	3
* 8h / 20h		4	4
* 10h / 20h		4	4
* 12h / 20h		2	3
* 16h / 20h		4	4
Assistant d'enseignement artistique		1	1
Adjoins territoriaux du patrimoine	C	54	51
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	21	19
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	6	5
Adjoint du patrimoine de 1ère classe	C	5	6
Adjoint du patrimoine de 2ème classe à temps complet	C	20	19
Adjoint du patrimoine de 2ème classe à temps non complet	C	2	2
* 17h30 / 35h		1	1
* 19h30 / 35h		1	1
Contractuels		8	0
FILIERE SPORTIVE		52	50
Conseillers territoriaux des APS	A	5	4
Conseiller APS principal 1ère classe	A	1	0
Conseiller APS principal 2ème classe	A	1	1
Conseiller APS	A	3	3
Educateurs territoriaux des APS	B	43	43
Educateur APS principal 1ère classe	B	11	11
Educateur APS principal 2ème classe	B	18	20
Educateur APS	B	14	12
Opérateurs des APS	C	3	3
Opérateur principal	C	1	1
Opérateur des APS	C	2	2
Contractuels		1	0
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE		445	447
Puéricultrices cadres de santé	A	11	11
Puéricultrice cadre supérieur de santé	A	1	3
Puéricultrice cadre de santé	A	10	8
Puéricultrices territoriales	A	7	7
Puéricultrice de classe supérieure	A	6	6
Puéricultrice de classe normale	A	1	1
Médecins territoriaux	A	0	2
Médecin hors classe	A	0	1
Médecin 1ère classe à temps non complet	A	0	1
* 29h / 35h		0	1
Cadres de santé territoriaux	A	1	1
Cadre de santé	A	1	1
Infirmiers en soins généraux	A	5	6
Infirmier de classe supérieure	A	2	2
Infirmier de classe normale à temps complet	A	2	3
Infirmier de classe normale à temps non complet	A	1	1
* 24h30 / 35h		1	1
Auxiliaires de puériculture	C	103	103
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	C	5	5
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C	28	29
Auxiliaire de puériculture de 1ère classe à temps complet	C	69	68
Auxiliaire de puériculture de 1ère classe à temps non complet	C	1	1
* 32h / 35h		1	1
Auxiliaires de soins	C	5	5
Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	C	1	1

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 20 décembre 2013 -

GRADES	CATEGORIE	Antérieure 01/07/2013	Nouvelle 01/01/2014
Auxiliaire de soins de 1ère classe	C	4	4
Conseillers socio-éducatifs	A	3	3
Conseiller socio-éducatif	A	3	3
Assistants socio-éducatifs	B	18	22
Assistant socio-éducatif princip.	B	7	6
Assistant socio-éducatif à temps complet	B	9	14
Assistant socio-éducatif à temps non complet	B	2	2
* 28h / 35h		1	1
* 32h / 35h		1	1
Educateurs de jeunes enfants	B	27	24
Educateur jeunes enfants chef => EJE principal	B	9	11
Educateur jeunes enfants principal => EJE	B	18	13
Educateur de jeunes enfants	B		
Techniciens paramédicaux	B	1	1
Technicien paramédical de classe normale	B	1	1
Agents sociaux	C	2	2
Agent social de 2ème classe	C	2	2
Agents spécialisés des écoles maternelles	C	177	177
ATSEM ppal 1ère classe	C	3	3
ATSEM ppal 2ème classe	C	19	19
ATSEM 1ère classe	C	155	155
Contractuels		85	83
FILIERE POLICE MUNICIPALE		152	152
Directeur de police municipale	A	1	1
Directeur de police municipale	A	1	1
Chefs de service de police municipale	B	8	9
Chef service de police municipale principal de 1ère classe	B	0	3
Chef service de police municipale principal de 2ème classe	B	4	1
Chef service de police municipale	B	4	5
Agents de police municipale	C	100	99
Chef de police municipale	C	5	5
Brigadier chef principal	C	24	26
Brigadier	C	21	24
Gardien de police municipale	C	50	44
Agents de surveillance entrées et sorties écoles	C	43	43
Agent de surveillance des entrées et sorties d'écoles à temps non complet	C	43	43
* 10h / 35h (dont 3 CDI)		22	22
* 11h / 35h (dont 19 CDI)		21	21
Emplois de surveillance	C	22	22
Agent de surveillance stationnement payant	C	10	10
Emplois de surveillance télévisuelle	C	12	12
Contractuels		0	0
FILIERE ANIMATION		343	347
Animateurs territoriaux	B	12	12
Animateur principal de 1ère classe	B	5	5
Animateur principal de 2ème classe	B	3	3
Animateur à temps complet	B	3	3
Animateur à temps non complet	B	1	1
* 28h30 / 35h		1	1
Adjoints d'animation	C	44	51
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	1	1
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	5	5
Adjoint d'animation de 1ère classe	C	3	5
Adjoint d'animation de 2ème classe à temps complet	C	35	38
Adjoint d'animation de 2ème classe à temps non complet	C	0	2
* 7h / 35h		0	1

Ville d'Orléans
 - Séance du vendredi 20 décembre 2013 -

GRADES	CATEGORIE	Antérieure 01/07/2013	Nouvelle 01/01/2014
* 28h / 35h		0	1
Contractuels		287	284
Année scolaire		221	218
Adjoint d'animation à temps non complet (CDI)	C	1	0
* 28h / 35h		1	0
Adjoint d'animation 2ème classe à temps non complet (CDI)	C	2	0
* 7h / 35h		1	0
* 13h / 35h		1	0
Animateur à temps complet	C	218	0
Animateur à temps non complet	C		218
* 4h / 35h			218
Eté		56	56
Directeur adjoint		3	3
Animateur		50	50
Régisseur		3	3
EMIS		10	10
Agent d'animation scolaire		1	1
Animateur vie sportive (EMIS)		9	9

MOYENS GENERAUX

N° 59 – **Maintenance et dépannage des ascenseurs. Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec le C.C.A.S. et la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».**

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit d'un groupement de commandes à passer avec l'Agglo et le C.C.A.S.*

M. le Maire – *C'est parfois important et on peut tous témoigner. M. CHAPUIS, vous souhaitez apporter votre témoignage.*

M. CHAPUIS – *Ce n'est pas un témoignage, mais j'en ai parlé souvent au C.C.A.S., c'est vrai. Ce soir, il s'agit de deux sujets qui ont eu lieu récemment. Un qui dure depuis 7 ans à Coligny. En effet, l'ascenseur Coligny est encarafé depuis qu'il a été installé suite à des détériorations, mais aussi suite à des problèmes de conception. Aujourd'hui, j'ai cru comprendre, car je suis assidûment la presse, qu'un plan incliné devait remplacer cet ascenseur. Cependant, pour ceux qui vivent au quotidien cet espace, ils n'ont pas la possibilité d'accéder au niveau supérieur sauf à faire le tour du quartier.*

Autre sujet ou plus précisément une remarque dont je sens bien que cela ne passionne pas les foules, je voudrais savoir si suite à un départ d'incendie dans une cage d'escalier situé au Centre Municipal, l'incident avait été réglé. J'espère avoir au moins une réponse à ma première question.

(rires).

M. CHAPUIS – *Est-il prévu une rénovation du matériel, notamment au sein du bâtiment de la Mairie ?*

M. le Maire – *Il y a donc eu une surchauffe du moteur d'ascenseur. Je suis intervenu aussitôt et tout va bien (rires), enfin je vous conseille de prendre l'escalier pour ressortir tout à l'heure ! Non, c'est une blague, c'est du deuxième degré !*

Mme SAUVEGRAIN – *Je suis le marché des ascenseurs en interne et donc Coligny n'est pas concerné par ce marché.*

M. le Maire – *Cet ascenseur pose un vrai problème conceptuel.*

M. CARRE – *A tel point, qu'il va être refait. Ce sera un vrai ascenseur dans une cage et non pas à l'air libre.*

M. le Maire – *Je vous inviterai, on ira tous à l'inauguration pour voir comment ça marche !*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le marché de prestations de maintenance et de dépannage des ascenseurs de la Mairie arrive à échéance le 20 avril 2014. Il est proposé de relancer la consultation en groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) et la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » en application des dispositions de l'article 8 du Code des Marchés Publics.

La mise en œuvre de ce groupement permettra une diminution des coûts, un suivi et une exécution des prestations adaptés aux besoins des trois entités.

Dans le cadre de la convention de groupement de commandes, les modalités suivantes sont proposées :

- la Mairie assurera la coordination du groupement de commandes,

- la Commission d'Appel d'Offres compétente sera celle du coordonnateur,
- les missions du coordonnateur seront exercées à titre gratuit,
- les frais de publicité pour le lancement de la consultation seront répartis à parts égales entre les différentes entités,
- les frais de reprographie seront supportés par le coordonnateur,
- le marché sera signé et notifié par la Ville pour le compte du groupement,
- chaque membre du groupement assure pour ce qui le concerne la bonne exécution de son marché,
- le groupement de commandes est constitué pour la durée de la procédure de passation du marché et jusqu'à la fin de son exécution.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec le C.C.A.S. et la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » fixant les modalités du groupement de commandes relatif à la maintenance et au dépannage des ascenseurs de la Mairie, du C.C.A.S. et de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 60 – **Remise gracieuse de dette. Approbation.**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de la cession du bâtiment 6 rue Dupanloup, la Mairie a relogé l'association Tradition et Fidélité Johanniques dans un local situé 8 rue Guillaume le 1^{er} septembre 2012.

Les dépenses de fonctionnement de ce nouveau local ont évolué et l'association rencontre des difficultés pour honorer la régularisation des charges de l'année 2012, d'un montant de 384,65 € concernant le local 6 rue Dupanloup.

Compte tenu des difficultés rencontrées par l'association Tradition et Fidélité Johanniques et au vu de sa demande, il est proposé, à titre exceptionnel, de consentir une remise de dette pour un montant de 384,65 € correspondant à la régularisation des charges de l'année 2012.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) accorder, à titre exceptionnel, une remise gracieuse de dette d'un montant total de 384,65 € à l'association Tradition et Fidélité Johanniques ;

2°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ACTUALISATION DES TARIFS

N° 61 – **Maisons des Associations. Actualisation des tarifs.**

Mme GRIVOT – *Il s'agit d'actualiser les tarifs pour les Maisons des Associations.*

M. le Maire – *La parole est à M. CHAPUIS.*

M. CHAPUIS – *C'est pour donner une explication de vote. On votera contre car c'est une augmentation de tarifs et qui plus est vu l'état vieillissant de la Maison des Associations du centre ville, c'est aussi une alerte pour signaler le fait qu'il est nécessaire de rénover cet espace là. De plus, sur la quasi totalité des augmentations de tarifs, on votera contre sauf à quelques exceptions.*

M. LEBRUN – *Peut-on voter par partie et plus précisément sur le premier point pour lequel on aura un vote différent ?*

M. le Maire – *Oui, on peut.*

Mme KOUNOWSKI – *Je ne comprends, car cela fait déjà plusieurs années qu'on a des augmentations supérieures à l'inflation. Ce n'est pas logique ! Vous dites que vous n'augmentez pas la fiscalité, mais pourquoi faites-vous chaque année des augmentations qui dépassent l'inflation ? Elle n'est pas à 2 %. Donc, ce n'est pas normal.*

M. le Maire – *Et si, c'est 2 %, je suis désolé. Sur le vote par partie, vous voulez quoi M. LEBRUN ? Vous voulez sur la délibération voter par point séparé, ce n'est pas sur le tableau ! D'accord.*

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 17 décembre 2010, le Conseil Municipal a fixé les différents tarifs applicables aux Maisons des Associations (46 ter rue Sainte-Catherine et 5 place Sainte-Beuve à La Source) et à l'Espace Olympe de Gougues (1 rue Edouard Branly), équipements destinés aux associations.

Une grille tarifaire unique avait alors été établie, afin d'harmoniser la gestion de ces trois entités.

Pour l'année 2014, il est proposé d'augmenter la grille tarifaire existante de 2 % pour tenir compte de l'inflation et de l'augmentation continue des coûts de production des services.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Sports et Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les tarifs annuels hors taxe des Maisons des Associations, applicables à compter du 1^{er} janvier 2014 ainsi que ceux des photocopies tels qu'ils sont fixés dans les tableaux ci-après. La T.V.A. s'appliquera en sus au taux en vigueur ;

ADOPTE PAR 41 VOIX CONTRE 12.

2°) décider que, en cas d'inscription en cours d'année, les tarifs « associations adhérentes » relatifs à l'adhésion et à l'occupation des salles seront appliqués au prorata du nombre de mois entiers restant à courir entre le mois de l'inscription et la fin de l'année ;

ADOPTE A L'UNANIMITE

3°) décider que, en cas de jour férié autre que le dimanche, dès lors que les équipements sont fermés ou en cas de réservation à la journée, les forfaits semaine pourront être appliqués au prorata du nombre de jours effectivement réservés ;

ADOPTE A L'UNANIMITE

4°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 025, article 752, service D.R.E.P., opération 11C454. »

ADOPTE

MAISON DES ASSOCIATIONS - 46 TER RUE SAINTE CATHERINE
MAISON DES ASSOCIATIONS DE LA SOURCE - 5 PLACE SAINTE BEUVE
ESPACE OLYMPE DE GOUGES - 1 RUE EDOUARD BRANLY

T A R I F S 2014				
1/ TARIFS ASSOCIATIONS ADHERENTES			AUGMENTATION 2 %	
	2013 HT		2014 HT	
Adhésion moins de 50 adhérents	20,35 €		20,76 €	
Adhésion plus de 50 adhérents	54,78 €		55,87 €	
Tranche 1 (de 1 à 99 heures par an)	33,30 €		33,96 €	
Tranche 2 (de 100 à 199 heures par an)	58,58 €		59,75 €	
Tranche 3 (de 200 à 299 heures par an)	61,16 €		62,38 €	
Tranche 4 (300 heures et plus par an)	65,19 €		66,49 €	
Boîte à lettres : tarif annuel (année civile)	8,81 €		8,98 €	
Espace de rangement : tarif annuel (année civile)	8,81 €		8,98 €	
Conférence ouverte au public et payante	10,15 €		10,35 €	
Exposition Hall sans vente - forfait semaine	56,87 €		58,01 €	
Exposition Hall avec vente - forfait semaine	81,68 €		83,31 €	
Exposition Galerie (90 m2) sans vente - forfait semaine	45,50 €		46,41 €	
Exposition Galerie (90 m2) avec vente - forfait semaine	65,34 €		66,65 €	
Exposition Dimanche - forfait 1/2 journée	15,95 €		16,27 €	
Occupation des salles le dimanche - tarif horaire	12,93 €		13,19 €	
2/ TARIFS ASSOCIATIONS NON ADHERENTES			AUGMENTATION 2 %	
	2013 HT		2014 HT	
Occupation des salles en semaine - tarif horaire	11,44 €		11,67 €	
Occupation des salles le dimanche - tarif horaire	15,87 €		16,20 €	
Exposition Hall sans vente - forfait semaine	70,00 €		71,40 €	
Exposition Hall avec vente - forfait semaine	111,31 €		113,57 €	
Exposition Galerie (90 m2) sans vente - forfait semaine	56,02 €		57,14 €	
Exposition Galerie (90 m2) avec vente - forfait semaine	89,04 €		90,82 €	
Exposition Dimanche - forfait 1/2 journée	26,48 €		27,01 €	
3/ TARIFS EXPOSITIONS HORS ASSOCIATIONS			AUGMENTATION 2%	
	2013 HT		2014 HT	
Exposition Hall sans vente - forfait semaine	72,06 €		73,50 €	
Exposition Hall avec vente - forfait semaine	114,59 €		116,88 €	
Exposition Galerie (90 m2) sans vente - forfait semaine	57,66 €		58,81 €	
Exposition Galerie (90 m2) avec vente - forfait semaine	91,67 €		93,50 €	
Exposition Dimanche - forfait 1/2 journée	27,26 €		27,80 €	
4/ TARIFS PHOTOCOPIES			AUGMENTATION 2 %	
	2013	A l'unité	2014	A l'unité
Carte 500 photocopies	32,18 €	0,06 €	32,83 €	0,07 €
carte 115 photocopies	10,36 €	0,09 €	10,57 €	0,09 €
carte 50 photocopies	5,50 €	0,11 €	5,61 €	0,11 €

(*) sauf exposition réalisée à l'initiative de la Mairie d'Orléans (pas de droits perçus)

N° 62 – **Révision annuelle des tarifs des emplacements sur les marchés de plein air.**

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Pour l'année 2014, il est proposé une hausse de 2 % de l'ensemble des tarifs des emplacements sur les marchés de plein air pour tenir compte de l'inflation.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver les tarifs selon le détail figurant dans le tableau ci-annexé pour l'année 2014 ;**
- 2°) décider que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2014 ;**
- 3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »**

**ADOPTÉ PAR 50 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.**

Annexe

**Marchés de plein air Orléans
Tarifs 2014**

	Tarifs 2013 encaissement sur site	Tarifs 2014 encaissement sur site	Tarifs 2013 abonnement trimestriel	Tarifs 2014 abonnement trimestriel
Tous marchés hors quai du roi	Mètre linéaire : 1,15 €	Mètre linéaire : 1,15 €	Mètre linéaire : 13 €	Mètre linéaire : 13,30 €
Quai du Roi sous structure	Mètre linéaire : 3 €	Mètre linéaire : 3,05 €	Mètre linéaire : 34 €	Mètre linéaire : 34,70 €
Quai du Roi hors structure	Mètre linéaire : 1,30 €	Mètre linéaire : 1,35 €	Mètre linéaire : 15 €	Mètre linéaire : 15,30 €
Branchement électrique pour tous marchés	Branchement électrique : 3,60 €	Branchement électrique : 3,70 €	Branchement électrique : 40 €	Branchement électrique : 40,80 €

N° 63 – **Événementiel. Service de la Régie. Fixation des tarifs 2014.**

M. VALETTE – *C'est la révision des tarifs. Je rappelle cependant que les prestations ne sont pas facturées. C'est juste un outil d'appréciation des services rendus.*

M. le Maire – *C'est bien de le préciser. Mes chers collègues, ce n'est pas fini. Vous n'avez pas écouté M. VALETTE. Pouvez-vous réexpliquer M. VALETTE ?*

M. VALETTE – *Il s'agit du matériel que prête la Régie aux associations. En fait, c'est une valorisation, car les prestations ne sont jamais facturées. C'est d'ailleurs écrit dans le corps de la délibération. C'est une traduction financière des services rendus et, si jamais il y a perte ou dégradation, cela permet quand même de faire remplacer le matériel.*

M. le Maire – *Voilà, c'est pour cela que je me suis permis de faire cette remarque.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Mairie est fréquemment sollicitée pour mettre à disposition d'associations ou de collectivités les matériels dont elle dispose.

Afin de valoriser les interventions effectuées, une tarification est proposée permettant de calculer le coût de la prestation, composée :

1. d'un tarif unitaire de base par type de matériel (annexe 1).
Pour les potelets, le tarif de location appliqué était le prix d'achat. Il est proposé de le modifier et de fixer un tarif de 6,48 € pour 2014.
2. de l'application d'un coefficient variant avec la durée de location (annexe 2).
3. d'un tarif du service livraison-reprise par type de véhicule.
4. et d'un forfait horaire de personnel en cas de demande de prestation complémentaire (annexe 3).

Aucune prestation n'est facturée par la Ville. Seules les détériorations ou les pertes de matériel sont à la charge de l'emprunteur sur la base du coût de remplacement à neuf.

Par ailleurs, il est précisé qu'en cas de non restitution du matériel à la date prédéfinie, une prise en charge financière pour cette immobilisation des matériels pourra être demandée à l'emprunteur, correspondant au coût de location des matériels, par jour supplémentaire, majoré de 25 %.

Les tarifs 2014 sont proposés sur la base d'une augmentation de 2 % par rapport à 2013.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les tarifs de location des matériels avec les coefficients liés à la durée d'utilisation et les tarifs du service de la régie des événements tels qu'ils sont présentés dans les annexes 1, 2 et 3 ;

2°) décider que ces tarifs entreront en application à compter du 1^{er} janvier 2014, avec une augmentation de 2 % par rapport aux tarifs votés en 2013 ;

3°) approuver le principe que seule la valorisation des prestations est communiquée, mais que tout matériel détérioré ou non restitué définitivement (vol, perte, etc.) sera facturé à sa valeur de remplacement à neuf, ainsi que les restitutions tardives sur la base d'un coût de location majoré par jour de retard ;

4°) imputer les recettes et les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Mairie, fonction 024, articles 7083 et 60632, service gestionnaire CEVE. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

Annexe 1

Régie des Evénements
Tarifs applicables au 1er janvier 2014

Matériel	Libellé	Tarif 2013 (en €)	Unité de Tarification	Tarif 2014 (en €)
ACCUEIL01	BANQUE D'ACCUEIL (2 METRES)	5,53	1	5,64
ACCUEIL02	BANQUE D'ACCUEIL (3 METRES)	6,64	1	6,77
BOUILLOIRE	BOUILLOIRE	3,32	1	3,39
BUREAUROUL	MEUBLE BUREAU A ROULETTE	7,75	1	7,91
CAFE	CAFETIERE	3,32	1	3,39
CHAISEACCOUD	CHAISE AVEC ACCOUDOIRS	0,33	1	0,34
COMPTOIR01	COMPTOIR AVEC ETAGERE (5,20 METRE)	7,75	1	7,91
FAUTBLABLA01	FAUTEUIL 'BLABLA'	6,64	1	6,77
FERREPASS	FER A REPASSER	5,53	1	5,64
FRIGO	FRIGO TOP	4,44	1	4,53
GLACIERE	GLACIERE	1,66	1	1,69
MIROIR01	MIROIR DE LOGE	3,10	1	3,16
MIROIR02	MIROIR PSYCHE	3,32	1	3,39
NAPPE	NAPPE CARRE PVC TRANSLUCIDE	18,80	1	19,18
PANNEAUSEP	PANNEAU DE SEPARATION	5,75	1	5,87
PAPERBOARD	PAPER BOARD	13,28	1	13,55
TABLBLABLA01	TABLE 'BLABLA'	4,31	1	4,40
TABREPASS	TABLE A REPASSER	11,06	1	11,28
CORD01	CORDELETTE	2,20	1	2,24
CORD02	CORDELETTE	2,06	1	2,10
CORD09	CORDE BLANCHE 13M	8,63	1	8,80
DRA80X120	DRAPEAU 80X120CM	3,10	1	3,16
ORI50X200	ORIFLAMME 50X200CM	3,10	1	3,16
ORI80X200	ORIFLAMME 80X200CM	3,32	1	3,39
ORI80X300	ORIFLAMME 80X300CM	3,87	1	3,95
ORI80X330	ORIFLAMME 80X330CM	3,32	1	3,39
PAV120X180	PAVILLON 120X180CM	3,10	1	3,16
PAV130X180	PAVILLON 130X180CM	3,32	1	3,39
PAV180X80	PAVILLON 180X180CM	3,87	1	3,95
PAV200X300	PAVILLON 200X300CM	4,09	1	4,17
PORTANT	PORTANT	9,40	1	9,59
PUPORA	PUPITRE ORATEUR	132,74	1	135,39
REPGERBE	REPOSE GERBE	5,53	1	5,64
STANDDIC	STAND DIC	121,27	1	123,70
STANDEURO	STAND EURO 3X3M	75,56	1	77,07
TOTEM SIGNAL	TOTEM DE SIGNALISATION	22,12	1	22,56
TRIBORA	TRIBUNE ORATEUR	121,68	1	124,11
TRIBORAPRES	TRIBUNE ORATEUR PRESIDENTIELLE	221,24	1	225,66
AMPLI01	AMPLIFICATEUR PIONEER A109	33,18	1	33,84
AMPLI02	AMPLIFICATEUR MICRO-TECH 1200 - 8 OHMS CROWN	66,37	1	67,70
AMPLI03	AMPLIFICATEUR ST 400 - 8 OHMS CROWN	55,30	1	56,41
AMPLI05	AMPLIFICATEUR ACM 250 - 100V AUSTALIAN	33,18	1	33,84
AMPLI06	PREAMPLIFICATEUR-MELANGEUR AP12 BOUYER	30,90	1	31,52
AMPLI07	AMPLIFICATEUR-MIXEUR MX 601 TOA	33,18	1	33,84
AMPLI09	AMPLIFICATEUR CROWN CTS 1200	55,30	1	56,41
AMPLICASQ	AMPLIFICATEUR POUR CASQUE AUDIO	11,06	1	11,28
ANGLE3D57ASX31	ANGLE 3 D 57ASX31	13,89	1	14,17
ANGLE3D57ASX32	ANGLE 3 D 57ASX32	13,89	1	14,17
ANGLEH40	ANGLE 2 DEPARTS H40	9,96	1	10,16
ANGLEX30D	ANGLE 2 DEPARTS X30D	11,06	1	11,28
ARMOIR32A	ARMOIRE 32A COMPACT	44,25	1	45,14
BLOC1	BLOC DE PUISSANCE 1X3KW MINICUBE	30,98	1	31,60
BLOC32AMONO	BLOC 32A MONO/ 2X3 PC 16A	8,21	1	8,37
CASQAUD	CASQUE AUDIO	8,84	1	9,02

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 20 décembre 2013 -

CD01	LECTEUR CD TECHNICS	27,65	1	28,20
CD02	LECTEUR CD SONY	27,65	1	28,20
CD03	LECTEUR CD TASCAM	27,65	1	28,20
CLAVETTEH40	CLAVETTE (SECURITE POUR GOUPILLE H40)	1,11	1	1,13
CLAVETTEX30D	CLAVETTE (SECURITE POUR GOUPILLE X30D)	1,11	1	1,13
COUP01	COUPELLE POUR PIED LUMIERE ASD	1,11	1	1,13
DISTRIO1	DISTRIBUTEUR VGA 1E-4S DAVG4PK	49,78	1	50,78
DISTRIO2	DISTRIBUTEUR VGA 1E-4S DAVG4X	49,78	1	50,78
DVD01	LECTEUR DVD HITACHI	33,18	1	33,84
DVD02	LECTEUR DVD SCHNEIDER	33,18	1	33,84
DVD03	LECTEUR DVD LG	33,18	1	33,84
DVD04	LECTEUR DVD PHILIPS	33,18	1	33,84
ECRAN1	ECRAN VALISE MONOBLOC 427X340CM MONOBLOC FA	82,98	1	84,64
ECRAN2	ECRAN VALISE MONOBLOC 264X203CM MONOBLOC FA	44,25	1	45,14
EMBASEH40	EMBASE POUR H40	19,91	1	20,31
EMBASEX30D	EMBASE 70KG POUR X30D	19,91	1	20,31
GOUPILLH40	GOUPILLE CONIQUE POUR MANCHON (H40)	1,66	1	1,69
GOUPILLX30D	GOUPILLE CONIQUE POUR MANCHON (X30D)	1,66	1	1,69
H4001	ELEMENT TRIANGULAIRE 2M H40	9,96	1	10,16
H4002	ELEMENT TRIANGULAIRE 2,5M H40	12,16	1	12,40
HP08	ENCEINTE APG DS12S 350W	22,12	1	22,56
HP09	ENCEINTE APG DS8 150W	16,60	1	16,93
HPBOSE	ENCEINTE 802 52 - 200 W - 8 OHM BOSE	17,70	1	18,05
HPTOARS20	ENCEINTE RS 20 - 400 W - 8 OHM TOA	11,06	1	11,28
INTERTALKIE	CASQUE INTERCOM POUR TALKIE WALKIE KENWOOD	2,20	1	2,24
K702	LECTEUR ENR. K7 AUTO-REVERSE TECHNICS	22,12	1	22,56
KITSONOBOSE	KIT DE SONORISATION BOSE	320,80	1	327,22
KITSONODS12S	KIT DE SONORISATION APG DS12S (2X350W)	88,50	1	90,27
KITSONODS8	KIT DE SONORISATION APG DS8 (2X150W)	77,43	1	78,98
KITSONOTOA	KIT DE SONORISATION TOA	221,24	1	225,66
LIBERTY	SONO PORTABLE LIBERTY (MERE ET FILLE)	66,37	1	67,70
MANCHONH40	MANCHON CONIQUE POUR CONNEXION (H40)	3,32	1	3,39
MANCHONX30D	MANCHON CONIQUE POUR CONNEXION (X30D)	3,32	1	3,39
MIC01	MICRO ELECTROSTATIQUE C647E AKG	16,60	1	16,93
MIC02	MICRO DYNAMIQUE SM58 SHURE	11,06	1	11,28
MIC03	MICRO HF SHURE	82,98	1	84,64
MIC04	MICRO HF UHF200 AUDIOPHONY	66,37	1	67,70
MIC05	MICRO COL DE CYGNE SHURE 45CM EGZ18	13,49	1	13,76
MIX01	TABLE DE MIXAGE SPIRIT-FOLIO SOUNDCRAFT	44,25	1	45,14
MIX02	TABLE DE MIXAGE MX 1604A BEHRINGER	33,18	1	33,84
MIX04	TABLE DE MIXAGE NUM. 01V96 V2 YAMAHA	77,43	1	78,98
MULTIXLR	MULTIPAIRES XLR-XLR 16 PAIRES - 15M	11,06	1	11,28
MULTIXLR20M	MULTIPAIRES XLR-XLR 16/8 - 20M	11,06	1	11,28
PASSCAB01	PASSAGE DE CÂBLE 1M KELSEY	25,45	1	25,96
PASSCAB02	PASSAGE DE CÂBLE 1M POLYTRAC	25,45	1	25,96
PASSCAB03	PASSAGE DE CÂBLE TEMA 10	25,45	1	25,96
PAVLOFF	SIGNAL LUMINEUX PAVLOFF	27,65	1	28,20
PCREGIE	PC PORTABLE AUDIOVISUEL REGIE	76,32	1	77,85
PIEDHP01	PIED POUR ENCEINTE TOA	3,32	1	3,39
PIEDHP02	PIED POUR ENCEINTE JBL	3,32	1	3,39
PIEDHP03	PIED QUIKLOK POUR ENCEINTE (COUSSIN D'AIR)	3,87	1	3,95
PIEDHP04	PIED POUR ENCEINTE K&M	3,87	1	3,95
PIEDLUM01	PIED LUMIERE ALT290	5,53	1	5,64
PIEDMIC01	PIED DE MICRO PERCHE	5,53	1	5,64
PIEDMIC02	PIED DE MICRO TABLE K&M	5,53	1	5,64
PIEDMIC03	SOCLE EMBASE XLR	5,53	1	5,64
PROC01	PROCESSEUR APG SPM12S	27,65	1	28,20
PROC02	PROCESSEUR APG SPM8	24,34	1	24,83
PROCBASE	PROCESSEUR AUDIO BOSE	6,64	1	6,77
PROJ01	PROJECTEUR LUMIERE 650W ACCLAIM	6,64	1	6,77
SELECT01	SELECTEUR VGA 2E-1S	22,12	1	22,56
STAND	STAND POUR VP AVEC PLATEAU INCLINABLE	8,84	1	9,02
TALKIE1	TALKIE WALKIE KENWOOD UBZ LH68	9,96	1	10,16

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 20 décembre 2013 -

TALKIE2	TALKIE WALKIE KENWOOD UBZ LF68	9,96	1	10,16
TESTEUR	TESTEUR DE CABLES BEHRINGER	5,53	1	5,64
TS600	INTERFACE AUDIO POUR PC TS600 OVERLINE	11,06	1	11,28
TV34CM	TELEVISEUR 34CM PROLINE	49,78	1	50,78
TV38CM	TELEVISEUR 38CM SAMSUNG	60,84	1	62,06
TV55CM	TELEVISEUR 55CM PHILIPS	60,84	1	62,06
TV72CM	TELEVISEUR 72CM THOMSON	71,90	1	73,34
VP01	VIDEOPROJECTEUR HITACHI CPX275 - 1200 LUMENS	88,50	1	90,27
VP02	VIDEOPROJECTEUR MITSUBISHI XD110U	88,50	1	90,27
VP04	VIDEOPROJECTEUR SANYO 4500 LUMENS XGA - PLCX	580,74	1	592,35
X30D01	ELEMENT TRIANGULAIRE 1M X30D	5,53	1	5,64
X30D02	ELEMENT TRIANGULAIRE 2M X30D	11,06	1	11,28
X30D03	ELEMENT TRIANGULAIRE 3M X30D	16,60	1	16,93
ACCESIAV	ESCALIER ACCES IAV	8,61	1	8,78
BAC01	BAC GRIS (PETIT)	5,53	1	5,64
BAC02	BAC ROUGE	7,60	1	7,75
BACSABLE	BAC A SABLE	1,11	1	1,13
BANC	BANC	1,05	1	1,07
BAR01	BARRIERE H=2.50M	10,22	1	10,42
BAR02	BARRIERE H=2M	8,18	1	8,34
CHAISE	CHAISE	0,33	1	0,34
CHARIOT04	CHARIOT DE TRANSPORT 4 ROUES	21,02	1	21,44
CORD05	CORDE BLANCHE 4M	2,65	1	2,70
CORD06	CORDE BLANCHE 5M	3,32	1	3,39
DIABLECHAISES	DIABLE POUR CHAISES	4,27	1	4,36
ECUSRF03	ECUSSON 3 BRANCHES	11,06	1	11,28
ECUSRF04	ECUSSON 5 BRANCHES	13,28	1	13,55
ESCAB1MAR	ESCABEAU UNE MARCHE	16,60	1	16,93
ESCAB2MAR	ESCABEAU DEUX MARCHES	33,18	1	33,84
ESCAB3MAR	ESCABEAU TROIS MARCHES	49,78	1	50,78
ESCAB4MAR	ESCABEAU QUATRE MARCHES	66,37	1	67,70
ESCAB5MAR	ESCABEAU CINQ MARCHES	82,98	1	84,64
FAUTEUILROUGE	FAUTEUIL ROUGE	6,51	1	6,64
FLAGS	FLAGS	22,12	1	22,56
GRILLECADDIE	GRILLE CADDIE (L=1.20M / H=2M)	5,75	1	5,87
GRILLEDDOUBLE	ENSEMBLE DE 2 GRILLES(L=2X1M / H=2M)	13,28	1	13,55
GRILLEPEH	GRILLE PEH (L=1.20M / H=1.80M)	5,75	1	5,87
GUEUSE	GUEUSE	5,53	1	5,64
ISOLOIR1-4PAX	ISOLOIR 1 A 4 PLACES	11,06	1	11,28
ISOLOIR1PAX	ISOLOIR 1 PLACE	5,53	1	5,64
ISOLOIR2PAX	ISOLOIR 2 PLACES	7,75	1	7,91
ISOLOIR4PAX	ISOLOIR 4 PLACES	11,06	1	11,28
ISOLOIRHANDICAP	ISOLOIR POUR HANDICAPE	11,06	1	11,28
JEUXPIEDGRILLE	JEUX DE 2 PIEDS POUR GRILLE CADDIE	5,55	1	5,66
JEUXPIEDGRILLEPEH	JEUX DE 2 PIEDS POUR GRILLE PEH	5,55	1	5,66
LUTRIN	LUTRIN	1,43	1	1,46
MAT01	MAT 6M FIBRES	5,25	1	5,36
MAT02	MAT 8M FIBRES	6,08	1	6,20
MAT03	MAT 9M FIBRES	6,48	1	6,61
MAT04	MAT AUX COULEURS	6,20	1	6,32
MÂTELÉPHAN	MÂT ÉLÉPHANTS POUR KAKEMONOS 0,80X3,00M	12,69	1	12,94
MATOURKAKE	MAT TOURNANT DE KAKEMONO	8,23	1	8,39
PANNELECTION	PANNEAU D'AFFICHAGE ELECTION	3,76	1	3,84
PANNEXPO	PANNEAU D'EXPOSITION	5,75	1	5,87
PARASOLJAZZ	PARASOL JAZZ	3,32	1	3,39
PETITTABLEELECTION	PETITE TABLE ELECTION	4,31	1	4,40
PLATEAU	PLATEAU 2X0.75M	1,84	1	1,88
POD10X10	PODIUM 10X10	597,33	1	609,28
POD10X4	PODIUM 10X4	238,96	1	243,74
POD10X6	PODIUM 10X6	358,40	1	365,57
POD10X8	PODIUM 10X8	477,87	1	487,43
POD123	PODIUM 123	11,94	1	12,18
POD12X10	PODIUM 12X10	716,81	1	731,15

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 20 décembre 2013 -

POD12X2	PODIUM 12X2	143,36	1	146,23
POD12X6	PODIUM 12X6	429,98	1	438,58
POD14X10	PODIUM 14X10	836,28	1	853,01
POD1ESCA1	PODIUM 1 ESCALIER 4X2X1.05M	64,38	1	65,67
POD1ESCA2	PODIUM 1 ESCALIER 8X8X1.05M	398,89	1	406,87
POD2ESCA1	PODIUM 2 ESCALIERS 4X2X1.05M	80,98	1	82,60
POD2ESCA2	PODIUM 2 ESCALIERS 8X8X1.05M	414,81	1	423,11
POD2NIV1	PODIUM 2 NIVEAUX 6X4M (0.35/0.58M)	143,36	1	146,23
POD2X2	PODIUM 2X2	23,89	1	24,37
POD4NIV1	PODIUM 4 NIVEAUX 4X8M (0.35/0.58/0.83/1.05M)	188,14	1	191,90
POD4X2	PODIUM 4X2	47,03	1	47,97
POD4X4	PODIUM 4X4	94,07	1	95,95
POD6X2	PODIUM 6X2	70,55	1	71,96
POD6X4	PODIUM 6X4	141,10	1	143,92
POD6X6	PODIUM 6X6	211,66	1	215,89
POD8X2	PODIUM 8X2	94,07	1	95,95
POD8X4	PODIUM 8X4	188,14	1	191,90
POD8X6	PODIUM 8X6	282,21	1	287,85
PODBACH1	PODIUM BACHE 6X4X1.05M	249,98	1	254,98
PODBACH2	PODIUM BACHE 6X6X1.05M	320,52	1	326,93
PODBACH3	PODIUM BACHE 8X6X1.05M	499,96	1	509,96
PODCAMPO	PODIUM CAMPO SANTO 10X10X1.05M	587,93	1	599,69
PODCES12X12	PODIUM CES 12.20X12.20	875,22	1	892,72
PODCES14JUILLET2009	PODIUM CES 12.20X9.76 ET 2.44X4.88	769,93	1	785,33
PODCES2X2	PODIUM CES 2.44X2.44	34,99	1	35,69
PODCES317M2	PODIUM CES 317 M2	1 863,73	1	1 901,00
PODCES4X2	PODIUM CES 4.88X2.44	69,99	1	71,39
PODCES4X2ET2X2	PODIUM CES 4.88X2.44 ET 2.44X2.44	104,98	1	107,08
PODCES4X4	PODIUM CES 4.88X4.88	139,98	1	142,78
PODCES7X4	PODIUM CES 7.32X2.44	105,01	1	107,11
PODCES7X4+2X2	PODIUM CES 7.32X4.88 ET 2.44X2.44	244,97	1	249,87
PODCES7X4AILES	PODIUM CES 7.32X4.88 ET 2 AILES 2.44X2.44	279,96	1	285,56
PODCES7X6	PODIUM CES 7.32X6.10	262,53	1	267,78
PODCES7X7	PODIUM CES 7.32X7.32 14 JUILLET	319,98	1	326,38
PODCES9.76X9.76	PODIUM CES 9.76X9.76 14 JUILLET	559,94	1	571,14
PODCES9X7	PODIUM CES 9.76X7.32	419,95	1	428,35
PODCESBÂCHÉ	PODIUM CES BÂCHÉ 6.10X4.88	310,06	1	316,26
PODCESBÂCHÉ2	PODIUM CES BÂCHÉ 8.54X6.10	542,01	1	552,85
PODCESBÂCHÉ3	PODIUM CES BÂCHÉ 8.54X7.32 ET 4.88X3.66	837,15	1	853,89
PODCESBÂCHÉ4	PODIUM CES BÂCHÉ 7.32X6.10	465,09	1	474,39
PODCESJAZZ	PODIUM CES JAZZ 6.10X4.88	175,00	1	178,50
PODCHARBONNIERE	PODIUM CHARBONNIERE 2 ESCALIERS 8X8X1.05M	408,94	1	417,12
PODDEFISTI1	PODIUM DEFISTIVAL 10X8X1.05M + 2 AILES SON 2X2X1	517,38	1	527,73
PODDEFISTI2	PODIUM DEFISTIVAL 6X4X1.05M + AILES SON 2X2X1.05	164,62	1	167,91
PODDEFISTI3	PODIUM DEFISTIVAL 4X4X1.05M	94,07	1	95,95
PODDEFISTI4	PODIUM DEFISTIVAL 2X2X0.35M	23,51	1	23,98
PODENT10X2ET6X4X1.0	PODIUM EN T 10X2X1.05 ET 6X4X1.05M	258,68	1	263,85
PODENT12X4ET4X8X1.0	PODIUM EN T 12X4X1.05 ET 4X8X1.05M	477,75	1	487,31
PODIUMMOMO4X2	PODIUM MOMO 4X2X0.58M	47,03	1	47,97
PODIUMMOMO4X4	PODIUM MOMO 4X4X0.58M	94,07	1	95,95
PODIUMMOMO6X2	PODIUM MOMO 6X2X0.58M	70,55	1	71,96
PODIUMMOMO6X4	PODIUM MOMO 6X4X0.58M	141,10	1	143,92
PODIUMMOMO8X2	PODIUM MOMO 8X2X0.58M	94,07	1	95,95
PODIUMMOMO8X4	PODIUM MOMO 8X4X0.58M	188,14	1	191,90
PODMADELEINE	PODIUM COURSES MADELEINE 4X2X1.05M	47,03	1	47,97
PODMARCEAU	PODIUM EGLISE ST MARCEAU 8X6X1.05M	282,21	1	287,85
PODREMORQ7X4M	PODIUM REMORQUE 7X4M	555,81	1	566,93
PODREMORQ7X6M	PODIUM REMORQUE 7X6M	729,46	1	744,05
POTELET	POTELET		1	0,00
POUB240L	POUBELLE 240 LITRES	3,05	1	3,11
POUB750L	CONTENEUR 750 LITRES	9,53	1	9,72
PRATICAB	PRATICABLE 2X1M	11,76	1	12,00
PUPITREPLEXI	PUPITRE EN PLEXI	132,74	1	135,39

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 20 décembre 2013 -

SOCLPARASOL01	SOCLE POUR PARASOL	0,41	1	0,42
STANDRÉGIENOIRE	STAND RÉGIE 3X3M	75,56	1	77,07
TABLEBASSE	TABLE BASSE	4,31	1	4,40
TABLE	TABLE	4,24	1	4,32
TABOURET2	TABOURET CONTRE BASSE	6,51	1	6,64
TENTE20M2	TENTE 4X5M	179,64	1	183,23
TENTE25M²	TENTE 5X5M	224,56	1	229,05
TENTE40M2	TENTE 8X5M	359,30	1	366,49
TENTE50M²	TENTE 10X5M (2X5X5M)	449,12	1	458,10
TENTE60M2	TENTE 12X5M (8X5M + 4X5M)	538,94	1	549,72
TENTEMED	TENTE MEDIEVALE DIAM 2,50M	185,09	1	188,79
TRANSATJAZZ	TRANSAT JAZZ	6,54	1	6,67
TRANSPAL	TRANSPALETTES	5,47	1	5,58
TRETEAU	TRETEAU	0,75	1	0,77
TRIB1000PAXZÉNITH	TRIBUNE 1000 PLACES ZÉNITH	12 172,68	1	12 416,13
TRIB104PAX	TRIBUNE 104 PLACES	1 265,96	1	1 291,28
TRIB108PAX	TRIBUNE 108 PLACES	1 314,65	1	1 340,94
TRIB112PAX	TRIBUNE 112 PLACES	1 363,34	1	1 390,61
TRIB148PAX	TRIBUNE 148 PLACES	1 801,55	1	1 837,58
TRIB152PAX	TRIBUNE 152 PLACES	1 850,25	1	1 887,26
TRIB156PAX	TRIBUNE 156 PLACES	1 898,93	1	1 936,91
TRIB164PAX	TRIBUNE 164 PLACES	1 996,32	1	2 036,25
TRIB184PAX	TRIBUNE 184 PLACES	2 239,78	1	2 284,58
TRIB188PAX	TRIBUNE 188 PLACES	2 288,46	1	2 334,23
TRIB196PAX	TRIBUNE 196 PLACES	2 385,84	1	2 433,56
TRIB200PAX	TRIBUNE 200 PLACES	2 434,54	1	2 483,23
TRIB204PAX	TRIBUNE 204 PLACES	2 483,23	1	2 532,89
TRIB212PAX	TRIBUNE 212 PLACES	10 816,00	1	11 032,32
TRIB220PAX	TRIBUNE 220 PLACES	2 677,99	1	2 731,55
TRIB224PAX	TRIBUNE 224 PLACES	2 726,68	1	2 781,21
TRIB228PAX	TRIBUNE 228 PLACES	2 775,37	1	2 830,88
TRIB260PAX	TRIBUNE 260 PLACES	3 164,90	1	3 228,20
TRIB268PAX	TRIBUNE 268 PLACES	3 262,28	1	3 327,53
TRIB272PAX	TRIBUNE 272 PLACES	3 310,97	1	3 377,19
TRIB296PAX	TRIBUNE 296 PLACES	3 603,11	1	3 675,17
TRIB312PAX	TRIBUNE 312 PLACES	3 797,88	1	3 873,84
TRIB316PAX	TRIBUNE 316 PLACES	3 846,56	1	3 923,49
TRIB320PAX	TRIBUNE 320 PLACES	3 895,26	1	3 973,17
TRIB328PAX	TRIBUNE 328 PLACES	3 992,64	1	4 072,49
TRIB332PAX	TRIBUNE 332 PLACES	4 041,33	1	4 122,16
TRIB360PAX	TRIBUNE 360 PLACES	4 382,16	1	4 469,80
TRIB364PAX	TRIBUNE 364 PLACES	4 430,86	1	4 519,48
TRIB372PAX	TRIBUNE 372 PLACES	4 528,24	1	4 618,80
TRIB408PAX	TRIBUNE 408 PLACES	4 966,45	1	5 065,78
TRIB416PAX	TRIBUNE 416 PLACES	5 063,83	1	5 165,11
TRIB436PAX	TRIBUNE 436 PLACES	5 307,28	1	5 413,43
TRIB444PAX	TRIBUNE 444 PLACES	5 404,67	1	5 512,76
TRIB452PAX	TRIBUNE 452 PLACES	5 502,05	1	5 612,09
TRIB476PAX	TRIBUNE 476 PLACES	5 794,19	1	5 910,07
TRIB500PAX	TRIBUNE 500 PLACES	6 086,34	1	6 208,07
TRIB520PAX	TRIBUNE 520 PLACES	6 329,79	1	6 456,39
TRIB524PAX	TRIBUNE 524 PLACES	6 378,49	1	6 506,06
TRIB528PAX	TRIBUNE 528 PLACES	6 427,17	1	6 555,71
TRIB52PAX	TRIBUNE 52 PLACES	632,98	1	645,64
TRIB532PAX	TRIBUNE 532 PLACES	6 475,87	1	6 605,39
TRIB56PAX	TRIBUNE 56 PLACES	681,67	1	695,30
TRIB64PAX	TRIBUNE 64 PLACES	779,05	1	794,63
TRIB690PAX	TRIBUNE 690 PLACES	8 399,15	1	8 567,13
TRIB72PAX	TRIBUNE 72 PLACES	43 296,00	1	44 161,92
TRIB92PAX	TRIBUNE 92 PLACES	1 119,89	1	1 142,29
TRIB944PAX	TRIBUNE 944 PLACES	11 491,01	1	11 720,83
TRIB-E-424PAX	TRIBUNE E 436 PLACES	5 307,28	1	5 413,43
TRIB-F-424PAX	TRIBUNE F 448 PLACES	5 453,36	1	5 562,43

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 20 décembre 2013 -

TRIB-JAZZ-2X220PAX	TRIBUNE JAZZ 2X220 PLACES	5 355,88	1	5 463,10
URNEMETALGRAND	URNE METAL	3,05	1	3,11
URNEMETALPETIT	URNE PETITE METAL	2,17	1	2,21
URNEMETALTRANSF	URNE METAL / 1 FACE TRANSPARENTE	3,26	1	3,33
URNETRANSP	URNE TRANSPARENTE	3,26	1	3,33

N° 64 – **Droits de voirie. Décorations florales. Travaux effectués en régie et prestations de service. Prestations de désinfection et désinsectisation. Actualisation des tarifs.**

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Pour l'année 2014, il est proposé une augmentation des différents tarifs pratiqués par la Direction de l'Espace Public et le Pôle Environnement Hygiène à hauteur de 2 % et de fixer le coût horaire à hauteur de 40,45 €. Cela concerne :

- les redevances pour occupation du domaine public (en annexes 1 et 2) ;
- les tarifs de mise à disposition (location, transport et mise en place) de décorations florales (plantes fleuries et vertes) auprès d'associations et d'entreprises lors d'événements (annexe 3). En cas de détérioration ou de non restitution des plantes, les végétaux seront facturés au prix d'achat de nouvelles plantes ;
- les tarifs des travaux et prestations de service effectués en régie par les agents de la Direction de l'Espace Public pour le compte de particuliers, notamment pour rétablir les conditions de sécurité à la suite d'accidents sur la voie publique (annexe 4) ;
- les tarifs des interventions de désinsectisation et désinfection effectuées par le Pôle Environnement Hygiène (annexe 5).

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les tarifs 2014 :

- **des droits de voirie,**
- **des mises à disposition de décorations florales,**
- **des travaux et prestations de service effectués en régie par la Direction de l'Espace Public,**
- **des prestations de désinsectisation et désinfection effectuées par le Pôle Environnement Hygiène,**

dont le détail figure dans les tableaux annexés à la présente délibération, sur la base d'une augmentation de 2 % ;

2°) décider que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, imputations diverses. »

**ADOPTE PAR 50 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.**

**ANNEXE 1 - DROITS DE VOIRIE -
PERMIS DE STATIONNEMENT
TARIFS 2014**

Rubrique	Désignation	Unités par période	Redevances 2013 (en €)	Redevance 2014 arrêtée à : (en €)
1	Occupation du sol de la voie publique délimitée par une palissade de chantier ou tout autre dispositif (scellé ou posé) y compris stationnement de baraques de chantier, bungalows, tentes servant à la vente exposition etc...	m ² au mois	4,74/ mois pour le 1er semestre	4,83/mois pour le 1er semestre
		m ² au mois	8,51/mois pour le 2ème semestre	8,68/mois pour le 2ème semestre
2	Occupation du sol de la voie publique pour dépôt de matériaux sans palissade.	m ² semaine	13,15	13,41
3	Stationnement de multibennes tous modèles, remorques, compresseurs, bétonnières etc...	unité jour	11,38	11,61
4	Echafaudages tous modèles occupant ou surplombant le domaine public et échelles avec taquets reposant sur le sol de la voie publique	m ² par quinzaine	6,63	6,76
5	Auvent, store fixe, marquise	m ² /an	5,64	5,75
6	Store banne, dais, vertical	ml/an	3,00	3,06
7	Enseigne non lumineuse * parallèle à la façade * perpendiculaire ou sur mât	m ² /an	13,15	13,41
		m ² /an	25,53	26,04
8	Enseigne lumineuse * parallèle à la façade * perpendiculaire ou sur mât	m ² /an	24,42	24,91
		m ² /an	48,07	49,03
9	Enseigne clignotante autorisée pour les pharmaciens tenant compte de l'utilité publique * parallèle à la façade * perpendiculaire ou sur mât	m ² /an	48,95	49,93
		m ² /an	96,69	98,62
10	Appareils d'éclairage, lampes sous marquise ou sur devanture, spots, projecteurs Rampes lumineuses ou tubes	unité	7,51	7,66
		ml	7,51	7,66
11	Panneau d'affichage électronique utilisé comme enseigne et/ou de publicité * parallèle ou perpendiculaire à la façade	m ² /an	97,80	99,76

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 20 décembre 2013 -

Rubrique	Désignation	Unités par période	Redevances 2013 (en €)	Redevance 2014 arrêtée à : (en €)
12	Terrasse de café et de restaurant à air libre 1^{ère} zone : (Centre Ville, mails, quai et retour de 30 mètres sur toutes les voies en arrivant sur les mails) : terrasses sur les voies piétonnes.	m ² /an	37,67	38,42
	2^{ème} zone : même périmètre : autres terrasses	m ² /an	30,17	30,77
	3^{ème} zone : le reste du territoire de la Ville	m ² /an	22,54	22,99
13	Etalages impérativement accolés aux vitrines	m ² /an	22,54	22,99
14	Chevalets publicitaires	unité	37,57	38,32
	* porte-menus * petits mobiliers divers	an		
15	Distributeurs de tous types	unité	94,03	95,91
	(boissons, pains, glaces etc...)	an		
16	Taxis * voiture automobile stationnement aux emplacements autorisés	semestre	51,82	52,86
17	Emplacement de manège enfantin – installé à l'année - fractionnable en 1/12	an	700,13	714,13
18	Emplacement des cirques et emplacement pour la vente de produits comestibles, démonstration (marchand d'huîtres, etc...) OCCASIONNELLEMENT sur voie publique.	m ²	0,66	0,67
		jour		

**ANNEXE 2 - DROITS DE VOIRIE -
PERMISSION DE VOIRIE - TARIFS 2014**

Rubrique	Désignation	Unités par période	Redevance 2013 (en €)	Redevance 2014 arrêtée à (en €)
1	Passage aérien et souterrain	m ²	30,38	30,99
2	Canalisations diverses, conducteurs divers, fourreaux, caissons etc.. souterrain	ml/an	13,37	13,64
	OCCUPATION DEFINITIVE Alimentation provisoire de chantier		6,08	6,20
3	Terrasse fermée démontable occupant le domaine public, établie au droit d'une boutique et utilisée à des fins commerciales.	m ² /an	103,54	105,61
4	Emplacement pour vente de produits comestibles * kiosque à journaux	m ² / trimestre	33,80	34,48
5	Occupation du domaine public de la Ville d'Orléans par panneau d'affichage publicitaire	par face publicitaire par an	1326,00	
	• Dispositifs grand format 8 et 12 m² :			
	- Emplacements existants			
	→ Cadre fixe	par an		900,00
	→ Cadre déroulant	par an		2 700,00
	- Nouveaux emplacements			
→ Cadre fixe	par an		500,00	
→ Cadre déroulant	par an		1 500,00	
• Dispositifs format 2 m² :				
- Cadre fixe	par an		350,00	
- Cadre déroulant	par an		1 050,00	

**ANNEXE 3 - Direction de l'Espace Public
Tarifs 2014 des décorations florales**

DESIGNATION	Durée de location					
	Tarifs par jour en €					
	2013	2014	2013	2014	2013	2014
	Du 1^{er} au 2^{ème} jour		Du 3^{ème} au 9^{ème} jour		Au-delà du 10^{ème} jour	
<u>Plantes vertes</u>						
0,20 m à 0,50 m	1,76	1,80	1,34	1,37	0,89	0,91
0,50 m à 1,50 m	2,65	2,70	1,99	2,03	1,34	1,37
> à 1,50 m	5,67	5,78	4,25	4,34	2,84	2,90
<u>Arbustes</u>						
1,50 m à 2,00 m	3,35	3,42	2,52	2,57	1,67	1,70
<u>Plantes fleuries</u>						
Petites	3,03	3,09	2,26	2,31	1,52	1,55
Grandes	5,32	5,43	4,00	4,08	2,66	2,71
<u>Décorations florales</u>						
Coupes fleuries	10,60	10,81	7,95	8,11	5,30	5,41
Vasques fleuries	31,87	32,51	23,91	24,39	15,94	16,20
<u>Décorations florales dans gros contenants</u>						
Pot lyscia avec arbustes 0,70 m	20,39	20,80	15,30	15,61	10,20	10,40
Pot lyscia avec composition florale 0,70 m	22,22	22,66	16,92	17,26	11,28	11,51
Panier osier fleuri 0,70 m	22,01	22,45	16,51	16,84	11,02	11,24
Panier osier fleuri 1,00 m	24,69	25,18	18,53	18,90	12,36	12,61
Bac orangerie 0,80 x 0,80 m	26,85	27,39	20,08	20,48	13,42	13,69

	Transport et mise en place des végétaux		
	Unité	Tarif 2013	Tarif 2014
Coût intervention fourgon avec chauffeur	L'heure	55,60	56,71
Tarif horaire intervention d'un agent	L'heure	39,22	40,45

ANNEXE 4 - Direction de l'Espace Public

**Rémunération des interventions
des services municipaux – Tarifs 2014**

Désignation	Unité	Tarifs 2013 (en €)	Tarifs 2014 (en €)
- Tarif horaire d'intervention d'un agent d'entretien ou d'un agent technique	l'heure	39,22	40,45
- Camion élévateur avec chauffeur	l'heure	113,09	115,35
- Camion poids lourd avec chauffeur	l'heure	131,70	134,33
- Fourgon avec chauffeur	l'heure	55,60	56,71
- Tracto-pelle avec chauffeur	l'heure	88,61	90,38
- Tracteur 60 Ch avec chauffeur	l'heure	74,41	75,90
- Tracteur + équipement sans moteur avec chauffeur	l'heure	88,61	90,38
- Fourniture et mise en œuvre de peinture jaune	m ²	15,85	16,17
- Effaçage par brûlage	m ²	23,79	24,27
- Contrôle effectué à l'aide d'un pénétromètre de type PANDA	Pour 3 essais	327,15	333,69
	Pour 1 essai supplémentaire	85,62	87,33
- Matériel de nettoyage avec chauffeur	l'heure	107,81	109,97
- Forfait déplacement du matériel de nettoyage	forfait	52,86	53,92
- Vente de pavés	La tonne	96,72	98,65
- Coût d'intervention retrait tags ou affiches :			
• forfait	forfait	104,04	106,12
• + intervention fourgon avec chauffeur	l'heure	55,60	56,71
- Intervention enlèvement déjections canines	forfait	79,27	80,86
Dépôts sauvages :			
- Intervention enlèvement déchets (un sac)	forfait	79,27	80,86
- Intervention enlèvement déchets (au-delà d'un sac)	m ³	-	90,00
- Intervention poubelles à demeure :			
• retrait d'un bac	forfait	75,00	75,00
• stockage d'un bac	forfait	20,00	20,00
• restitution d'un bac à domicile	forfait	75,00	75,00

ANNEXE 5 - Pôle Environnement Hygiène

Tarifs 2014 des prestations

	Unité	Tarifs 2013 (en €)	Tarifs 2014 (en €)
Désinfection de sécurité			
- prise en charge horaire	l'heure	39,20	40,45
+ aérosol (l'unité)	l'unité	7,70	7,85
Désinsectisation chez les particuliers			
- prise en charge horaire	l'heure	39,20	40,45
+ produit :			
. soit liquide (par litre)	le litre	4,45	4,54
. soit aérosol (unité)	l'unité	8,90	9,08
. soit gel	forfait	7,30	7,45
- en cas d'interventions répétées à peu de temps d'intervalle : le tarif est de 50 % celui de la première intervention			
Désinsectisation commerces, bureaux et autres établissements			
- prise en charge horaire	l'heure	39,20	40,45
+ produit :			
. soit liquide (par litre)	le litre	4,45	4,54
. soit aérosol (l'unité)	l'unité	8,90	9,08
. soit prêt appareil diffuseur par jour	l'unité	29,30	29,89
+ produit diffuseur par jour :			
? 150 ml (l'unité)	l'unité	14,35	14,64
? 500 ml (l'unité)	l'unité	35,95	36,67
. soit gel	forfait	7,30	7,45

N° 65 – **S.I.G.O.R. Prestations. Actualisation des tarifs.**

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le Service de l'Information Géographique « S.I.G.O.R. » est amené à réaliser des documents graphiques pour les services de la Mairie mais également pour des tiers (entreprises ou particuliers). Les prestations demandées sont alors facturées aux bénéficiaires.

Il est proposé d'actualiser les tarifs de ces prestations pour l'année 2014, sur la base d'une augmentation de 2 % en rapport avec l'inflation.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) actualiser les tarifs des documents graphiques édités par le Service de l'Information Géographique « S.I.G.O.R. » dans les conditions ci-annexés ;

2°) décider que ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 020, article 70878, service gestionnaire ASIG. »

**ADOPTE PAR 50 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.**

ANNEXE

TARIFS APPLICABLES A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2014

1°) Prix de vente de plans et tirages de plans du S.I.G.O.R.

Fourniture de plans imprimés :

- plan topographique de la Ville d'Orléans de précision 1/2000^{ème} et 1/200^{ème},
- plan schématique de la Ville d'Orléans,
- des données I.G.N : Scan25®, Géoroute Raster®, Route 500®, Scan Départemental®, Géoroute Adresses V2®

Formats	Tarifs (en €)	
	Support papier	Support polyester
A4 (0,30 x 0,21)	2,65	5,30
A3 (0,42 x 0,30)	4,30	8,70
A2 (0,59 x 0,42)	6,05	12,20
A1 (0,84 x 0,59)	8,65	17,45
A0 (1,19 x 0,84)	17,45	35,40

2°) Documents sur support informatique

- Travaux à façon
Tarif horaire 40,45 €
- Tarifs particuliers pour les levers topographiques de précision 1/200ème
100 mètres linéaires de voies 34,15 €

Extraction dans la limite d'un maximum de 5 km de voirie par an et par demandeur.

N° 66 – **Location des salles municipales. Concessions et taxes funéraires dans les cimetières. Régie des opérations funéraires. Actualisation des tarifs.**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Mairie propose différentes prestations payantes dans le cadre des cimetières et de la location des salles municipales.

I – LES CIMETIERES

La Mairie gère 4 cimetières situés sur son territoire et met à disposition des usagers des concessions de terrain pour une durée de 15, 30 ou 50 ans, ainsi que des emplacements pour les urnes cinéraires.

La régie des opérations funéraires assure pour le compte des familles ou des entreprises de pompes funèbres des prestations de fossoyage, d'inhumation, d'exhumation, de dépôt d'urnes et de portage lors de cérémonies, qui relèvent de la mission de service public définie par la loi.

Il est proposé d'appliquer pour 2014 une hausse de 2 % (arrondi à l'€ inférieur ou supérieur) sur l'ensemble des tarifs de ces prestations.

Les tarifs des concessions et de la régie des opérations funéraires sont détaillés en annexe 1 et 2.

II – LES LOCATIONS DE SALLES MUNICIPALES

Les équipements concernés sont les suivants :

- salles polyvalentes équipées d'office : Eiffel, Belle Croix, foyer Saint-Vincent, salons du Château de Charbonnière, Madeleine, Paul Gauguin, La Cigogne, Albert Camus, Yves Montand, Fernand Pellicer ;
- salles non équipées d'office : Chats Ferrés, salles des Mairies de Proximité ;
- salles dites de prestige : auditorium de la médiathèque, auditorium du musée des Beaux-Arts, auditorium, cafétéria et hall d'accueil du Muséum.

Conformément au règlement des salles municipales en vigueur, les tarifs sont majorés de 50 % lorsque celles-ci sont louées par des associations ou des personnes extérieures à Orléans.

Il est proposé d'appliquer pour 2014 une hausse de 2 % sur l'ensemble des tarifs de locations de salles détaillés en annexe 3. Le tarif réduit pour les associations orléanaises qui ne pratiquent pas d'activités payantes ainsi que le montant des cautions demeurent inchangés.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les tarifs des concessions, des équipements des espaces cinéraires, du caveau provisoire, de la taxe d'inhumation, ainsi que ceux du futur columbarium du cimetière des Aydes qui sera construit courant 2014, tels qu'ils sont proposés en annexe 1 ;

2°) approuver la nouvelle grille tarifaire pour les prestations funéraires réalisées par la régie des opérations funéraires, telle qu'elle est proposée en annexe 2 ;

3°) approuver les tarifs de location des différentes salles mises à disposition des usagers dans les quartiers d'Orléans, tels qu'ils sont proposés en annexe 3 ;

4°) décider de la mise en application de ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

5°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits du budget de la Mairie, imputations multiples. »

ADOPTE PAR 39 VOIX CONTRE 14.

**ANNEXE 1
TARIFS DES CONCESSIONS**

à compter du 1er janvier 2014

DURÉE	EMPLACEMENTS NATURE	TARIFS (en €)	
		2013	2014
	I) CONCESSIONS DE CIMETIERES		
15 ans	- Fosse*	170	173
30 ans	- Fosse*	422	430
30 ans	- Caveau	491	501
50 ans	- Fosse*	750	765
50 ans	- Caveau	942	961
	* Il n'est pas créée de fosse dans les cimetières de quartiers. Les tarifs y afférents ci-dessus seront utilisés seulement lors du renouvellement,		
	II) ESPACE CINÉRAIRE		
15 ans	Columbarium Prestige	1667	1700
30 ans	Columbarium Prestige	2382	2430
50 ans	Columbarium Prestige	3333	3400
15 ans	Columbarium CC 10 superposé	832	849
30 ans	Columbarium CC 10 superposé	1190	1214
50 ans	Columbarium CC 10 superposé	1667	1700
15 ans	cavurne avec monument	501	511
30 ans	cavurne avec monument	631	644
50 ans	cavurne avec monument	805	821
15 ans	Columbarium des cimetières de quartiers(*)	853	870
30 ans	Columbarium des cimetières de quartiers(*)	1248	1273
50 ans	Columbarium des cimetières de quartiers(*)	1769	1804
	III) CONCESSIONS AVEC CAVURNES		
15 ans	Concession (0.80 m X 0.80m)	264	269
30 ans	Concession (0.80 m X 0.80m)	333	340
50 ans	Concession (0.80 m X 0.80m)	423	431
	IV) CONCESSIONS POUR URNES (terrains nus)		
15 ans	Concession (0.80 m X 0.80m)	68	69
30 ans	Concession (0.80 m X 0.80m)	137	140
50 ans	Concession (0.80 m X 0.80m)	227	232
	V) RENOUELEMENT DE L'ESPACE CINÉRAIRE (II), des CAVURNES (III) et des CONCESSIONS POUR URNES(IV)		
15 ans	Concession	66	67
30 ans	Concession	131	134
50 ans	Concession	219	223
	VI) CAVEAU PROVISOIRE		
	- 1 jour de dépôt	46	47
	- 2ème jour et suivants (par jour)	9	9
	- au-delà du 30ème jour (par jour)	15	15
	VII) REDEVANCE POUR PRESTATIONS RENDUES		
	Enlèvement aux frais avancés de la ville de matériaux encombrants au delà d'un délai d'1 mois. Facturation en fonction du coût de l'opération par les services de la Ville.		
	VIII) TAXE D'INHUMATION	35	36

(*)columbaria des cimetières de Saint Marceau, de Saint Marc et des Aydes (construction prévue au cours de l'année 2014 pour ce dernier).

ANNEXE 2
RÉGIE DES OPÉRATIONS FUNÉRAIRES

Nature de la prestation	Tarifs 2013	Tarifs 2014
	en Euros	en Euros
	T.T.C	TTC
A - Fossoyage mécanique		
à 1,50 m	354	361
2 m	424	432
2,50 m	642	655
3m	783	799
B - Fossoyage pleine terre Manuel (cimetière de quartier)		
à 1,00 m	134	137
à 1,50 m	403	411
2 m	537	548
2,50 m	716	730
3m	895	913
C - Travaux terrassement mécanique pour travaux		
à 1 m	188	192
à 1,50 m	376	384
2 m	482	492
2,50 m	671	684
3m	939	958
D - Dépôt et retrait d'urnes		
en fosse	134	137
en columbarium	47	48
dépose cendres jardin souvenir	47	48
E - Exhumations		
Pour chaque exhumation		
- Exhumation adulte	89	91
- Enfant ou corps réduit	55	56
- Exhumation d'urne	15	15
F - Porteurs		
1 porteur	47	48
2 porteurs	89	91
3 porteurs	134	137
4 porteurs	180	184
G - Personnel mis à disposition		
Tarif horaire (marbrerie, terrassement, tous travaux, sauf porteur)	47	48
H - Evacuation des terres sur fosses		
	94	96

Salle Belle Croix

	2013	2014
	TTC	TTC
TARIF PLEIN		
1. SALLE : 154 m²		
<i>du lundi au vendredi</i> Forfait de 4h - de 9h à 24h	39	40
<i>Forfait week end</i> <i>du samedi 9h au dimanche 24h</i> * forfait jusqu'à 1h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 1h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	246	251
<i>Forfait mensuel</i> 1 réunion par semaine 2 réunions par semaine 3 réunions par semaine La réunion ne devant pas dépasser 4 h	53 81 94	54 83 96
2. OFFICE		
	72	73
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers.		
TARIF REDUIT		
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention		20
Le montant de la caution est fixé à 450 €		

Salle Albert Camus

	2013	2014
	TTC	TTC
TARIF PLEIN		
1. SALLE : 106 m²		
<i>Du lundi au vendredi</i>		
Forfait de 4h - de 9h à 24h	39	40
Par heure - de 24h à 1h	29	30
<i>Forfait week end</i> <i>du samedi 9 h au dimanche 24 h</i>		
* forfait jusqu'à 1 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 1h à 9 h) quelle que soit l'occupation	246	251
* forfait jusqu'à 3 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 3h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	293	299
* forfait jusqu'à 5h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 5h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	340	347
Forfait pour l'occupation des 2 salles pendant le week end		
* si cette salle est louée <u>en même temps</u> que la petite salle jusqu'à 1 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 1h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	340	347
* si cette salle est louée <u>en même temps</u> que la petite salle jusqu'à 3 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 3h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	362	369
* si cette salle est louée <u>en même temps</u> que la petite salle jusqu'à 5 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 5h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	386	394
<i>Forfait mensuel</i>		
1 réunion par semaine	53	54
2 réunions par semaine	81	83
3 réunions par semaine	94	96
La réunion ne devant pas dépasser 4 h		
2. OFFICE		
	72	73
3. PETITE SALLE		
<i>du lundi au vendredi</i>		
Forfait de 4h - de 9h à 24h	21	21,42
Par heure - de 24h à 1h	21	21

	2013	2014
	TTC	TTC
TARIF PLEIN		
<i>Forfait mensuel</i>		
1 réunion par semaine	43	44
2 réunions par semaine	68	69
3 réunions par semaine	74	75
La réunion ne devant pas dépasser 4 h		
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers		
TARIF REDUIT		
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention		20
Le montant de la caution est fixé à 450 €		

Château de Charbonnière

	2013	2014
	TTC	TTC
TARIF PLEIN		
1. PARC : partie privative		
<i>Du lundi au vendredi</i>		
<i>du lundi au jeudi :</i> Forfait journalier - de 9h à 24h	249	254
<i>le vendredi :</i> Forfait de 4h - de 9h à 13h	249	254
<i>Forfait week-end</i> * Forfait du vendredi soir 17h au dimanche 24h quelle que soit l'occupation effective	563	574
2. CHATEAU : 154 m²		
<i>Du lundi au vendredi</i>		
<i>du lundi au jeudi :</i> Forfait de 4h - de 9h à 24h Par heure - de 24 h à 5h	112 70	114 71
<i>le vendredi :</i> Forfait de 4h - de 9h à 13h	112	114
<i>Forfait week-end</i> * Forfait du vendredi soir 17h au dimanche 24h quelle que soit l'occupation effective	704	718
<i>Office</i>	157	160
3. PAVILLON D'ACCUEIL : 76 m²		
<i>Du lundi au vendredi</i>		
<i>du lundi au jeudi :</i> Forfait de 4h - de 9h à 24h Par heure - de 24 h à 5h	53 32	54 33
<i>le vendredi :</i> Forfait de 4h - de 9h à 13h	53	54
<i>Forfait week-end</i> * Forfait du vendredi soir 17h au dimanche 24h quelle que soit la tranche d'occupation effective	184	188
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers.		
TARIF REDUIT		
Frais de dossier pour occupation ponctuelle		20
Le montant de la caution est fixé à 450 €		

Salle des Chats Ferrés

	2013	2014
	TTC	TTC
TARIF PLEIN		
SALLE : 90 m²		
<i>Du lundi au samedi</i> forfait de 4h - de 9h à 24h	34	35
<i>Le dimanche</i> forfait de 4h - de 9h à 20h	38	39
<i>Forfait mensuel sous convention</i>		
1 réunion par semaine	53	54
2 réunions par semaine	81	83
3 réunions par semaine	94	96
La réunion ne doit pas dépasser 4 h		
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers.		
TARIF REDUIT		
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention		20
Le montant de la caution est fixé à 450 €		

Salle de la Cigogne

	2013	2014
	TTC	TTC
TARIF PLEIN		
1. GRANDE SALLE : 180 m²		
<i>du lundi au vendredi</i> Forfait de 4h - de 9h à 24h	39	40
<i>Forfait week end</i> <i>du samedi 9 h au dimanche 24 h</i>		
* forfait jusqu'à 1h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 1h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	293	299
* forfait jusqu'à 5h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 5h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	358	365
Le 4ème week end du mois		
Forfait pour l'occupation des 2 salles pendant le week end		
* forfait jusqu'à 1h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 1h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	351	358
* forfait jusqu'à 5h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 5h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	401	409
Le 4ème week end du mois		
<i>Forfait mensuel</i>		
1 réunion par semaine	53	54
2 réunions par semaine	81	83
3 réunions par semaine	94	96
La réunion ne devant pas dépasser 4 h		
2. OFFICE		
	72	73
3. PETITE SALLE : 80 m²		
<i>du lundi au vendredi</i> Forfait de 4h - de 9h à 24h	34	35
<i>Forfait week end</i> <i>du samedi 9h au dimanche 24h</i>		
* forfait jusqu'à 1h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 1h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	156	159
* forfait jusqu'à 5h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 5h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	187	191
Le 4ème week end du mois		
<i>Forfait mensuel</i>		
1 réunion par semaine	46	47
2 réunions par semaine	63	64
3 réunions par semaine	81	83
La réunion ne devant pas dépasser 4 h		
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers.		
TARIF REDUIT		
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention		20
Le montant de la caution est fixé à 450 €		

Salle Eiffel

	2013	2014
	TTC	TTC
TARIF PLEIN		
SALLE : 414 m²		
<i>Du lundi au vendredi</i> Forfait de 4h - de 9h à 24h (hors mobilier)	88	90
<i>Forfait week end</i> du samedi 9 h au dimanche 24h (hors mobilier)		
* forfait jusqu'à 1 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 1h à 9 h) quelle que soit l'occupation	596	608
* forfait jusqu'à 3 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 1h à 9 h) quelle que soit l'occupation	836	853
OFFICE		
	119	121
MOBILIER		
chaise	1,10	1,10
table	3,20	3,20
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers		
TARIF REDUIT		
Frais de dossier pour occupation ponctuelle		20
Le montant de la caution est fixé à 610 €		

Salle du Foyer Saint Vincent

	2013	2014
	TTC	TTC
TARIF PLEIN		
SALLE : 95 m²		
<i>Du lundi au vendredi</i> Forfait de 4h - de 9h à 24h	34	35
<i>Forfait week end</i> * forfait pour une utilisation le samedi de 9h à 20h et le dimanche de 9h à 20h	117	119
<i>Forfait mensuel</i> 1 réunion par semaine 2 réunions par semaine 3 réunions par semaine La réunion ne devant pas dépasser 4 h	53 81 94	54 83 96
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers		
TARIF REDUIT		
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention		20
Le montant de la caution est fixé à 450 €		

Salle Paul Gauguin

	2013	2014
	TTC	TTC
TARIF PLEIN		
1. SALLE : 100 m²		
<i>Du lundi au vendredi</i> Forfait de 4h - de 9h à 24h	39	40
<i>Forfait week end</i> <i>du samedi 9h au dimanche 24h</i>		
* forfait jusqu'à 24h dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 24h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	196	200
* forfait jusqu'à 3h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 3h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	240	245
Le 4ème week end du mois		
<i>Forfait mensuel</i>		
1 réunion par semaine	54	55
2 réunions par semaine	83	85
3 réunions par semaine	96	98
La réunion ne devant pas dépasser 4 h		
2. OFFICE		
	73	74
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers.		
TARIF REDUIT		
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention		20
Le montant de la caution est fixé à 450 €		

Salle de la Madeleine

	2013	2014
	TTC	TTC
TARIF PLEIN		
1. GRANDE SALLE ET SALLE CONTIGUË : 173 m²		
<i>Du lundi au vendredi</i> Forfait de 4h - de 9h à 24h	39	40
<i>Forfait week end</i> <i>du samedi 9 h au dimanche 24 h</i> *forfait jusqu'à 1h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 1h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	294	300
<i>Forfait mensuel</i> 1 réunion par semaine 2 réunions par semaine 3 réunions par semaine La réunion ne devant pas dépasser 4 h	53 81 94	54 83 96
2. PETITE SALLE : 47 m²		
<i>du lundi au vendredi</i> Forfait de 4h - de 9h à 24h	21	21
<i>Forfait mensuel</i> 1 réunion par semaine 2 réunions par semaine 3 réunions par semaine La réunion ne doit pas dépasser 4 h	43 68 74	44 69 75
3. OFFICE		
	72	73
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers		
TARIF REDUIT		
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention		20
Le montant de la caution est fixé à 450 €		

Salles de réunion des mairies de proximité

	2013	2014
	TTC	TTC
TARIF PLEIN		
Forfait de 4h - Horaires mairie de proximité	26	27
TARIF REDUIT		
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention		20
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers.		

Médiathèque

	2013	2014
	TTC	TTC
TARIF PLEIN		
AUDITORIUM de 173 places		
<i>Le mardi et vendredi et autres réservations</i> forfait de 4h - de 9h à 23h	312	318
Prestations techniques technicien - par heure	36	37
forfait vidéo projecteur/écran	27	28
L'ensemble de ces tarifs, hors prestation technique, est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers.		
TARIF REDUIT		
Frais de dossier	20	20
Prestations techniques technicien - par heure	36	37
forfait vidéo projecteur/écran	27	28
Le montant de la caution est fixé à 610 €		

Musée des Beaux Arts

	2013	2014
	TTC	TTC
TARIF PLEIN		
AUDITORIUM de 199 places		
<i>du mardi au dimanche</i> forfait de 4h - de 10h à 18h	312	318
<i>Forfait mensuel</i> 1 réunion par semaine 2 réunions par semaine 3 réunions par semaine La réunion ne doit pas dépasser 4 h	359 411 473	366 419 482
Prestations techniques technicien - par heure vidéo projecteur/écran	36 27	37 28
L'ensemble de ces tarifs, hors prestation technique, est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers.		
TARIF REDUIT		
Frais de dossier	20	20
Prestations techniques technicien - par heure forfait vidéo projecteur/écran	36 27	37 28
Le montant de la caution est fixé à 610 €		

Museum

	2013	2014
	TTC	TTC
TARIF PLEIN		
1. ESPACE SOLOGNE : auditorium de 60 places		
<i>Du lundi au vendredi</i> forfait de 4h 9h-12h/14h-22h	228	233
<i>Forfait mensuel</i> 1 réunion par semaine 2 réunions par semaine 3 réunions par semaine La réunion ne doit pas dépasser 4 h	263 302 347	268 308 354
Prestations techniques technicien - par heure vidéo projecteur/écran	36 27	37 28
2. ESPACE LOIRE : auditorium de 120 places		
<i>Du lundi au vendredi</i> forfait de 4h 9h-12h/14h-22h	312	318
<i>Forfait mensuel</i> 1 réunion par semaine 2 réunions par semaine 3 réunions par semaine La réunion ne doit pas dépasser 4 h	359 411 473	366 419 482
Prestations techniques technicien - par heure vidéo projecteur/écran	36 27	37 28
3. HALL D'ACCUEIL : plateau de 300 m²		
<i>Du lundi au vendredi</i> forfait de 4h 9h-12h/14h-22h	468	477
4. CAFETERIA : espace de restauration pour 60 personnes		
<i>Du lundi au vendredi</i> forfait de 4h 9h-12h/14h-22h	104	106
Prestations techniques/mobilier technicien - par heure	36	37
L'ensemble de ces tarifs, hors prestation technique, est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers.		
TARIF REDUIT		
Frais de dossier	20	20
Prestations techniques technicien - par heure forfait vidéo projecteur/écran	36 27	37 28
Le montant de la caution est fixé à 610 €		

Salle Fernand Pellicer

	2013	2014
	TTC	TTC
TARIF PLEIN		
1. SALLE : 450 m²		
<i>Du lundi au vendredi</i>		
Forfait de 4h - de 9h à 24h	92	94
Par heure - de 24h à 3h	54	55
<i>Forfait week end</i> <i>du samedi 9h au dimanche 24h</i>		
* forfait jusqu'à 3h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 3h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	527	538
* forfait jusqu'à 5h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 5h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	656	669
<i>Forfait mensuel</i>		
1 réunion par semaine	115	117
2 réunions par semaine	149	152
3 réunions par semaine	184	188
2. SALLE : 300 m² en parquet		
<i>Du lundi au vendredi</i>		
Forfait de 4h - de 9h à 24h	57	58
Par heure - de 24h à 3h	35	36
<i>Forfait week end</i> <i>du samedi 9 h au dimanche 24 h</i>		
* forfait jusqu'à 3h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 3h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	470	479
* forfait jusqu'à 5h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 5h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	583	595
NB Cette salle ne peut être louée seule avec la cuisine car elle n'est pas mitoyenne avec ce local		
<i>Forfait mensuel</i>		
1 réunion par semaine	81	83
2 réunions par semaine	115	117
3 réunions par semaine	149	152

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 20 décembre 2013 -

	2013	2014
	TTC	TTC
TARIF PLEIN		
3. SALLE : 150 m² en carrelage		
<i>Du lundi au vendredi</i>		
Forfait de 4h - de 9h à 24h	39	40
Par heure - de 24h à 3h	28	29
<i>Forfait week end du samedi 9 h au dimanche 24 h</i>		
* forfait jusqu'à 3h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 3h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	228	233
* forfait jusqu'à 5h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 5h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	285	291
<i>Forfait mensuel</i>		
1 réunion par semaine	53	54
2 réunions par semaine	81	83
3 réunions par semaine	94	96
4. OFFICE		
l'office est louée en fonction des secteurs réservés	172	175
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse		

Salle Fernand Pellicer (suite)

5. SALLE foyer club : 80 m²		
<i>Du lundi au vendredi</i>		
Forfait de 4h - de 9h à 24h	34	35
Par heure - de 24h à 3h	27	28
<i>Forfait week end</i>		
<i>du samedi 9 h au dimanche 24 h</i>		
* forfait jusqu'à 3h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 3h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	126	129
* forfait jusqu'à 5h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 5h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	158	161
NB : cette salle sera louée seule sans cuisine le week end : l'office étant réservé en priorité aux occupants des grandes salles		
<i>Forfait mensuel</i>		
1 réunion par semaine	46	47
2 réunions par semaine	63	64
3 réunions par semaine	81	83
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers		
TARIF REDUIT		
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention		20
Le montant de la caution est fixé à 450 €		

**ANNEXE 3
 TARIFS DES LOCATIONS DE SALLES**

INTERVENTION DU PERSONNEL D'ENTRETIEN

	Tarif horaire	
	au 1er janvier 2013	au 1er janvier 2014
forfait horaire intervention équipe de nettoyage	22,00	22,44

CAUTION sous forme de RIB (en euros)

	Salle	Matériel Audiovisuel
Mairies de proximité - salle de réunion	450	/
Chats ferrés	450	250
Charbonnière	450	250
Yves Montand	450	250
Cigogne	450	250
Belle Croix	450	250
Madeleine	450	250
Paul Gauguin	450	250
St Vincent	450	250
Albert Camus	450	250
Pellicer	450	250
Eiffel	610	250
Museum - 4 salles	610	/
Musée des Beaux Arts Auditorium	610	/
Médiathèque Auditorium	610	/

tarifs des cautions inchangés entre 2013 et 2014

Salle Yves Montand

	2013	2014
	TTC	TTC
TARIF PLEIN		
1. GRANDE SALLE : 200 m²		
<i>Du lundi au vendredi</i>		
Forfait de 4h - de 9h à 24h	39	40
Par heure - de 24h à 1h du matin	29	30
<i>Forfait week end</i> <i>du samedi 9h au dimanche 24 h</i>		
* forfait jusqu'à 1h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 1h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	294	300
* forfait jusqu'à 3h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 3 h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	347	354
Le 4ème week end du mois		
Forfait pour l'occupation des 2 salles pendant le week end		
* forfait jusqu'à 1h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 1h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	351	358
* forfait jusqu'à 3h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 3 h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	401	409
Le 4ème week end du mois		
<i>Forfait mensuel</i>		
1 réunion par semaine	53	54
2 réunions par semaine	81	83
3 réunions par semaine	94	96
La réunion ne devra pas dépasser 4 h		
2. OFFICE		
	72	73
3. PETITE SALLE : 44 m²		
<i>Du lundi au vendredi</i>		
Forfait de 4h - de 9h à 24h	21	21
Par heure - de 24h à 1h du matin	13	13,26
<i>Forfait week end</i>		
Forfait de 4h	27	28
Par heure - de 24h à 1h du matin	23,00	23,46
<i>Forfait mensuel</i>		
1 réunion par semaine	43	44
2 réunions par semaine	68	69
3 réunions par semaine	73	74
La réunion ne devra pas dépasser 4 h		
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers.		
TARIF REDUIT		
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention		20
Le montant de la caution est fixé à 450 €		

N° 67 – **Garage municipal. Actualisation du coût horaire des interventions extérieures.**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le garage municipal est amené à effectuer sur des véhicules appartenant à des tiers (C.C.A.S., ...) des interventions qui leur sont ensuite facturées. De même, certains cas de réparations de dommages causés aux véhicules municipaux lors d'accidents font l'objet d'un mémoire adressé à l'assureur aux fins de remboursement.

Afin de procéder au recouvrement des dépenses ainsi engagées par la Mairie, il est proposé d'arrêter le prix de l'heure d'intervention du garage municipal pour 2014 à 40,45 € nets.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) fixer le prix de l'heure d'intervention du garage municipal à un montant de 40,45 € pour l'année 2014 ;

2°) approuver l'application de ce tarif et décider que ce prix entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2014 et sera appliqué à toutes les recettes correspondant aux travaux effectués pendant l'année 2014 ;

3°) imputer les recettes correspondantes inscrites au budget de la Mairie. »

**ADOPTE PAR 50 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.**

N° 68 – **Atelier numérique mutualisé. Prestations. Actualisation des tarifs.**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'atelier numérique mutualisé a pour activités principales l'impression, la reprographie et le façonnage de documents commandés par les services de la Mairie. Il est parfois sollicité pour réaliser quelques prestations en faveur de tiers, notamment le Centre Communal d'Action Sociale. Ces prestations sont alors facturées aux bénéficiaires.

Il est proposé d'actualiser les tarifs de ces prestations pour l'année 2014, sur la base d'une augmentation de 2 % en rapport avec l'inflation.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) fixer le prix de l'heure de l'intervention de l'atelier numérique mutualisé à hauteur de 40,45 € ;

2°) décider que ce prix entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 020, article 70688, service gestionnaire AATN. »

**ADOPTE PAR 50 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.**

M. le Maire – *Mes chers collègues, nous avons épuisé l'ordre du jour. Je vous souhaite une bonne soirée, un bon Noël et de bonnes fêtes de fin d'année.*

M. LEBRUN – *J'avais juste une petite question. Je voulais savoir si c'est parce qu'il y a la baisse des dotations de l'Etat que l'on ne boit pas un coup ce soir ?*

M. le Maire – *C'est un peu symbolique, j'en conviens, mais il n'y a pas de petites économies ! Et puis, je salue des courageux dans le public qui nous ont accompagné tout au long de cette séance.*

*
* *
*

La séance est levée à 23 h 45.

*
* *
*